



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Mission ministérielle

Agriculture, alimentation, forêt
et affaires rurales



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2025, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2025. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2024 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
1 – Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières	22
2 – Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir	27
3 – Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques	31
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	33
Justification au premier euro	47
Éléments transversaux au programme	47
Dépenses pluriannuelle	51
Justification par action	52
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	52
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	55
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	58
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	60
25 – Protection sociale	65
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	67
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	73
29 – Planification écologique	76
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	83
Opérateurs	89
ASP - Agence de services et de paiement	89
CNPF - Centre national de la propriété forestière	97
FranceAgriMer	101
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	109
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	114
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	120
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	125
ONF - Office national des forêts	130
PROGRAMME 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	135
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	136
Objectifs et indicateurs de performance	139
1 – Favoriser le changement de pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement	139
2 – Evaluer, prévenir et réduire les risques sanitaires à tous les stades de la production	141
3 – S'assurer de la réactivité et de l'efficacité du système de contrôle sanitaire	143
Présentation des crédits	146
Justification au premier euro	153
Éléments transversaux au programme	153
Dépenses pluriannuelles	161
Justification par action	165
01 – Santé, qualité et protection des végétaux	165
02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal	169
03 – Sécurité sanitaire de l'alimentation	176

04 – Actions transversales	180
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux	184
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	185
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire	187
09 – Planification écologique - Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	189
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	193
Opérateurs	196
<i>ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail</i>	196
PROGRAMME 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	203
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	204
Objectifs et indicateurs de performance	207
1 – Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère	207
2 – Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service	209
Présentation des crédits	213
Justification au premier euro	218
<i>Éléments transversaux au programme</i>	218
<i>Justification par action</i>	230
01 – Moyens de l'administration centrale	230
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	233
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	235
04 – Moyens communs	238
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	244
Opérateurs	246
<i>INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture</i>	246
PROGRAMME 381 : Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	251
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	252
Objectifs et indicateurs de performance	253
1 – Allègement du coût du travail de la main-d'œuvre saisonnière	253
Présentation des crédits	255
Justification au premier euro	258
<i>Éléments transversaux au programme</i>	258
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	260
<i>Justification par action</i>	261
01 – Allègements de cotisations et contributions sociales	261

MISSION

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Dans un contexte marqué par l'intensification des aléas climatiques, les crises sanitaires et les tensions géopolitiques, l'action publique en faveur de l'agriculture et de la forêt vise à garantir la souveraineté alimentaire, la compétitivité et la durabilité des systèmes de production. Les politiques conduites par le ministère s'articulent ainsi autour de plusieurs priorités : le soutien aux filières agricoles et forestières, l'accompagnement de la transition écologique, la garantie d'un haut niveau de sécurité sanitaire, le soutien à l'emploi agricole et la modernisation de l'action publique.

Soutenir la compétitivité et à la résilience des filières

L'État accompagne l'adaptation des filières agricoles et forestières aux évolutions économiques, environnementales et climatiques. Les dispositifs mis en œuvre soutiennent la modernisation des exploitations, le renouvellement des générations et la gestion des crises affectant les productions.

En 2025, plusieurs mesures de soutien ont été déployées afin de répondre aux difficultés rencontrées par certaines filières, notamment animales et viticoles, dans un contexte marqué par des crises sanitaires et climatiques. Des dispositifs exceptionnels ont ainsi été mis en œuvre pour soutenir la trésorerie des exploitations confrontées aux conséquences des épizooties ou à des conditions climatiques défavorables.

Ces actions sont coordonnées avec la mise en œuvre de la politique agricole commune pour la période 2023-2027 à travers le Plan stratégique national, qui mobilise notamment les aides directes aux agriculteurs, les dispositifs de soutien à l'investissement dans les exploitations ou encore les aides en faveur de l'installation et de la transmission. La réforme de l'assurance récolte est désormais un levier majeur pour améliorer la gestion des risques climatiques, en reposant sur un dispositif universel de couverture associant agriculteurs, assureurs et État.

Accélérer la transition écologique

Les politiques publiques poursuivent l'accompagnement de la transition vers des systèmes agricoles plus durables et résilients. Les actions engagées visent notamment la mise au point et la diffusion de bonnes pratiques agricoles, la maîtrise de l'usage des produits phytopharmaceutiques et des antibiotiques vétérinaires ainsi que le développement d'une alimentation durable sur les territoires.

Ces objectifs se traduisent notamment par la mise en œuvre de stratégies nationales telles que Écophyto 2030, qui vise à réduire les usages et les impacts des produits phytopharmaceutiques, ou Écoantibio, qui permet de limiter l'utilisation d'antibiotiques vétérinaires. Par ailleurs, le développement des projets alimentaires territoriaux contribue à renforcer l'ancrage local des productions alimentaires et à promouvoir une alimentation de qualité et durable.

Dans le secteur forestier, l'action publique vise à promouvoir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, à accélérer le renouvellement des peuplements impactés par le changement du climat, à préserver la fonction de puits de carbone des forêts et du bois et à prévenir des incendies et des crises sanitaires et à stimuler les filières de transformation.

Renforcer la sécurité sanitaire

La politique sanitaire repose sur une approche intégrée « One Health » associant santé humaine, animale, végétale et environnementale. Elle vise à prévenir et maîtriser les risques sanitaires tout au long de la chaîne alimentaire. La montée en puissance de la police sanitaire unique contribue également à renforcer l'efficacité et la lisibilité du dispositif de contrôle.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs épizooties majeures (IAHP, DNC) ainsi que par la détection du nématode du pin sur le territoire national. Ces événements, qui auront des impacts sur les années futures ont fait l'objet d'une

réaction forte de l’État et confirmé l’importance des dispositifs de surveillance, de prévention et de gestion des crises afin de renforcer notre souveraineté alimentaire.

Soutenir l’emploi agricole et moderniser l’action publique

Afin de préserver la compétitivité des exploitations, l’État maintient le dispositif d’exonération de cotisations sociales pour l’emploi de travailleurs saisonniers (TO-DE), dont bénéficient plus de 65 000 exploitations agricoles. Parallèlement, la modernisation de l’action publique s’est poursuivie, notamment à travers les actions portées par le programme budgétaire d’appui aux services du ministère. Ces actions ont porté sur l’amélioration de la gestion des ressources humaines, le renforcement de l’attractivité des métiers, la transformation numérique et le développement de démarches dématérialisées au bénéfice des usagers et des agents. Elles se sont également accompagnées, conformément aux orientations gouvernementales, de mesures destinées à améliorer la performance économique et énergétique du ministère notamment dans le domaine immobilier, à renforcer le pilotage et la mutualisation des achats dans le but de réaliser des économies et de consolider la politique d’achats durables.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières (P149)

Indicateur 1.1 : **Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles (P149)**

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles	%	22,93	25,21	<25	23	cible atteinte	<25

ANALYSE DES RESULTATS

L’indicateur « **part des concours publics à l’agriculture / excédent brut d’exploitation des entreprises agricoles** » rend compte du poids des aides publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole. Le but de l’État est de renforcer la compétitivité des entreprises et de réduire progressivement la part des aides publiques dans la rentabilité des exploitations agricoles.

En 2025, la « **part des concours publics à l’agriculture / excédent brut d’exploitation des entreprises agricoles** » atteint 23 % contre 25,21 % en 2024, soit une forte baisse de 9 %. Son évolution est conforme à la trajectoire de la cible (< à 25 %) fixée dans le PAP 2025. Cette baisse survient après deux années de hausse consécutive, et s’explique par une diminution des subventions d’exploitation (8,3 milliards contre 8,6 milliards en 2024) combinée à un regain de rentabilité de la branche agricole (+10 % pour la VA et +9 % pour l’EBE).

En 2025, malgré une année marquée par des conditions météorologiques particulièrement mauvaises pour certaines cultures, la branche agricole enregistre des **résultats d’exploitation en hausse**. Ces résultats étant notamment dus à l’augmentation de la production agricole en valeur de +3,7 % (-7,5 % en 2024) face à une quasi-stabilité du coût des intrants (+0,5 %). La combinaison de ces facteurs induit une nette amélioration de la valeur ajoutée brute de +10 % en 2025 contre -6,6 % en 2024 (+9 % pour l’EBE soit 32,5 Mds en 2025 contre 29,9 Mds d’euros).

La **production agricole en valeur** repart à la hausse (+3,7 % en 2025) après deux années de baisse. Les prix de vente progressent (+1,6 %), principalement dans les filières de production animale, alors que les produits végétaux poursuivent leur baisse.

Les consommations intermédiaires agricoles, diminuent légèrement en valeur (-0,3 % après -4,8 %), avec des prix quasi stables (+0,5 %) et des volumes en léger recul (-0,7 %). La baisse est surtout portée par les aliments pour animaux, (premier poste de dépense -2,3 %), en raison de la forte augmentation du prix des fourrages (+16,1 %) suite à la chute des rendements. Le recul des volumes consommés n’a pas été compensé par la baisse des prix des céréales. Par ailleurs les dépenses en engrais diminuent grâce à la baisse des prix, La facture énergétique se stabilise compensée par la baisse du prix du gazole.

Parallèlement, **les subventions d’exploitation** en France métropolitaine s’établissent autour de 8,3 milliards d’euros. Leur montant baisse de 1,8 % par rapport à 2024 (8,6) suite à la diminution globale des aides agro-environnementales. Comme l’année dernière, les aides de crises restent toutefois importantes.

En 2025, la branche agricole s’est montrée résiliente dans un contexte économique géopolitique et climatique difficile, la baisse de la part des subventions d’exploitation dans l’excédent brut d’exploitation (EBE) en forte croissance de +9 % atteste cette tendance.

Indicateur 1.2 : **Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)**
(P149)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)	%	10,4	10,1	14,2	Non déterminé	donnée non renseignée	15,60

ANALYSE DES RESULTATS

Les données annuelles du secteur biologique français sont produites par l’Agence bio, conformément à sa mission d’observatoire national de l’agriculture biologique. **Les données concernant l’année N (2025) ne seront disponibles qu’au mois de juin de l’année N+1 (2026).** Ainsi l’analyse ci-dessous porte sur les données disponibles de l’année 2024.

L’indicateur permet de suivre la couverture de l’agriculture biologique dans la SAU totale en France et de disposer d’éléments de comparaison aux niveaux national, de l’Union européenne et mondial.

Il est utilisé pour déterminer l’avancement du développement de l’agriculture biologique en France. Ces objectifs de développement étant fixés au sein de la PAC 2023-2027 et de la stratégie européenne « Farm to Fork ».

Depuis 2015, l’agriculture biologique a connu une accélération marquée, avec une croissance annuelle à deux chiffres de la surface agricole biologique jusqu’en 2021. Les filières biologiques ont rencontré depuis 2021 des difficultés économiques liés à l’augmentation des coûts de production. L’inflation, la baisse de confiance des consommateurs, ou encore le changement de comportement alimentaire des ménages français ont notamment impacté la consommation des produits biologiques entraînant une baisse en 2021 et 2022 et une stagnation en 2023 et 2024. En 2024, de légers signes de reprise de la consommation apparaissent, avec une reprise de la consommation en circuit spécialisé, en circuit court, mais pas encore en grande distribution.

Ainsi, en 2024, l’agriculture biologique représente une surface totale de 2,71 millions d’hectares, soit 10,1 % de la surface agricole utile (SAU) et 14,9 % des exploitations françaises. La proportion d’exploitations biologique a augmenté par rapport à 2023 et le solde net entre les nouveaux entrants et les arrêts reste légèrement positif (+1 %) mais la dynamique ralentit fortement ces dernières années : La France passe de la première à la deuxième place européenne en matière de surface agricole bio derrière l’Espagne.

En 2024 pour la deuxième année consécutive, les surfaces conduites en bio baissent en raison du déficit de conversions (C1) initiées dès 2021 et des arrêts d'activité de producteurs des grandes fermes bio dans ce même intervalle. Il a été constaté -8 % de C1 en 2021, -40 % en 2022 et -10 % en 2023. Les effets de ces fortes baisses d'entrée en C1 (essentiellement en 2022) seront ressentis, sur les surfaces bio françaises Jusqu'en 2025

En l'absence de déconversions massives, comme on pouvait le craindre face à la crise inédite qui a frappé le secteur ces dernières années, on note tout de même une hausse des arrêts en 2024 (+20 % par rapport à 2023)
Les nouveaux producteurs engagés en bio le sont essentiellement sur des petites surfaces (0-10 ha), seule catégorie à enregistrer une hausse en 2024.

Le programme Ambition bio 2027 lancé le 24 avril 2024, accompagné des instances de pilotage contribue au développement de la filière BIO.

OBJECTIF 2 : Favoriser le changement de pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement (P206)

Indicateur 2.1 : Maîtrise de l'utilisation des pesticides et des antibiotiques (P206)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Mise en oeuvre du plan Ecoantibio 3 (ALEA animaux de compagnie)	ratio	62,9	64,6	58,8	56,7	cible atteinte	56,7
Mise en œuvre de la stratégie Ecophyto (HRI 1)	base 100 en 2011-2013	60,76	54,67	54,08	51,22	cible atteinte	51,05
Nombre d'usages cumulés pour l'ensemble des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits contenant du glyphosate	Nb	95 + 19 usages transitoires	82 + 4 usages transitoires	89 + 13 usages transitoires	75 + 1 usage transitoire	cible atteinte	89 + 13 usages transitoires

Commentaires techniques

Indicateur 2.1.1 Mise en œuvre de la stratégie Écophyto 2030 (HRI1)

Calcul effectué par Eurostat.

Source : ventes déclarées par les distributeurs via la redevance pour pollutions diffuses, collectées dans la base nationale BNV-d (modifiables pendant trois ans). La Commission européenne classe les substances actives selon leur niveau de risque.

Mode de calcul : somme des quantités de substances actives (QSA) vendues en année N, pondérée selon leur catégorie de risque. L'indicateur est évalué par rapport à la période de référence 2011-2013. Il est recalculé chaque année pour prendre en compte les changements de classification des substances actives.

Indicateur 2.1.2 Nombre d'autorisations de mise sur le marché (AMM) pour l'ensemble des usages des produits contenant du glyphosate

Source : Catalogue Éphy de l'ANSES.

Mode de calcul : sommes du nombre d'AMM de produits à base de glyphosate, pour tous ses usages. Les usages non-redondants de chaque produit en cours de validité sont recensées, pour les compter indépendamment de leur date d'homologation. La liste de tous les usages est compilée pour compter, pour chaque usage, le nombre d'AMM, c'est-à-dire le nombre de produits autorisés.

Indicateur 2.1.3 Mise en œuvre du plan Écoantibio 3 (ALEA animaux de compagnie)

Source : calcul du niveau d'exposition des chiens et chats aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials) par l'ANMV de l'ANSES (méthodologie d'enquête FACCO-Odoxa modifiée en 2024, entraînant une hausse de la population d'animaux. Les ALEA ont été recalculés depuis 2017 pour prendre en compte l'impact de l'évolution méthodologique sur l'indicateur et sa cible).

Mode de calcul :

- Numérateur : poids vif des chiens et des chats traités aux antibiotiques x100
- Dénominateur : poids total de la population pouvant potentiellement être traitée aux antibiotiques.

ANALYSE DES RESULTATS

Indicateur 2.1.1 Nombre de doses unités de pesticides (plan Écophyto)

La stratégie Écophyto 2030, publiée en mai 2024, vise une réduction de 50 % de l'utilisation et des risques liés aux produits phytopharmaceutiques d'ici 2030, par rapport à la moyenne de la période 2011-2013.

Le suivi de cet objectif repose principalement sur l'indicateur européen HRI1. En 2025 (données 2023), le HRI1 s'établit à 51,22, soit une baisse de 3,45 points par rapport à 2024 (données 2022) et de 48,78 points par rapport à la période de référence 2011-2013. Cette évolution s'explique notamment par le retrait d'approbation de certaines substances actives ainsi que par les avancées issues des plans Écophyto successifs. Si la valeur observée pour 2023 se rapproche de la cible fixée pour 2030, la poursuite des efforts demeure nécessaire.

Le rapport de saisine confié à l'INRAE sur l'évolution de la méthodologie de calcul du HRI1 a été transmis aux ministères pilotes au premier trimestre 2025. Ses conclusions ont été présentées lors du comité d'orientation stratégique et de suivi Écophyto, puis un groupe de réflexion du COS s'est réuni le 20 juin 2025 et ses membres ont été invités à transmettre des contributions écrites, qui nourriront la position française sur l'évolution du HRI1 auprès de la Commission européenne.

Indicateur 2.1.2 Nombre d'autorisations de mise sur le marché pour l'ensemble des usages des produits contenant du glyphosate

A la suite du renouvellement d'approbation du glyphosate en 2023 (règlement d'exécution (UE) n° 2023/2660), le renouvellement des AMM est toujours en cours d'instruction par l'Anses pour l'ensemble des AMM restantes. Cependant, en novembre 2025, dans le cadre de la procédure de renouvellement, un produit a été retiré par décision de l'Anses, considérant l'absence de données suffisantes pour évaluer le potentiel génotoxique et le respect des limites maximales de résidus en vigueur. Le retrait de ce produit concerne 10 usages cumulés : 7 usages « classiques » et 3 transitoires.

Indicateur 2.1.3 Niveau de traitement des animaux à la colistine (plan Écoantibio)

La filière des animaux de compagnie était parvenue à réduire de près de 20 % l'exposition aux antibiotiques avec Écoantibio 1, mais la tendance s'est inversée entre 2016 et 2022. Le plan Écoantibio 3 vise à réduire de 15 % l'exposition des chiens et des chats aux antibiotiques en 6 ans.

Pour pallier les variations annuelles, la référence est la moyenne du triennal 2020-2022 (0,643) et l'objectif devra être atteint au triennal 2026-2028 (0,546). Les cibles 2025 et 2026 ont été calculées en utilisant une régression linéaire à partir de 2023 (ALEA₂₀₂₂ de 0,629). L'ALEA₂₀₂₄ (correspondant à la réalisation de 2025) a été calculé par l'Anses sur les données de 2024. Entre 2023 et 2024, l'exposition a diminué de 12,2 % sur un an, soit 11,8 % par rapport au triennal de référence. La cible calculée pour l'année 2025 a été atteinte.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt			
Prévision	2 147 497 675	2 263 324 659	1
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 324 795 264	2 261 317 665	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-177 297 589	2 006 994	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			1
Exécution	1 861 983 663	2 143 552 774	
206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation			
Prévision	943 659 030	926 942 339	5 141
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	921 078 512	854 636 527	5 141
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	22 580 518	72 305 812	
Exécution	861 487 879	848 119 113	5 125
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			
Prévision	750 032 485	667 151 993	6 570
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	715 254 065	651 189 597	6 593
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	34 778 420	15 962 396	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-23
Exécution	655 249 519	636 672 061	6 439
381 – Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)			
Prévision	422 985 964	422 985 964	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	448 500 000	448 500 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-25 514 036	-25 514 036	
Exécution	422 985 964	422 985 964	
Total Prévision	4 264 175 154	4 280 404 956	11 711
Total Exécution	3 801 707 025	4 051 329 912	11 564

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 176 627 486 3 055 290 947	2 324 795 264 1 861 983 663	2 735 854 589 2 573 376 458	2 261 317 665 2 143 552 774
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	269 847 420 244 886 367	250 264 254 61 436 512	270 989 648 241 123 270	250 869 648 216 726 060
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	284 310 502 567 895 974	220 769 139 245 385 766	282 172 527 376 577 655	218 914 084 392 069 697
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	111 404 993 112 011 276	116 202 510 111 807 421	123 194 993 138 086 114	131 823 004 121 556 329
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	548 371 551 504 712 114	516 327 815 523 482 784	526 494 297 520 385 816	515 088 140 511 740 987
25 – Protection sociale	155 420 000 180 033 750	156 920 000 143 605 980	155 420 000 180 067 373	156 920 000 143 625 211
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	298 431 310 275 629 489	287 834 890 271 987 882	305 741 414 281 677 740	290 207 395 276 279 950
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	477 841 710 495 045 366	440 345 599 419 313 619	477 841 710 496 977 440	440 345 599 419 240 920
29 – Planification écologique	1 031 000 000 675 076 611	336 131 057 84 963 698	594 000 000 338 481 050	257 149 795 62 313 620
206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 044 359 884 1 063 004 475	927 646 779 861 487 879	913 946 899 869 846 895	861 204 794 848 119 113
01 – Santé, qualité et protection des végétaux	44 005 243 31 962 986	36 041 825 29 161 885	42 771 383 31 039 528	35 872 825 29 496 386
02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal	132 392 807 268 433 289	124 750 286 207 513 292	128 764 854 246 022 526	124 750 286 206 268 654
03 – Sécurité sanitaire de l'alimentation	120 722 635 90 823 490	115 275 905 73 018 340	95 171 463 66 915 829	109 259 453 79 641 247
04 – Actions transversales	96 008 557 95 156 923	125 617 626 101 216 220	96 008 557 93 917 466	118 163 633 97 560 673
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux	4 000 000 3 800 000	4 000 000 4 343 623	4 000 000 3 800 000	4 000 000 4 343 623
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	391 320 142 359 498 165	359 677 352 377 195 975	391 320 142 359 198 074	359 677 352 377 511 321
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire	5 910 500 9 591 916	6 977 200 6 898 858	5 910 500 6 708 225	6 977 200 6 798 118
09 – Planification écologique - Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	250 000 000 203 737 706	155 306 585 62 139 687	150 000 000 62 245 247	102 504 045 46 499 090
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	708 159 208 614 953 533	722 076 517 655 249 519	688 358 323 616 667 415	658 012 049 636 672 061
01 – Moyens de l'administration centrale	223 433 755 206 686 099	180 696 419 227 780 061	229 534 081 210 952 132	182 048 372 219 681 253
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	21 118 817 20 292 642	15 338 430 18 312 273	21 118 817 20 647 417	14 838 430 17 822 148
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	338 305 231 313 166 274	382 202 925 318 596 063	338 509 467 312 881 562	382 407 163 318 958 353
04 – Moyens communs	125 301 405 74 808 517	143 838 743 90 561 122	99 195 958 72 186 304	78 718 084 80 210 306

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
381 – Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	423 000 000 438 427 824	448 500 000 422 985 964	423 000 000 438 427 824	448 500 000 422 985 964
01 – Allègements de cotisations et contributions sociales	423 000 000 438 427 824	448 500 000 422 985 964	423 000 000 438 427 824	448 500 000 422 985 964

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 176 627 486 3 055 290 947	2 324 795 264 1 861 983 663	2 735 854 589 2 573 376 458	2 261 317 665 2 143 552 774
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	631 046 106 655 774 166	586 676 812 557 312 819	631 046 106 645 476 298	586 676 812 560 961 012
Titre 5. Dépenses d'investissement	57 515 193 56 752 302	62 956 125 56 684 256	60 499 861 56 239 173	65 940 793 59 274 006
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 488 066 187 2 159 982 104	1 675 162 327 1 008 220 683	2 044 308 622 1 684 929 732	1 608 700 060 1 283 478 290
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 182 782 375	0 239 765 905	0 186 731 255	0 239 839 466
206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 044 359 884 1 063 004 475	927 646 779 861 487 879	913 946 899 869 846 895	861 204 794 848 119 113
Titre 2. Dépenses de personnel	390 422 289 358 214 381	358 779 499 376 094 953	390 422 289 358 214 381	358 779 499 376 094 953
Autres dépenses :	653 937 595 704 790 093	568 867 280 485 392 926	523 524 610 511 632 513	502 425 295 472 024 161
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	199 184 835 352 187 052	261 224 282 294 411 730	197 715 053 322 589 022	263 210 625 295 196 333
Titre 5. Dépenses d'investissement	13 600 000 3 472 375	20 500 000 5 427 701	13 200 000 2 471 567	6 860 000 4 805 575
Titre 6. Dépenses d'intervention	440 952 760 349 130 667	287 142 998 185 553 495	311 479 557 186 571 925	232 354 670 172 022 253
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	200 000 0	0 0	1 130 000 0	0 0
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	708 159 208 614 953 533	722 076 517 655 249 519	688 358 323 616 667 415	658 012 049 636 672 061
Titre 2. Dépenses de personnel	592 437 770 537 603 175	575 250 295 554 593 885	592 437 770 537 603 175	575 250 295 554 593 885
Autres dépenses :	115 721 438 77 350 358	146 826 222 100 655 634	95 920 553 79 064 240	82 761 754 82 078 176
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	56 047 831 68 861 892	67 973 186 83 204 152	62 991 384 71 880 765	68 246 552 71 944 498
Titre 5. Dépenses d'investissement	59 223 607 4 703 686	78 353 036 14 100 067	32 479 169 3 364 959	14 015 202 6 606 754
Titre 6. Dépenses d'intervention	450 000 3 784 780	500 000 3 351 415	450 000 3 818 515	500 000 3 526 924
381 – Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	423 000 000 438 427 824	448 500 000 422 985 964	423 000 000 438 427 824	448 500 000 422 985 964
Titre 6. Dépenses d'intervention	423 000 000 438 427 824	448 500 000 422 985 964	423 000 000 438 427 824	448 500 000 422 985 964
Total	5 352 146 578 5 171 676 779	4 423 018 560 3 801 707 025	4 761 159 811 4 498 318 592	4 229 034 508 4 051 329 912
Titre 2. Dépenses de personnel	982 860 059 895 817 557	934 029 794 930 688 838	982 860 059 895 817 557	934 029 794 930 688 838
Autres dépenses :	4 369 286 519 4 275 859 222	3 488 988 766 2 871 018 187	3 778 299 752 3 602 501 035	3 295 004 714 3 120 641 074

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	886 278 772 1 076 823 109	915 874 280 934 928 701	891 752 543 1 039 946 086	918 133 989 928 101 843
Titre 5. Dépenses d'investissement	130 338 800 64 928 364	161 809 161 76 212 025	106 179 030 62 075 699	86 815 995 70 686 334
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 352 468 947 2 951 325 374	2 411 305 325 1 620 111 556	2 779 238 179 2 313 747 996	2 290 054 730 1 882 013 430
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	200 000 182 782 375	0 239 765 905	1 130 000 186 731 255	0 239 839 466

PROGRAMME 149

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Serge LHERMITTE

Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises par intérim

Responsable du programme n° 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Le programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » porte les dispositifs d'aide aux filières agricoles et forestières et les financements attribués par l'État en cofinancement des aides communautaires de la politique agricole commune (PAC). Ce programme accompagne la transition agroécologique, la compétitivité des exploitations et des entreprises confrontées à des marchés nationaux et internationaux instables, à la nécessité de s'adapter à des exigences environnementales croissantes et à une demande soutenue en matière de sécurité et de qualité des produits.

Le programme 149 s'articule autour des huit actions suivantes :

- 1 - l'adaptation des filières à l'évolution des marchés, en encourageant leur adaptation aux attentes du marché, notamment dans le domaine qualitatif ;
- 2 - la gestion des crises et des aléas de la production, en particulier les aléas d'ordre climatique et économique ;
- 3 - l'appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles, en renforçant la politique de l'installation des jeunes agriculteurs et la mise en place du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ;
- 4 - la gestion équilibrée et durable des territoires, notamment par la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et le soutien accru au maintien de l'activité dans les zones difficiles ;
- 5 - la protection sociale afin d'alléger les charges sociales des entreprises et d'améliorer ainsi leur rentabilité ;
- 6 - la gestion durable de la forêt en améliorant la compétitivité des filières bois et la préservation des ressources forestières ;
- 7 - les moyens de mise en œuvre des politiques publiques et de gestion des interventions, dans un souci de meilleure efficacité et de meilleur service pour l'utilisateur. Ces moyens sont affectés au financement des opérateurs pour la mise en œuvre des dispositifs dont ils ont la responsabilité ;
- 8 – la planification écologique.

La France et l'Union européenne doivent garder une agriculture et un secteur agroalimentaire compétitifs, gages de leur indépendance stratégique. Une PAC forte est essentielle pour atteindre cet objectif. Dans le même temps, l'agriculture et la forêt sont exposées à de nombreux risques, d'autant plus qu'elles subissent de plus en plus souvent et de plus en plus durement les effets du changement climatique. La succession de nombreux événements climatiques (canicules, épisodes de gel, de grêle, de tempêtes), les nombreux feux de forêt, le nématode du pin, les épizooties (dermatose nodulaire contagieuse, influenza aviaire hautement pathogène, maladie hémorragique épizootique, fièvre catarrhale ovine...) qui s'amplifient du fait du changement climatique en sont une manifestation préoccupante. Dans ces conditions, l'agriculture doit, pour assurer sa compétitivité durablement, gagner en résilience et en autonomie. Le programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » contribue à ces objectifs.

Après une année 2024 marquée par la poursuite des crises sanitaires avec l'influenza aviaire notamment, l'année 2025 s'est avérée à nouveau exceptionnelle aux vues des nombreuses crises sanitaires, géopolitiques et climatiques aux conséquences importantes. Le programme 149 a en conséquence été sollicité pour financer des dispositifs de soutien à certaines filières notamment viticoles, les filières animales avec les dispositifs dermatose nodulaire contagieuse (DNC) et enfin des dispositifs exceptionnels de soutien à la trésorerie. L'ensemble de ces dispositifs ont été financé sous plafonds de crédits du programme 149, sans ouverture de crédits à cet effet en fin de gestion. La

Loi n° 2025-1163 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2024 a annulé 60,6 M€ en AE et 78,5 M€ en CP.

Le programme 149 était doté de 336 M€ en AE et 257 M€ en CP en LFI 2025 au titre de la planification écologique. Le niveau d'exécution constaté en fin d'année s'explique principalement par des redéploiements en gestion.

L'année 2025 a également été la troisième année de déploiement de la nouvelle PAC. Le Plan Stratégique National (PSN) définit toutes les interventions de la PAC, du premier et du second pilier, pour la durée de la programmation 2023-2027, à l'exception des mesures de marché et de celles relevant du POSEI, programme spécifique d'aides agricoles pour les Outre-mer.

L'année 2025 a également été la troisième année de la réforme de l'assurance récolte. La loi n° 2022-298 du 2 mars 2022 a créé un dispositif universel de couverture des risques à « trois étages », permettant un partage du risque entre les agriculteurs, les entreprises d'assurance et l'État. Dans ce cadre, le programme 149 a contribué au Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) à hauteur de 213 M€, en complément de la taxe additionnelle (120 M€) ainsi que de l'enveloppe de FEADER dévolue aux subventions à l'assurance récolte (184,5 M€ en moyenne par an pour la programmation (2023 à 2027).

Pour le secteur forêt-bois, les actions financées par le programme 149 se sont inscrit dans le cadre global posé par le programme national de la forêt et du bois (PNFB) qui vise à assurer un développement équilibré, dynamique et durable de la forêt tout en prenant en compte les risques accrus (notamment d'incendies de forêt). Quatrième surface forestière en Europe, la forêt française constitue pour notre nation un patrimoine d'avenir. A la fois « pompe à carbone » et réserve de biodiversité, elle constitue une ressource économique créatrice d'emplois qui contribue au développement et à l'équilibre de notre société. Cependant, le puits de carbone forestier est menacé par les impacts du changement climatique, qui se traduisent par une baisse de croissance des arbres, notamment suite aux sécheresses répétées, mais aussi par une hausse très sensible de la mortalité des arbres en forêt (crises sanitaires, incendies, etc.). Dans ce contexte, le programme 149 a en particulier poursuivi la dynamique nationale impulsée en matière de renouvellement forestier et la politique de défense des forêts contre les incendies (DFCI), notamment via la planification écologique.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières

INDICATEUR 1.1 : Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles

INDICATEUR 1.2 : Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)

INDICATEUR 1.3 : Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole

INDICATEUR 1.4 : Récolte de bois rapportée à la production naturelle

OBJECTIF 2 : Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir

INDICATEUR 2.1 : Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

INDICATEUR 2.2 : Part des surfaces forestières gérées de façon durable

INDICATEUR 2.3 : Taux de bois contractualisés en forêt domaniale

OBJECTIF 3 : Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques

INDICATEUR 3.1 : Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières

Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières est un objectif majeur des politiques publiques portées par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. D'importants moyens techniques et financiers sont mobilisés dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027 et concourent à l'atteinte de cet objectif. Il est évalué sur la base de trois principaux indicateurs que sont la « part de concours publics à l'agriculture » la « part des surfaces cultivées en agriculture biologique » et la « Récolte de bois rapportée à la production naturelle ». Les résultats définitifs 2025 des indicateurs ne sont pas tous connus à ce stade. Cependant les résultats provisoires évoluent conformément aux prévisions du PAP 2025, dans un contexte marqué par la poursuite de la guerre en Ukraine, les droits de douanes américains et les aléas climatiques et sanitaires.

INDICATEUR mission

1.1 – Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles	%	22,93	25,21	<25	23	cible atteinte	<25

Commentaires techniques

Construction de l'indicateur : l'excédent brut d'exploitation ou EBE évalue la rentabilité d'une entreprise générée uniquement par son activité opérationnelle, indépendamment de ses politiques d'investissements et de financements.

L'indicateur Concours publics / EBE rend compte de l'impact des politiques publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole et accessoirement de l'impact des exonérations de charges sociales (TODE) dans le résultat financier de l'entreprise.

Mode de calcul : l'indicateur rapporte les concours publics aux exploitations agricoles sur l'excédent brut d'exploitation réalisé par les exploitations agricoles au cours de l'année N.

Numérateur : montant des concours publics MASA et européens (FEAGA et FEADER)

Il s'agit de la somme des paiements uniques c'est-à-dire paiement de base, paiement vert, indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN), autres aides agro-environnementales, contrats territoriaux d'exploitation, contrats d'agriculture durable, aides aux éleveurs, aides aux producteurs de fruits et légumes, aides aux viticulteurs, agriculteurs en difficulté, indemnités au titre des calamités agricoles, indemnités pour dégâts de gibier, autres subventions d'exploitation, prises en charge d'intérêt, bonifications d'intérêt.

Dénominateur : l'EBE est égal à :

- + Valeur ajoutée brute au coût de production (=production vendue (70) – consommations intermédiaires (601))
- + Subventions d'exploitation (*compte 74*)
- Impôts, taxes et versements assimilés (*compte 63*)
- Charges de personnel (salaires + cotisations sociales à la charge de l'employeur) (*compte 64*).

Quelques définitions

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

La valeur ajoutée au coût des facteurs prend en compte les impôts sur la production et subventions d'exploitation.

Le résultat de la branche agricole (EBE) est calculé comme la valeur ajoutée - salaires - cotisations sociales sur les salaires - intérêts versés - charges locatives.

Source des données : Agreste : commission cours des comptes de l'agriculture (le compte prévisionnel de l'agriculture de l'année N et N-1).

INSEE : estimation de l'emploi localisé et traitement du service de la statistique et de la prospective

Les subventions d'exploitation sont en millions d'euros. Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus) ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés).

Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur « **part des concours publics à l'agriculture / excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles** » rend compte du poids des aides publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole. Le but de l'État est de renforcer la compétitivité des entreprises et de réduire progressivement la part des aides publiques dans la rentabilité des exploitations agricoles.

En 2025, la « **part des concours publics à l'agriculture / excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles** » atteint 23 % contre 25,21 % en 2024, soit une forte baisse de 9 %. Son évolution est conforme à la trajectoire de la cible (< à 25 %) fixée dans le PAP 2025. Cette baisse survient après deux années de hausse consécutive, et s'explique par une diminution des subventions d'exploitation (8,3 milliards contre 8,6 milliards en 2024) combinée à un regain de rentabilité de la branche agricole (+10 % pour la VA et +9 % pour l'EBE).

En 2025, malgré une année marquée par des conditions météorologiques particulièrement mauvaises pour certaines cultures, la branche agricole enregistre des **résultats d'exploitation en hausse**, ces résultats étant notamment dus à l'augmentation de la production agricole en valeur de +3,7 % (-7,5 % en 2024) face à une quasi-stabilité du coût des intrants (+0,5 %). La combinaison de ces facteurs induit une nette amélioration de la valeur ajoutée brute de +10 % en 2025 contre -6,6 % en 2024 (+9 % pour l'EBE soit 32,5 Mds en 2025 contre 29,9 Mds d'euros).

La **production agricole en valeur** repart à la hausse (+3,7 % en 2025) après deux années de baisse. Les prix de vente progressent (+1,6 %), principalement dans les filières de production animale, alors que les produits végétaux poursuivent leur baisse.

Les **consommations intermédiaires** agricoles diminuent légèrement en valeur (-0,3 % après -4,8 %), avec des prix quasi stables (+0,5 %) et des volumes en léger recul (-0,7 %). La baisse est surtout portée par les aliments pour animaux, (premier poste de dépense -2,3 %), en raison de la forte augmentation du prix des fourrages (+16,1 %) suite à la chute des rendements. Le recul des volumes consommés n'a pas été compensé par la baisse des prix des céréales.

Par ailleurs, les dépenses en engrais diminuent grâce à la baisse des prix. La facture énergétique se stabilise, compensée par la baisse du prix du gazole.

Parallèlement, les **subventions d'exploitation** en France métropolitaine s'établissent autour de 8,3 milliards d'euros. Leur montant baisse de 1,8 % par rapport à 2024 (8,6) suite à la diminution globale des aides agro-environnementales. Comme l'année dernière, les aides de crises restent toutefois importantes.

En 2025, la branche agricole s'est montrée résiliente dans un contexte économique géopolitique et climatique difficile ; la baisse de la part des subventions d'exploitation dans l'excédent brut d'exploitation (EBE) en forte croissance de +9 % atteste cette tendance.

INDICATEUR mission

1.2 – Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)	%	10,4	10,1	14,2	Non déterminé	donnée non renseignée	15,60

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur rapporte la surface cultivée en agriculture biologique à la surface agricole utile (SAU). Compte tenu du calendrier de disponibilité des données statistiques, la valeur de la SAU retenue au dénominateur est celle de l'année N-1. La valeur de la surface cultivée en agriculture biologique est, quant à elle, une estimation provisoire pour l'année N.

Source des données : les données du numérateur sont élaborées par l'Agence bio sur la base des notifications de surfaces transmises par les agriculteurs en application de la réglementation européenne. Les données du dénominateur sont issues des statistiques produites par le service de statistique et de la prospective (SSP) du MAASA.

ANALYSE DES RESULTATS

Les données annuelles du secteur biologique français sont produites par l'Agence bio, conformément à sa mission d'observatoire national de l'agriculture biologique. **Les données concernant l'année N (2025) ne seront disponibles qu'au mois de juin de l'année N+1 (2026).** Ainsi, l'analyse ci-dessous porte sur les données disponibles de l'année 2024.

L'indicateur permet de suivre la couverture de l'agriculture biologique dans la SAU totale en France et de disposer d'éléments de comparaison aux niveaux national, de l'Union européenne et mondial. Il est utilisé pour déterminer l'avancement du développement de l'agriculture biologique en France, ces objectifs de développement étant fixés au sein de la PAC 2023-2027 et de la stratégie européenne « Farm to Fork ».

Depuis 2015, l'agriculture biologique a connu une accélération marquée, avec une croissance annuelle à deux chiffres de la surface agricole biologique jusqu'en 2021. Les filières biologiques ont rencontré depuis 2021 des difficultés économiques liés à l'augmentation des coûts de production. L'inflation, la baisse de confiance des consommateurs, ou encore le changement de comportement alimentaire des ménages français ont notamment impacté la consommation des produits biologiques, entraînant une baisse en 2021 et 2022 et une stagnation en 2023 et 2024. En 2024, de légers signes de reprise de la consommation apparaissent, avec une reprise de la consommation en circuit spécialisé, en circuit court, mais pas encore en grande distribution.

Ainsi, en 2024, l'agriculture biologique représente une surface totale de 2,71 millions d'hectares, soit 10,1 % de la surface agricole utile (SAU) et 14,9 % des exploitations françaises. La proportion d'exploitations biologique a augmenté par rapport à 2023 et le solde net entre les nouveaux entrants et les arrêts reste légèrement positif (+1 %) mais la dynamique ralentit fortement ces dernières années : la France passe de la première à la deuxième place européenne en matière de surface agricole bio derrière l'Espagne.

En 2024 pour la deuxième année consécutive, les surfaces conduites en bio baissent en raison du déficit de conversions (C1) initiées dès 2021 et des arrêts d'activité de producteurs des grandes fermes bio dans ce même intervalle. Il a été constaté -8 % de C1 en 2021, -40 % en 2022 et -10 % en 2023. Les effets de ces fortes baisses d'entrée en C1 (essentiellement en 2022) seront ressentis sur les surfaces bio françaises jusqu'en 2025.

En l'absence de déconversions massives, comme on pouvait le craindre face à la crise inédite qui a frappé le secteur ces dernières années, on note tout de même une hausse des arrêts en 2024 (+20 % par rapport à 2023).

Les nouveaux producteurs engagés en bio le sont essentiellement sur des petites surfaces (0-10 ha), seule catégorie à enregistrer une hausse en 2024.

Le programme Ambition bio 2027 lancé le 24 avril 2024, accompagné des instances de pilotage, contribue au développement de la filière BIO.

INDICATEUR

1.3 – Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole	%	2	0,4	≥ 0	Non déterminé	donnée non renseignée	≥ 0

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur est un pourcentage d'évolution entre N-1 et N des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sourcés et le machinisme agricole dans le monde et dans l'UE.
Le nombre d'entreprises exportatrices correspond aux « unités légales » exportatrices : un code SIREN est attribué par l'INSEE pour chaque unité légale (à savoir une entreprise peut avoir plusieurs unités légales).

Construction de l'indicateur : l'indicateur traduit l'évolution des parts de marché des entreprises françaises à l'international qui est l'objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est commun au ministère de l'économie et des finances et au ministère de l'agriculture. L'interprétation des résultats de cet indicateur se fait dans la durée compte tenu des rythmes longs caractérisant le temps de retour des politiques mises en œuvre. Cet indicateur permet également des comparaisons entre États membres de l'UE.

Source des données : les données sont issues de la DGDDI (direction générale des douanes et droits indirects) et du ministère chargé de l'agriculture.

ANALYSE DES RESULTATS

Les parts de marché de la France au niveau mondial, dans le secteur agricole et agroalimentaire, restent relativement stables entre 2023 (4,28 %) et 2024 (4,14 %). Les données du commerce internationale pour l'année 2025 ne sont pas stabilisées au moment de la rédaction de ce RAP, tous les États ayant un rôle important dans le commerce mondial n'ayant pas publié leurs données de l'année 2025.

L'objectif principal visé par la France est qu'elle ne perde pas de parts de marché d'une année sur l'autre et si possible qu'elle en gagne, dans un marché mondial très concurrentiel. L'objectif secondaire est de faire porter cette hausse par une part croissante d'entreprises françaises sur le marché européen et mondial.

En 2025, il est constaté, pour les produits agricoles et agroalimentaires, une hausse de 1,97 % des exportations françaises en valeur (83,70 Md€ en 2025), associée à une hausse particulièrement marquée des importations en valeur (celles-ci passent de 78,1 Md€ à 84,5 Md€, soit +8,2 %).

Avec les pays tiers, les exportations sont en baisse de 1,2 Md€ (passant de 34,2 à 33,1 Md€), principalement du fait des tensions géopolitiques et commerciales avec les États-Unis, de la chute de la demande asiatique en vins et

spiritueux ou encore la moindre disponibilité de céréales à l’export, en grande partie exportées en 2025, du fait des mauvaises récoltes de 2024 en France.

Avec l’Union européenne, la croissance des exportations de 2,8 Md€ sur un an (+5,8 %) concerne les produits d’épicerie, les animaux vivants et la génétique, ainsi que la viande et les produits carnés. On note un recul des exportations françaises de sucre (-0,2 Md€).

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs.
Sur le marché européen, principal partenaire de la France (60,5 % de nos exportations et 66 % de nos importations en 2025), la dégradation de la balance commerciale agroalimentaire tient au fait que les exportations progressent moins vite que les importations en valeur, un phénomène qui s’accroît depuis 2015. Cette tendance est particulièrement visible sur les produits transformés à forte valeur ajoutée.

On constate par ailleurs une dégradation des performances des principales filières exportatrices, en particulier les vins et spiritueux, les produits laitiers et les viandes et produits carnés en raison du contexte géopolitique et commercial mondial (tensions avec les États-Unis et Chine, inflation en Asie). Dans une moindre mesure, les faibles récoltes 2023 et 2024 ont continué à réduire notre performance pour ces produits. A cela s’ajoute la hausse très importante des importations de produits venant de pays tiers, non substituables par une production locale, en tête desquels le cacao et le café (+54 % et +23 %).

Le MAASA met en œuvre une politique d’appui à l’export collaboratif dans le cadre d’appel à projets à destination des PME agroalimentaires.

INDICATEUR

1.4 – Récolte de bois rapportée à la production naturelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Récolte de bois rapportée à la production naturelle	%	68,6	73	68,6	73	cible atteinte	73
Volume de bois sciés	Mm3	7,7	7,7	9,6	8,2	amélioration	8,2

Commentaires techniques

Mode de calcul : l’indicateur rapporte le volume des prélèvements de bois effectués dans la forêt française métropolitaine sur le volume de bois produit biologiquement par la forêt française métropolitaine.
La récolte prélevée et la production biologique globale sont mesurées chaque année par l’Institut national de l’information géographique et forestière (IGN), chargé de l’inventaire forestier. Il s’agit de moyennes calculées à partir des données d’inventaire sur cinq années glissantes. Ainsi, la valeur de l’année N correspond à la moyenne des données recueillies entre N-5 et N-1.

Construction de l’indicateur : l’indicateur « Récolte de bois rapportée à la production biologique » traduit l’évolution de la récolte qui est l’objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est mesuré par l’IGN et renseigne sur la récolte non commercialisée contrairement aux données fournies par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) qui se limitent aux seuls bois commercialisés. Les évolutions de cet indicateur sont lissées sur cinq ans, période qui correspond au temps de retour des politiques mises en œuvre en forêt, compte tenu des rythmes longs caractérisant la gestion sylvicole.

Source des données : IGN

Les données de base sont collectées et traitées par l’IGN lors de l’inventaire forestier national. Les agents de l’IGN se déplacent sur l’ensemble du territoire français et collectent un grand nombre d’informations sur chacune des parcelles forestières visitées. Les données statistiques sont retraitées par les services de l’IGN. Et parmi ces données figurent notamment la production biologique de la forêt (le volume produit naturellement chaque année) et les prélèvements de bois effectués (le volume récolté par les acteurs de la filière).

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le résultat provisoire du « **volume de bois récolté rapporté à la production naturelle** » est de 73 % ; il est stable par rapport à l’année 2024. La cible pour l’année 2025 est atteinte. Ces résultats sont en cohérence avec les orientations de la loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt d’octobre 2014 (LAAF) et avec le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), qui fixent un objectif d’augmentation de la mobilisation de bois. Le maintien de la récolte de peuplements de moins en moins adaptés aux nouvelles conditions climatiques conforte par ailleurs l’utilité du dispositif d’aides au renouvellement forestier du plan de relance, de France 2030, pérennisé depuis Novembre 2025 dans France Nation Verte pour aider les propriétaires à rendre leurs forêts plus résilientes.

Concernant le volume de bois sciés, les données du service statistique ministériel (SSP) sont publiées en novembre de l’année N+1. En conséquence, nous utiliserons pour le RAP 2025 les données 2024, publiées fin 2025. Celles-ci indiquent un volume de sciages de 8,2 Mm3. Cette valeur est de 15 % inférieure à la cible du PAP 2025 (9,6Mm3), mais on notera que les résultats 2025 sont en hausse par rapport à 2024 (+6,5 %).

En dépit de la hausse observée, la cible n’a pas pu être atteinte, en raison de conditions climatiques particulièrement difficiles, de l’automne 2023 jusqu’à l’automne 2024. Les sols engorgés ont rendu les parcelles forestières inaccessibles et inexploitable, ces retards réduisant fortement l’approvisionnement des scieries et leur niveau d’activité.

OBJECTIF

2 – Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir

L’objectif « **Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières** » est un objectif majeur des politiques publiques portées par le ministère de l’Agriculture et de la souveraineté alimentaire. D’importants moyens techniques et financiers sont mobilisés dans le cadre du Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 et concourent à l’atteinte de cet objectif. Les résultats définitifs 2024 des indicateurs ne sont pas tous connus à ce stade.

INDICATEUR

2.1 – Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC	%	32,9	34,4	31,1	34,8	cible atteinte	32,9

Commentaires techniques

Mode de calcul : l’indicateur rapporte au numérateur le nombre de bénéficiaires d’ICHN sur le nombre total de bénéficiaires du « paiement de base » de la PAC au dénominateur.

Construction de l’indicateur : les zones défavorisées considérées correspondent aux zones dans lesquelles les exploitations peuvent bénéficier de l’Indemnité compensatoire aux handicaps naturels – ICHN (haute montagne, montagne, piémont, autre zone défavorisée).

Sources des données : ASP

ANALYSE DES RESULTATS

L’objectif des pouvoirs publics est de maintenir un grand nombre d’exploitations agricoles en zones défavorisées et de contenir ainsi leur érosion. De nombreuses revalorisations de l’indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN) ont été initiées par la PAC au cours de la programmation 2014-2020, notamment l’intégration des éleveurs laitiers dans l’assiette de l’ICHN en 2016 et la nouvelle cartographie des zones défavorisées en 2019, qui ont eu pour effet une augmentation du nombre de bénéficiaires de l’ICHN. En 2023, les conditions d’éligibilité pour l’hexagone ainsi que le taux de cofinancement national pour cette aide ont évolué. Le dispositif est stable depuis 2023.

Le nombre de bénéficiaires de l’ICHN au titre de la campagne 2025 n’est pas encore complètement stabilisé au moment de la rédaction du RAP : il sera stabilisé à l’été 2026. Les campagnes ICHN n’ayant pas de date définitive de paiement, l’instruction peut amener à payer ou à recouvrer des dossiers des campagnes depuis le début de la programmation.

À ce stade, le rapport entre « le nombre de bénéficiaires d’ICHN » et le « nombre de bénéficiaires du paiement de base » pour la campagne 2025 est supérieur à la précédente campagne : 34,8 % contre 34,4 % en 2024. Cette hausse s’explique par une baisse plus importante du nombre de bénéficiaires du paiement de base en 2024 (environ 274 000 à environ 261 000, soit – 3,2 %) que du nombre de bénéficiaires de l’ICHN (plus de 93 800 à environ 91 000, soit – 2,9 %). Le paiement de base est le socle des aides découplées de la PAC, c’est-à-dire celles versées indépendamment du type de production agricole de l’exploitation.

Il a en outre été procédé à un changement de périmètre des données utilisées pour le calcul. En effet, à partir de 2023, le numérateur représente le nombre de dossiers ICHN au plan national (il était limité à l’hexagone pour les calculs des années précédentes, et inclut désormais l’hexagone, la Corse et les DOM) et le dénominateur correspond au nombre de bénéficiaires du « paiement de base » au niveau national (les années passées, seuls les bénéficiaires des paiements du 1^{er} pilier au niveau national étaient comptabilisés). Cependant, l’évolution de l’indicateur reste quasi stable dans le temps, en conformité avec l’objectif des politiques publiques qui est de freiner l’érosion du nombre d’exploitations agricoles en zones défavorisées par rapport aux zones de plaines.

En 2019, la mise en place d’un nouveau zonage a augmenté le nombre de bénéficiaires. En 2023, les conditions d’éligibilité ont évolué pour la France métropolitaine, sur 2 points :

- le seuil d’éligibilité passe de 3 unités gros bétail (UGB) à 5 UGB ;
- l’application du critère d’éligibilité « agriculteur actif ».

Ces 2 modifications ont entraîné une légère baisse du nombre de bénéficiaires

INDICATEUR

2.2 – Part des surfaces forestières gérées de façon durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des surfaces des forêts des collectivités aménagées	%	96,5	96,4	>96	Non déterminé	donnée non renseignée	>97
Nombre d'hectares des forêts privées	millions d'hectares	3,575	3,541	>3,535	3,587	cible atteinte	>3,535

Commentaires techniques

Construction de l'indicateur : cet indicateur se compose de 2 sous-indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts, un sous-indicateur concerne les forêts des collectivités relevant du régime forestier et l'autre sous-indicateur concerne la forêt privée. Il permet de suivre l'aménagement des surfaces des forêts de collectivités et celui des forêts privées.

Sous-indicateur 2.2.1 : part des surfaces des forêts de collectivités aménagées relevant du régime forestier

Mode de calcul :

Numérateur/dénominateur

Numérateur : la surface des forêts des collectivités auxquelles est appliqué le régime forestier et dotées d'un aménagement au 31 décembre de l'année.

La surface des forêts des collectivités aménagées de l'année N est égale à la somme :

- de la surface totale des forêts dotées d'un aménagement dont la période d'application englobe le 31/12/N et qui est approuvé ou en cours d'approbation par le préfet de région ou transmis au propriétaire pour accord ;
- de la surface des forêts dont l'adhésion à un règlement type de gestion (RTG) approuvé a été reconnue par le préfet de région, ou pour lesquelles la procédure d'adhésion à un RTG approuvé a fait l'objet d'un envoi au propriétaire pour accord, au plus tard au 31/12/N ;
- et de la surface des forêts disposant d'un document de gestion durable (DGD) échu depuis 3 ans au plus à cette même date.

Dénominateur : surface totale des forêts des collectivités auxquelles est appliqué le régime forestier.

Les forêts des collectivités sont celles mentionnées au 2° volet de l'article L. 211-1 du code forestier. La surface totale des forêts concernées est égale à celle des forêts des collectivités relevant du régime forestier au 31/12/N

Sources des données : ONF.

Sous indicateur 2.2.2 : nombre d'hectares (cumulés) de forêt privée sous DGD agréés ou approuvés (plan simple de gestion (PSG), règlement type de gestion (RTG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)) avec un objectif fixé de 30 000 hectares supplémentaires par an à partir de 2022.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous indicateur 2.2.1 : Les résultats 2025 de cet indicateur ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce RAP. L'analyse est faite sur la base des données de 2024.

Fin 2024, la valeur du sous-indicateur « part des surfaces des forêts de collectivités aménagées relevant du régime forestier » atteint 96,4 % de la surface de référence, mais reste supérieure au taux minimum cible fixé dans le PAP 2024 (<96 %), soit un léger recul de -0,1 % par rapport à 2023 (96,5 %).

Le sous-indicateur se réfère (au dénominateur) à la surface totale des forêts concernées, laquelle est en augmentation constante [+30 553 ha (+1 %) depuis fin 2020] notamment depuis la mise en œuvre de l'instruction technique DGPE/SDFCB 2016-656 du 19 juillet 2016. Cette augmentation voulue par le contrat État-ONF 2021-2025 se traduit par un élargissement du périmètre sur lequel le régime forestier est appliqué, ce qui induit une baisse de la valeur du sous-indicateur, les surfaces aménagées (numérateur) évoluant sur un rythme moins soutenu. Le résultat de l'indicateur dépend de l'évolution de la surface gérée, laquelle n'est pas prévisible. Une partie des efforts faits pour améliorer la valeur de l'indicateur est ainsi altérée.

Par ailleurs, l'évolution des surfaces gérées courantes explique la nature de la cible de ce sous-indicateur dans le PAP, qui n'est plus un taux cible mais simplement une fourchette cible (<96 %).

Sous-indicateur 2.2.2 :

Les surfaces relevant des différents types de documents de gestion durable (DGD) ont toutes progressé sur l'année 2025.

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la surface des forêts privées sous DGD a atteint 3,587Mha en 2025 (contre 3,541Mha en 2024) soit une augmentation de plus de 46 679 ha supplémentaires de forêt privée soumis à un DGD en 2025.

Ainsi, la surface des plans simples de gestion (PSG) obligatoires a augmenté de 26 743 ha dont 11 021 ha pour 473 nouveaux PSG d'une surface allant de 20 à 25 ha (en application de l'abaissement du seuil du PSG obligatoire de 25 à 20 ha prévu par la loi « incendie » n° 2023-580 du 10 juillet 2023), la surface des PSG volontaires a augmenté de 6 630,61 ha, la surface de codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) avec coupes et travaux a augmenté de 13 305,47 ha et celle des règlements types de gestion (RTG) est estimée stable puisque la donnée RTG 2025 n'était pas encore connue début mars 2026.

Ainsi, l'objectif fixé de +30 000 ha supplémentaires de forêt privée placés sous DGD inscrit dans le COP du CNPF a bien été atteint, puisque ce sont près de 47 000 ha supplémentaires de forêt privée qui ont été soumis à un DGD en 2025.

INDICATEUR

2.3 – Taux de bois contractualisés en forêt domaniale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de bois contractualisés en forêt domaniale	%	65	68,3	75	66,1	absence amélioration	76

Commentaires techniques

Construction de l'indicateur : L'indicateur permet de suivre l'évolution de la part que représentent les volumes de bois issus des forêts domaniales vendus par l'ONF sous forme de contrats d'approvisionnement par rapport à l'ensemble des volumes de bois des forêts domaniales vendus par l'ONF (donc y compris la part des bois vendus sur pied).

Mode de calcul :

Numérateur/Dénominateur

Numérateur : volume de bois en forêt domaniale vendu sous forme de contrats d'approvisionnement (en m³ équivalent bois sur pied)

Dénominateur : volume total de bois en forêt domaniale vendu (en m³ équivalent bois sur pied)

Source : ONF – direction commerciale bois et services (DCBS)

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur permet de suivre l'évolution de la part des volumes de bois issus des forêts domaniales vendus sous forme de contrats d'approvisionnement par rapport à l'ensemble des volumes de bois des forêts domaniales vendus par l'ONF (y compris la part des bois vendus sur pied).

Cet indicateur est cohérent avec le contrat État-ONF 2021-2025 signé le 22 avril 2022 qui fixe des objectifs de contractualisation des bois issus des forêts domaniales. Le taux de bois vendus sous forme de contrats constitue un indicateur de suivi de ce contrat. Les cibles des années ultérieures seront déterminées dans le cadre du prochain COP.

L'objectif d'augmentation de la contractualisation vise à améliorer la valorisation des bois issus des forêts domaniales et vendus par l'ONF, à répondre aux besoins des clients et à professionnaliser la filière bois. Ce triple objectif reste toujours d'actualité.

La proportion de volume de bois vendus en contrats d'approvisionnement a reculé en 2025 pour atteindre 66,1 % contre 68,3 % en 2024 alors même que les volumes contractualisés ont progressé de +4,3 % par rapport aux volumes contractualisés en forêts domaniales en 2024. L'ONF a porté à 3 123 748 m³ son volume vendu en contrat d'approvisionnement en 2025, soit 127 500 m³ de plus qu'en 2024, répondant ainsi à l'objectif assigné à l'établissement de sécuriser l'approvisionnement de la filière aval.

OBJECTIF

3 – Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques

La majeure partie des soutiens publics apportés à l’agriculture s’inscrit dans le cadre des dispositifs et financements européens prévus par la PAC.

La mise en œuvre de ces dispositifs mobilise l’administration centrale (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises) et les services déconcentrés du ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire (MAASA), ainsi que des établissements publics sous tutelle agréés comme organismes payeurs (ASP, FranceAgriMer et ODEADOM, ODARC).

L’atteinte de cet objectif repose notamment sur la réingénierie et la simplification des procédures de gestion et la réorganisation du dispositif de contrôles sur place. Cet objectif est évalué par l’indicateur issu du plan de transformation ministériel (PTM) à partir de 2020 : « Taux de dossiers (1^{er} pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus ».

INDICATEUR

3.1 – Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus

(du point de vue de l’usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus	%	93,91 %	97,06	97	99,28%	cible atteinte	97

Commentaires techniques

Construction de l’indicateur : l’indicateur « Taux de dossiers (1^{er} pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus » est issu du plan de transformation ministériel (PTM), il permet d’évaluer la dynamique de règlement des aides PAC dans un temps imparti.

Mode de calcul : l’indicateur rapporte le nombre de dossiers d’aides découplées, aides couplées animales et ICHN de la campagne N payés avant le 31 décembre de l’année N et les dossiers MAEC et aides à l’agriculture biologique de la campagne N payés avant le 31 décembre N+1 sur le total des dossiers à payer au titre de ces aides pour la campagne N, avant 2019. Pour les dossiers MAEC et aides à l’agriculture biologique, à compter de la campagne 2019, il s’agit des dossiers payés avant le 30 juin N+1. La comptabilisation est faite en nombre de dossiers (ie : un demandeur peut être comptabilisé plusieurs fois s’il est demandeur de plusieurs aides).

Numérateur : nombre de dossiers du 1^{er} pilier surface et ICHN payés avant le 31 décembre année n et des dossiers MAEC et aides biologiques payés avant le 31 décembre n+1 jusqu’à la campagne 2018, puis avant le 30 juin N+1 pour les campagnes suivantes.

Dénominateur : total des dossiers des campagnes concernées.

ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats 2025 de l’indicateur « Taux de dossiers (1^{er} pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus » sont provisoires. Les résultats définitifs seront connus en juillet 2026 compte tenu de la date finale de versement des aides MAEC/Bio au 30 juin N+1.

En 2025, l’indicateur affiche toutefois un résultat de 99,28 % contre 97,06 % en 2024, qui dépasse largement la cible retenue (97 %) dans le PAP 2025.

La mise en œuvre de la nouvelle programmation n’a ainsi pas remis en cause le calendrier de paiement grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne d’instruction et de paiement. En effet, cette troisième année de campagne de la programmation 2023-2027 a permis de fiabiliser les outils d’instruction et de contrôle (articulation avec le système de suivi des surfaces en temps réel par exemple).

Dans le cadre de ce calendrier de paiement normal, une fraction limitée des dossiers d'aides directes et d'ICHN est payée après le 1^{er} janvier N+1 et avant le 30 juin N+1, ce qui justifie une cible inférieure à 100 %. Il s'agit des dossiers qui présentent des particularités qui nécessitent un traitement plus long. En particulier, l'instruction du caractère agriculteur actif, automatisée dans le cas général, peut prendre du temps dans certaines situations particulières nécessitant d'interroger les caisses de retraite ou la MSA.

La mise en place du droit à l'erreur dont la prise en compte a pu retarder sur les précédentes campagnes le calendrier de paiement (car il peut être exercé jusqu'au 20/09 et retarde donc l'instruction) a pu être gérée au fil de l'eau en 2025 grâce à l'amélioration du système d'information et la forte mobilisation des services.

Pour l'ensemble des dispositifs, l'objectif est de garantir la stabilité réglementaire afin de permettre aux services instructeurs d'améliorer encore leur efficacité dans le traitement des dossiers.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 780 000 199 540	24 134	246 484 254 61 212 838		250 264 254 61 436 512	250 264 254
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	104 673		220 769 139 5 657 438	239 623 656	220 769 139 245 385 766	220 769 139
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	700 000		116 202 510 111 107 421		116 202 510 111 807 421	116 202 510
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	1 000 000 3 641 623	1 798 332 17 056	513 529 483 519 824 106		516 327 815 523 482 784	516 327 815
25 – Protection sociale	14 484		156 920 000 143 591 496		156 920 000 143 605 980	156 920 000
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	195 794 651 195 244 119	7 200 000 5 652 952	84 840 239 70 963 561	127 249	287 834 890 271 987 882	287 834 890
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	386 102 161 355 453 578	53 957 793 50 990 114	285 645 12 869 927		440 345 599 419 313 619	440 345 599
29 – Planification écologique	1 954 802		336 131 057 82 993 896	15 000	336 131 057 84 963 698	336 131 057
29.01 – Plan haies	651 290		336 131 057 5 479 137		336 131 057 6 130 427	336 131 057
29.02 – Plan protéines					0 0	0
29.03 – Diagnostic carbone					0 0	0
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions	199 776		149 954		0 349 730	0
29.05 – Décarbonation en agriculture					0 0	0
29.06 – Soutien au renouvellement forestier			41 203 260		0 41 203 260	0
29.07 – Dynamisation de l'aval bois- matériaux	390 672		17 757 818		0 18 148 490	0
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)	883 272		7 291 640	-20 000	0 8 154 911	0
29.09 – Graines et plants, et travaux forestiers	146 341		8 223 287		0 8 369 629	0
29.10 – Forêt en Outre mer	-13 776		2 888 800	35 000	0 2 910 024	0
29.11 – Marché d'intérim -mesures planification écologique	-302 773				0 -302 773	0
29.12 – Soutien à l'agriculture biologique					0 0	0
Total des AE prévues en LFI	586 676 812	62 956 125	1 675 162 327	0	2 324 795 264	2 324 795 264
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 685 477 (hors titre 2)			+1 685 477	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-178 983 066 (hors titre 2)			-178 983 066	
Total des AE ouvertes		2 147 497 675 (hors titre 2)			2 147 497 675	
Total des AE consommées	557 312 819	56 684 256	1 008 220 683	239 765 905	1 861 983 663	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 780 000 3 569 610	24 134	247 089 648 213 132 316		250 869 648 216 726 060	250 869 648
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	102 914		218 914 084 152 343 127	239 623 656	218 914 084 392 069 697	218 914 084
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	700 000		131 823 004 120 856 329		131 823 004 121 556 329	131 823 004
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	1 000 000 2 080 179	3 700 000 17 056	510 388 140 509 643 752		515 088 140 511 740 987	515 088 140
25 – Protection sociale	31 915		156 920 000 143 593 296		156 920 000 143 625 211	156 920 000
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	195 794 651 195 506 029	8 283 000 8 154 526	86 129 744 72 403 585	215 810	290 207 395 276 279 950	290 207 395
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	386 102 161 355 380 871	53 957 793 50 990 114	285 645 12 869 935		440 345 599 419 240 920	440 345 599
29 – Planification écologique	3 589 494	88 176	257 149 795 58 635 951		257 149 795 62 313 620	257 149 795
29.01 – Plan haies	545 387		257 149 795 13 607 080		257 149 795 14 152 467	257 149 795
29.02 – Plan protéines					0 0	0
29.03 – Diagnostic carbone					0 0	0
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions	13 776		1 231 578		0 1 245 354	0
29.05 – Décarbonation en agriculture			350 000		0 350 000	0
29.06 – Soutien au renouvellement forestier			18 000 000		0 18 000 000	0
29.07 – Dynamisation de l'aval bois- matériaux			4 439 455		0 4 439 455	0
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)	557 991	88 176	7 046 216		0 7 692 382	0
29.09 – Graines et plants, et travaux forestiers	228 251		10 445 307		0 10 673 558	0
29.10 – Forêt en Outre mer	179 750		3 516 316		0 3 696 066	0
29.11 – Marché d'intérim -mesures planification écologique	2 064 339				0 2 064 339	0
29.12 – Soutien à l'agriculture biologique					0 0	0
Total des CP prévus en LFI	586 676 812	65 940 793	1 608 700 060	0	2 261 317 665	2 261 317 665
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 820 000 (hors titre 2)			+1 820 000	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+186 994 (hors titre 2)			+186 994	
Total des CP ouverts		2 263 324 659 (hors titre 2)			2 263 324 659	
Total des CP consommés	560 961 012	59 274 006	1 283 478 290	239 839 466	2 143 552 774	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 780 000 4 242 108	18 436	266 067 420 240 625 823		269 847 420	269 847 420 244 886 367
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	7 782 787		284 310 502 373 381 932	186 731 255	284 310 502	284 310 502 567 895 974
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	700 000		111 404 993 111 311 276		111 404 993	111 404 993 112 011 276
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	1 325 086 1 587 239	1 798 332	545 248 133 503 124 875		548 371 551	548 371 551 504 712 114
25 – Protection sociale	16 308		155 420 000 180 017 442		155 420 000	155 420 000 180 033 750
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	195 794 651 196 384 001	8 317 000 11 772 821	94 319 659 71 441 547	-3 968 880	298 431 310	298 431 310 275 629 489
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	430 146 369 433 923 434	47 399 861 44 792 869	295 480 16 329 063		477 841 710	477 841 710 495 045 366
29 – Planification écologique	11 138 289	168 176	1 031 000 000 663 750 146	20 000	1 031 000 000	1 031 000 000 675 076 611
29.01 – Plan haies	187 805		110 000 000 79 669 294		110 000 000	110 000 000 79 857 099
29.02 – Plan protéines			100 000 000 42 878 875		100 000 000	100 000 000 42 878 875
29.03 – Diagnostic carbone	546 341		32 000 000 21 853 659		32 000 000	32 000 000 22 400 000
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions			200 000 000 112 025 633		200 000 000	200 000 000 112 025 633
29.05 – Décarbonation en agriculture			80 000 000 55 300 000		80 000 000	80 000 000 55 300 000
29.06 – Soutien au renouvellement forestier	1 341 463		250 000 000 123 958 537		250 000 000	250 000 000 125 300 000
29.07 – Dynamisation de l'aval bois- matériaux	3 414 634		200 000 000 136 585 366		200 000 000	200 000 000 140 000 000
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)	2 140 928	168 176	34 000 000 25 018 477	20 000	34 000 000	34 000 000 27 347 581

Número et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
29.09 – Graines et plants, et travaux forestiers	745 347		10 000 000 53 640 056		10 000 000	10 000 000 54 385 403
29.10 – Forêt en Outre mer	199 430		15 000 000 12 820 250		15 000 000	15 000 000 13 019 680
29.11 – Marché d'intérêt -mesures planification écologique	2 562 340				0	0 2 562 340
29.12 – Soutien à l'agriculture biologique					0	0 0
Total des AE prévues en LFI	631 046 106	57 515 193	2 488 066 187	0	3 176 627 486	3 176 627 486
Total des AE consommées	655 774 166	56 752 302	2 159 982 104	182 782 375		3 055 290 947

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Número et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 780 000 826 944	18 436	267 209 648 240 277 891		270 989 648	270 989 648 241 123 270
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	7 786 421		282 172 527 182 059 979	186 731 255	282 172 527	282 172 527 376 577 655
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	700 000		123 194 993 137 386 114		123 194 993	123 194 993 138 086 114
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	1 325 086 1 217 778	3 700 000	521 469 211 519 168 039		526 494 297	526 494 297 520 385 816
25 – Protection sociale	49 931		155 420 000 180 017 442		155 420 000	155 420 000 180 067 373
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	195 794 651 195 499 788	9 400 000 11 347 868	100 546 763 74 830 084		305 741 414	305 741 414 281 677 740
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	430 146 369 434 009 026	47 399 861 44 792 869	295 480 18 175 544		477 841 710	477 841 710 496 977 440
29 – Planification écologique	5 386 410	80 000	594 000 000 333 014 639		594 000 000	594 000 000 338 481 050
29.01 – Plan haies	114 473		45 000 000 40 011 937		45 000 000	45 000 000 40 126 410
29.02 – Plan protéines			65 000 000 19 243 662		65 000 000	65 000 000 19 243 662
29.03 – Diagnostic carbone	333 013		20 000 000 13 183 958		20 000 000	20 000 000 13 516 971
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions			25 000 000 14 296 736		25 000 000	25 000 000 14 296 736
29.05 – Décarbonation en agriculture			80 000 000 33 200 000		80 000 000	80 000 000 33 200 000
29.06 – Soutien au renouvellement forestier	884 740		100 000 000 70 539 614		100 000 000	100 000 000 71 424 355
29.07 – Dynamisation de l'aval bois-matériaux	2 081 335		200 000 000 85 253 393		200 000 000	200 000 000 87 334 728
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)	1 270 093	80 000	34 000 000 6 992 474		34 000 000	34 000 000 8 342 567
29.09 – Graines et plants, et travaux forestiers	612 017		10 000 000 42 409 653		10 000 000	10 000 000 43 021 670
29.10 – Forêt en Outre mer	5 904		15 000 000 7 883 211		15 000 000	15 000 000 7 889 115

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
29.11 – Marché d'intérêt -mesures planification écologique	84 835				0	0 84 835
29.12 – Soutien à l'agriculture biologique					0	0 0
Total des CP prévus en LFI	631 046 106	60 499 861	2 044 308 622	0	2 735 854 589	2 735 854 589
Total des CP consommés	645 476 298	56 239 173	1 684 929 732	186 731 255		2 573 376 458

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	655 774 166	586 676 812	557 312 819	645 476 298	586 676 812	560 961 012
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	187 157 537	94 851 250	81 602 232	176 880 652	94 851 250	85 090 969
Subventions pour charges de service public	468 616 629	491 825 562	475 710 586	468 595 646	491 825 562	475 870 043
Titre 5 – Dépenses d'investissement	56 752 302	62 956 125	56 684 256	56 239 173	65 940 793	59 274 006
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 834 331	8 998 332	2 495 967	2 186 915	11 983 000	4 941 180
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-34 881	0	61 379	99 406	0	205 916
Subventions pour charges d'investissement	53 952 853	53 957 793	54 126 910	53 952 853	53 957 793	54 126 910
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 159 982 104	1 675 162 327	1 008 220 683	1 684 929 732	1 608 700 060	1 283 478 290
Transferts aux ménages	6 393 672	4 338 434	5 065 183	6 329 892	4 338 434	4 975 435
Transferts aux entreprises	1 939 371 694	1 322 779 513	830 938 577	1 497 797 741	1 255 047 728	1 105 728 106
Transferts aux collectivités territoriales	125 476 441	166 428 143	115 707 323	115 160 505	167 666 643	115 133 721
Transferts aux autres collectivités	88 740 297	181 616 237	56 509 599	65 641 593	181 647 255	57 641 027
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	182 782 375	0	239 765 905	186 731 255	0	239 839 466
Prêts et avances	186 731 255	0	213 723 656	186 731 255	0	213 723 656
Dotations en fonds propres	-3 948 880	0	142 249	0	0	215 810
Dépenses de participations financières	0	0	25 900 000	0	0	25 900 000
Total hors FdC et AdP		2 324 795 264			2 261 317 665	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-177 297 589			+2 006 994	
Total*	3 055 290 947	2 147 497 675	1 861 983 663	2 573 376 458	2 263 324 659	2 143 552 774

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 323 837		960 000	1 323 837		960 000
Total	1 323 837		960 000	1 323 837		960 000

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2025		960 000		960 000				
Total		960 000		960 000				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2025		34 881						
Total		34 881						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2025		725 477		860 000				
Total		725 477		860 000				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2025				181 400 000				
Total				181 400 000				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						110 640 487		105 137 249
Total						110 640 487		105 137 249

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025				2 987 064		7 214 639		
03/12/2025						980 000		980 000
Total				2 987 064		8 194 639		980 000

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025						302 043		302 043
03/12/2025		725 000		725 000				
Total		725 000		725 000		302 043		302 043

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						60 605 778		78 505 778
Total						60 605 778		78 505 778

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		2 445 358		186 932 064		179 742 947		184 925 070

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (32)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
800229	Tarif réduit (remboursement) pour les gazoles, les fiouls lourds et les gaz de pétrole liquéfiés utilisés pour les travaux agricoles et forestiers Produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons <i>Bénéficiaires 2023 : 240000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-60 et L. 312-61</i>	1 754	1 135	2 147
300101	Exonération sous certaines conditions : - des coopératives agricoles et de leurs unions ; - des coopératives artisanales et de leurs unions ; - des coopératives d'entreprises de transport ; - des coopératives artisanales de transport fluvial ; - des coopératives maritimes et de leurs unions Exonérations <i>Bénéficiaires 2023 : 1032 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-2°, 3° et 3° bis</i>	192	191	218
210316	Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 34180 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater L, 199 ter K, 220 M, 223 O-1-n</i>	146	142	168
730232	Taux de 10 % applicable aux livraisons de bois de chauffage et produits de bois assimilés Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278 bis-3° bis</i>	108	113	109
210329	Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active du glyphosate au cours des années 2021 à 2023 Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 64047 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2023 - : Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021-art.140</i>	167	-	75
170106	Déduction de précaution	301	nc	73

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffage définitif 2024	Chiffage initial 2025	Chiffage actualisé 2025
Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2023 : 43739 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2018 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 73</i>			
170201 Abattement sur les bénéfices réalisés par les jeunes agriculteurs Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2023 : 10725 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 73 B</i>	65	68	57
730235 Taux de 5,5 % pour l'enseignement et la pratique de l'équitation, les animations et les activités de démonstration aux fins de découverte de l'environnement équestre et de familiarisation avec celui-ci ainsi que l'accès aux installations sportives destinées à l'utilisation des équidés Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : 15500 Entreprises - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis - O</i>	49	70	55
520109 Exonération partielle de droits de mutation des bois et forêts, des sommes déposées sur un compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA), des parts d'intérêts détenues dans un groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme, des parts de GFA et de la fraction des parts de groupements forestiers ruraux représentative de biens de nature forestière et celle représentative de biens de nature agricole Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1959 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 793-1-3° et 4°, 793-2-2° et 3°, 793-3, 793 bis et 848 bis</i>	50	50	50
440102 Exonération partielle des bois et forêts, des parts de groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme et des parts de GFA Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2023 : 26087 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 976</i>	46	49	49
170108 Provision pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2025 - Dernière incidence budgétaire : 2033 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 73 A</i>	46	46	46
110240 Crédit d'impôt au titre des dépenses engagées par les exploitants agricoles pour assurer leur remplacement Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 34455 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 200 undecies</i>	26	26	36
110262 Crédit d'impôt au titre d'investissements et travaux forestiers et cotisations d'assurance de bois et forêts Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 19823 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 200 quindecies</i>	20	20	22
210330 Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale en cours de validité au 31 décembre 2021 ou délivrée au cours de l'une des années 2022, 2023 ou 2024 Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 7210 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - : Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021-art.151</i>	18	18	13
730212 Taux de 10% applicable aux engrais, aux amendements calcaires et produits phytopharmaceutiques utilisables en agriculture biologique et aux matières fertilisantes ou supports de culture d'origine organique agricole Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1966 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278 bis - 5°</i>	10	3	10
830204 Tarif réduit (remboursement) pour les gaz naturels utilisés comme carburants ou combustibles pour les travaux agricoles et forestiers	5	6	9

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
	Gaz naturels <i>Bénéficiaires 2023 : 618 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-60 et L. 312-61</i>			
730302	Taux de 2,10 % applicable aux ventes d'animaux de boucherie et de charcuterie à des personnes non assujetties à la TVA Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : 1500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1970 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 sexes</i>	4	3	4
120147	Exonération partielle des indemnités journalières versées aux exploitants agricoles au titre d'un régime d'assurance obligatoire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72 A bis</i>	3	3	3
830203	Tarif réduit sur les gaz naturels consommés comme combustibles pour les besoins de la déshydratation de légumes et plantes aromatiques Gaz naturels <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-60 et L. 312-62</i>	2	1	3
120101	Exonération du salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole ayant cessé de participer directement et gratuitement à l'exploitation avant le 1er juillet 2014 Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1939 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-3°</i>	2	1	2
530208	Exonération des acquisitions et des cessions réalisées par les SAFER. Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2023 : 14800 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1998 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1028 bis et 1028 ter</i>	2	2	2
110241	Réduction d'impôt au titre des cotisations versées aux associations syndicales autorisées ayant pour objet la réalisation de travaux de prévention en vue de la défense des forêts contre les incendies sur des terrains inclus dans les bois classés Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 5006 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200 decies A</i>	€	€	1
110226	Réduction d'impôt sur le revenu pour investissements et cotisations d'assurance de bois et forêts jusqu'au 31 décembre 2022 Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 11213 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 199 decies H</i>	-	-	-
110239	Réduction d'impôt sur le revenu à raison des intérêts perçus au titre du différé de paiement accordé à des exploitants agricoles Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2010 - code général des impôts : 199 vices A</i>	-	-	-
200217	Amortissement exceptionnel des bâtiments d'élevage et des matériels et installations destinés au stockage des effluents d'élevage égal à 40% du prix de revient des biens réparti linéairement sur cinq ans Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 39 quinquies FB</i>	-	-	-
170306	Rattachement du revenu exceptionnel d'un exploitant agricole soumis à un régime réel d'imposition par fractions égales, aux résultats de l'exercice de sa réalisation et des six exercices suivants	11	nc	nc

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffreage définitif 2024	Chiffreage initial 2025	Chiffreage actualisé 2025
Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2023 : 500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 75-0 A</i>				
500101	Exonération de droits d'enregistrement et de timbre des sociétés coopératives agricoles de céréales, d'insémination artificielle et d'utilisation de matériel agricole Dispositions communes aux droits d'enregistrement et de timbre <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1936 - Dernière modification : 1982 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1030, 1031</i>	nc	nc	nc
530216	Régimes spéciaux bénéficiant aux groupements et sociétés à objet agricole Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1979 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 730 bis, 730 ter</i>	nc	nc	nc
530217	Exonération des cessions de fonds agricoles Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1979 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 732</i>	nc	nc	nc
170107	Déduction fiscale pour valorisation du cheptel Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2023 : 228 Entreprises - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - : Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 - Article 70</i>	ε	nc	ε
170307	Report d'imposition de l'indemnité destinée à couvrir les dommages causés aux récoltes par des événements climatiques à l'exercice de constatation de cette perte Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2012 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72 B</i>	1	ε	ε
320122	Déduction pour les groupements d'employeurs des sommes inscrites à un compte d'affectation spéciale et destinées à couvrir leur responsabilité solidaire pour le paiement des dettes salariales Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 60 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 214-1-8°</i>	8	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		3 036	1 947	3 152

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffreage définitif 2024	Chiffreage initial 2025	Chiffreage actualisé 2025
060102	Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis</i>	101	151	100
060203	Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : 50735 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis</i>	8	8	8
060104	Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2	2	2

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
<i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Parcelles - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B</i>				
060103	Exonération en faveur des terrains plantés en bois Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : 469000 Parcelles - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395</i>	1	1	1
060201	Pertes de récoltes ou de bétail Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : 2470000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398</i>	284	nc	nc
060202	Association foncière pastorale Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : 2374 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 1398 A</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		396	162	111

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
060102	Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis</i>	101	151	100
060203	Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : 50735 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis</i>	8	8	8
060104	Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Parcelles - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B</i>	2	2	2
060103	Exonération en faveur des terrains plantés en bois Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : 469000 Parcelles - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395</i>	1	1	1
060201	Pertes de récoltes ou de bétail Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : 2470000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398</i>	284	nc	nc
060202	Association foncière pastorale Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2023 : 2374 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 1398 A</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		396	162	111

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés		250 264 254 61 436 512	250 264 254 61 436 512		250 869 648 216 726 060	250 869 648 216 726 060
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole		220 769 139 245 385 766	220 769 139 245 385 766		218 914 084 392 069 697	218 914 084 392 069 697
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles		116 202 510 111 807 421	116 202 510 111 807 421		131 823 004 121 556 329	131 823 004 121 556 329
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires		516 327 815 523 482 784	516 327 815 523 482 784		515 088 140 511 740 987	515 088 140 511 740 987
25 – Protection sociale		156 920 000 143 605 980	156 920 000 143 605 980		156 920 000 143 625 211	156 920 000 143 625 211
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois		287 834 890 271 987 882	287 834 890 271 987 882		290 207 395 276 279 950	290 207 395 276 279 950
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions		440 345 599 419 313 619	440 345 599 419 313 619		440 345 599 419 240 920	440 345 599 419 240 920
29 – Planification écologique		336 131 057 84 963 698	336 131 057 84 963 698		257 149 795 62 313 620	257 149 795 62 313 620
29.01 – Plan haies		336 131 057 6 130 427	336 131 057 6 130 427		257 149 795 14 152 467	257 149 795 14 152 467
29.02 – Plan protéines			0 0			0 0
29.03 – Diagnostic carbone			0 0			0 0
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions		349 730	349 730		1 245 354	1 245 354
29.05 – Décarbonation en agriculture			0 0		350 000	350 000
29.06 – Soutien au renouvellement forestier		41 203 260	41 203 260		18 000 000	18 000 000
29.07 – Dynamisation de l'aval bois- matériaux		18 148 490	18 148 490		4 439 455	4 439 455
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)		8 154 911	8 154 911		7 692 382	7 692 382
29.09 – Graines et plants, et travaux forestiers		8 369 629	8 369 629		10 673 558	10 673 558
29.10 – Forêt en Outre mer		2 910 024	2 910 024		3 696 066	3 696 066
29.11 – Marché d'intérim -mesures planification écologique		-302 773	-302 773		2 064 339	2 064 339
29.12 – Soutien à l'agriculture biologique			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	2 324 795 264	2 324 795 264	0	2 261 317 665	2 261 317 665

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-177 297 589	-177 297 589		+2 006 994	+2 006 994
Total des crédits ouverts	0	2 147 497 675	2 147 497 675	0	2 263 324 659	2 263 324 659
Total des crédits consommés	0	1 861 983 663	1 861 983 663	0	2 143 552 774	2 143 552 774
Crédits ouverts - crédits consommés		+285 514 012	+285 514 012		+119 771 885	+119 771 885

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	2 511 950 264	2 511 950 264	0	2 458 472 665	2 458 472 665
Amendements	0	-187 155 000	-187 155 000	0	-197 155 000	-197 155 000
LFI	0	2 324 795 264	2 324 795 264	0	2 261 317 665	2 261 317 665

Le passage du PLF à la LFI peut se traduire comme suit :

- * Amendement gouvernemental en vue de la participation du programme à la réduction du déficit public à hauteur de -230 000 000 euros en AE=CP ;
- * +845 000 euros en AE=CP pour financer le maintien de 13 ETP du CNPF (gage sur le programme 206) ;
- * +7 000 000 en AE=CP pour renforcement de l'AITA (gage sur le programme 215) ;
- * +20 000 000 en AE et +10 000 000 en CP pour le « Pacte haie » de la planification écologique (gage sur le programme 215) ;
- * +5 000 000 en AE=CP pour le régime spécial d'approvisionnement en Outre-mer (gage sur le programme 206) ;
- * +10 000 000 en AE=CP pour caves coopératives (gage sur le programme 215).

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas eu de modification de maquette.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

En ce qui concerne les virements et transferts en gestion :

- * Transfert sortant vers le P123 au titre du remboursement de l'aide à la Sucrerie Rhumerie de Marie-Galante versée par le MIOM : -1,6 M€ en AE=CP ;
- * Transfert sortant vers le P162 au titre du financement du PITE « Plan Algues Vertes en Bretagne » : -5 M€ en AE=CP ;
- * Transfert entrant du P162 en CP au titre du transfert d'un EJ pour solde sur un dispositif MAEC (reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire) : +201 703 € ;
- * Transfert sortant vers le P162 au titre du financement du PITE « Plan chlอร์ดေးcone » : -645 k€ en AE=CP ;
- * Transfert entrant du P362 afin de financer le Pacte biosécurité et bien-être animal du plan de relance : +10 M€ en CP ;

- *Transfert entrant du P217 au titre du financement d'un agent pour le renfort des mesures de gestion de la pêche dans le Golfe de Gascogne : +31 k€ en AE=CP ;
- * Transfert sortant vers le P123 au titre de la participation à l'aide exceptionnelle aux filières vanille et litchi suite au cyclone Garance à la Réunion : -1 M€ en AE=CP ;
- * Transfert entrant depuis le P218 pour remboursement du hors titre 2 des cinq agents de la MCOSA transférés à FranceAgriMer : +20 k€ en AE=CP.
- * Virement entrant depuis le P206 pour la leucose bovine à la Réunion : +750 k€ en AE=CP ;
- * Virement sortant vers le P215 pour le financement de prestations sur le réseau rural -55 k€ en AE=CP ;
- * Virement sortant vers le P215 pour le remboursement de frais de déplacement des agents de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises : -100 k€ en AE=CP ;
- * Virement sortant vers le P215 pour le remboursement des publications au Bulletin officiel des annonces de marchés publics : -11 k€ en AE=CP ;
- * Virement sortant vers le P215 pour le financement d'une étude sur les propriétaires forestiers diligentée par le service de la statistiques et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire : -60 k€ en AE=CP ;
- * Virement sortant vers le P215 pour le financement d'assistances nécessaires au maintien dans des conditions opérationnelles de systèmes d'information agricoles et forestiers : -101 k€ en AE=CP.

En ce qui concerne les reports de crédits :

L'arrêté du 11 mars 2025 portant report de crédits généraux a ouvert un montant de 181,4 M€ en CP pour payer les dispositifs suivants :

- * Organisation du congrès de l'OIV (3,35 M€) ;
- * L'aide à l'arrachage structurel en viticulture (110,41 M€) ;
- * L'aide à la crise de la Fièvre catarrhale ovine (50 M€) ;
- * Fonds hydraulique agricole engagé en 2024 (17,65 M€).

L'arrêté du 17 février 2025 portant report de crédits de fonds de concours a ouvert un montant de 0,725 M€ en AE et 0,86 M€ en CP pour financer les dépenses d'assistance technique pour la mise en œuvre du Plan Stratégique national de la PAC.

En ce qui concerne les fonds de concours :

Arrêté du 24 février 2025 portant ouverture de crédits de fonds de concours à hauteur de 960 k€ en AE=CP pour financer les dépenses d'assistance technique pour la mise en œuvre du Plan Stratégique national de la PAC.

En ce qui concerne les annulations de crédits :

L'arrêté du 25 avril 2025 portant annulation de crédits, et plus particulièrement de la mise en réserve initial du programme, à hauteur de 110 640 487 € en AE et 105 137 249 € en CP.

Loi du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025 qui vient annuler des crédits dans le cadre de la fin de gestion à hauteur de 60,9 M€ en AE et 78,8 M€ en CP

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le fonds de concours du P149 est destiné à financer les dépenses d'assistance technique pour la mise en œuvre du Plan stratégique national de la PAC, effectuées par la DGPE. Ces crédits permettent de financer le marché relatif aux évaluations du Plan Stratégique National, obligation européenne, qui couvre la programmation PAC 2023-2027. Ils sont exécutés dans le cadre d'un marché à bon de commande, les dépenses étant de fait échelonnées dans le temps.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	110 640 487	110 640 487	0	105 137 249	105 137 249
Surgels	0	145 100 000	145 100 000	0	103 000 000	103 000 000
Dégels	0	-245 740 487	-245 740 487	0	-198 137 249	-198 137 249
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000

Par l'arrêté du 25 avril 2025 portant annulation de crédits, la mise en réserve initiale du programme a été entièrement annulée.

En loi de finances de fin de gestion, sur le total des crédits surgelés mentionnés dans le tableau ci-dessus, 60 860 778 € en AE et 78 760 778 € en CP ont été annulés, le solde ayant été mis à disposition du programme.

Dépenses pluriannuelle

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 2 147 497 675	CP ouverts en 2025 * (P1) 2 263 324 659
AE engagées en 2025 (E2) 1 861 983 663	CP consommés en 2025 (P2) 2 143 552 774
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 13 474	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 339 629 997
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 285 500 538	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 1 803 922 777

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 1 453 633 498					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 201 701					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 1 453 835 198	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 339 629 997	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 1 114 205 201	
AE engagées en 2025 (E2) 1 861 983 663	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 1 803 922 777	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 58 060 886	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 1 172 266 087	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 293 066 522
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 879 199 565

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés		250 264 254 61 436 512	250 264 254 61 436 512		250 869 648 216 726 060	250 869 648 216 726 060

Les montants programmés en LFI 2025, 250 264 254 € en AE et 250 869 648 € en CP, font état d'une consommation de 61 436 512 € en AE et 216 726 060 € en CP. La lecture de la faible exécution en AE doit être nuancée, entre autres, par des opérations de retrait d'engagements juridiques basculés (REJB) effectuées sur la sous-action 149-21-08 pour un montant de 151 525 220 €. L'exécution nette en AE est ainsi de 212 961 731 €.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 780 000	199 540	3 780 000	3 569 610
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 000	199 540	70 000	3 569 610
Subventions pour charges de service public	3 710 000		3 710 000	
Titre 5 : Dépenses d'investissement		24 134		24 134
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		24 134		24 134
Titre 6 : Dépenses d'intervention	246 484 254	61 212 838	247 089 648	213 132 316
Transferts aux ménages		125 029		198 336
Transferts aux entreprises	243 684 254	55 459 361	244 289 648	207 168 412
Transferts aux collectivités territoriales		3 796 761		3 626 157
Transferts aux autres collectivités	2 800 000	1 831 687	2 800 000	2 139 410
Total	250 264 254	61 436 512	250 869 648	216 726 060

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 199 540 € CP = 3 569 610 €

Emploi et innovation dans les industries agro-alimentaires : AE = 21 700 € CP = 26 673 €

Ce montant correspond au paiement de l'abonnement annuel au logiciel DIANE+ pour les agents de la DGPE. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision financière reprenant les comptes sociaux et les informations générales des entreprises françaises.

Actions internationales : AE = 119 896 € CP = 3 460 511 €

Ces crédits financent l'organisation de manifestations à caractère international et les prestations nécessaires à l'accueil des délégations étrangères. Par ailleurs, ces crédits ont également permis de solder les frais liés à l'organisation du 46^e Congrès de l'Organisation internationale de la Vigne et du Vin (OIV) et de la conférence ministérielle adossée qui ont eu lieu à Dijon en octobre 2024.

Interventions en faveur des filières ultramarines : AE= 57 944 € CP = 82 426 €

Ces crédits ont été exécutés par le service de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna pour le financement de conventions financières territoriales relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture. Ces crédits s'inscrivent dans le cadre des dispositifs dédiés aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : AE= 24 134 € CP= 24 134 €**Interventions en faveur des filières ultramarines AE = 24 134 € CP = 24 134 €**

Ce montant correspond à des dépenses engagées par le service de Wallis et Futuna pour le financement de conventions financières prises dans le cadre des dispositifs PTOM.

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 61 212 838 € CP = 213 132 316 €**TRANSFERTS AUX MÉNAGES : AE = 125 029 € CP = 198 336 €****Interventions en faveur des filières ultramarines AE = 125 029 € CP = 198 336 €**

Ces crédits ont financé des projets menés dans le cadre des conventions financières territoriales relatives à l'appui et à la structuration de l'agriculture prises par la DAAF de Wallis et Futuna avec des porteurs de projets. Ce sont des dispositifs PTOM qui ont servi notamment à financer de l'acquisition de matériel ou l'aménagement de locaux.

TRANSFERT AUX ENTREPRISES : AE = 55 459 361 € CP = 207 168 412 €**Emploi et innovation dans les industries agro-alimentaires : AE = 1 311 532 € CP = 276 000 €**

Cette sous-action comprend principalement le financement du dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DiNAII) dont l'objectif est de renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur agro-alimentaire afin d'optimiser leurs performances. Le DiNAII accompagne les PME et TPE agroalimentaires dans le développement de leur compétitivité hors coût, via le financement d'actions collectives. Il constitue le seul outil d'intervention financier des DRAAF en faveur du tissu régional des industries agro-alimentaires.

Ces crédits financent aussi la poursuite du partenariat entre BpiFrance et le ministère en faveur de l'innovation dans les industries agroalimentaires ainsi que le concours étudiant national et européen d'innovation dans le secteur alimentaire. L'objectif de ce concours est le développement des produits alimentaires nouveaux par des étudiants en formation supérieures scientifiques et commerciales. Ces crédits sont délégués à AgroParisTech.

Aide à la filière sucrière des départements d'Outre-mer : AE = 130 067 299 € CP = 130 067 299 €

Cette sous-action recouvre les différents dispositifs d'accompagnement à la filière sucrière ultra-marine dont les montants conventionnés maximums se décomposent comme suit :

- 56 M€ au titre de l'aide aux producteurs de canne à sucre visant à compenser les handicaps de production dans les départements d'Outremer ;
- 10 M€ au titre de l'aide forfaitaire d'adaptation à l'industrie sucrière ;

- 20,4 M€ au titre de l'aide au soutien logistique aux industries sucrières exportant du sucre vers les ports de l'Union européenne ;
- 38 M€ pour financer l'aide en faveur des industries sucrières de La Réunion, de la Guadeloupe et la Martinique mise en place dans le cadre de la fin des quotas sucriers ;
- 19 M€ au titre de l'aide visant à la compensation des surcoûts de production et de fonctionnement de canne à sucre auxquels font face les planteurs de canne dont la production est destinée aux sucreries des régions ultrapériphériques, par rapport aux producteurs betteraviers métropolitains.

Les conditions climatiques fortement défavorables, liées notamment aux conséquences du cyclone Béal, ont impacté profondément les résultats des campagnes sucrières et de récoltes 2024 et 2025, les plus basses enregistrées depuis plusieurs années, en particulier à La Réunion.

Actions internationales : AE = 7 629 000 € CP = 8 804 500 €

Ces crédits financent des conventions passées avec Business France et Hopscotch (anciennement Sopexa), dont l'objet est la réalisation d'actions de promotion collectives et d'appui à l'exportation afin de permettre aux entreprises françaises d'accroître leurs parts de marché à l'export et de faire face à la compétitivité mondiale.

Fonds d'avenir Bio : AE = 8 770 000 € CP = 8 770 000 €

Ce fonds a pour objectif de déclencher et soutenir des projets de développement des filières biologiques françaises. Il finance des projets collectifs impliquant différents maillons de la filière (de l'amont à la distribution), et ayant des objectifs de développement des surfaces et de la production de l'agriculture biologique. Ces crédits ont été délégués à l'Agence Bio.

FAM – Interventions : AE = -149 518 114 € CP = 1 992 309 €

Les crédits de cette sous-action, qui font l'objet d'une délégation à FranceAgriMer dans le cadre d'une gestion en compte propre, participent au financement de l'ensemble des dispositifs visant à l'amélioration de l'organisation économique des filières, à l'amélioration génétique, mais également des dispositifs d'aide à l'amélioration de la connaissance des marchés et ceux de soutiens aux filières en difficulté. Des crédits à destination du service universel de l'insémination animale (SUIA) sont également versés à l'opérateur, pour une gestion en compte de tiers.

En 2025 la sous-action n'a pas bénéficié du versement des crédits gérés en compte propre, que ce soit en AE ou en CP, ce qui explique en partie la forte sous-consommation de la ligne. Seul le dispositif SUIA a exécuté la totalité de son enveloppe.

En outre, comme explicité en introduction, des opérations de retrait d'engagements basculés (REJB) ont été menées sur cette ligne à hauteur de 151 525 179 €.

Interventions en faveur des filières ultramarines : AE = 57 199 644 € CP = 57 258 304 €

Ces interventions, portées essentiellement par l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM), se décomposent de la façon suivante :

- Une enveloppe relevant du Conseil Interministériel de l'OutreMer (CIOM) pour le développement des productions agricoles endogènes et l'organisation des filières, en complément du FEAGA dans le cadre du POSEI. Son montant est fixé à 60 M€ depuis la LFI 2024 (l'Agence des services et paiements - ASP - et la DAAF Mayotte interviennent également, dans une moindre proportion, dans la gestion ces crédits) ;
- Un cofinancement FEADER Mayotte de 0,92 M€ payé par l'ODEADOM ;
- Des aides aux Pays et Territoire d'OutreMer (PTOM) pour une enveloppe de 1,45 M€ pour le soutien au développement des filières agricole et forestière. Les crédits sont mis à disposition des représentations du ministère ou de l'État dans les territoires, sauf pour Saint-Pierre-et-Miquelon dont la délégation de crédits est gérée par l'ODEADOM.

TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS : AE = 3 796 761 € CP = 3 626 158 €

Aide à la filière sucrière des départements d’Outre-mer : AE = 3 472 000 € CP = 3 472 000 €

Dans le cadre de l’aide aux planteurs (56 M€), la convention canne prévoit le versement d’une partie du reliquat de l’enveloppe accordée à La Réunion au Centre Technique Interprofessionnel de la Canne à Sucre (CTICS). Le montant de ce reliquat est plafonné à 10 % du montant total de cette enveloppe et est versé à la DAAF La Réunion, en charge de l’instruction et du paiement de cette aide.

FAM – interventions : AE = -74 965 € CP = 17 480 €

Un retrait d’engagement juridique a été effectué pour un montant de 74 965 € sur cette sous-action.

L’exécution en CP correspond à une erreur d’imputation de la part de la Guadeloupe et de la Polynésie Française pour des dispositifs normalement imputés sur la 21-09.

Interventions en faveur des filières ultramarines : AE = 399 726 € CP = 136 678 €

Ces crédits, exécutés par la Direction de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (DAAF) de la Polynésie Française, correspondent au dispositif PTOM (Pays et Territoires d’Outre-mer) versé dans le respect de la convention cadre pour le financement de conventions financières relatives à l’appui à la structuration agricole territoriale.

TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 1 831 687 € CP = 2 139 411 €

Emploi et innovation dans les industries agro-alimentaires : AE = 42 415 € CP = 350 139 €

Cette sous-action a participé au financement de la convention liant le MAASA avec l’AFNOR. Cette convention a pour objectif de promouvoir le projet de norme française sur les protéines végétales à l’ISO. Cette action de normalisation dans le secteur agro-alimentaire permet de préserver le capital agricole, soutenir le marché intérieur tout en constituant un levier de compétitivité pour les entreprises françaises à l’international.

Actions internationales : AE = 1 789 272 € CP = 1 789 272 €

Ces crédits financent quatre types de mesures : promotion, stratégie d’influence, actions multi-volontaires telles que l’accompagnement des entreprises françaises agricoles et agroalimentaires à l’export (financement d’études d’export ou contribution aux entreprises pour participer à des salons) ainsi que des cotisations obligatoires.

ACTION

22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole		220 769 139 245 385 766	220 769 139 245 385 766		218 914 084 392 069 697	218 914 084 392 069 697

Les montants programmés en LFI 2025, 220 769 139 € en AE et 218 914 084 € en CP, font état d’une sur-exécution de 24 616 627 € en AE et 173 155 613 € en CP pour s’établir à 245 385 766 € en AE et 392 069 697 € en CP. Cette

sur-exécution s'explique d'une part par la consommation sur des dispositifs de crises déployés en 2025 et le paiement des crises engagées en fin d'année 2024. Le FNGRA a également sur-consommé sur cette action.

Par nature non budgétés en loi de finances initiale, les dispositifs de crises ont été financés par redéploiement de crédits au sein du programme, ainsi que par des rétablissements de crédits auprès des opérateurs.

La lecture de l'exécution en AE doit être nuancée, entre autres, par des opérations de rétablissements de crédits sur la sous-action crises économiques pour un montant de 63 M€ qui ont minoré d'autant l'exécution réelle.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		104 673		102 914
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		104 673		102 914
Titre 6 : Dépenses d'intervention	220 769 139	5 657 438	218 914 084	152 343 127
Transferts aux ménages		412 200		306 000
Transferts aux entreprises	220 769 139	5 170 238	218 914 084	152 037 127
Transferts aux autres collectivités		75 000		
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		239 623 656		239 623 656
Prêts et avances		213 723 656		213 723 656
Dépenses de participations financières		25 900 000		25 900 000
Total	220 769 139	245 385 766	218 914 084	392 069 697

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 104 673 € CP = 102 914 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 104 673 € CP = 102 914 €

Crises économiques et sanitaires : AE = 104 673 € CP = 102 914 €

Il s'agit de crédits exécutés par la Martinique dans le cadre d'une aide de crise dédiée aux filières ultramarines. Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie Transfert aux entreprises.

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 5 170 238 € CP = 152 343 127 €

TRANSFERT AUX MÉNAGES : AE = 412 200 € CP = 306 000 €

Crises économiques et sanitaires : AE = 412 200 € CP = 306 000 €

Il s'agit de crédits imputés par erreur par la Réunion. Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie Transfert aux entreprises.

TRANSFERT AUX ENTREPRISES : AE = 4 333 757 € CP = 152 037 127 €

Crises économiques et sanitaires : AE = 4 333 757 € CP = 152 037 127 €

Cette sous-action permis de financer des dispositifs de crises pour la profession agricole victime d'aléas majeurs en 2025, notamment la grippe aviaire, des fonds d'urgence à destination de la filière viticole, des aides structurels de soutien à la trésorerie des exploitants (prêts)...

Des rétablissements de crédits en provenance de FranceAgriMer, issus de la sous-consommation de dispositifs de crises antérieurs, ont également été affectés à cette ligne (639 M€) diminuant d'autant l'exécution sur cette ligne.

Au total, l'exécution sur la sous-action crises économiques et sanitaires corrigée des rétablissements de crédits s'élève à 94 M€ en AE et à 241,5 M€ en CP.

Aide à la relance des exploitations agricoles (AREA) : AE = 836 480 € CP = 0 €

Cette sous-action a pour objet le financement de la réalisation d'un audit et de la mise en œuvre d'un plan de restructuration des exploitations agricoles. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les exploitants en situation de difficultés structurelles sur le plan économique et financier. Ces crédits sont délégués à l'Agence de services et des paiements (ASP).

TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 75 000 € CP = 0 €

Crises économiques et sanitaires : AE = 75 000 € CP = 0 €

Ces crédits ont été versés à Mayotte dans le cadre d'une aide d'urgence mise en œuvre suite aux conséquences du cyclone Chido ayant frappé l'île en décembre 2024.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES PRET ET AVANCES : AE = 239 623 656 € CP = 239 623 656 €

PRETS ET AVANCES AE = 213 723 656 € CP = 213 723 656 €

Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) : AE = 213 723 656 € CP = 213 723 656 €

Le FNGRA finance notamment la partie État de l'assurance récolte réformée en 2023. Dans ce cadre, un versement de 213,7 M € a été réalisée au FNGRA pour maintenir le niveau de trésorerie du fonds en 2025.

Au regard du solde du FNGRA au 31/12/2025 ce versement en décembre 2025 depuis le P149 a été nécessaire afin de couvrir les dépenses du FNGRA en début d'année 2026 (cofinancement des aides à l'assurance récolte).

DÉPENSES DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AE = 25 900 000 € CP = 25 900 000 €

Crises économiques et sanitaires : AE = 25 900 000 € CP = 25 900 000 €

Ces crédits correspondent à la mise en place d'un fonds de garantie, « réaménagement des dettes et renforcement de la trésorerie des exploitations agricoles », porté par BpiFrance. L'objet de ce fonds est le soutien au secteur agricole confronté à des difficultés structurelles du fait d'aléas climatiques, sanitaires ou de marché d'un certain nombre de filières agricoles.

ACTION**23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles		116 202 510 111 807 421	116 202 510 111 807 421		131 823 004 121 556 329	131 823 004 121 556 329

Les montants programmés en LFI 2025, 116 202 510 € en AE et 131 823 004 € en CP font état d'une sous-consommation de 4 395 089 € en AE et d'une surconsommation de 10 266 675 € en CP, pour s'établir respectivement à 111 807 421 € en AE et 121 556 329 € en CP. Le dépassement en CP est financé par un transfert entrant au titre du financement du Plan de relance.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		700 000		700 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		700 000		700 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	116 202 510	111 107 421	131 823 004	120 856 329
Transferts aux ménages	4 338 434	4 338 434	4 338 434	4 338 434
Transferts aux entreprises	11 864 076	6 556 397	27 484 570	16 499 760
Transferts aux collectivités territoriales	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Transferts aux autres collectivités		212 590		18 135
Total	116 202 510	111 807 421	131 823 004	121 556 329

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 700 000 € CP = 700 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL AE = 700 000 € CP = 700 000 €

Compétitivité et adaptation des exploitations : AE = 700 000 € CP = 700 000 €

Ces crédits financent les frais de gestion du Fonds Européen d'Investissement (FEI) dans le cadre de l'Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF), développée en collaboration avec le MAASA. Ce dispositif consiste en un portefeuille de prêts garantis à destination des exploitants agricoles afin de renforcer leur compétitivité. La gestion de cette garantie est assurée par le FEI.

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 111 107 421 € CP = 120 856 329 €

TRANSFERT AUX MÉNAGES : AE = 4 338 434 € CP = 4 338 434 €

Indemnité viagère de départ et complément de retraite pour les chefs d'exploitation rapatriés : AE = 4 338 434 € CP = 4 338 434 €

Ces crédits financent l'indemnité viagère de départ (IVD) et le complément de retraite pour les chefs d'exploitation rapatriés. En effet, l'IVD finance une rente annuelle versée aux agriculteurs qui ont accepté d'abandonner leurs terres à des exploitants plus jeunes. Ces dispositifs ne comptent plus de nouveaux entrants depuis 1990.

TRANSFERT AUX ENTREPRISES : AE = 6 556 398 € CP = 16 449 760 €

Aides à la cessation d'activités : AE = 475 670 € CP = 3 780 €

Cette sous-action finance un dispositif dont l'objectif est de faciliter le départ de l'exploitation et la reconversion professionnelle. Les bénéficiaires sont des exploitants agricoles contraints de cesser leur activité pour des motifs économiques. Ces crédits sont délégués à l'Agence de services et de paiements.

Stage à l'installation : AE = 5 155 705 € CP = 4 315 000 €

Cette sous-action finance une partie du Programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA), dédié à la préparation à l'installation.

Ce dispositif est décliné au niveau régional. Il se matérialise par un soutien à des plans de professionnalisation personnalisés, par la réalisation de stage ainsi que par l'attribution d'une bourse d'application en exploitation. Le financement du programme AITA est complété par le rendement de la taxe sur la cession à titre onéreux des terrains nus ou des droits relatifs à des terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement, dont le montant est plafonné en loi de finances et affecté à l'Agence des services et de paiements (ASP). Cette sous-action a également été mobilisée pour financer les premiers travaux de préfiguration du dispositif France Services Agricultures instauré par la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations (LOSARGA).

Aides aux coopératives d'utilisation de matériel agricole : AE = 875 400 € CP = 1 820 000 €

Cette sous-action finance une part de la mutualisation des coûts d'investissement et de fonctionnement des équipements entre plusieurs exploitations afin de faciliter l'acquisition de matériel plus performant. Ces crédits sont délégués à l'Agence des services et de paiements (ASP).

Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) : AE = 0 € CP = 210 000 €

Cette sous-action finance une aide pour faciliter le démarrage de l'exploitation. Depuis 2023, les régions sont devenues l'autorité de gestion de la DJA pour la programmation PAC 2023-2027, hormis pour Mayotte et Saint-Martin. Les crédits de paiement ont permis de financer les engagements antérieurs contractés lors de l'ancienne programmation PAC (2014 - 2022).

Compétitivité et adaptation des exploitations : AE = 176 000 € CP = 150 000 €

Cette sous-action finance le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) visant à accompagner la modernisation, la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles à travers un plan de soutien aux investissements. Ce dispositif est cofinancé par des crédits du FEADER dans le cadre de la PAC.

Depuis 2023, les régions sont l'autorité de gestion du PCAE dans le cadre de la programmation 2023-2027. L'État reste l'autorité de gestion pour Mayotte et Saint-Martin.

Le montant de CP assure le paiement des engagements antérieurs contractés lors de l'ancienne programmation PAC.

Plan de relance – autres aides à la modernisation : AE = -126 377 € CP = 10 000 980 €

Ces crédits financent les dispositifs du « Pacte biosécurité et bien-être en élevage » du volet agricole du Plan de relance. Cette sous-action n'est pas dotée en LFI. Elle a été alimentée par un transfert en gestion depuis le P362 « Plan de relance » d'un montant de 10 M€ en CP.

Un retrait d'engagement juridique a par ailleurs été effectué sur cette sous-action à hauteur de 126 k€.

TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS : AE = 100 000 000 € CP = 100 000 000 €

Transferts aux régions : AE = 100 000 000 € CP = 100 000 000 €

Ces crédits financent une dotation annuelle à destination des conseils régionaux depuis 2023. Conformément à l'article 172 de la loi de finances 2023, ces crédits ont pour objectifs d'accompagner les collectivités dans l'exercice de la compétence de gestion des aides non-surfacières dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) de la PAC.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 212 590 € CP = 18 135 €

Stage à l'installation : AE = 212 590 € CP = 12 590 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie Transfert aux entreprises.

Plan de relance – autres aides à la modernisation : AE = 0 € CP = 5 545 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie Transfert aux entreprises.

ACTION

24 – Gestion équilibrée et durable des territoires

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires		516 327 815 523 482 784	516 327 815 523 482 784		515 088 140 511 740 987	515 088 140 511 740 987

Les montants programmés en LFI 2025, 516 327 815 € en AE et 515 088 140 € en CP, font état d'une surconsommation de 7 154 969 € en AE et d'une sous-consommation de 3 347 153 € en CP, pour s'établir à 523 842 784 € en AE et 511 740 987 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 000 000	3 641 623	1 000 000	2 080 179
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 000 000	3 641 623	1 000 000	2 080 179
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 798 332	17 056	3 700 000	17 056
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 798 332	17 056	3 700 000	17 056
Titre 6 : Dépenses d'intervention	513 529 483	519 824 106	510 388 140	509 643 752
Transferts aux ménages		113 988		113 988
Transferts aux entreprises	498 133 246	492 421 054	494 991 903	489 149 175
Transferts aux collectivités territoriales		4 609 004		2 570 044
Transferts aux autres collectivités	15 396 237	22 680 060	15 396 237	17 810 544
Total	516 327 815	523 482 784	515 088 140	511 740 987

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 3 641 623 € CP = 2 080 179 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLE DE PERSONNEL : AE = 3 641 623 € CP = 2 080 179 €

Hydraulique agricole et ouvrages domaniaux : AE = 698 035 € CP = 321 689 €

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

Animation et développement rural : AE = 2 254 985 € CP = 1 047 370 €

Cette sous-action finance le réseau national agricultures et ruralités (RNAR). Prévu par le règlement européen et inscrit dans le Plan stratégique national (PSN) de la PAC, le RNAR a pour objectif de favoriser la mise en œuvre du PSN par la mise en réseau des organisations et des administrations, des conseillers, des chercheurs et des autres acteurs de l'innovation ainsi que d'autres acteurs dans le domaine de l'agriculture et du développement rural au niveau national.

Cette ligne supporte également prestations d'évaluation du PSN, financées (via un fonds de concours) par les crédits du FEADER destinés à compenser les charges d'assistance technique en lien avec la mise en œuvre du PSN.

Foncier : AE = 69 478 € CP = 138 093 €

Ces crédits ont financé les indemnités des personnes physiques ou morales ayant subi un préjudice dans le cadre d'aménagements fonciers débutés sous l'autorité de l'État, avant que la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (LDRT) ne transfère cette compétence aux départements. Ils ont également financé un marché de prestation intellectuelle sur les usages des baux ruraux en France métropolitaine.

Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) : AE = 165 465 € CP = 165 465 €

Cette dépense correspond aux aides ICHN payées aux agriculteurs. La majorité des crédits de cette sous-action relève de la catégorie « Transfert aux entreprises ».

Pastoralisme et lutte contre la prédation : AE = 441 694 € CP = 402 929 €

Ces crédits correspondent aux prestations intellectuelles et dépenses d'urgence relatives à la protection contre le loup. Ces mesures sont mises en œuvre en services déconcentrés. La majorité des crédits de cette sous-action relève de la catégorie « Transfert aux entreprises ».

Expertise technique, eau, sol, biodiversité et climat : AE = 11 966 € CP = 4 633 €

La majorité des crédits de cette sous-action relève de la catégorie « Transfert aux autres collectivités ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AE = 17 056 € CP = 17 056 €**DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT : AE = 17 056 € CP = 17 056 €****Hydraulique agricole et ouvrages domaniaux AE = 17 056 € CP = 17 056 €**

Il s'agit d'une erreur d'imputation. L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 519 824 106 € CP = 509 643 752 €**TRANSFERT AUX MÉNAGES : AE = 113 988 € CP = 113 988 €****Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) : AE = 96 248 € CP = 96 248 €**

Cette dépense correspond aux aides ICHN payées aux agriculteurs. Il s'agit d'une erreur d'imputation. La majorité des crédits de cette sous-action relève de la catégorie « Transfert aux entreprises ».

Pastoralisme et lutte contre la prédation : AE = 17 740 € CP = 17 740 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

TRANSFERT AUX ENTREPRISES : AE = 492 421 054 € CP = 489 149 176 €**Hydraulique agricole et ouvrages domaniaux : AE = 10 849 888 € CP = 6 887 256 €**

Cette sous-action finance historiquement les travaux d'entretien et de rénovation des ouvrages hydrauliques agricoles dont l'État est propriétaire.

La sous-action a également bénéficié en 2024 et en 2025 d'une hausse importante des crédits (par redéploiement en gestion depuis la planification écologique), dans le cadre du « fonds hydraulique » du Plan eau, annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023. Ces crédits participent à la remobilisation et à la modernisation des ouvrages existants (curages de retenues, entretien de canaux...) mais également au financement de nouveaux projets dans le respect de l'équilibre des usages et des écosystèmes. Ces crédits sont engagés et payés par les services déconcentrés (DRAAF).

La consommation totale sur cette ligne, toutes catégories confondues, s'élève à 22,2 M€ en AE et 10,2 M€ en CP. Un retrait d'engagement juridique a été effectué sur cette sous-action à hauteur de 28 210 €.

Animation et développement rural : AE = 0 € CP = 75 000 €

Le montant en CP correspond aux paiements d'engagement antérieurs relatifs au réseau rural contractés lors de l'ancienne programmation PAC. Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP).

Actions nationales en faveur du cheval : AE = 2 623 735 € CP = 2 623 735 €

Ces crédits sont délégués à l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour financer les aides à la filière : appui technique aux éleveurs, subventions aux associations nationales de races, concours et manifestations et, de manière générale, l'amélioration génétique des équidés.

Appui aux SAFER : AE = 652 060 € CP = 652 060 €

Cette sous-action finance un dispositif de soutien aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) en difficulté. Elle alimente également la contribution du ministère au fonctionnement de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF). L'objectif est d'aider l'agence dans sa mission consistant à participer, dans les zones rural et suburbaines, à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans chaque province de Nouvelle-Calédonie.

Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) : AE = 382 328 507 € CP = 382 335 511 €

Cette sous-action finance le dispositif de compensation des pertes de revenus pour les exploitants situés dans les zones de montagne et dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques. Ces crédits ont permis le financement de l'ICHN avec le FEADER. Le taux de cofinancement est de 35 % État et 65 % FEADER pour les régions en métropole.

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et agriculture biologique : AE = 78 988 000 € CP = 77 168 960 €

Cette sous-action finance un dispositif d'accompagnement des exploitants agricoles qui s'engagent le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Elle finance également les aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique. Ces dispositifs sont cofinancés avec les crédits du FEADER.

De plus, cette ligne finance l'aide collective et l'aide à la non-récolte en lien avec la protection du « Grand Hamster d'Alsace ». Ce dispositif accompagne les exploitants agricoles alsaciens qui s'engagent dans un processus de conservation du grand hamster en Alsace.

Animation MAEC et Bio : AE = 4 469 398 € CP = 3 639 945 €

Cette sous-action finance des actions d'informations, de communication, de sensibilisation et de formation des acteurs de la filière biologique. Concernant les MAEC, elle finance la construction, l'animation, le suivi et l'évaluation des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) développés par les opérateurs locaux. Sont également pris en charge des diagnostics agroécologiques des exploitations ou encore des plans de gestion.

Cette action est financée à 100 % par des crédits État.

Ces crédits sont délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP).

Pastoralisme et lutte contre la prédation : AE = 12 509 466 € CP = 15 754 209 €

Ces crédits financent les mesures du plan stratégique national (PSN) de la PAC relatives à la lutte contre la prédation du loup et de l'ours. Ces aides permettent aux éleveurs de compenser les coûts de protection de leur troupeau vis-à-vis des espèces de grands prédateurs. Elles sont cofinancées avec les crédits du FEADER. La consommation des crédits liés à la prédation est en constante augmentation du fait de l'expansion spatiale et démographique de la population lupine.

Un retrait d'engagement juridique a été effectué sur cette sous- action pour un montant de 6 433 €

Expertise technique, eau et connaissance des sols : AE = 0 € CP = 12 500 €

La majorité des crédits de cette sous-action relève de la catégorie « Transfert aux autres collectivités ». Ces crédits financent l'engagement du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire dans le Groupement d'Intérêt Scientifique Sol pour le déploiement des systèmes d'information sur les sols en France. Une nouvelles convention cadre du GIS Sols 2025-2031 portant sur une période de 7 ans (2025-2031) a été signée fin 2024. Cette sous-action finance également des études, expertises, et outils portant sur l'agroécologie, la gestion durable des territoires ou encore la préservation de la biodiversité. Ils permettent d'appuyer les réformes réglementaires et la mise en œuvre opérationnelle des politiques portées par le ministère.

TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS : AE = 4 069 003 € CP = 2 570 044 €

Hydraulique agricole et ouvrages domaniaux : AE = 3 509 367 € CP = 1 652 260 €

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

Appui aux SAFER : AE = 57 901 € CP = 57 901 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

MAEC et agriculture biologique : AE = 201 172 € CP = 0 €

Ces dépenses correspondent au financement du dispositif Zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) en Bretagne.

Animation MAEC et Bio : AE = 0 € CP = 20 832 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

Pastoralisme et lutte contre la prédation : AE = 840 563 € CP = 839 051 €

Ces crédits financent le Plan Cabane. Ce dispositif consiste à financer des cabanes pastorales dans le massif des Pyrénées dans les cercles de prédation de l'ours. Ces crédits sont délégués aux DRAAF Occitanie et Nouvelle-Aquitaine qui conventionnent avec les deux conseils régionaux dans le cadre du Plan cabane.

TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 22 680 060 € CP = 17 810 544 €

Hydraulique agricole et ouvrages domaniaux AE = 7 060 356 € CP = 1 273 056 €

L'exécution de cette sous-action est décrite dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

Animation et développement rural AE = -3 000 € CP = 56 456 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie « Dépenses de fonctionnement ».

Un retrait d'engagement juridique a été effectué sur cette sous- action à hauteur de 3 000 €

Appui aux SAFER : AE = 61 973 € CP = 61 973 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

MAEC et agriculture biologique : AE = 485 610 € CP = 52 079 €

Ces dépenses correspondent au financement du dispositif des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) en Bretagne.

Animation MAEC et Bio : AE = -6 605 € CP = 441 529 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

Un retrait d'engagement juridique a été effectué sur cette sous- action à hauteur de 6 433 €

Pastoralisme et lutte contre la prédation : AE = 201 927 € CP = 258 377 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = 360 946 € CP = 11 48 221 €

Ces crédits ont permis de financer la réalisation d'études (expertises techniques) dans le domaine de la gestion quantitative et qualitative de l'eau (irrigation et pollutions diffuses), de la connaissance des sols, de la préservation de la biodiversité en lien avec les activités agricoles, de l'énergie, du changement climatique pour ses deux volets (adaptation et atténuation), de la qualité de l'air et de la bioéconomie.

Ces dépenses correspondent à des conventions passées avec les organismes prestataires de services dans ce domaine (INRAE, France Nature environnement, Comité Français d'Étude et de Développement de la Fertilisation Raisonnée Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,).

Un retrait d'engagement juridique a été effectué sur cette sous- action à hauteur de 71 928 €

Soutien aux syndicats : AE = 14 518 853 € CP = 14 518 853 €

Cette sous-action finance le fonctionnement des syndicats agricoles conformément aux dispositions du décret n° 2002-451 du 2 avril 2002 relatif au financement des organisations syndicales d'exploitants agricoles. Ces crédits bénéficient à la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), aux Jeunes Agriculteurs (JA), à la Coordination rurale, à la Confédération paysanne, au Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (MODEF), à la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier (FDSEA 03), aux Jeunes agriculteurs de la Coordination rurale d'Indre-et-Loire (JA CR 37) et à Mossa Paisana. Les montants sont fixés par arrêté ministériels et ces crédits sont versés trimestriellement.

ACTION

25 – Protection sociale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
25 – Protection sociale		156 920 000 143 605 980	156 920 000 143 605 980		156 920 000 143 625 211	156 920 000 143 625 211

Cette action vise à soutenir les entreprises et exploitations agricoles par la mise en œuvre de mesures d'exonération de charges sociales, en particulier l'exonération des cotisations sociales pour l'emploi de salariés saisonniers.

L'action 25 finance aussi des actions relatives à la réglementation et la sécurité au travail.

Les montants programmés en LFI 2025, 156 920 000 € en AE = CP, font état d'une sous-exécution de 13 314 020 € en AE et 13 294 789 € en CP, pour s'établir à 143 605 980 € en AE et 143 625 211 € en CP. Cette sous-exécution s'explique notamment par l'annulation de crédits de la mise en réserve initiale dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de fin de gestion.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		14 484		31 915
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		31 369		31 915
Subventions pour charges de service public		-16 885		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	156 920 000	143 591 496	156 920 000	143 593 296
Transferts aux entreprises		143 447 896		143 447 896
Transferts aux autres collectivités	156 920 000	143 600	156 920 000	145 400
Total	156 920 000	143 605 980	156 920 000	143 625 211

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AE = 14 484 € ET CP = 31 915 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL AE = 31 369 € et CP = 31 915 €

Réglementation et sécurité au travail

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux entreprises ».

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = -16 885 € et CP = 0 €

Réglementation et sécurité au travail

Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur cette ligne pour un montant de 16 885 €. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 143 591 496 € ET CP = 143 593 296 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 143 447 896 € CP = 143 447 896 €

Réglementation et sécurité au travail AE = 119 500 € et CP = 119 500 €

Ces crédits visent à améliorer la prévention des risques professionnels des actifs agricoles, par la réalisation d'études prospectives, et la mise en œuvre de mesures d'améliorations techniques et organisationnelles. Sur le plan international et européen, ils concourent à la réalisation des contributions françaises aux textes internationaux et européens. Sur le plan national, ils sont indispensables à la transposition de textes européens, à l'élaboration de la législation nationale et à la mise à disposition d'outils d'aide à la mise en œuvre de ces textes, en particulier la normalisation. Ils permettent également de financer des organismes qui apportent un appui technique, juridique et méthodologique au service en charge du dossier pour l'exercice de missions régaliennes telles que la surveillance du marché des agroéquipements et des équipements de protection individuelle agricoles et l'homologation des tracteurs. Le montant total exécuté au titre de ce dispositif s'élève à 277 584 € en AE (296 815 € après correction des REJB) et à 296 815 € en CP.

Ces mesures ainsi financées entrent dans le cadre des actions programmées dans le 5^e plan santé au travail (PST4 2026-2030) du Ministère du travail. La Ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire y contribue en qualité de Ministre du travail des professions agricoles, ce plan fait l'objet, par ailleurs, d'une large consultation du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT).

Exonérations et prises en charge de cotisations sociales AE = 143 328 396 € CP = 143 328 396 €

Le dispositif d'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs saisonniers (travailleurs occasionnels – Demandeurs d'emploi / TO-DE) :

Les crédits correspondent à la compensation, par l'État, des moindres recettes perçues par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et par l'UNEDIC au titre du dispositif d'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs saisonniers (travailleurs occasionnels – Demandeurs d'emploi / TO-DE).

Ce dispositif prévoit que les employeurs relevant du régime agricole et employant des travailleurs occasionnels pour des tâches temporaires liées au cycle de la production animale et végétale, et aux activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles, lorsque ces activités, accomplies sous l'autorité d'un exploitant agricole, constituent le prolongement direct de l'acte de production, bénéficient d'une exonération dégressive de charges sociales patronales.

L'exonération est limitée à une durée maximum de 119 jours ouvrés consécutifs ou non par année civile pour un même salarié, que ce soit en qualité d'employeur ou en qualité d'adhérent à un groupement d'employeurs.

La LFSS pour 2025 en son article 4 prévoit la pérennisation du dispositif TO-DE pour les travailleurs saisonniers au-delà de la borne actuelle du 31 décembre 2025 ainsi que le relèvement du plateau d'exonération total de 1,2 à 1,25 SMIC depuis le 1^{er} mai 2024.

Par ailleurs, l'extension du dispositif TO-DE à compter de 2025 aux coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) et coopératives agricoles de conditionnement des fruits et légumes a également été adoptée.

En 2025, la compensation au titre du dispositif TODE attribuée entièrement à la CCMSA, s'élève à 142 328 396 €. Ces crédits proviennent de la LFI 2025 (156 500 000 €) minorée de la réserve de précaution de 14 171 604 €.

Prises en charge de cotisations sociales concernant les incendies dans le département de l'Aude

Suite aux difficultés consécutives aux incendies dans le département de l'Aude qui ont marqué l'été 2025, un versement à hauteur de 1 000 000 € a été attribué à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) pour les prises en charge de cotisations sociales par le fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS). Ce dispositif de crise a été financé sous plafond du programme 149.

TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 143 600 € et CP = 145 400 €

Réglementation et sécurité au travail AE = 143 600 € CP = 145 400 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux entreprises ».

ACTION

26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois		287 834 890 271 987 882	287 834 890 271 987 882		290 207 395 276 279 950	290 207 395 276 279 950

Par rapport aux montants programmés en LFI 2025, 287 834 890 € en AE et 290 207 395 € en CP, on constate une sous-exécution de 15 847 008 € en AE et de 13 927 445 € en CP. L'exécution s'établit donc à 271 987 882 € en AE et 276 279 950 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	195 794 651	195 244 119	195 794 651	195 506 029
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	278 766	5 054 738	278 766	5 174 076
Subventions pour charges de service public	195 515 885	190 189 381	195 515 885	190 331 953
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 200 000	5 652 952	8 283 000	8 154 526
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 200 000	2 454 777	8 283 000	4 811 814
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		61 379		205 916
Subventions pour charges d'investissement		3 136 796		3 136 796
Titre 6 : Dépenses d'intervention	84 840 239	70 963 561	86 129 744	72 403 585
Transferts aux ménages				18 677
Transferts aux entreprises	11 912 096	52 909 930	11 932 083	49 194 746
Transferts aux collectivités territoriales	66 428 143	4 478 952	67 666 643	6 629 736
Transferts aux autres collectivités	6 500 000	13 574 680	6 531 018	16 560 426
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		127 249		215 810
Dotations en fonds propres		127 249		215 810
Total	287 834 890	271 987 882	290 207 395	276 279 950

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AE = 195 244 119 € CP = 195 506 209 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE DÉPENSES DE PERSONNEL AE = 5 054 738 € CP = 5 174 076 €

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 1 154 969 € CP = 1 200 930 €

Le détail de l'exécution pour cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 3 427 544 € CP = 3 431 581 €

Ces crédits sont exécutés dans leur intégralité par les services déconcentrés. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ».

Classement en forêt de protection et lutte phytosanitaire AE = 65 802 € CP = 87 039 €

Ces crédits ont financé les frais occasionnés par le classement de forêts en forêts de protection (frais d'enquêtes publiques et de géomètres) et par des opérations de lutte phytosanitaire (suivi entomologique, études sur les dépérissements et des pathogènes, etc.).

Études, recherches et Institut technologique Forêt Cellulose Bois construction Ameublement (FCBA) AE = 193 514 € CP = 229 289 €

Ces crédits ont financé des travaux de recherches (études, diagnostics, élaboration de référentiels) permettant de répondre aux besoins de connaissances sur l'évolution du secteur à la fois pour les gestionnaires, les décideurs et la filière, ainsi qu'à la mise à niveau des systèmes d'information forestiers des services du MASA.

L'essentiel des dépenses exécutées sur cette sous-action sont décrites dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 212 909 € CP = 225 237 €

Ces dépenses sont détaillées dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 190 202 298 € CP = 190 299 869 €

Versement compensateur (ONF) AE = 147 900 000 € CP = 147 900 000 €

La mise en œuvre du régime forestier dans les forêts appartenant aux collectivités est confiée à l'Office national des forêts (ONF). Dans ce cadre, l'ONF reçoit du ministère une enveloppe de 147,9 M€. L'ONF étant opérateur de l'État, une description détaillée de ses comptes et de ses missions figure dans la partie opérateurs ainsi que dans la partie « transfert aux entreprises » ci-après.

L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond exclusivement à la mise en réserve.

Mission d'intérêt général (ONF) AE = -12 916 € CP = 32 084 €

La dépense correspond au versement du solde d'une convention conclue entre une DRAAF et l'ONF d'un montant de 150 000 € de 2024.

Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur cette ligne pour un total de 778 138 €.

Subvention d'équilibre (ONF) AE = 25 552 106 € CP = 25 552 106 €

Ces crédits correspondent à la subvention d'équilibre versée annuellement à l'ONF.

L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond exclusivement à la mise en réserve.

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = -1525 € CP = 16 703 €

L'exécution des crédits pour cette sous-action est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux entreprises ».

Centre national de la propriété forestière (CNPFF) AE = 16 766 829 € CP = 16 766 829 €

Cet établissement public national à caractère administratif a pour mission le développement durable de la gestion de la forêt privée. Le contrat d'objectif et de performance du CNPFF 2022-2026 reprend les grands enjeux du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) à travers trois grands objectifs :

- Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois ;
- Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat ;
- Adapter le fonctionnement du CNPFF.

L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond exclusivement à la mise en réserve.

Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) AE = -15 112 € CP = 64 231 €

L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AE = 5 652 952 € CP= 8 154 526 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT : AE = 2 454 777 € CP= 4 811 813 €

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 88 176 € CP = 495 742 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux entreprises ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 2 366 601 € CP = 4 316 071 €

Ces crédits permettent le financement de travaux de restauration des terrains en montagne (RTM) par l'État sur les terrains domaniaux : création et entretien d'un parc de plus de 20 000 ouvrages de génie civil (pare-avalanches, filets pare-blocs, barrages pour prévention des coulées boueuses dans le lit des torrents, etc.) ou de génie biologique répartis sur 392 000 hectares de terrains domaniaux, dont la finalité est d'assurer la sécurité des personnes et des biens face aux risques naturels en montagne (glissements de terrains, crues torrentielles, avalanches, érosion des sols, chutes de blocs rocheux, etc.). Ces crédits sont versés aux bénéficiaires du dispositif : État, Collectivités, ONF. La consommation totale des crédits RTM est de 6 391 848 € en AE et 8 077 917 € en CP.

Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur cette ligne pour un total de 159 318 €.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DE L'ÉTAT : AE = -61 379 € CP = 205 916 €

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = -1 972 €

L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ».

Études, recherches et Institut technologique Forêt Cellulose Bois construction Ameublement (FCBA) : AE = 63 351 € CP = 205 916 €

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches (études, diagnostics, élaboration de référentiels) permettant de répondre aux besoins de connaissances sur l'évolution du secteur à la fois pour les gestionnaires, les décideurs et la filière.

L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

SUBVENTION POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT AE = 3 136 796 € CP= 3 136 796 €

Mission d'intérêt général (ONF) AE = 3 136 796 € CP = 3 136 796 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux entreprises »

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 70 963 561 € CP = 72 403 585 €

TRANSFERTS AUX MÉNAGES : AE = 0 € CP = 18 677 €

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 0 € CP = 18 677 €

Il s'agit d'une erreur d'imputation. Le détail de l'exécution pour cette sous-action est décrit dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ».

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 52 909 929 € CP = 49 194 746 €

Mission d'intérêt général (ONF) AE = 44 709 164 € CP = 44 331 634 €

Ces crédits financent les missions d'intérêt général (MIG) qui regroupent les activités confiées à l'Office par voie de conventions spécifiques en conformité avec le code forestier et allant au-delà de la mise en œuvre du régime forestier.

L'ONF est chargé de la réalisation de MIG pour le compte du MAASA, conformément au contrat d'objectifs et de performance (COP) pour 2021-2026.

Ces crédits financent les charges de fonctionnement et de personnel (fonctionnaires et ouvriers forestiers) de l'ONF, ainsi que les travaux associés aux missions de service public que lui confie l'État.

Les missions d'intérêt général sont scindées principalement en trois ensembles par l'ONF :

- La MIG (mission d'intérêt général) adaptation au changement climatique regroupant des missions traditionnelles (le Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (RENECOFOR), le pôle national ressources génétiques forestières et vergers à graine (PNRGF)) et depuis 2024, deux nouvelles missions (outils de suivi et d'anticipation et protection des sols) ;
- La MIG prévention des risques sur la restauration des terrains en montagne (RTM), la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et la gestion des dunes littorales ;
- La MIG propre aux départements d'outre-mer

La totalité de la ligne MIG ONF, tous titres confondus, a consommé 47 960 294 € en AE et 47 500 514 € en CP.

Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur cette ligne pour un total de 778 138 €, portant ainsi la consommation nette en AE à 48 738 432 €.

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 3 896 344 € CP = 1 757 407 €

Ces crédits concernent les subventions majoritairement accordées aux collectivités territoriales, pour la construction des infrastructures de DFCI (pistes d'accès, points d'eau, tours de guet, pare feu, etc.).

Une partie est déléguée aux opérations de DFCI méditerranéenne gérées par la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM) et programmées par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud (ZDS Sud) dans le cadre de sa mission d'harmonisation et de coordination des politiques de prévention et de lutte contre l'incendie au niveau zonal.

La totalité de la sous-action DFCI, tous titres confondus a consommé 13 165 140 € en AE et 15 358 654 € en CP (pour une LFI à 16,2 M€ en AE et 17,4 M€ en CP). Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur cette ligne pour un total de 620 681 €, portant ainsi la consommation nette en AE à 13 785 821 €.

Depuis 2024, cette ligne est complétée par des crédits de la planification écologique (sous-action 29-08).

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = -6 114 € CP = 0 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ».

Études, recherches et Institut technologique Forêt Cellulose Bois construction Ameublement (FCBA) : AE = 0 € CP = 17 361 €

Ces montants correspondent à des actions collectives au bénéfice de la filière forêt-bois. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

Fond stratégique de la forêt et du bois (FSFB) AE = 4 310 535 € CP = 3 088 344 €

Ce dispositif a financé principalement des mesures de soutien aux acteurs de la filière forêt-bois, notamment :

- L'appui aux démarches collectives d'animation territoriale, permettant de mettre en œuvre les programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB), déclinant le programme national de la forêt et du bois (PNFB) ;

- L'accompagnement à la création de GIEEF (groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) afin de faciliter le regroupement en gestion des propriétaires et l'élaboration de documents de gestion durable dans le cadre de ces regroupements en vue de dynamiser la gestion des forêts et la commercialisation des bois ;
- Les conventions relatives à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « territoires » mises en œuvre au niveau des DRAAF ainsi que d'autres actions issues des Assises de la forêt et du bois, obligations légales de débroussaillage ou OLD (formation, carte zonage), programme de recherche sur les vergers à graine et nouveaux vergers à graines, opérations pédagogiques telles que « Dans 1000 communes, la forêt fait école » etc. ;
- La mise en œuvre d'actions de recherche, de développement et d'innovation contribuant à l'adaptation des forêts au changement climatique, au développement des différents usages du bois en lien avec la valorisation des ressources forestières disponibles dans l'objectif d'une décarbonation des différents secteurs d'activité et d'une mise en œuvre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) ;
- La mise en œuvre des mesures forestières actées dans le cadre du Plan d'Urgence Guyane, adopté suite aux événements de Guyane et aux accords d'avril 2017.

Les crédits exécutés sur cette sous action s'élèvent à 7 358 999 € en AE et à 7 759 207 € en CP.

La sous-exécution identifiée par rapport à la LFI (11,9 M€ en AE et en CP) résulte principalement d'une sous-consommation sur les dépenses relatives au Plan d'urgence pour la Guyane (PUG) et sur les aides de crises.

Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur cette ligne pour un total de 54 000 €.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : AE = 4 478 952 € CP = 6 629 736 €

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 3 883 409 € CP = 6 318 602 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 605 335 € CP = 311 134 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État »

Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) AE = - 9 792 € CP = 0 €

Ces crédits relatifs à l'animation des filières régionales permettent de financer des actions destinées à favoriser l'évolution et l'adaptation de la production forestière face aux demandes du marché. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 13 574 680 € CP = 16 560 426 €

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 4 143 766 € CP = 5 569 270 €

Ces montants correspondent essentiellement à la surveillance des massifs (patrouilles de détection, d'intervention ou de contrôles), et la réalisation et l'animation de plans coordonnés avec les acteurs locaux. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 454 € CP = 454 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État »

Études, recherche et Institut technologique Forêt Cellulose Bois construction Ameublement (FCBA) AE = 6 570 000 € et CP = 6 825 118 €

Ces crédits ont permis de financer :

- 6 570 000 € en AE et en CP correspondant à la dotation budgétaire de l'État pour l'Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA) au bénéfice d'actions collectives pour la filière ;
- 266 017 € en AE et 707 684 € en CP pour les travaux de recherches (études, diagnostics, élaboration de référentiels) permettant de répondre aux besoins de connaissances sur l'évolution du secteur à la fois pour les gestionnaires, les décideurs et la filière, ainsi qu'à la mise à niveau des systèmes d'information forestiers des services du MASA.

La totalité de cette sous-action, tous titres confondus, a consommé 6 826 865 € en AE et 7 277 684 € en CP (pour une LFI 6,5 M€ en AE et en CP). Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur cette ligne pour un total de 9 152 € portant ainsi la consommation nette en AE à 6 836 017 €.

La surconsommation sur cette ligne a été financée par redéploiement depuis d'autres dispositifs « forêt ».

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 2 860 460 € CP = 4 165 584 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES : AE = 127 249 € CP = 215 810 €

DOTATIONS EN FONDS PROPRES : AE = 127 249 € CP = 0 €

Mission d'intérêt général (ONF) AE = 127 250 € CP = 0 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux entreprises ».

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = -1 € CP = 215 810 €

Le détail de cette sous-action figure dans la catégorie « Transfert aux entreprises ».

ACTION

27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions		440 345 599 419 313 619	440 345 599 419 313 619		440 345 599 419 240 920	440 345 599 419 240 920

Avec une consommation de 419 313 619 € en AE et 419 240 920 € en CP, les crédits de l'action 27 affichent une sous-exécution d'un montant de 21 031 980 € en AE et 21 104 679 € en CP par rapport aux montants des crédits LFI 2025.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	386 102 161	355 453 578	386 102 161	355 380 871
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	93 502 484	69 915 488	93 502 484	69 842 781
Subventions pour charges de service public	292 599 677	285 538 090	292 599 677	285 538 090
Titre 5 : Dépenses d'investissement	53 957 793	50 990 114	53 957 793	50 990 114
Subventions pour charges d'investissement	53 957 793	50 990 114	53 957 793	50 990 114
Titre 6 : Dépenses d'intervention	285 645	12 869 927	285 645	12 869 935
Transferts aux entreprises	285 645	269 935	285 645	269 935
Transferts aux autres collectivités		12 599 993		12 600 000
Total	440 345 599	419 313 619	440 345 599	419 240 920

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AE = 355 453 578 € CP = 355 380 871 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DES DÉPENSES DE PERSONNEL AE = 69 915 488 € CP = 69 842 781 €

Provision pour aléas - Apurement communautaire : AE = 69 792 761 € CP = 69 758 624 €

En 2025, la contrepartie de la compensation faite sur les fonds européens au titre de l'apurement communautaire est de 69 758 624 € en AE = CP. Ces crédits financent le remboursement des décisions de refus d'apurement des dépenses de la Commission européenne, soit dans le détail :

- 20,2 M€ au titre de deux décisions ad hoc 74 et 76 ;
- 8,4 M€ d'apurement comptable 2024 ;
- 41,2 M€ de frais financiers.

Une erreur d'imputation de 34 k€ en AE a également été identifiée sur cette sous-action.

Autres moyens dédiés aux politiques publiques : AE = 122 726 € CP = 84 157 €

Il s'agit de dépenses diverses (stagiaires, dépenses informatiques).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 285 538 090 € CP = 285 538 090 €

Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) : AE = 31 724 606 € CP = 31 724 606 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAASA.

Agence de services et de paiement (ASP) : AE = 138 235 758 € CP = 138 235 758 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAASA.

Agence Bio : AE = 2 677 011 € CP = 2 677 011 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAASA.

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) : AE = 17 246 822 € CP = 17 246 822 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAASA.

Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) : AE = 90 465 804 € CP = 90 465 804 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAASA.

Office de développement agricole de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM) : AE = 5 188 089 € CP = 5 188 089 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAASA.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : AE = 50 990 114 € CP = 50 990 114 €

SUBVENTIONS POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT : AE = 50 990 114 € CP = 50 990 114 €

Agence de services et de paiement (ASP) : AE = 43 628 481 € CP = 43 628 481 €

Une subvention pour charge d'investissement a été octroyée à l'agence. Se référer au volet « opérateurs » du RAP pour de plus amples précisions.

Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) : AE = 7 361 633 € CP = 7 361 633 €

Une subvention pour charge d'investissement a été octroyée à l'établissement. Se référer au volet « opérateurs » du RAP pour de plus amples précisions.

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 12 869 927 € CP = 12 869 935 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 269 935 € CP = 269 935 €

Office du Développement Agricole et Rural de Corse AE = 269 935 € CP = 269 935 €

Ces crédits participent aux dépenses de fonctionnement de l'office du développement agricole et rural de Corse (ODARC).

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 12 599 993 € CP = 12 600 000 €

Autres moyens dédiés aux politiques publiques : AE = 12 600 000 € CP = 12 600 000 €

Ces crédits financent la convention entre le MAASA, l'Agence de services et de paiement et l'Institut national de l'information géographique et forestière au titre de l'actualisation du registre parcellaire graphique pour la PAC.

Provision pour aléas - Apurement communautaire : AE = -7 €

Un retrait d'engagement juridique sur année antérieure a été opéré sur cette ligne pour un montant de 7 €.

ACTION**29 – Planification écologique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
29 – Planification écologique		336 131 057	336 131 057		257 149 795	257 149 795
		84 963 698	84 963 698		62 313 620	62 313 620
29.01 – Plan haies		336 131 057	336 131 057		257 149 795	257 149 795
		6 130 427	6 130 427		14 152 467	14 152 467
29.02 – Plan protéines			0			0
			0			0
29.03 – Diagnostic carbone			0			0
			0			0
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions		349 730	349 730		1 245 354	1 245 354
29.05 – Décarbonation en agriculture			0			0
			0		350 000	350 000
29.06 – Soutien au renouvellement forestier		41 203 260	41 203 260		18 000 000	18 000 000
29.07 – Dynamisation de l'aval bois-matériaux		18 148 490	18 148 490		4 439 455	4 439 455
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)		8 154 911	8 154 911		7 692 382	7 692 382
29.09 – Graines et plants, et travaux forestiers		8 369 629	8 369 629		10 673 558	10 673 558
29.10 – Forêt en Outre mer		2 910 024	2 910 024		3 696 066	3 696 066
29.11 – Marché d'intérim -mesures planification écologique		-302 773	-302 773		2 064 339	2 064 339
29.12 – Soutien à l'agriculture biologique			0			0
			0			0

Les montants programmés en LFI 2025, 336,1 M€ en AE et 257,1 M€ en CP en CP, font état d'une sous consommation de 251 M€ en AE et 195 M€ en CP, pour s'établir à 85 M€ en AE et 62 M€ en CP.

La sous-exécution par rapport à la LFI est liée à plusieurs événements survenus en gestion : l'application de gels et surgels sur ces crédits (47 M€ et 34 M€ en AE et en CP), le redéploiement de ces crédits vers d'autres lignes pour financer le Fonds hydraulique du Plan eau (pour lequel le choix a été fait d'imputer les dépenses sur la ligne hydraulique historique, cf. action 24) et vers les dispositifs de crises et enfin, la mise en œuvre d'arbitrage reportant certains dispositifs de renouvellement forestier (52 M€ en AE et 25 M€ en CP) pour parvenir au respect de la norme de dépense du budget de l'État en fin d'année 2025.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 954 802		3 589 494
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 954 802		3 589 494
29.01 – Plan haies		651 290		545 387
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions		199 776		13 776
29.07 – Dynamisation de l'aval bois-matériaux		390 672		
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)		883 272		557 991
29.09 – Graines et plants, et travaux forestiers		146 341		228 251
29.10 – Forêt en Outre mer		-13 776		179 750
29.11 – Marché d'intérêt -mesures planification écologique		-302 773		2 064 339
Titre 5 : Dépenses d'investissement				88 176
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				88 176
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)				88 176
Titre 6 : Dépenses d'intervention	336 131 057	82 993 896	257 149 795	58 635 951
Transferts aux ménages		75 532		
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)		75 532		
Transferts aux entreprises	336 131 057	74 703 767	257 149 795	47 961 054
29.01 – Plan haies	336 131 057	4 456 737	257 149 795	12 484 211
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions				71 026
29.05 – Décarbonation en agriculture				350 000
29.06 – Soutien au renouvellement forestier		41 162 220		18 000 000
29.07 – Dynamisation de l'aval bois-matériaux		17 757 818		4 439 455
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)		1 316 283		217 991
29.09 – Graines et plants, et travaux forestiers		8 039 709		10 264 412
29.10 – Forêt en Outre mer		1 971 000		2 133 959
Transferts aux collectivités territoriales		2 822 607		2 307 784
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions				828 222
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)		2 822 607		1 479 562
Transferts aux autres collectivités		5 391 990		8 367 112
29.01 – Plan haies		1 022 400		1 122 869
29.04 – Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions		149 954		332 330
29.06 – Soutien au renouvellement forestier		41 040		
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)		3 077 218		5 348 662
29.09 – Graines et plants, et travaux forestiers		183 578		180 895
29.10 – Forêt en Outre mer		917 800		1 382 357
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		15 000		
Dotations en fonds propres		15 000		
29.08 – Défense des forêts contre les incendies (DFCI)		-20 000		
29.10 – Forêt en Outre mer		35 000		
Total	336 131 057	84 963 698	257 149 795	62 313 620

29.01- PLAN HAIE : AE = 6 130 427 € CP = 14 152 467 €

Cette sous-action a pour objectif l'augmentation de la plantation de haies afin de contribuer directement à la cible de 50 000 km de haies en 2030. Elle vise également à favoriser les pratiques de gestion durable pour le linéaire de haies déjà existants.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 651 290 € CP = 545 387 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 651 290 € CP = 545 387 €

Ces crédits financent les expertises et le développement d'outils visant à appuyer la politique de l'état en matière d'entretien et de replantation des haies.

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 5 479 137 € CP = 13 607 080 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 4 456 737 € CP = 12 484 211 €

Ces crédits ont été versés à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour financer des appels à projets régionaux 2025 en faveur de la gestion durable de la haie et des arbres intraparcellaires, et de la structuration de ses filières de valorisation durable gérés en DRAAF.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 1 022 400 € CP = 1 122 869 €

Ces crédits financent la mise en place d'un observatoire de la haie en développant un référentiel cartographique unique permettant de connaître et caractériser les haies de manière quantitative et qualitative. Il assure également l'évaluation de la plantation de la haie à moyen et long terme.

Ces crédits ont été délégués à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

29.04. FONDS DE SOUVERAINETE ET DES TRANSITIONS : AE = 349 730 € CP = 1 245 354 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 199 776 € CP = 13 776 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 199 776 € CP= 13 776 €

Ces dépenses ont été exercées au bénéfice de la Corse (13 776 € en AE=CP) (erreur d'imputation) et de la Martinique (186 000 € en AE) dans le cadre de la maturation de projets territoriaux.

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 149 954 € CP = 1 231 578 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 0 € CP = 71 026 €

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : AE = 0 € CP = 828 222 €

Ces dépenses correspondent aux paiements de projets alimentaires territoriaux (PAT) engagés en 2024 et dont la liquidation a perduré en 2025.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 149 954 € CP = 332 330 €

Ces dépenses correspondent à des PAT mis en œuvre dans différentes régions.

29-05. DECARBONATION EN AGRICULTURE : AE = 0 € CP = 350 000 €

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 0 CP = 350 000 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 0 € CP = 350 000 €

Ces crédits, initialement portés par FranceAgriMer pour la mise en œuvre du guichet agroéquipement ont fait l'objet d'un transfert à l'Agence de Service et de paiement (ASP) pour la mise en œuvre spécifique de ces crédits à destination de Mayotte, dans le cadre d'un co-financement.

29-06. SOUTIEN AU RENOUVELLEMENT FORESTIER : AE = 41 203 260 € CP = 18 000 000 €

Les dispositifs visent à reconstituer les forêts touchées par des sinistres, d'adapter les forêts aux effets du changement climatique et d'améliorer la qualité des peuplements.

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 41 203 260 € CP = 18 000 000 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 41 162 220 € CP = 18 000 000 €

Les crédits sont répartis sur deux dispositifs :

- Un soutien au renouvellement forestier en forêt domaniale porté par l'Office national des forêts dans le cadre pour **20 M€ en AE et 10 M€ en CP**.
- Un soutien au renouvellement forestier en forêt privée et en forêt des collectivités pour 20,2 M€ en AE et 8 M€ en CP
- Un soutien au renouvellement forestier en forêt privée des collectivités territoriales porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour 1 M€ en AE.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 41 040 € CP = 0 €

Les crédits ont été versés au Groupement d'intérêt public Aménagement du Territoire et Gestion du risques (GIP ATGeRI) pour la réalisation de la plateforme dématérialisée « Cartogip » mise en place en 2024. Cette plateforme permet le dépôt des demandes de subvention relatives au dispositif « renouvellement forestier ».

29-07. DYNAMISATION DE L'AVAL BOIS- MATERIAUX : AE = 18 148 490 € CP = 4 439 454 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 390 672 € CP= 0 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 390 672 € CP = 0 €

Ces crédits financent les frais de gestion de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le déploiement des deux appels à projets décrits dans la section « transferts aux entreprises ».

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 17 757 818 € CP = 4 439 455 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 17 757 818 € CP = 4 439 455 €

Ces crédits ont financé l'appel à projet 2025 relatif au soutien au développement de la filière bois (aval) (Équipement productif de transformation des produits bois) porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

29-08. LA DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES (DFCI) : AE = 8 154 912 € CP = 7 692 382 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 883 272 € CP = 557 991 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 883 272 € CP = 557 991 €

Ces crédits relèvent principalement du titre « dépenses d'intervention - transferts aux autres collectivités ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AE = 0 € CP = 88 176 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT : AE = 88 176 € C

Il s'agit d'une erreur d'imputation. Ces crédits relèvent du titre « dépenses d'intervention -transferts aux autres collectivités ».

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 7 291 640 € CP = 7 046 214 €

TRANSFERT AUX MÉNAGES : AE = 75 532 € CP = 0 €

Il s'agit d'une erreur d'imputation. Ces crédits relèvent du titre « dépenses d'intervention -transferts aux autres collectivités ».

TRANSFERT AUX ENTREPRISES : AE = 1 316 283 CP = 217 991 €

Il s'agit d'une erreur d'imputation. Ces crédits relèvent du titre « dépenses d'intervention -transferts aux autres collectivités ».

TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : AE = 2 822 607 € CP = 1 479 562 €

Il s'agit d'une erreur d'imputation. Ces crédits relèvent du titre « dépenses d'intervention -transferts aux autres collectivités ».

TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 3 077 218 € CP = 5 348 661 €

Ces crédits concernent la construction des infrastructures de DFCI (pistes d'accès, points d'eau, tours de guet, pare feu, etc.) et le financement de plateformes et de cartes sur les thématiques DFCI à l'Institut géographique national (IGN).

DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

DOTATIONS EN FONDS PROPRES AE = -20 000 €

Il s'agit d'une erreur d'imputation.

29-09. GRAINES ET PLANTS ET TRAVAUX FORESTIERS : AE = 8 369 628 € CP = 10 673 558 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 146 341 € CP = 228 251 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 146 341 € CP = 228 251 €

Ces crédits financent les frais de gestion de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le déploiement du dispositif « Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes » dont le contenu est décrit dans la section « transferts aux entreprises ».

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 8 223 287 € CP = 10 445 307 €

Les crédits visent à soutenir l'amont forestier et s'appuie sur deux dispositifs détaillés ci- après.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 8 039 709 € CP = 10 264 412 €

Ces crédits ont été versés à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour financer les appels à projets « Exploitation Forestière et Sylviculture Performantes et Résilientes » (ESPR) dans le cadre de France Nation Verte pour 8,3 M€ en AE et 11,6 M€ en CP (toutes catégories budgétaires confondues)..

Le dispositif ESPR vise à soutenir les investissements des entreprises de travaux et d'exploitation forestière, d'assurer la modernisation des équipements, le développement vers des engins plus respectueux de l'environnement, l'innovation et la lutte contre la pénibilité.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 183 578 € CP = 180 895 €

Ces crédits sont gérés par les services déconcentrés pour la mise en œuvre de la mesure « Graines et Plants » Ce dispositif a pour objectif d'améliorer les performances économiques et environnementales des entreprises de la filière graines et plants forestiers et agroforestiers, et permettre le développement de leurs activités de production (améliorer les capacités de récolte de semences forestières et agroforestières, garantir le meilleur succès de reprise des plantations et optimiser leur qualité et leur suivi, accélérer la modernisation des entreprises, de leurs équipements, notamment par le développement de la robotique et du numérique...).

29-10. FORET EN OUTRE- MER : AE = 2 910 024 € CP = 3 696 066 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = -13 776 € CP = 179 750 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = -13 776 € CP = 179 750 €

Il s'agit d'une erreur d'imputation. L'utilisation de ces crédits est décrite dans la section « transferts ».

DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 2 888 800 € CP = 3 516 316 €

Un **plan « Forêt en Outre-mer »** s'appuie sur trois dispositifs décrits ci- après et vise à appuyer la filière bois en Outre-mer et à répondre aux enjeux forestiers ultramarins.

TRANSFERT AUX ENTREPRISES : AE = 1 971 000 € CP = 2 133 959 €

Ces crédits ont financé notamment une convention avec l'ONF pour la reconstitution post Chido des forêts domaniales de Mayotte pour un montant de 1 435 000 € en AE et 1 148 000 en CP

Les dépenses de transferts aux entreprises financent en outre deux dispositifs :

Mise en œuvre d'une cartographie et d'un inventaire forestiers en Outre-mer

Cette ligne finance les premiers travaux de réalisation par l'IGN, en lien avec l'ONF, d'une cartographie des forêts d'outre-mer ainsi que d'un inventaire forestier de ces forêts.

Soutien aux projets de boisement/reboisement sur les territoires ultra-marins

Cette ligne finance la reconstitution de peuplements forestiers sinistrés et l'adaptation des forêts de ces territoires au changement climatique. Une convention a été signée en septembre 2024 avec l'ONF chargé de la mise en œuvre de ces opérations dans les forêts domaniales et départementalo-domaniales.

TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 917 800 € CP = 1 382 357 €

Ils financent notamment le Centre technique bois et forêts de Guyane (programme pluriannuel de travail axé sur la caractérisation des essences, la diversification des usages des bois guyanais, des tests pour améliorer le rendement matière,...), l'interprofession bois qui mène des actions d'animation de la filière, un appel à projets pour les entreprises d'exploitation forestière et une étude des potentialités des sols forestiers en vue d'identifier de nouveaux terrains susceptibles d'accueillir des plantations sylvicoles ainsi que l'appui à la création de dessertes forestières.

DOTATIONS EN FONDS PROPRES AE = 35 000 €

Cette ligne finance les travaux de réalisation d'une cartographie des forêts d'outre-mer ainsi que d'un inventaire forestier de ces forêts (ONF).

29-11. MARCHE D'INTERIM AE = -302 773 CP = 2 064 339 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL AE = -302 773 € CP = 2 064 339 €

Pour répondre au surcroît d'activité liée à la planification écologique, les services déconcentrés du ministère ont bénéficié d'un marché d'interim pour l'année 2024 pour 2,6 M€ en AE. Le versement des CP a permis de solder ce marché en début 2025.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	806 538 398	836 355 513	934 846 678	920 719 781	785 393 664	790 310 995
Subventions pour charges de service public	125 729 055	125 729 055	142 022 025	142 022 025	138 235 758	138 235 758
Transferts	643 630 862	673 447 977	746 656 948	732 530 051	603 529 425	608 446 756
Subventions d'investissement	37 178 481	37 178 481	46 167 705	46 167 705	43 628 481	43 628 481
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	17 792 676	17 897 764	17 042 255	17 042 255	17 550 854	17 754 353
Subventions pour charges de service public	16 751 418	16 751 418	17 042 255	17 042 255	16 766 829	16 812 292
Dotations en fonds propres						215 810
Transferts	1 041 258	1 146 346			784 025	726 250
FranceAgriMer (P149)	701 528 569	383 724 706	143 395 653	144 098 819	137 516 969	284 873 146
Subventions pour charges de service public	93 220 207	93 220 207	92 279 902	92 279 902	90 465 804	90 465 804
Transferts	600 693 974	282 890 111	43 058 198	43 761 364	39 689 532	187 045 709
Subventions d'investissement	7 614 388	7 614 388	8 057 553	8 057 553	7 361 633	7 361 633
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)	24 027 660	24 027 660	15 834 851	15 834 851	11 447 011	11 447 011
Subventions pour charges de service public	2 795 334	2 795 334	2 811 851	2 811 851	2 677 011	2 677 011
Transferts	21 232 326	21 232 326	13 023 000	13 023 000	8 770 000	8 770 000
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)	36 312 838	36 312 838	35 572 656	35 572 656	34 348 341	34 348 341
Subventions pour charges de service public	33 042 838	33 042 838	32 372 656	32 372 656	31 724 606	31 724 606
Transferts	3 270 000	3 270 000	3 200 000	3 200 000	2 623 735	2 623 735
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité (P149)	17 929 191	17 929 191	17 541 631	17 541 631	17 246 822	17 246 822
Subventions pour charges de service public	17 929 191	17 929 191	17 541 631	17 541 631	17 246 822	17 246 822
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (P149)	97 195 956	97 195 956	197 904 148	197 904 148	94 690 184	102 972 053
Subventions pour charges de service public	5 363 707	5 363 707	5 304 148	5 304 148	5 188 089	5 188 089
Transferts	91 832 249	91 832 249	192 600 000	192 600 000	89 502 095	97 783 964
ONF - Office national des forêts (P149)	307 391 484	265 834 429	228 708 273	228 708 273	248 762 272	234 624 919
Subventions pour charges de service public	173 776 168	173 763 896	178 473 630	178 473 630	173 452 106	173 502 958
Dotations en fonds propres					565 440	
Transferts	128 404 212	82 910 549	50 234 643	50 234 643	72 031 120	57 985 165
Subventions d'investissement	5 211 104	9 159 984			2 713 606	3 136 796
Météo-France (P159)	181 541	204 850			121 962	297 023
Transferts	181 541	204 850			121 962	297 023
Etablissement public du Marais poitevin (P113)	16 370					
Transferts	16 370					
OFB - Office français de la biodiversité (P113)	8 711				7 992	16 703
Subventions pour charges de service public	8 711				7 992	16 703
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	26 581 365	18 746 697			14 391 806	17 516 780
Transferts	26 581 365	18 746 697			14 391 806	17 516 780
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	265 578 980	179 041 928			26 877 054	15 835 070
Transferts	265 578 980	179 041 928			26 877 054	15 835 070
Parcs nationaux (P113)	50 000	20 000			80 000	27 152

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	50 000	20 000			80 000	27 152
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)						20 900
Transferts						20 900
Business France (P134)	3 740 500	3 728 300	3 710 000	3 710 000	3 510 000	3 503 800
Subventions pour charges de service public			3 710 000	3 710 000		
Transferts	3 740 500	3 728 300			3 510 000	3 503 800
Universités et assimilés (P150)		40 000				15 000
Transferts		40 000				15 000
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	38 500	38 500			34 500	34 500
Transferts	38 500	38 500			34 500	34 500
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	202 000	87 000			205 230	
Transferts	202 000	87 000			205 230	
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		52 080			213 732	17 361
Transferts		52 080			213 732	17 361
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	1 778 409	1 276 289			1 986 590	2 169 278
Transferts	1 778 409	1 276 289			1 986 590	2 169 278
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	69 613	61 943				53 861
Transferts	69 613	61 943				53 861
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)						13 564
Transferts						13 564
Total	2 306 962 760	1 882 575 643	1 594 556 145	1 581 132 414	1 394 384 983	1 533 098 630
Total des subventions pour charges de service public	468 616 629	468 595 646	491 558 098	491 558 098	475 765 017	475 870 043
Total des dotations en fonds propres					565 440	215 810
Total des transferts	1 788 342 158	1 360 027 144	1 048 772 789	1 035 349 058	864 350 806	1 002 885 867
Total des subventions d'investissement	50 003 973	53 952 853	54 225 258	54 225 258	53 703 720	54 126 910

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

En 2025, le programme 149 a versé 475,7 M€ en AE et 475,8 M€ en CP de subventions pour charges de service public (SCSP) aux opérateurs de la mission AAFAR pour financer leur fonctionnement courant. L'écart entre les SCSP versées et l'exécution résulte principalement de la mise en réserve.

53,7 M€ en AE et 54,1 M€ en CP de subventions pour charges d'investissement ont également été versés à l'ASP, à FranceAgriMer et à l'ONF pour le financement de leurs investissements. L'écart par rapport à la LFI résulte de la mise en réserve.

Les crédits de transferts versés par le programme se décomposent de la manière suivante :

- **ASP**

Les transferts du programme 149, d'un montant de 603,5 M€ en AE et 608,4 M€ en CP, correspondent aux crédits d'intervention du MASA qui financent :

- les aides à la filière sucre dans les DOM ;

- les aides à l'agriculture en cofinancement du fonds européen agricole pour le développement durable FEADER (installation, modernisation, indemnisation compensatrice des handicaps naturels (ICHN), mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC-Bio), lutte contre la prédation, réseau rural) et gérées par les DRAAF ;
- les aides à la filière forêt-bois (défense des forêts contre les incendies, investissement et animation dans le cadre du fonds stratégique de la forêt et du bois) ;
- les aides relevant de la planification écologique (plan haie, renouvellement forestier).

- **Agence bio**

Le transfert depuis le P149 d'un montant de 8,8 M€ en AE et en CP alimente le fonds Avenir Bio qui a vocation à financer la structuration des filières issues de l'agriculture biologique. Il permet d'accompagner financièrement des acteurs économiques via des projets pluriannuels impliquant des partenaires à divers stades des filières de production et de transformation.

- **FranceAgriMer**

Les transferts du programme 149 à FranceAgriMer au titre du programme 149 s'élèvent à 39,7 M€ en AE et 187 M€ en CP. Ils sont destinés notamment à financer les dispositifs d'aides de crise décidés par le ministère chargé de l'agriculture.

Ainsi, en 2025, FAM a été chargé de mettre en œuvre, en plus des dispositifs classiques qui émargent sur le programme 149, un grand nombre de dispositifs d'urgence mis en place pour répondre aux crises climatiques, économiques et sanitaires survenus en 2024 et 2025.

- **IFCE**

Les transferts à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) s'élèvent à 2,6 M€ en AE et CP et financent :

- divers projets de recherche ;
- les circuits de concours pour jeunes équidés et reproducteurs, organisés par la Société Hippique Française (SHF, pour les jeunes équidés de sport) et ceux relevant du secteur travail (menés par 26 organisations rassemblant des chevaux de trait, des chevaux et poneys dits de territoire et des ânes) qui permettent dans la filière équine, la transformation, la qualification et la sélection des animaux ;
- des actions d'assistance technique auprès des éleveurs à travers des projets de promotion et de transfert d'information.

- **CNPF**

Les transferts au CNPF du programme 149, d'un montant de 784 k€ en AE et 726 k€ en CP, correspondent à diverses conventions entre l'État et le CNPF qui s'inscrivent dans la continuité des années antérieures, notamment sur les sujets suivants :

- (1) réseau AFORCE (réseau mixte technologique pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques),
- (2) déploiement de l'application BioClimSol et (3) travaux sur l'équilibre forêt-grande faune.

- **ODEADOM**

Les transferts à l'ODEADOM du programme 149 s'élèvent à 89,5 M€ en AE et 97,7 M€ en CP. Les montants indiqués en LFI (192,6 M€ en AE et CP) sont à minorer, une erreur de double saisie les portant à un niveau quasiment deux fois supérieur à ce qu'il n'est en réalité.

Ces transferts financent :

- les crédits complémentaires au programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) dits crédits CIOM (Conseil interministériel pour l'Outre-mer) ;
- l'aide aux industries sucrières dans le cadre de la fin des quotas sucriers ;

- les crédits d'orientation territorialisés pour financer la contrepartie nationale au fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) Mayotte (les crédits d'orientation territorialisés étant également apportés par le P123)
- les crédits pour soutenir le développement agricole de Saint-Pierre-et-Miquelon.

- **ONF**

Les transferts à l'ONF depuis le programme 149 s'élèvent à 72,03 M€ en AE et 57,98 M€ en CP

Les transferts concernent principalement les missions d'intérêt général (MIG), regroupant les activités confiées à l'Office par voie de conventions spécifiques allant au-delà de la mise en œuvre du régime forestier en conformité avec le code forestier.

Elles concernent notamment :

- la défense des forêts contre les incendies (DFCI), historiquement en région méditerranéenne et Alpes du sud mais élargie, depuis 2023, à l'ensemble du territoire ;
- la restauration des terrains de montagne (RTM) pour prévenir les risques naturels en montagne (« protection active » des personnes et des biens) ;
- les travaux de génie écologique nécessaires pour contenir l'érosion éolienne et le mouvement des dunes domaniales littorales sur la côte atlantique.

Par ailleurs, dans le cadre des MIG, l'ONF assure également l'appui aux Directions de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DAAF) des départements et régions d'Outre-mer pour la mise en œuvre de la politique forestière de l'État ainsi que – en métropole - la gestion des ressources génétiques forestières (comprenant les trois pépinières forestières expérimentales et les vergers à graines de l'État). S'y ajoute la gestion de l'Arboretum des Barres de Nogent-sur-Vernisson dans le Loiret (Arbofolia).

Le programme 149 finance diverses conventions établies notamment au niveau local pour la restauration des terrains de montagne.

Depuis 2024, l'ONF s'est également vu confier la gestion de plusieurs dispositifs de la planification écologique.

- **Business France**

Les transferts depuis le programme 149 correspondent à des actions de promotion vis à vis des marchés extérieurs des productions agroalimentaires françaises, principalement celles bénéficiant d'un signe de qualité officiel pour des crédits exécutés directement sur le 149 pour un montant de 3,5 M€ en AE et CP.

- **IGN**

Les transferts pour un montant de 14,4 M€ en AE et 17,5 M€ en CP depuis le programme 149 correspondent pour l'essentiel à des travaux sur le registre parcellaire graphique mis en place dans le cadre de la politique agricole commune et dont la délégation a été renouvelée jusqu'en 2026 inclus. L'IGN est également mobilisé dans le cadre de la création des outils et bases de données nationales liées à la défense des forêts contre les incendies.

- **INRAE**

Les transferts depuis le programme 149 correspondent notamment à des actions d'expertise technique sur l'eau, d'actions d'appui technique dans le secteur des ressources génétiques forestières, télédétection des dépérissements et de la mortalité en forêt et de soutien au pôle RENFOR « renouvellement des peuplements forestiers » pour un montant en AE de 2 M€ et 2,2 M€ en CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ASP - Agence de services et de paiement	0 0 0	1 735 1 786 1 756	385 241 251	0 0 0	7 17 17	0 0 0
CNPF - Centre national de la propriété forestière	0 0 0	364 368 371	95 100 99	0 0 0	7 7 7	0 0 0
FranceAgriMer	0 0 0	958 968 952	15 24 15	0 0 15	12 20 0	0 0 0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	0 0 0	20 20 20	4 4 3	0 0 0	1 3 2	0 0 0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	0 0 0	577 598 586	10 23 7	0 0 0	8 14 0	0 0 0
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	0 0 0	232 232 231	2 3 3	0 0 0	2 3 3	0 0 0
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	0 0 0	40 41 41	1 1 0	0 0 0	1 1 0	0 0 0
ONF - Office national des forêts	0 0 0	7 607 7 946 7 632	482 500 466	0 0 0	440 475 422	0 0 0
Total	0 0 0	11 533 11 959 11 589	994 896 844	0 0 15	478 540 451	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	11 959	11 589

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	-40	3

FISCALITE AFFECTEE AUX OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
ASP - Agence de services et de paiement	0	0	0
CNPF - Centre national de la propriété forestière	10 819 536	10 819 536	11 118 249
FranceAgriMer	0	0	0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	0	0	0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	0	0	0
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	6 864 197	6 800 000	6 201 823
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	0	0	0
ONF - Office national des forêts	0	0	0
Total	17 683 733	17 619 536	17 320 072

Opérateurs

OPÉRATEUR

ASP - Agence de services et de paiement

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

L'année 2025 est marquée par la mise en place du régime des services votés sur les premières semaines de l'exercice budgétaire. En termes d'activités, l'Agence a connu une baisse d'activités tant en volume qu'en nature.

- Dans le domaine agricole, l'année est marquée par la poursuite de la refonte complète de son système d'information ISIS, qui gère en particulier les données géographiques pour les aides de la PAC fondées sur les surfaces, afin de permettre la limitation des risques d'apurement financier de la part de la Commission européenne.
- Dans le domaine de l'emploi, l'ASP a poursuivi la gestion des dispositifs d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi (jeunes suivis en Contrat engagement jeune, insertion des personnes en situation de handicap ..).
- Dans le domaine de la transition écologique, les mesures chèque énergie, bonus écologique et bonus vélo ont été renouvelées.

Un contrat d'objectifs et de performance 2025-2028 a été conclu entre l'État et l'ASP avec 8 objectifs : être un acteur de référence et de confiance auprès de ses donneurs d'ordres, poursuivre son approfondissement numérique, approfondir le travail sur la relation usagers, amplifier les actions de lutte anti-fraude, mettre en place une mission transversale de développement des usages de la donnée, réussir la programmation de la Politique Agricole Commune 2023-2027 et préparer la suivante, finaliser l'évolution des systèmes d'information Emploi et Activité partielle et assurer leur mise en production, et mettre en place une feuille de route sur l'évolution des métiers et une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	5 000	71 570				70 077
Transferts	5 000	71 570				70 077
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	806 538	836 356	934 847	920 720	785 394	790 311
Subventions pour charges de service public	125 729	125 729	142 022	142 022	138 236	138 236
Transferts	643 631	673 448	746 657	732 530	603 529	608 447
Subventions d'investissement	37 178	37 178	46 168	46 168	43 628	43 628
P131 – Création	41 060	41 060			60 769	60 769
Transferts	41 060	41 060			60 769	60 769
P134 – Développement des entreprises et régulations	918 843	917 796			914 579	916 301
Transferts	918 843	917 796			914 579	916 301
P343 – Plan France Très haut débit					12 068	1 000

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts					12 068	1 000
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	760	3 466			719	652
Subventions pour charges de service public	169	158			434	367
Dotations en fonds propres	339	377				
Transferts	253	2 931			285	285
P113 – Paysages, eau et biodiversité	5 512	5 512	9 300	9 300	10 088	10 298
Transferts	5 512	5 512	9 300	9 300	10 088	10 298
P174 – Énergie, climat et après-mines	2 684 667	2 627 581	1 825 490	1 540 490	1 069 751	925 431
Transferts	2 684 667	2 627 581	1 825 490	1 540 490	1 069 751	925 431
P345 – Service public de l'énergie	688 457	688 457			125 000	125 000
Transferts	688 457	688 457			125 000	125 000
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	321 250	321 250			208 000	208 000
Transferts	321 250	321 250			208 000	208 000
P230 – Vie de l'élève	57 978	57 978			48 280	48 280
Transferts	57 978	57 978			48 280	48 280
P139 – Enseignement privé du premier et du second degrés	71 921	71 921			54 764	54 764
Transferts	71 921	71 921			54 764	54 764
P143 – Enseignement technique agricole	43 889	43 889			28 981	28 981
Transferts	43 889	43 889			28 981	28 981
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières		38				
Subventions pour charges de service public		38				
P107 – Administration pénitentiaire	42	42			50	50
Transferts	42	42			50	50
P182 – Protection judiciaire de la jeunesse	2 164	2 164			2 635	2 635
Transferts	2 164	2 164			2 635	2 635
P123 – Conditions de vie outre-mer	3 323	1 320	2 000	2 000	2 913	2 013
Transferts	3 323	1 320	2 000	2 000	2 913	2 013
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	124 231	124 231			216 526	216 526
Transferts	124 231	124 231			216 526	216 526
P157 – Handicap et dépendance	1 566 204	1 566 204			1 576 791	1 576 791
Transferts	1 566 204	1 566 204			1 576 791	1 576 791
P219 – Sport	76 618	76 618	74 950	74 950	35 431	35 431
Transferts	76 618	76 618	74 950	74 950	35 431	35 431
P363 – Compétitivité		69 106				17 008
Transferts		69 106				17 008
P102 – Accès et retour à l'emploi	2 903 685	2 918 802	3 325 236	2 865 139	2 851 690	2 580 170
Subventions pour charges de service public	55 986	55 986	56 167	56 167	54 670	54 670
Transferts	2 829 821	2 844 939	3 251 963	2 791 867	2 780 856	2 509 336
Subventions d'investissement	17 877	17 877	17 105	17 105	16 164	16 164
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	6 548 075	4 323 731	3 401 545	3 648 839	3 433 361	3 639 418
Transferts	6 548 075	4 323 731	3 401 545	3 648 839	3 433 361	3 639 418
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail						1 205
Transferts						1 205
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	320	283			400	268
Transferts	320	283			400	268

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P147 – Politique de la ville	85 768	85 768			95 350	95 350
Transferts	85 768	85 768			95 350	95 350
P364 – Cohésion (fermé en 2024)		141 642				
Transferts		141 642				
P162 – Interventions territoriales de l'État	54	1 396			400	539
Transferts	54	1 396			400	539
P775 – Développement et transfert en agriculture	43 587	43 261	43 228	43 228	42 834	40 821
Transferts	43 587	43 261	43 228	43 228	42 834	40 821
P344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque		177 411				177 678
Transferts		177 411				177 678
Total	16 999 945	15 218 851	9 616 596	9 104 666	11 576 773	11 625 767

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En 2025, l'ASP a perçu un financement de l'État à hauteur de 11,6 Md€, en baisse par rapport à 2024 (15,2 Md€). L'année a été marquée par le déploiement de nombreux dispositifs de soutien. La plupart des financements sont gérés en compte de tiers.

Les subventions pour charges de services publics (SCSP) versées à l'ASP s'élèvent à 192,90 M€, dont 138,24 M€ du ministère en charge de l'agriculture et 54,67 M€ du ministère en charge du travail.

L'ASP a également perçu un montant de 59,79 M€ de subventions pour charges d'investissement, dont 43,63 M€ du ministère en charge de l'agriculture et 16,16 M€ du ministère en charge du travail. Ces dotations permettent de financer les investissements informatiques de l'Agence.

Les aides financées par les programmes 102 et 103 recouvrent les contrats aidés, les aides au poste par l'activité économique et des entreprises adaptées, les allocations versées aux jeunes dans le cadre du Contrat Engagement jeunes, les aides aux employeurs d'apprentis et les allocations versées aux entreprises dans le cadre de l'activité partielle. A ce titre, l'ASP a perçu du programme 102 : 2,78 Md€ en AE et 2,50 Md€ en CP ainsi que 3,4 M€ en AE et 3,6 M€ en CP du programme 103.

Les crédits du programme 147 ont été engagés dans le cadre du dispositif adultes-relais à hauteur de 95,35 M€. Cette aide de l'État est à destination des employeurs des médiateurs sociaux au sein des quartiers prioritaires de la ville.

Les transferts du programme 149, d'un montant de 603,5 M€ en AE et 608,4 M€ en CP, correspondent aux crédits d'intervention du MAASA qui financent :

- les aides à la filière sucre dans les DOM ;
- les aides à l'agriculture en cofinancement du fonds européen agricole pour le développement durable FEADER (installation, modernisation, indemnisation compensatrice des handicaps naturels (ICHN), mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC-Bio), lutte contre la prédation, réseau rural) et gérées par les DRAAF ;
- les aides à la filière forêt-bois (défense des forêts contre les incendies, investissement et animation dans le cadre du fonds stratégique de la forêt et du bois) ;
- les aides relevant de la planification écologique (plan haie, renouvellement forestier).

Les dépenses ASP du 174 correspondent aux dépenses d'intervention des deux dispositifs suivants :

- « **chèque énergie** » (**465 M€ LFI, 542,4 M€ en exécution**) : La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré le chèque énergie. Il s'agit d'un titre spécial de paiement permettant aux ménages dont le revenu fiscal de référence est, compte tenu de la composition du ménage, inférieur à un plafond, d'acquitter

tout ou partie du montant des dépenses d'énergie relatives à leur logement. L'année 2025 marque la première année de mise en œuvre opérationnelle du dispositif ;

- « **aides à l'acquisition des véhicules propres** » (496 M€ LFI, 424,7 M€ en exécution). Ces dépenses regroupent :

- le dispositif du bonus écologique, mis en place dans le cadre du Grenelle de l'environnement et régulièrement soumis à des évolutions depuis, qui vise à soutenir, par une aide à l'achat ou à la location longue durée, les acquéreurs de véhicules propres ;
- le dispositif de la prime à la conversion qui a pour objectif d'accélérer le renouvellement du parc automobile en retirant de la circulation les véhicules les plus anciens qui sont aussi les plus polluants ;
- le dispositif du leasing social qui vise à permettre aux ménages modestes dépendants de leurs véhicules pour leurs déplacements professionnels d'avoir accès à une offre de location de voitures électriques performantes sur le plan environnemental, pour un loyer attractif aux alentours de 100 euros par mois.

La sous-exécution résulte de la bascule du financement des aides vers les certificats d'économies d'énergie à partir du 1^{er} juillet 2025.

S'agissant du programme 775, des crédits ont été engagés en AE pour la mise en œuvre de :

- Des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 35,93 M€. Les chambres assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier la transition écologique ;
- Des appels à projets portés par les DRAAF et les DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5,17 M€ ;
- Les crédits nécessaires aux appels à projets expérimentaux relatifs aux diagnostics modulaires pour 1,8 M€.

Par ailleurs, 40,8 M€ de crédits de paiements ont été versés en 2025.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	175 172	152 561	Subventions de l'État	241 860	231 425
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	37 001	37 521	– subventions pour charges de service public	193 130	192 906
			– crédits d'intervention(transfert)	48 730	38 519
Fonctionnement autre que les charges de personnel	185 427	180 270	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	48 730	38 513	Autres subventions	24 948	16 389
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	57 700	74 527	Revenus d'activité et autres produits	123 756	132 528
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	57 700	73 510	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		10 217
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1 017	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	1 000	1 028
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	32 000	44 346
Total des charges	409 329	371 345	Total des produits	390 564	380 341
Résultat : bénéfice		8 996	Résultat : perte	18 765	
Total : équilibre du CR	409 329	380 341	Total : équilibre du CR	409 329	380 341

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 935	27 933
Investissements	82 855	88 490	Financement de l'actif par l'État	60 024	59 787
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	1 830	1 184
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		22 562
Total des emplois	82 855	88 490	Total des ressources	67 789	111 466
Augmentation du fonds de roulement		22 976	Diminution du fonds de roulement	15 066	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le résultat patrimonial 2025 est excédentaire de 8,9 M€ pour une perte prévue de -18,7 M€ au BI 2025. Cette amélioration est en partie liée à une baisse d'activité de l'ASP et à des opérations reportées en 2026.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
44 154	34 509	73 124

En 2025, l'ASP dégage une trésorerie hors compte de tiers de 73,12 M€, contre 44,1 M€ en 2024.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	175 172	175 172	163 740	163 740
Fonctionnement	124 112	127 727	115 206	110 019
Intervention	48 730	48 730	41 179	41 179
Investissement	70 641	73 315	63 862	57 840
Total des dépenses AE (A) CP (B)	418 655	424 943	383 987	372 779
dont contributions employeur au CAS pensions	37 001	37 001	37 493	37 493

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	335 409	344 957
Subvention pour charges de service public	193 130	192 906
Subvention pour charges d'investissement	60 024	59 793
Autres financements de l'État	454	757
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	3 600	1 156
Recettes propres	78 202	90 345
Recettes fléchées	74 508	53 754
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	48 730	41 241
Autres financements publics fléchés	25 778	11 355
Recettes propres fléchées	0	1 157
Total des recettes (C)	409 917	398 711
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	25 932
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	15 026	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
02 - Dépenses patrimoniales relevant du SPSI	0 0	14 936 13 111	13 954 13 727	0 0	0 0	7 915 992	3 550 629	22 851 14 103	17 504 14 356
03 - Dépenses de contrôle	0 0	4 984 4 308	5 843 4 922	0 0	0 0	100 1 672	100 1 723	5 084 5 980	5 943 6 645
04 - Dépenses logistiques	0 0	3 692 3 450	4 378 3 695	0 0	0 0	155 217	300 250	3 847 3 667	4 678 3 946
05 - Dépenses liées à la gestion des ressources humaines	175 172 163 740	1 739 1 305	2 038 1 061	0 0	0 0	0 0	0 0	176 912 165 045	177 211 164 801
06 - Dépenses informatiques	0 0	26 495 30 112	29 134 26 817	0 0	0 0	6 712 6 684	7 331 6 546	33 207 36 796	36 465 33 363
07 - Dépenses liées à la relation bénéficiaire	0 0	6 010 4 826	6 040 4 621	0 0	0 0	0 0	0 0	6 010 4 826	6 040 4 621
08 - Dépenses remboursables hors informatique	0 0	24 286 20 021	24 267 18 803	0 0	0 0	20 7	20 9	24 306 20 029	24 287 18 812
09 - Dépenses pour la gestion des interventions	0 0	1 387 790	2 010 1 075	0 0	0 0	0 0	0 0	1 387 790	2 010 1 075
10 - Interventions	0 0	0 0	0 0	48 730 41 179	48 730 41 179	0 0	0 0	48 730 41 179	48 730 41 179
11 - Dépenses informatiques hors support	0 0	40 583 37 284	40 063 35 298	0 0	0 0	55 739 54 290	62 014 48 683	96 321 91 573	102 077 83 981
Total	175 172 163 740	124 112 115 206	127 727 110 019	48 730 41 179	48 730 41 179	70 641 63 862	73 315 57 840	418 655 383 987	424 943 372 779

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	15 026	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	40	24
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	19 482 780	23 516 516
Autres décaissements non budgétaires	0	8
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	19 497 846	23 516 548
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	1 491	0
Total des besoins	19 497 846	23 516 548

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	25 932
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	126
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	19 482 780	23 228 883
Autres encaissements non budgétaires	0	3 384
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	19 482 780	23 258 325
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	15 066	258 224
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	16 557	6 228
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	251 995
Total des financements	19 497 846	23 516 548

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 120	2 027	2 007
– sous plafond	1 735	1 786	1 756
– hors plafond	385	241	251
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	7	17	17
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'ASP sous exécute son plafond d'emplois fixé à 1 781 ETPT en LFI. La sous exécution de -25 ETPT s'explique par une baisse du nombre de fonctionnaires, lié notamment aux difficultés d'attractivité et aux mobilités au sein de la fonction publique. Par ailleurs, le recrutement des contrats à durée indéterminée a été moins favorisé au profit des contrats à durée déterminée de trois ans.

Le schéma d'emplois était de -11 ETP pour un réalisé de +3 ETP, ce qui fait un écart de 14 ETP. La sur-exécution du SE en 2025 correspond à un rattrapage d'une forte sous-exécution consécutive des SE 2023 (prévu à 25, il s'est exécuté à 14,2 ETP) et 2024 (prévu à 25, il s'est exécuté à 3 ETP).

OPÉRATEUR

CNPF - Centre national de la propriété forestière

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

En 2025, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) a poursuivi ses missions d'accompagnement des propriétaires forestiers, de conseil et d'animation territoriale (regroupements en groupements d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF), associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF), et démarches concertées). Le CNPF a notamment mis en œuvre la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023, dite « Loi Incendie ». L'appel des 12 000 propriétés concernées a été réalisé et les premiers dépôts de plans simples de gestion (PSG) ont été traités (augmentation de près de 10 % des PSG agréés entre 2024 et 2025). Dans le même cadre, les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) sont désormais déployés et les documents de gestion durable sont instruits et agréés en conformité avec ces derniers.

Les équipes des délégations régionales du CNPF ont eu à instruire un nombre important de coupes dérogatoires et avenants de PSG suite aux dégâts sanitaires et événements climatiques. En parallèle, les travaux d'interconnexions avec les outils des rédacteurs professionnels et d'interopérabilité avec Sylvanat se sont poursuivis.

L'établissement est par ailleurs lié par un contrat d'objectifs et de performance sur la période 2022-2026.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	17 793	17 898	17 042	17 042	17 551	17 754
Subventions pour charges de service public	16 751	16 751	17 042	17 042	16 767	16 812
Dotations en fonds propres						216
Transferts	1 041	1 146			784	726
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	467	462	467	462	613	583
Transferts	467	462	467	462	613	583
P113 – Paysages, eau et biodiversité	1 272	516			86	627
Transferts	1 272	516			86	627
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire						14
Transferts						14
P380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	158					24
Transferts	158					24
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	148	148				
Subventions d'investissement	148	148				
P349 – Transformation publique	5	5				
Subventions pour charges de service public	5	5				
Total	19 843	19 028	17 509	17 504	18 250	19 002

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les crédits versés par le programme 149 en 2025 au titre de la subvention pour charges de service public s'élèvent à 16,7 M€ en AE et 16,8 M€ en CP. Ils contribuent au fonctionnement courant de l'établissement.

Sur le programme 206, la DGAL a octroyé 0,61 M€ au Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour sa participation au dispositif de surveillance de la santé des forêts mis en œuvre par le département de la santé des forêts. La hausse par rapport à la LFI correspond à un ajustement du programme de travail annuel. Le CNPF réattribue la somme aux centres régionaux de la propriété forestière et à dix-sept chambres d'agriculture, coopératives, conseils départementaux, associations forestières et experts qui sont impliqués dans le dispositif.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	29 208	28 748	Subventions de l'État	21 723	16 767
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	646	672	– subventions pour charges de service public	21 261	16 767
			– crédits d'intervention(transfert)	462	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 322	12 278	Fiscalité affectée	10 820	11 118
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4 936	4 706
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 309	2 646	Revenus d'activité et autres produits	2 434	2 796
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 298	2 616	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	762	406
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	11	29	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	177	164
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	209	354
Total des charges	41 530	41 025	Total des produits	39 913	35 387
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 617	5 638
Total : équilibre du CR	41 530	41 025	Total : équilibre du CR	41 530	41 025

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	456	3 917	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 857	1 937	Financement de l'actif par l'État		120
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	177	169
Remboursement des dettes financières	22	23	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 335	5 877	Total des ressources	177	289
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 158	5 588

* Voté

Le compte de résultat du compte financier 2025 présente un résultat net déficitaire de -1,8 M€ et une capacité d'autofinancement négative de -123 k€.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
8 633	5 970	7 844

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	29 752	29 752	29 814	29 814
Fonctionnement	9 157	9 570	9 039	8 553
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 879	2 295	2 124	1 752
Total des dépenses AE (A) CP (B)	40 788	41 617	40 977	40 119
dont contributions employeur au CAS pensions	29 752	29 752	672	672

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	33 350	32 201
Subvention pour charges de service public	16 751	16 767
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	1 845	833
Fiscalité affectée	10 820	11 118
Autres financements publics	1 620	1 368
Recettes propres	2 315	2 115
Recettes fléchées	6 353	6 824
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	2 917	3 230
Autres financements publics fléchés	3 317	3 241
Recettes propres fléchées	119	353
Total des recettes (C)	39 703	39 025
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 914	1 095

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Immobilier	0 0	1 576 1 532	1 585 1 509	0 0	0 0	309 442	429 448	1 885 1 973	2 014 1 957
Informatique	0 0	2 246 2 328	2 300 2 007	0 0	0 0	851 958	1 007 659	3 097 3 286	3 307 2 666
Moyens généraux	0 0	5 007 4 885	5 357 4 738	0 0	0 0	719 725	859 646	5 726 5 609	6 216 5 384
Ressources humaines	29 752 29 814	328 295	328 299	0 0	0 0	0 0	0 0	30 080 30 109	30 080 30 113
Total	29 752 29 814	9 157 9 039	9 570 8 553	0 0	0 0	1 879 2 124	2 295 1 752	40 788 40 977	41 617 40 119

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 914	1 095
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	22	23
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 319	2 964
Autres décaissements non budgétaires	227	142
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 482	4 223
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	1 117	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 596
Total des besoins	3 482	4 223

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 551	3 293
Autres encaissements non budgétaires	227	142
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 779	3 435
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 703	789
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 820	3 385
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	3 482	4 223

* Voté

Les recettes en trésorerie sur compte de tiers correspondent en grande partie à des sommes encaissées dans le cadre de l'activité du Label Bas Carbone (LBC). Pour rappel, cette activité conduit le CNPF à encaisser les sommes

versées par les entreprises et les reverse aux propriétaires pour financer leurs travaux forestiers. Le prélèvement de la trésorerie de 789 k€ résulte d'un solde budgétaire déficitaire de 1,1 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	459	468	470
– sous plafond	364	368	371
– hors plafond	95	100	99
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	7	7	7
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le schéma d'emplois n'a pas été respecté et est en dérapage de +6 ETP en 2025 (+6 ETP réalisés au lieu de la stabilité prévue en LFI 2025).

La sur-exécution du SE du CNPF prend sa source par la sous consommation de son plafond 2023 (329 ETPT pour 348 ETPT) puis du relèvement de son plafond à 374 ETPT à partir de 2024 ne lui permettant pas de tenir le SE fixé. Ses emplois sont maintenant stabilisés.

OPÉRATEUR

FranceAgriMer

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Malgré le fort impact de la période de services votés en début d'exercice et s'agissant des aides nationales, FranceAgriMer a maintenu en 2025 une forte activité en matière de gestion de crise, en particulier sur les aides aux éleveurs impactés par les épizooties (MHE, IAHP et FCO) ou les aides aux viticulteurs dans le cadre de la mesure de réduction du potentiel de production viticole ou de l'arrachage de vignes mères de porte greffe. Par ailleurs, l'Établissement s'est fortement mobilisé pour l'instruction et l'engagement de crédits sur les dispositifs de la planification écologique, tout en maintenant un effort sur le paiement des aides du plan de relance et de France 2030.

Dans le champ des aides agricoles européennes, FranceAgriMer est parvenu à instruire et payer dans les délais imposés par la réglementation européenne la totalité des dispositifs dont il a la charge (OCM viti-vinicole, OCM fruits et légumes, PAE, LFE...), tout en assurant les évolutions nécessaires, tant au plan technique que réglementaire, liées aux mesures de simplification des dispositifs décidées par l'Établissement. Il a en outre très activement contribué à l'élargissement du cadre de soutien aux programmes opérationnels à de nouveaux secteurs.

Enfin, FranceAgriMer a renforcé son rôle d'expertise indépendante afin de répondre aux besoins des filières de l'agriculture et de la pêche notamment par la production de données et d'informations économiques, ainsi que son implication dans la recherche de synergies entre acteurs et filières afin de développer les à l'international.

Le COP 2024–2028 de FranceAgriMer sur le support à l'export et la coopération internationale montre en 2025 trois résultats principaux.

- Sur la formation à l'export, plus de 1 675 professionnels ont été formés lors de webinaires (Journées Export Agro) et un groupe de travail a été créé pour mieux adapter les formations. Le taux de rejet des dossiers d'agrément dans Expadon2 reste autour de 17 %, avec une légère amélioration par rapport aux années précédentes.
- Sur la modernisation des outils, un travail de structuration des procédures d'agrément a été engagé : accompagnement par un expert, démarche qualité, définition de 4 axes de processus et début de formalisation des fiches de procédures.
- Enfin, sur la coopération internationale, 13 projets ont été menés, avec 2 accords signés (Maroc et Tunisie), des actions de promotion (visites de conseillers agricoles, SIA) et un réseau d'experts renforcé (+7 % d'inscrits sur RECIF).

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		52				50
Transferts		52				50
P362 – Écologie		5 000				10 000
Transferts		5 000				10 000
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	701 529	383 725	143 396	144 099	137 517	284 873
Subventions pour charges de service public	93 220	93 220	92 280	92 280	90 466	90 466
Transferts	600 694	282 890	43 058	43 761	39 690	187 046
Subventions d'investissement	7 614	7 614	8 058	8 058	7 362	7 362
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	169 033	66 657	109 304	83 003	54 254	46 254
Subventions pour charges de service public	2 408	2 408	2 388	2 388	2 388	2 388
Transferts	164 645	62 269	104 916	78 615	49 866	41 866
Subventions d'investissement	1 980	1 980	2 000	2 000	2 000	2 000
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	95	95			95	95
Transferts	95	95			95	95
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		521				479
Transferts		521				479
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	29 109	27 873	17 069	12 676	32 947	40 844
Subventions pour charges de service public	3 579	3 579	3 650	3 650	3 566	3 566
Transferts	25 530	24 294	13 419	9 026	29 381	37 278
P143 – Enseignement technique agricole	336	336			301	301
Transferts	336	336			301	301
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	97	97			128	128
Transferts	97	97			128	128
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	39 119	39 936	3 516	3 516	25 957	25 214
Subventions pour charges de service public	26 820	27 220	3 516	3 516	14 839	14 096
Transferts	12 299	12 717			11 118	11 118
P775 – Développement et transfert en agriculture	8 341	8 102	8 400	8 400	8 400	9 676

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	8 341	8 102	8 400	8 400	8 400	9 676
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	37 310	20 599	22 982	18 215	15 991	13 645
Transferts	37 310	20 599	22 982	18 215	15 991	13 645
P349 – Transformation publique	58	58				
Subventions pour charges de service public	58	58				
Total	985 028	553 050	304 667	269 908	275 590	431 559

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En 2025, FranceAgriMer a bénéficié de 431,6 M€ de financement de l'État, dont 137,5 M€ en AE et 284,9 M€ en CP issus du Programme 149.

La répartition des crédits en AE et CP sur le programme 149 se fait comme suit :

- Une SCSP de 90,4 M€ (AE = CP) ;
- Une subvention pour charges d'investissement (SCI) de 7,3 M€ (AE = CP) destinée à financer les investissements informatiques de l'opérateur, dans un objectif de maintien de son outil dans de bonnes conditions opérationnelles et d'une offre de service performant aux usagers ;
- Des crédits d'intervention s'élevant à 39,7 M€ en AE et 187 M€ en CP. Ils sont destinés notamment à financer les dispositifs d'aides de crise décidés par le ministère chargé de l'agriculture. Ainsi, en 2025, FAM a été chargé de mettre en œuvre, en plus des dispositifs classiques qui émargent sur le programme 149, un grand nombre de dispositifs d'urgence mis en place pour répondre aux crises climatiques, économiques et sanitaires survenus en 2024 et 2025.

FAM a finalisé en 2025 le plan de relance pour la partie Pêche et terminera le paiement des dossiers en 2026.

Sur le programme 206, FranceAgriMer a reçu un montant total de 54,3 M€ en AE et 46,3 M€ en CP répartis entre :

- Une subvention pour charges de service public (SCSP) de 1,10 M€ en AE et en CP compensant la suppression de la taxe affectée « Bois et plants de vigne », qui était perçue par FranceAgriMer en tant qu'autorité compétente en matière de bois et de plants de vigne (certification des plants et désormais délivrance du passeport phytosanitaire), jusqu'à l'abrogation de l'article 1606 du code général des impôts par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- Une SCSP d'1,20 M€ en AE et en CP pour le financement des dépenses de fonctionnement de la plateforme EXPADON 2.
- Une SCSP de 88 k€ en AE et en CP dans le cadre de la certification d'animaux vivants destinés à l'export (CERTIVETO).
- Une subvention d'investissement de 2 M€ pour le développement de l'application EXPADON 2 ;
- Quatre transferts réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la planification écologique, affectés
- au plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) pour 45,5 M€ en AE et 13,5 M€ en CP,
- un transfert pour couvrir la part nationale des aides du Plan Stratégique National apicole (PSNA) dans le domaine sanitaire (0,7 M€ en AE et en CP)
- Un transfert pour 3,8 M€ en AE et en CP au titre du service public de l'équarrissage.
- Un transfert pour 23,5 M€ en CP relatif au versement intermédiaire de la subvention 2024-061 de mise en œuvre de l'aide à l'investissement pour des matériels concourant à la réduction de l'utilisation des produits phyto et contribuant à la transition agro-écologique (Guichet Agroéquipements) - Arrêté de paiement C-2025-077.

La sous-consommation des crédits s'explique par une reprogrammation d'une partie des crédits dédiée à la planification écologique afin de répondre aux crises sanitaires.

Sur le programme 205, les dépenses d'intervention ont permis de financer :

- Le contrôle des pêches : un financement de 0,17 M€ en AE et 0,32 M€ en CP a été accordé à FranceAgriMer dans le cadre du traitement des documents déclaratifs de captures et de ventes des entreprises de pêche maritimes.
- Les interventions économiques non cofinancées : les plans cétacés se sont poursuivis pour un montant total de 20,44 M€ en AE et 23,08 M€ en CP versés à FranceAgriMer à partir de ce poste de dépenses. Les crédits d'intervention économique versés à FAM au titre du soutien des filières des produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de la convention socle ont permis de financer la réalisation d'une quinzaine d'études économiques (études de marché, travaux prospectifs...), d'observatoires et d'opérations en lien avec les démarches de durabilité, de qualité ou de normalisation pour un montant de 0,94 M€ en AE et CP.
- Les interventions économiques cofinancées : La maquette FEAMPA imputée sur cette activité au profit de FAM poursuit son avancée à concurrence de 5,69 M€ en AE et 10,79 M€ en CP.

Pour leur part, les dépenses de fonctionnement du programme 205 ont permis de financer :

- Un appui technique : ce poste de dépenses comprend la subvention pour charges de service public versée à FranceAgriMer pour 3,57 M€ en AE et CP en 2025.
- Des interventions économiques cofinancées : le montant de 0,25 M€ a été versé à FAM pour le paiement des intérêts relatifs au remboursement de la 1^{re} tranche de l'emprunt consenti par l'AFT au titre du FEAMPA.

Les crédits du programme 304 financent, d'une part, la part nationale d'achats de denrées par quatre associations habilitées à destination des plus démunis et, d'autre part, la compensation des refus d'apurement par l'UE.

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès de FranceAgriMer pour la mise en œuvre du programme « Génétique animale », qui tend à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage, pour un montant de 9,7 M€.

Enfin, les crédits du programme 776 servent à financer différents dispositifs :

- Dans le cadre du PNDAR 2022-2027, FranceAgriMer a été chargé de la mise en œuvre des trois appels à projets nationaux (AAP) « Connaissances », « Co-innovation » et « démultiplication ».
- La dotation pour ces AAP a été portée à 15 M€ en AE, ce qui a permis de subventionner 33 projets déposés aux appels à projet 2025. Un montant en CP de 12,8 M€ a été versé.
- Un montant de 900 k€ en AE et de 765 k€ en CP est venu compléter la dotation 2025 de FranceAgriMer au titre de l'appel à propositions pour le plan de « Lutte contre le dépérissement du vignoble » (PNDV) qui vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble. Le versement du solde de la dotation 2019 pour le même plan a, enfin, été versé (52,3 k€ en CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	78 656	76 131	Subventions de l'État	361 193	354 942
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>18 465</i>	<i>18 156</i>	– subventions pour charges de service public	<i>101 870</i>	<i>107 313</i>
			– crédits d'intervention(transfert)	<i>259 323</i>	<i>247 629</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	52 751	62 278	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	445 935	310 862	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	6 890	11 971	Revenus d'activité et autres produits	20 343	20 464
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>6 890</i>	<i>11 971</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>5 394</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>-1 325</i>
Total des charges	577 342	449 270	Total des produits	381 536	375 407
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	195 806	73 864
Total : équilibre du CR	577 342	449 270	Total : équilibre du CR	577 342	449 270

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	188 916	65 961	Capacité d'autofinancement		
Investissements	13 595	10 988	Financement de l'actif par l'État	9 814	9 680
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	202 510	76 949	Total des ressources	9 814	9 680
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	192 696	67 270

* Voté

L'Établissement enregistre une perte de -73,8 M€ en fin d'exercice, alors que les prévisions en budget initial étaient de -186,8 M€.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
699 811	223 761	498 057

Au terme de l'exercice 2025, la trésorerie s'élève à 498,06 M€, dont 128,8 M€ au titre des opérations pour compte de tiers. 318,3 M concernent la trésorerie en compte propre et 50,9 M€ des fonds européens dont FAM est dépositaire.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	85 061	85 061	82 325	82 325
Fonctionnement	33 721	39 456	26 086	33 732
Intervention	532 578	445 935	497 742	337 000
Investissement	14 018	13 595	11 384	10 988
Total des dépenses AE (A) CP (B)	665 377	584 046	617 536	464 045
dont contributions employeur au CAS pensions	18 465	18 465	18 156	18 156

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	121 797	123 505
Subvention pour charges de service public	100 770	98 363
Subvention pour charges d'investissement	7 614	7 362
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 100	1 401
Recettes propres	12 313	16 379
Recettes fléchées	269 553	194 742
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	258 723	181 551
Autres financements publics fléchés	9 130	9 996
Recettes propres fléchées	1 700	3 195
Total des recettes (C)	391 351	318 247
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	192 696	145 798

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
01- Immobilier	0	8 649	17 162	0	0	1 032	1 132	9 681	18 294
	0	6 824	14 793	0	0	194	24	7 018	14 817
02- Informatique	0	3 827	4 030	0	0	9 625	9 022	13 452	13 052
	0	3 541	3 800	0	0	8 805	8 690	12 346	12 490
03- Moyens généraux	0	7 692	7 809	0	0	921	1 001	8 613	8 810
	0	6 411	6 410	0	0	168	134	6 578	6 544

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
04- Ressources humaines	84 761 82 075	1 001 724	782 595	0 0	0 0	0 0	0 0	85 762 82 799	85 543 82 670
06- Expadon	0 0	1 260 1 111	1 260 1 128	0 0	0 0	1 940 1 779	1 940 1 667	3 200 2 890	3 200 2 795
07- Certiveto	0 0	785 632	785 632	0 0	0 0	0 0	0 0	785 632	785 632
08- Equarissage	0 0	5 000 4 501	4 500 4 113	0 0	0 0	0 0	0 0	5 000 4 501	4 500 4 113
09- AT-FEAD	0 0	400 372	400 372	0 0	0 0	0 0	0 0	400 372	400 372
11- Visio Capture	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	200 136	200 210	200 136	200 210
12- Adaptation des filières 149-21	0 0	0 0	0 0	22 883 23 749	20 239 16 919	0 0	0 0	22 883 23 749	20 239 16 919
13- Gestion de crise 149-22	0 0	0 0	0 0	100 0	100 0	0 0	0 0	100 0	100 0
15- Gestion durable des pêches et aquaculture 205-07	0 0	450 350	450 334	23 818 21 515	22 900 21 523	0 0	0 0	24 268 21 865	23 350 21 857
16- FEAMPA	0 0	533 875	564 581	254 997 56 022	34 425 49 365	0 0	0 0	255 530 56 897	34 989 49 946
17- Développement et transfert en agriculture - 775	0 0	0 0	0 0	0 0	393 0	0 0	0 0	0 0	393 0
18- Recherche appliquée et innovation en agriculture - 776	0 0	0 0	0 0	22 500 18 831	27 544 15 980	0 0	0 0	22 500 18 831	27 544 15 980
20- FSE+ (inclusion sociale et protection des personnes - 304)	0 0	0 0	0 0	110 490 165 433	133 140 134 954	0 0	0 0	110 490 165 433	133 140 134 954
21- Coopération internationale	300 249	0 0	0 0	600 756	600 614	0 0	0 0	900 1 006	900 863
22- Planification écologique (Programme 149)	0 0	3 782 475	1 200 478	0 94 009	55 060 14 700	300 303	300 235	4 082 94 788	56 560 15 414
23- Planification écologique (Programme 206)	0 0	68 52	75 75	97 090 116 295	36 210 43 556	0 0	0 29	97 158 116 347	36 285 43 659
24- Plan de relance agriculture	0 0	17 0	96 103	100 1 132	70 124 28 367	0 0	0 0	117 1 132	70 220 28 470
25- Plan de relance pêche	0 0	54 16	54 14	0 0	45 200 11 023	0 0	0 0	54 16	45 254 11 037
26- BPI France 2030 vague 2	0 0	202 200	289 303	0 0	0 0	0 0	0 0	202 200	289 303
Total	85 061 82 325	33 721 26 086	39 456 33 732	532 578 497 742	445 935 337 000	14 018 11 384	13 595 10 988	665 377 617 536	584 046 464 045

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	192 696	145 798
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	25 000	25 255
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	771 031	731 992

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Autres décaissements non budgétaires	0	22 481
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	988 727	925 526
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	41 099	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	988 727	925 526

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	70 000	262
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	660 531	655 774
Autres encaissements non budgétaires	0	28 314
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	730 531	684 350
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	258 196	241 176
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	299 295	153 193
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	87 983
Total des financements	988 727	925 526

* Voté

Au 31 décembre 2025, FAM présente un solde déficitaire de 145,8 M€, dû au décalage entre l'encaissement de crédits au titre de la planification écologique et le faible taux des paiements réalisés au cours de l'année.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	973	992	967
– sous plafond	958	968	952
– hors plafond	15	24	15
<i>dont contrats aidés</i>			15
<i>dont apprentis</i>	12	20	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emplois exécuté s'élève à 952,03 ETPT pour un plafond notifié de 968 ETPT.

Les effectifs hors plafond se composent de deux catégories :

1. **Apprentis** : 15,28 ETPT consommés. L'établissement a relevé son plafond de 14 à 20 en 2025, et l'exécution dépasse d'environ 2 ETPT celle de 2024, traduisant un engagement soutenu en faveur de l'apprentissage.

- 2. **Coopération internationale** (financée sur ressources externes) : 3,35 ETPT, en hausse par rapport à 2024 (2,34), principalement en raison de la mobilisation à plein temps du conseiller résident de jumelage pour le Maroc

Le schéma d’emplois réalisé en 2025 est de -9 ETP.

OPÉRATEUR

GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

ANALYSE DE L’ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L’OPERATEUR

En 2025, l’Agence BIO a déployé un dispositif de communication national financé en 2024 (dans le cadre de la Planification Écologique) afin de soutenir la visibilité du secteur biologique et relancer la consommation. La campagne nationale « C’est bio la France ! », diffusée en télévision, affichage et digital, a généré plus de 462 millions de contacts et contribué à renforcer la notoriété du label AB. Cette dynamique a été complétée par de nombreux événements, notamment le festival des 40 ans du label AB et le Bio Tour.

Les outils du système d’information, notamment CartoBio, DataBio et l’Annuaire Bio, ont connu des évolutions et des corrections pour faciliter la collecte, l’analyse et la diffusion des données. CartoBio est désormais pleinement intégré à l’instruction des aides de la PAC et constitue le référentiel parcellaire bio, tandis que DataBio et les services open data améliorent l’accessibilité des informations pour les administrations, les professionnels et le grand public. Le Fonds Avenir Bio a poursuivi son rôle de soutien à la structuration des filières biologiques en accompagnant des projets collectifs visant à sécuriser les débouchés, renforcer les capacités de transformation et consolider les chaînes d’approvisionnement. Le dispositif a permis de financer 24 nouveaux projets structurants sur l’ensemble du territoire, avec une dotation de 8,8 M€.

L’Observatoire national de l’agriculture biologique a continué à produire et fiabiliser des données couvrant l’ensemble de la chaîne, de la production à la consommation. Ce dispositif d’observation a donné lieu en 2025, pour la deuxième fois, à la production d’un baromètre du moral des producteurs. Ce dernier a vocation à compléter, tous les deux ans, les études de production, de marché et baromètre de consommation, et confirmer le rôle stratégique de la donnée comme outil d’anticipation et de pilotage du développement du bio.

L’Agence bio a par ailleurs poursuivi ses objectifs contenus dans son contrat d’objectifs et de performance 2024-2028 (Informer, Analyser et Financer) signé avec l’État.

FINANCEMENT APORTE A L’OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L’ÉTAT

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie		2 125				875
Transferts		2 125				875
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	24 028	24 028	15 835	15 835	11 447	11 447
Subventions pour charges de service public	2 795	2 795	2 812	2 812	2 677	2 677
Transferts	21 232	21 232	13 023	13 023	8 770	8 770
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	220	220			220	220
Transferts	220	220			220	220

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P349 – Transformation publique	61	61				
Transferts	61	61				
P352 – Innovation et transformation numériques (fermé en 2024)	85	85				
Transferts	85	85				
Total	24 393	26 518	15 835	15 835	11 667	12 542

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

- Programme 149

Le transfert depuis le P149 d'un montant de 8,8 M€ en AE et en CP alimente le fonds Avenir Bio, qui a vocation à financer la structuration des filières issues de l'agriculture biologique. Il permet d'accompagner financièrement des acteurs économiques via des projets pluriannuels impliquant des partenaires à divers stades des filières de production et de transformation.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	1 830	1 860	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	27 036 2 816 24 220	12 542 2 677 9 865
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 068	6 857	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	18 915	10 379	Autres subventions	771	840
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	400	400	Revenus d'activité et autres produits	327	592
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	400	400	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	29 813	19 096	Total des produits	28 134	13 974
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 679	5 122
Total : équilibre du CR	29 813	19 096	Total : équilibre du CR	29 813	19 096

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 279	4 722	Capacité d'autofinancement		
Investissements	572	517	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	289	
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 851	5 239	Total des ressources	289	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 562	5 239

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le montant de SCSP perçu en 2025 est de 2 677 011 €.

La capacité d'autofinancement (CAF) d'un montant de -4,7 M€ diminue de -7,8 M€ par rapport à la CAF 2024. Le fonds de roulement de l'Agence s'élève à 14 M€, en baisse de 5,5 M€ par rapport à 2024.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
28 439	18 133	22 917

La trésorerie de l'Agence Bio passe de 28,4 M€ à 22,9 M€ entre 2024 et 2025.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 956	1 956	1 860	1 860
Fonctionnement	8 547	9 013	3 476	6 857
Intervention	18 500	18 915	11 360	10 379
Investissement	572	572	354	517
Total des dépenses AE (A) CP (B)	29 575	30 456	17 050	19 613
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	3 141	3 084
Subvention pour charges de service public	2 816	2 677
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	220	220
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	105	187
Recettes fléchées	24 993	10 890
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	24 000	9 645
Autres financements publics fléchés	771	840
Recettes propres fléchées	222	406
Total des recettes (C)	28 134	13 974
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 321	5 639

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
BIOREFLEXE	0 0	1 332 0	1 366 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1 332 0	1 366 0
Communication	457 403	5 675 1 806	5 395 4 954	0 0	0 0	0 0	0 0	6 132 2 209	5 852 5 357
Communication UE	60 64	0 359	713 627	0 0	0 0	0 0	0 0	60 423	772 690
Fonctions support	585 575	628 454	628 451	0 0	0 0	5 0	5 0	1 218 1 030	1 218 1 026
Fonds Avenir Bio	262 231	350 45	350 45	18 500 11 360	18 700 10 379	0 0	0 0	19 112 11 636	19 312 10 656
Fonds Avenir Bio Plan de Relance	0 0	0 0	0 0	0 0	215 0	0 0	0 0	0 0	215 0
Observatoire	337 304	200 406	200 451	0 0	0 0	0 0	0 0	537 711	537 756
Systèmes d'information	255 283	362 403	362 329	0 0	0 0	567 354	567 517	1 184 1 040	1 184 1 129
Total	1 956 1 860	8 547 3 476	9 013 6 857	18 500 11 360	18 915 10 379	572 354	572 517	29 575 17 050	30 456 19 613

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 321	5 639
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 321	5 639
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 321	5 639

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	71	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	71	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 251	5 639
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 251	5 639
Total des financements	2 321	5 639

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire de l'Agence en 2025 est déficitaire de 5,6 M€ ce qui représente une dégradation de – 3,3 M€ par rapport aux prévisions du BI 2025, notamment du fait d'une baisse des recettes dans le cadre de la planification écologique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	24	24	23
– sous plafond	20	20	20
– hors plafond	4	4	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	3	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'effectif au 31/12/2025 est de 19,88 ETPT sous-plafond et de 3 hors plafond. Le plafond d'emplois voté en loi de finances initiale s'élevait à 20 ETPT associé à un schéma d'emploi nul.

OPÉRATEUR

IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2027, l'IFCE est l'opérateur unique de structuration et de soutien de la filière équine. Il apporte son expertise aux ministères de tutelles et accompagne la mise en œuvre des politiques publiques dans ce secteur.

En 2025, l'IFCE a d'abord célébré les 200 ans du Cadre noir de Saumur à travers la présentation d'un gala rénové et de temps forts sur l'ensemble du territoire national.

Troisième année du COP, 2025 a ensuite permis de poursuivre les investissements structurels, immobiliers et informatiques, destinés à assurer les missions et le niveau d'activité attendus pour les prochaines années. Dans ce cadre, l'Institut continue la mise en œuvre de son projet ambitieux et indispensable de rénovation de son système d'information relatif aux équidés (SIRE). Cet outil unique de gestion de bases de données garantit l'application de la réglementation relevant de la DGAI et de la commission européenne ainsi que les contrôles afférents. Enfin, l'IFCE gère la base de données nationale d'identification (BDNI) et zootechniques nationales (BDZN) pour l'ensemble des équidés. La poursuite de cette feuille de route est indispensable au maintien de cette mission de service public vers une base plus sécurisée.

En parallèle, l'IFCE a engagé des travaux de rénovation profonde de plusieurs de ses infrastructures afin d'assurer un environnement adapté aux attentes des acteurs de la filière, à celles du sport de haut niveau et aux exigences nouvelles de bien-être animal. Les travaux de rénovation complète du bâtiment de formation au Pin-au-Haras ont ainsi été finalisés selon le calendrier prévisionnel en fin d'année.

L'IFCE a par ailleurs, en tant qu'institut technique agricole, poursuivi ses missions de recherches appliquées au profit de la filière et de diffusion de la connaissance à l'ensemble du secteur.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	36 313	36 313	35 573	35 573	34 348	34 348
Subventions pour charges de service public	33 043	33 043	32 373	32 373	31 725	31 725
Transferts	3 270	3 270	3 200	3 200	2 624	2 624
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	1	1			2	2
Transferts	1	1			2	2
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		2				2
Transferts		2				2

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P219 – Sport	7 065	7 065	7 128	7 128	7 168	7 168
Subventions pour charges de service public	7 065	7 065	7 128	7 128	7 168	7 168
Total	43 378	43 380	42 700	42 700	41 518	41 519

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Pour l'essentiel, l'État alloue à l'IFCE des moyens de fonctionnement. En 2025, les subventions pour charges de service public (SCSP) versées à l'Établissement se décomposent de la manière suivante :

- Le ministère en charge de l'Agriculture a versé 31,7 M€ à l'IFCE au titre de son fonctionnement général.
- Le ministère chargé des Sports a versé 7,168 M€ (AE = CP) pour financer les actions relatives à l'accompagnement de sport de haut niveau et à la formation professionnelle. La différence entre le montant prévisionnel en LFI de 7,128 M€ (AE = CP) et le réalisé 2025 résulte notamment des moyens alloués pour la mise en place de la stratégie RSE de l'Établissement, pour le financement de places de formation via Parcoursup et pour la modernisation des SI.

Les transferts depuis le programme 149 vers l'IFCE s'élèvent à 2,6 M€ en AE et CP. Ils financent :

- divers projets de recherche ;
- les circuits de concours pour jeunes équidés et reproducteurs, organisés par la Société Hippique Française (SHF, pour les jeunes équidés de sport) et ceux relevant du secteur travail (menés par 26 organisations raciales rassemblant des chevaux de trait, des chevaux et poneys dits de territoire et des ânes) qui permettent dans la filière équine, la transformation, la qualification et la sélection des animaux ;
- des actions d'assistance technique auprès des éleveurs à travers des projets de promotion et de transfert d'information.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	41 310	37 206	Subventions de l'État	40 793	38 942
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 320	6 483	– subventions pour charges de service public	40 793	38 942
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	23 897	21 954	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		3 799	Autres subventions	164	4 357
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	3 644	5 657	Revenus d'activité et autres produits	21 881	21 728
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 644	5 629	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	400	1 032
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		28	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	100	150
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	700	615
Total des charges	65 207	62 959	Total des produits	62 838	65 027
Résultat : bénéfice		2 068	Résultat : perte	2 369	
Total : équilibre du CR	65 207	65 027	Total : équilibre du CR	65 207	65 027

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	74	5 927
Investissements	13 491	8 354	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		92
			Autres ressources	115	165
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	13 491	8 354	Total des ressources	189	6 184
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	13 302	2 170

* Voté

Le résultat de l'exercice s'améliore par rapport à l'exécuté 2024, puisqu'il est bénéficiaire à hauteur de 2 M€ contre -2,4 M€ prévu en budget initial.

Il comprend les prélèvements et reversements destinés aux associations de race et les ATM (Animaux trouvés morts), les autres opérations de gestion n'ayant pas un caractère récurrent.

La capacité d'autofinancement passe de 74,4 k€ et s'établit à 5,9 M€. Pour rappel, elle était de 5,5 M€ fin 2024.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
29 352	19 352	25 051

Le niveau final de trésorerie est de 25 M€, ce qui est inférieur à fin 2024, où il était à 29,3 M€. Il est toujours attendu que l'IFCE mobilise sa trésorerie en 2026 et 2027 afin d'entretenir son patrimoine immobilier et financer le chantier de dématérialisation du système d'informations relatif aux équidés (SIRE), conformément aux prescriptions de son contrat d'objectifs et de performance.

Pour information, le montant de trésorerie fléchée est de 2,1 M€.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	41 310	41 310	39 655	39 655
Fonctionnement	19 115	18 960	17 905	17 039
Intervention	0	0	2 434	637
Investissement	11 141	13 491	3 503	7 379
Total des dépenses AE (A) CP (B)	71 566	73 761	63 497	64 710
dont contributions employeur au CAS pensions	6 320	6 320	6 483	6 483

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	61 385	60 098
Subvention pour charges de service public	40 688	38 829
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	149	422
Recettes propres	20 548	20 848
Recettes fléchées	120	2 993
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	105	2 785
Autres financements publics fléchés	15	209
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	61 505	63 092
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	12 256	1 618

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01- Accompagner l'élaboration des politiques publiques dédiées à la filière équine et contrôler leur mise en oeuvre	0 0	24 71	23 68	0 2 274	0 637	0 0	0 0	24 2 345	23 705
02- Identifier et valoriser les activités au service de la filière	0 0	351 232	334 228	0 0	0 0	0 0	0 0	351 232	334 228
03- Développer l'attractivité des métiers et accompagner l'adaptation de l'offre de formation	0 0	712 606	687 634	0 0	0 0	0 55	0 12	712 661	687 647
04- Organiser la production de connaissances et de ressources pour éclairer les décisions et répondre aux défis actuels et à venir	0 0	1 384 1 277	1 714 1 396	0 160	0 0	0 31	0 9	1 384 1 467	1 714 1 405
05- Contribuer aux politiques de soutien des sports équestres	0 0	484 378	460 456	0 0	0 0	0 0	0 0	484 378	460 456
06- Sécuriser la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés, en s'adaptant/intégrant les évolutions réglementaires, scientifiques et technologiques	0 0	5 780 5 529	5 728 5 221	0 0	0 0	3 650 227	5 000 883	9 430 5 756	10 728 6 105
07- Appui aux tutelles dans l'application de la réglementation et la réalisation des contrôles	0 0	473 327	450 324	0 0	0 0	0 1	0 6	473 328	450 330
08- Engager l'adaptation du Cadre noir aux attentes sociétales dans le cadre de la transformation de l'IFCE	0 0	975 905	926 971	0 0	0 0	0 0	0 8	975 905	926 979
09- Renforcer l'efficience de la gestion de l'IFCE	0 0	222 245	211 265	0 0	0 0	50 7	50 33	272 251	261 297
10- Mettre en place une stratégie RH garantissant le maintien des compétences, l'accompagnement des agents au changement et l'amélioration de leurs conditions de travail	0 0	2 5	2 2	0 0	0 0	0 0	0 0	2 5	2 2
11- Coordonner les actions de promotion de la filière équine française à l'international	0 0	41 20	39 125	0 0	0 0	0 0	0 0	41 20	39 125
12- Valoriser le patrimoine équestre français / conserver et vitaliser les patrimoines et les savoir-faire équestres français	0 0	192 175	182 164	0 0	0 0	0 0	0 0	192 175	182 164

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> Compte financier *	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
13- Achat et entretien des chevaux	0 0	1 245 1 271	1 183 1 255	0 0	0 0	450 449	450 449	1 695 1 719	1 633 1 704
14- Immobilier	0 0	2 987 2 599	2 790 2 364	0 0	0 0	5 481 1 763	6 491 4 821	8 468 4 362	9 281 7 185
15- Ressources humaines	41 310 39 655	772 743	734 748	0 0	0 0	600 11	600 19	42 683 40 409	42 644 40 422
16 - Gestion administrative et financière	0 0	103 199	143 156	0 0	0 0	0 34	0 18	103 234	143 175
17- Informatique	0 0	1 600 1 135	1 600 849	0 0	0 0	0 134	0 315	1 600 1 269	1 600 1 164
18- Moyens généraux	0 0	1 305 1 844	1 271 1 428	0 0	0 0	910 792	900 805	2 215 2 636	2 171 2 234
19- Pilotage et communication	0 0	460 343	483 384	0 0	0 0	0 0	0 0	460 343	483 384
Total	41 310 39 655	19 115 17 905	18 960 17 039	0 2 434	0 637	11 141 3 503	13 491 7 379	71 566 63 497	73 761 64 710

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	12 256	1 618
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	7 318	5 701
Autres décaissements non budgétaires	177	275
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	19 751	7 595
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 118
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	19 751	7 595

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	7 101	3 247
Autres encaissements non budgétaires	345	46
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	7 446	3 294
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	12 305	4 301
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	12 305	6 419
Total des financements	19 751	7 595

* Voté

Le solde budgétaire de l'IFCE est de -1,6 M€ en 2025, ce qui constitue une remontée progressive depuis fin 2023 où il était de -4,9 M€.

Cette amélioration s'inscrit dans une trajectoire de maîtrise des dépenses grâce concomitamment à une baisse des dépenses de fonctionnement, une rationalisation des investissements, mais aussi une hausse des recettes propres et des autres financements de l'État.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	587	621	593
– sous plafond	577	598	586
– hors plafond	10	23	7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	8	14	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'IFCE a terminé l'année 2025 avec 586 ETPT sous plafond. Ces effectifs sont à compléter par 7 emplois hors plafond, soit un total de 593 ETPT.

D'autre part, le schéma d'emplois était de -9 ETP pour un réalisé de +8. L'écart est donc de +17. Cette sur-exécution correspond au rattrapage d'une sous-exécution importante de l'opérateur en 2023 (prévu à 0, il s'est exécuté à -16). Le SE 2024 s'est établi à 1 pour une prévision de 0.

OPÉRATEUR

INAO - Institut national de l'origine et de la qualité

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Durant cet exercice 2025, un important travail a été réalisé dans le secteur viticole autour de la durabilité : un guide a ainsi été élaboré avec des objectifs de mise en œuvre par les organismes de défense et de gestion (ODG), ou des liens avec la recherche. Ainsi, le programme Vitilience, financé sur fonds CASDAR, vise à proposer des solutions techniques pour la vigne face au changement climatique. Il est en place avec une vingtaine de démonstrateurs régionaux, en partenariat avec l'Institut français de la vigne (IFV). De même, le RMT Fromages de Terroirs a été renouvelé et les résultats de la première phase précédente synthétisés. Les liens avec la recherche ont continué à se renforcer cette année avec la participation à 20 colloques scientifiques.

L'accompagnement des ODG s'est poursuivi avec l'organisation de 7 réunions régionales pour des échanges inter-ODG et la mise en place de 3 webinaires autour de la campagne de communication et l'utilisation des outils mis à disposition des ODG. Près de 200 ODG y ont participé.

Sur la modernisation de l'établissement, un travail a été engagé pour identifier les leviers possibles pour gagner en efficience. Cela devrait se traduire par une feuille de route en 2026 intitulé « INAO 2028 ». Des évolutions ont déjà été mises en place : priorisation des interventions en matière de protection du foncier, modification des procédures en CNAOV sur la gestion des essais sur les nouveaux cépages (VIFA) et la gestion de rendements annuels. De même, des discussions ont été engagées visant à améliorer la pérennité financière de l'établissement.

En 2025, l'activité des instances est restée intense s'agissant du nombre de dossiers traités, qui portent principalement sur des modifications de cahiers des charges (seulement 5 nouvelles reconnaissances en 2025) : 465 dossiers de produit étudiés en instances, soit une assez forte hausse par rapport à 2024 (+35 %). 94 dossiers transversaux ont aussi été discutés (lait cru, durabilité, étanchéité des segments viticoles, innovation...). Par ailleurs, sur 1115 cahiers des charges gérés à l'INAO, 562 début 2026 sont actuellement ouverts et en cours d'instruction.

Le comité national de l'agriculture biologique (CNAB) a poursuivi ses travaux, ce qui a permis de compléter le guide de lecture (7 modifications introduites en 2025 contre 12 en 2024) ou fait remonter à la Commission européenne des demandes de modifications du règlement, notamment en produisant un rapport dit « EGTOP » (4 rapports en 2025 contre aucun en 2024). L'INAO a également contribué à 17 échanges (lettres, notes) avec la Commission européenne.

L'année a par ailleurs été marquée par les 90 ans de l'INAO (avec un colloque à l'Assemblée nationale et une exposition itinérante) et le centenaire de la première appellation - le Roquefort – ainsi que le renouvellement de la campagne de communication de l'INAO en mutualisant les actions avec les ODG (Quinzaine de la qualité et de l'origine, actions en magasins, partenariat avec des influenceurs ou des chaînes dédiées à un public jeune, encarts presse...).

L'INAO a poursuivi l'exécution de son contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 signé avec l'État, dont les objectifs sont de réaffirmer le rôle de l'INAO et de poursuivre sa modernisation.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	17 929	17 929	17 542	17 542	17 247	17 247
Subventions pour charges de service public	17 929	17 929	17 542	17 542	17 247	17 247
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1	1			1	1
Transferts	1	1			1	1
Total	17 930	17 930	17 542	17 542	17 248	17 248

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Le montant de la subvention pour charges de service public versée par le programme 149 à l'INAO s'élève à 17,2 M€ en AE et en CP. Ce montant est cohérent avec le montant prévu en loi de finances, l'écart provenant de la mise en réserve.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	20 359	19 126	Subventions de l'État	17 929	17 247
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 409	4 536	– subventions pour charges de service public	17 929	17 247
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 535	7 568	Fiscalité affectée	6 800	6 202
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	651	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	490	471	Revenus d'activité et autres produits		367
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	490	470	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		65
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		4
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8	8
Total des charges	26 894	26 694	Total des produits	25 380	23 816
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 514	2 879
Total : équilibre du CR	26 894	26 694	Total : équilibre du CR	26 894	26 694

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 032	2 485	Capacité d'autofinancement		
Investissements	819	512	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		4
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 850	2 997	Total des ressources		4
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 850	2 993

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte de résultat du compte financier 2025 présente un résultat net déficitaire de -2,9 M€ (-1 M€ en 2024) et une capacité d'autofinancement négative de -2,5 M€ (-503 k€ en 2024). Cette dégradation, qui s'explique notamment par une baisse significative des recettes des droits INAO liés en partie aux aléas climatiques (-634 k€), une hausse des charges sociales (+230 k€) et un report de charges 2024, a justifié que des réflexions soient engagées sur le modèle économique de l'établissement.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
7 341	3 786	3 776

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	20 359	20 359	20 743	20 743
Fonctionnement	5 206	6 535	4 749	5 818
Intervention	0	0	0	0
Investissement	819	819	548	513
Total des dépenses AE (A) CP (B)	26 383	27 713	26 041	27 074
dont contributions employeur au CAS pensions	5 409	5 409	4 536	4 536

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	25 380	23 509
Subvention pour charges de service public	17 929	17 247
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	6 800	5 968
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	651	295
Recettes fléchées	0	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	25 380	23 509
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 332	3 565

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Ressources humaines	20 288 20 686	157 96	158 102	0 0	0 0	0 0	0 0	20 445 20 783	20 446 20 788
02 Experts	71 57	40 36	40 36	0 0	0 0	0 0	0 0	111 93	111 93

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
03 Immobilier (loyer et charges)	0 0	914 930	2 020 1 761	0 0	0 0	0 0	0 0	914 930	2 020 1 761
04 Immobilier (entretien et travaux)	0 0	216 202	216 194	0 0	0 0	120 70	120 29	336 272	336 224
05 Déplacements	0 0	490 518	490 518	0 0	0 0	0 0	0 0	490 518	490 518
06 Protection des SIQO	0 0	990 609	1 065 684	0 0	0 0	0 0	0 0	990 609	1 065 684
07 Communication	0 0	737 581	737 744	0 0	0 0	0 0	0 0	737 581	737 744
08 Informatique	0 0	810 853	856 877	0 0	0 0	684 470	684 476	1 494 1 323	1 540 1 353
09 Autres dépenses	0 0	500 413	505 466	0 0	0 0	0 0	0 0	500 413	505 466
10 Coopération internationale	0 0	12 0	12 0	0 0	0 0	0 0	0 0	12 0	12 0
11 Formation	0 0	13 11	13 9	0 0	0 0	0 0	0 0	13 11	13 9
12 Moyens logistiques	0 0	136 151	156 152	0 0	0 0	15 9	15 8	151 159	171 159
13 Flotte automobile	0 0	191 349	266 274	0 0	0 0	0 0	0 0	191 349	266 274
Total	20 359 20 743	5 206 4 749	6 535 5 818	0 0	0 0	819 548	819 513	26 383 26 041	27 713 27 074

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 332	3 565
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 332	3 565
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 332	3 565

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	0

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 332	3 565
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 332	3 565
Total des financements	2 332	3 565

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En 2025, la trésorerie de l'INAO enregistre, consécutivement à son déficit budgétaire, une forte baisse de -3,6 M€, pour atteindre 3,8 M€.

Les recettes de l'INAO sont principalement constituées de la subvention pour charge de service public (73,4 %) et des droits perçus sur les produits sous signe officiel de qualité et d'origine (25,4 %).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	234	235	234
– sous plafond	232	232	231
– hors plafond	2	3	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2	3	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'INAO a respecté son plafond d'emploi 2025 de 231,5 ETPT avec une exécution à hauteur de 231,4 ETPT. Le schéma d'emplois de l'INAO, prévu à -3 ETP, a été exécuté à hauteur de -4 ETP.

OPÉRATEUR

ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM exerce des missions d'intervention, d'orientation économique et de paiement des aides européennes. Par ailleurs, il doit favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. Il offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens nationaux et européens aux contextes technique, commercial et économique des producteurs locaux.

L'année 2025 marque la deuxième année d'exécution du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2028. Cette année encore, le paiement des aides a été la priorité, permettant un paiement dans les délais. Le taux

d'exécution du FEAGA atteint ainsi 99,8 %, en amélioration par rapport à 2024. Le taux d'exécution des aides POSEI atteint 96 %.

Par ailleurs, suite aux ouragans Chido et Garance, les dossiers de paiement, toutes mesures confondues, pour Mayotte et La Réunion ont été priorités.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	97 196	97 196	197 904	197 904	94 690	102 972
Subventions pour charges de service public	5 364	5 364	5 304	5 304	5 188	5 188
Transferts	91 832	91 832	192 600	192 600	89 502	97 784
P123 – Conditions de vie outre-mer	6 000	6 000	6 000	6 000	5 707	5 707
Transferts	6 000	6 000	6 000	6 000	5 707	5 707
Total	103 196	103 196	203 904	203 904	100 397	108 679

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En 2025, la subvention pour charges de service public versée par le ministère en charge de l'agriculture s'élève à 5,18 M€, en légère baisse par rapport au CF 2024. La différence avec le montant de la LFI provient de la mise en réserve.

Les transferts à l'ODEADOM issus du programme 149 s'élèvent à 89,5 M€ en AE et 97,7 M€ en CP. Les montants indiqués en LFI (192,6 M€ en AE et CP) sont à minorer, une erreur de double saisie les portant à un niveau quasiment deux fois supérieur à ce qu'il n'est en réalité.

Ces transferts financent :

- les crédits complémentaires au programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) dits crédits CIOM (Conseil interministériel pour l'Outre-mer) ;
- l'aide aux industries sucrières dans le cadre de la fin des quotas sucriers ;
- les crédits d'orientation territorialisés pour financer la contrepartie nationale au fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) Mayotte (les crédits d'orientation territorialisés étant également apportés par le P123)
- les crédits pour soutenir le développement agricole de Saint-Pierre-et-Miquelon.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	3 645	3 558	Subventions de l'État	5 234	5 188
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	689	649	– subventions pour charges de service public	5 234	5 188
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 924	3 182	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	6 920	4 838	Autres subventions	6 920	5 031
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention		1 666	Revenus d'activité et autres produits	122	939
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 666	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		-349
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		-540
Total des charges	12 488	11 578	Total des produits	12 276	11 158
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	212	419
Total : équilibre du CR	12 488	11 578	Total : équilibre du CR	12 488	11 578

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	212		Capacité d'autofinancement		2 136
Investissements	1 745	886	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	668	565
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 957	886	Total des ressources	668	2 701
Augmentation du fonds de roulement		1 815	Diminution du fonds de roulement	1 289	

* Voté

Le résultat patrimonial 2025 est déficitaire de -419 k€ pour un déficit prévu de -212 k€, compte tenu de l'augmentation des charges dues aux dotations aux amortissements en année pleine de l'application ANDROMAID, mise en service en 2024.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
31 090	18 923	54 435

Au compte financier 2025, l'ODEADOM enregistre une trésorerie globale de 54,4 M€.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 645	3 645	3 499	3 499
Fonctionnement	1 806	1 924	1 885	1 785
Intervention	6 920	6 920	6 362	4 838
Investissement	1 485	1 745	959	886
Total des dépenses AE (A) CP (B)	13 856	14 233	12 705	11 008
dont contributions employeur au CAS pensions	689	689	649	649

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	12 154	11 815
Subvention pour charges de service public	5 234	5 188
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	6 920	6 627
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	0	0
Recettes fléchées	790	844
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	700	758
Recettes propres fléchées	90	85
Total des recettes (C)	12 944	12 659
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 651
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 289	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Ressources humaines	3 645 3 499	107 101	114 120	0 0	0 0	0 0	0 0	3 751 3 600	3 759 3 619

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
02 Dépenses immobilières	0 0	395 401	395 302	0 0	0 0	0 0	0 0	395 401	395 302
03 Moyens généraux	0 0	869 795	979 844	0 0	0 0	185 12	185 1	1 054 807	1 164 845
04 Informatique	0 0	435 589	435 520	0 0	0 0	1 300 947	1 560 885	1 735 1 536	1 995 1 405
05 Interventions	0 0	0 0	0 0	6 920 6 362	6 920 4 838	0 0	0 0	6 920 6 362	6 920 4 838
Total	3 645 3 499	1 806 1 885	1 924 1 785	6 920 6 362	6 920 4 838	1 485 959	1 745 886	13 856 12 705	14 233 11 008

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 289	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	358 794	350 027
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	360 083	350 027
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	23 345
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 789
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	21 695
Total des besoins	360 083	373 373

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 651
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	358 560	371 722
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	358 560	373 373
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 523	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	234	139
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 289	0
Total des financements	360 083	373 373

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	41	42	41
– sous plafond	40	41	41
– hors plafond	1	1	
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	1	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'effectif total exécuté sous plafond de l'ODEADOM s'élève à 40,84 ETPT composé de 21,85 ETPT de titulaires et de 18,99 ETPT de contractuels de droit public, pour un plafond d'emplois de 41 ETPT.

Par ailleurs, l'office a bénéficié d'un apprenti, représentant 0,25 ETPT hors plafond sur l'année.

OPÉRATEUR

ONF - Office national des forêts

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

L'année 2025 correspond à la dernière année d'application du contrat État-ONF 2021-2025.

Durant cet exercice, tout en poursuivant la mise en œuvre de leurs missions dans un contexte de changement climatique et de déperissements, les équipes de l'ONF ont plus particulièrement été mobilisées par :

- l'achèvement des travaux de régénération forestière financés par « France 2030 » en forêt domaniale (5 000 hectares), l'ONF accompagnant également les collectivités territoriales dans le cadre de ce même dispositif ;
- la mise en œuvre, comme en 2024, des régénérations forestières financées par « France Nation Verte », aussi bien en forêt domaniale qu'en forêt des collectivités territoriales ;
- la réalisation de 63 000 jours hommes de prévention, dans 86 départements, dans le cadre de la mission d'intérêt général « Défense des forêts contre l'incendie » (DFCI), aussi bien en métropole que dans les outre-mer.

L'exercice 2025 continue d'être, à l'instar des quatre années précédentes, bénéficiaire (+5 M€) et a contribué à la poursuite du désendettement de l'Office (-9 M€), soit un reflux de moitié de la dette en cinq ans. Toutefois, le fort recul du résultat net (-25 M€ vs. 2024) traduit les fragilités intrinsèques du modèle de financement de l'établissement, qui fait face aux aléas des cours du bois.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	464	6 747				147
Transferts	464	6 747				147
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	307 391	265 834	228 708	228 708	248 762	234 625
Subventions pour charges de service public	173 776	173 764	178 474	178 474	173 452	173 503
Dotations en fonds propres					565	
Transferts	128 404	82 911	50 235	50 235	72 031	57 985
Subventions d'investissement	5 211	9 160			2 714	3 137
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	608	655	1 105	1 105	616	662
Transferts	608	655	1 105	1 105	616	662
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		10				
Transferts		10				
P175 – Patrimoines	13	13			16	16
Transferts	13	13			16	16
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	5	5				
Transferts	5	5				
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	4	4				
Transferts	4	4				
P113 – Paysages, eau et biodiversité	24 749	23 233	19 285	19 285	21 014	20 819
Transferts	24 749	23 233	19 285	19 285	21 014	20 819
P181 – Prévention des risques	4 760	4 760	4 893	4 893	4 878	4 878
Subventions pour charges de service public	4 760	4 760	4 893	4 893	4 878	4 878
P174 – Énergie, climat et après-mines	500	509	400	400	525	402
Transferts	500	509	400	400	525	402
P123 – Conditions de vie outre-mer	3 205	2 960	2 500	2 500	3 082	3 205
Transferts	3 205	2 960	2 500	2 500	3 082	3 205
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	190	83			100	103
Transferts	190	83			100	103
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		356				389
Transferts		356				389
P161 – Sécurité civile					1	1
Transferts					1	1
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	44	288			67	461
Transferts	44	288			67	461
P364 – Cohésion (fermé en 2024)		250				
Transferts		250				
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	8 437	8 437			673	673
Subventions pour charges de service public	8 437	8 437			673	673
P380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		72				
Transferts		72				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	1 966	1 966				
Subventions d'investissement	1 966	1 966				
P349 – Transformation publique	84	84				
Subventions pour charges de service public	84	84				
P352 – Innovation et transformation numériques (fermé en 2024)	247	247				
Transferts	247	247				
Total	352 666	316 511	256 891	256 891	279 733	266 379

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 149, les transferts à l'ONF s'élèvent à 72,03 M€ en AE et 57,98 M€ en CP

Les transferts concernent principalement les missions d'intérêt général (MIG), regroupant les activités confiées à l'Office par voie de conventions spécifiques allant au-delà de la mise en œuvre du régime forestier en conformité avec le code forestier.

Elles concernent notamment :

- la défense des forêts contre les incendies (DFCI), historiquement en région méditerranéenne et Alpes du sud mais élargie, depuis 2023, à l'ensemble du territoire ;
- la restauration des terrains de montagne (RTM) pour prévenir les risques naturels en montagne (« protection active » des personnes et des biens) ;
- les travaux de génie écologique nécessaires pour contenir l'érosion éolienne et le mouvement des dunes domaniales littorales sur la côte atlantique.

Par ailleurs, dans le cadre des MIG, l'ONF assure également l'appui aux Directions de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DAAF) des départements et régions d'Outre-mer pour la mise en œuvre de la politique forestière de l'État ainsi que – en métropole - la gestion des ressources génétiques forestières (comprenant les trois pépinières forestières expérimentales et les vergers à graines de l'État). S'y ajoute la gestion de l'Arboretum des Barres de Nogent-sur-Vernisson dans le Loiret (Arbofolia).

Le programme 149 finance diverses conventions établies notamment au niveau local pour la restauration des terrains de montagne.

Depuis 2024, l'ONF s'est également vu confier la gestion de plusieurs dispositifs de la planification écologique.

Sur le programme 206, l'office national des forêts (ONF) a reçu 0,6 M€ en AE 0,7 M€ en CP pour la mise en œuvre de la mission d'intérêt général « santé des forêts ».

La sous-consommation s'explique par le fait que les travaux sur lesquels se fondait l'augmentation 2024-2025 ont pris du retard ramenant la consommation plus proche de celle de 2024 que celle du prévisionnel 2025.

Sur le programme 174, l'ONF a reçu 0,4 M€ en CP correspond au versement 2025 d'une convention dite « RENECOFOR » (réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers).

Sur le programme 113, l'ONF a reçu 3,2 M€ de CP en 2025, correspondant au versement du solde de la convention MIG DOM ONF - MOM 2024, d'un montant de 641 034 € et aussi des 80 % de la convention 2025 portant sur un appui financier de 3 205 172 €, soit 2 564 138 €. La validation du rapport final à recevoir au plus tard le 30 mai 2026, permettra le paiement des 20 % en 2026 (641 034 €).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	477 834	474 610	Subventions de l'État	253 246	252 623
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>75 900</i>	<i>77 633</i>	– subventions pour charges de service public	<i>173 452</i>	<i>173 452</i>
			– crédits d'intervention(transfert)	<i>79 794</i>	<i>79 171</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	489 363	535 315	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	66 548	58 330
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	49 272	57 948	Revenus d'activité et autres produits	658 286	704 577
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>48 622</i>	<i>57 653</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>14 174</i>	<i>16 710</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>650</i>	<i>295</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>5 500</i>	<i>5 817</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	967 197	1 009 925	Total des produits	978 080	1 015 530
Résultat : bénéfice	10 883	5 605	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	978 080	1 015 530	Total : équilibre du CR	978 080	1 015 530

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	40 481	41 026
Investissements	61 259	63 315	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	20 426	27 009
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	61 259	63 315	Total des ressources	60 907	68 035
Augmentation du fonds de roulement		4 720	Diminution du fonds de roulement	352	

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial</i>					
<i>Compte financier *</i>					
01 Charges de personnel	477 834	0	0	0	477 834
	474 610	0	0	0	474 610

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
02 Achats et charges externes	0 0	294 132 285 014	0 0	0 0	294 132 285 014
03 Impôts et taxes	0 0	31 580 34 245	0 0	0 0	31 580 34 245
04 Charges gestion courante	0 0	109 620 153 998	0 0	0 0	109 620 153 998
05 Charges financières	0 0	4 800 4 062	0 0	0 0	4 800 4 062
06 Crédit d'impôt	0 0	-850 -567	0 0	0 0	-850 -567
07 Opérations d'ordre	0 0	49 272 57 948	0 0	0 0	49 272 57 948
08 Investissement	0 0	0 0	0 0	61 259 62 632	61 259 62 632
Total	477 834 474 610	488 554 534 700	0 0	61 259 62 632	1 027 647 1 071 942

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	8 089	8 446	8 098
– sous plafond	7 607	7 946	7 632
– hors plafond	482	500	466
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	440	475	422
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le schéma d'emplois de l'opérateur, prévu à 0, a été exécuté à hauteur de -1 ETP.

PROGRAMME 206

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Maud FAIPOUX

Directrice générale de l'alimentation

Responsable du programme n° 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Précisions sur le changement de responsable du programme

La Direction générale de l'alimentation (DGAL) conduit les politiques de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, de la santé des animaux et des végétaux, au service de la santé et de la sécurité des consommateurs, dans le respect du bien-être des animaux et du développement durable des filières agricoles, agroalimentaires, piscicoles et forestières. Elle est chargée, dans un cadre interministériel, de piloter et de mettre en œuvre la politique de l'alimentation telle que définie dans le Code rural et de la pêche maritime. La DGAL programme les interventions exercées par les services en région au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et en département au sein des directions départementales (de l'emploi, du travail, des solidarités) et de la protection des populations (DD(ETS)PP).

Inscrite dans le cadre des normes internationales relatives au commerce et à la santé, et des législations européenne et nationale en vigueur, cette politique sanitaire contribue largement à la compétitivité et à l'emploi dans les filières agricoles et alimentaires.

La DGAL porte l'ambition d'une approche globale et intégrative de la sécurité sanitaire, en cohérence avec la stratégie « One Health - Une seule santé » prônée au niveau international par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Cette approche, qui souligne que la protection de la santé de l'Homme passe par la santé de l'animal, des végétaux et celle de l'ensemble des écosystèmes, est particulièrement pertinente dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé végétale, de la lutte contre les zoonoses et de la lutte contre la résistance aux antibiotiques, politiques portées par la DGAL.

La performance sanitaire est devenue un enjeu majeur de compétitivité de nos systèmes de production. A ce titre, la prévention, la surveillance et la biosécurité se sont imposées comme des outils incontournables de la résilience de nos systèmes de production pour l'ensemble des filières végétales et animales. Par conséquent, afin de prévenir de nouvelles crises sanitaires, ou à tout le moins d'en améliorer la gestion, la DGAL se mobilise pour engager, avec l'ensemble des parties prenantes, une transformation des modèles de production dans laquelle la performance sanitaire est au service de l'amélioration des performances économique et environnementale.

Elle est ainsi pleinement engagée pour relever les importants défis du secteur de l'alimentation afin de répondre aux attentes fortes et diversifiées des citoyens, comme celles relatives à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, la prise en compte du bien-être animal ou encore pour atteindre l'objectif de 50 % de produits de qualité (dont 20 % de produits bio et, à partir de 2024, dont 60 % de viande de qualité) en restauration collective et la proposition d'un plat végétarien par semaine dans la restauration collective scolaire, afin de développer un système alimentaire durable et résilient.

L'année 2025 a été marquée par une forte pression sanitaire et un contexte social tendu, auxquels l'action publique a répondu par une mobilisation et des réformes structurantes.

En 2025, la DGAL a été confrontée à plusieurs épizooties majeures, dont la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) en juin, l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la tuberculose bovine. Elle a aussi fait face à la détection,

en novembre dans les Landes, du nématode du pin, organisme responsable d'une maladie végétale grave affectant les conifères, premier cas identifié sur le territoire national, qui a conduit à l'activation immédiate d'un plan d'urgence.

Ces événements ont confirmé l'importance d'un dispositif sanitaire fondé sur l'anticipation, la surveillance et la réactivité. Parallèlement, les réformes structurantes se sont poursuivies avec le lancement des Assises du sanitaire animal et la mise en œuvre de la loi de santé animale.

Sur le volet de la sécurité sanitaire des aliments, la montée en puissance de la police sanitaire unique a constitué un enjeu majeur pour les services de contrôle. La DGAL a également poursuivi les objectifs en matière de transition écologique (Stratégie Écophyto 2030, PARSADA) et d'application d'EGalim, tout en obtenant des avancées dans les domaines de la diplomatie sanitaire (reconnaissance du zonage PPA/IAHP par des pays tiers).

I. Analyse des Résultats 2025 du programme 206

Le programme 206 s'articule autour de trois objectifs : faire évoluer les pratiques au bénéfice de la santé publique et de l'environnement (objectif n° 1), maîtriser les risques sanitaires à tous les stades de la production (objectif n° 2) et enfin garantir la réactivité et l'efficacité du contrôle sanitaire (objectif n° 3).

En 2025, sa performance est globalement conforme aux trajectoires fixées, traduisant la solidité des politiques engagées.

L'objectif n° 1 confirme la dynamique de réduction des risques sanitaires et environnementaux. La diminution de l'exposition aux antibiotiques vétérinaires s'inscrit dans la continuité du plan Écoantibio. La tendance observée au titre d'Écophyto 2030 demeure orientée à la baisse, sous réserve des évolutions méthodologiques et du contexte réglementaire européen. Ces résultats traduisent une stabilisation des efforts engagés et leur inscription dans la durée. La DGAL a également poursuivi son action afin de promouvoir l'ancrage territorial de l'alimentation grâce au dispositif des projets alimentaires territoriaux (PAT) qui couvrent l'ensemble du territoire et dont certains gagnent en maturité, obtenant une labellisation de niveau 2.

Concernant l'objectif n° 2, des progrès sont constatés en matière de suites données aux inspections non conformes, témoignant d'un renforcement du pilotage opérationnel.

L'indicateur relatif au suivi de l'activité de l'ANSES marque des résultats satisfaisants, avec une amélioration du taux de dossiers d'autorisation de mise sur le marché traités par l'Agence dans les délais réglementaires. L'absence de déclenchement du dispositif de traitement des saisines urgentes de l'ANSES en 2025 ne permet pas d'apprécier la performance sur ce sous-indicateur, qui sera consolidé en 2026. Cependant, l'ANSES a pu apporter son appui à la DGAL, dans des délais courts, pour répondre à différentes demandes dans le cadre de la gestion des crises sanitaires.

L'objectif n° 3 confirme la capacité du dispositif à garantir la réactivité et l'efficacité du contrôle sanitaire. Les résultats sont globalement conformes aux cibles fixées et traduisent une amélioration continue de la rapidité de traitement des contrôles et de la préparation à la gestion des crises sanitaires en santé animale, avec le déploiement d'un nouveau cycle d'exercices interministériels (2025-2027).

II. Synthèse des résultats

Conformément aux prévisions du projet annuel de performance 2025, l'exécution du programme 206 apparaît globalement maîtrisée.

D'une part, l'objectif 1 est pleinement atteint : la diminution de l'exposition aux antibiotiques vétérinaires et aux produits phytopharmaceutiques confirme la consolidation des orientations engagées.

L'objectif 2 présente aussi un bilan positif, avec des marges d'amélioration : si des progrès sont enregistrés en matière de suites d'inspection et de traitement, par l'ANSES, des dossiers d'autorisation de mise sur le marché dans

les délais réglementaires, l'absence de saisines urgentes de l'ANSES au cours de l'exercice ne permet pas d'apprécier intégralement la capacité de réaction du dispositif en situation réelle.

Enfin, l'objectif 3 est atteint, attestant d'une efficacité consolidée du système de contrôle sanitaire.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser le changement de pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement

INDICATEUR 1.1 : Maîtrise de l'utilisation des pesticides et des antibiotiques

INDICATEUR 1.2 : Promotion de l'ancrage territorial de l'alimentation

OBJECTIF 2 : Evaluer, prévenir et réduire les risques sanitaires à tous les stades de la production

INDICATEUR 2.1 : Suivi de l'activité de l'ANSES

INDICATEUR 2.2 : Suivi des non-conformités constatées lors des inspections

OBJECTIF 3 : S'assurer de la réactivité et de l'efficacité du système de contrôle sanitaire

INDICATEUR 3.1 : Préparation à la gestion de risques sanitaires

INDICATEUR 3.2 : Efficacité des services de contrôle sanitaire

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Favoriser le changement de pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement

INDICATEUR mission

1.1 – Maîtrise de l'utilisation des pesticides et des antibiotiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Mise en œuvre du plan Ecoantibio 3 (ALEA animaux de compagnie)	ratio	62,9	64,6	58,8	56.7	cible atteinte	56,7
Mise en œuvre de la stratégie Ecophyto (HRI 1)	base 100 en 2011-2013	60,76	54,67	54,08	51,22	cible atteinte	51,05
Nombre d'usages cumulés pour l'ensemble des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits contenant du glyphosate	Nb	95 + 19 usages transitoires	82 + 4 usages transitoires	89 + 13 usages transitoires	75 + 1 usage transitoire	cible atteinte	89 + 13 usages transitoires

Commentaires techniques

Indicateur 1.1.1 Mise en œuvre de la stratégie Écophyto 2030 (HRI1)

Calcul effectué par Eurostat.

Source : ventes déclarées par les distributeurs via la redevance pour pollutions diffuses, collectées dans la base nationale BNV-d (modifiables pendant trois ans). La Commission européenne classe les substances actives selon leur niveau de risque.

Mode de calcul : somme des quantités de substances actives (QSA) vendues en année N, pondérée selon leur catégorie de risque. L'indicateur est évalué par rapport à la période de référence 2011-2013. Il est recalculé chaque année pour prendre en compte les changements de classification des substances actives.

Indicateur 1.1.2 Nombre d'autorisations de mise sur le marché (AMM) pour l'ensemble des usages des produits contenant du glyphosate

Source : Catalogue Éphy de l'ANSES.

Mode de calcul : sommes du nombre d'AMM de produits à base de glyphosate, pour tous ses usages. Les usages non-redondants de chaque produit en cours de validité sont recensées, pour les compter indépendamment de leur date d'homologation. La liste de tous les usages est compilée pour compter, pour chaque usage, le nombre d'AMM, c'est-à-dire le nombre de produits autorisés.

Indicateur 1.1.3 Mise en œuvre du plan Écoantibio 3 (ALEA animaux de compagnie)

Source : calcul du niveau d'exposition des chiens et chats aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials) par l'ANMV de l'ANSES (méthodologie d'enquête FACCO-Odoxa modifiée en 2024, entraînant une hausse de la population d'animaux. Les ALEA ont été recalculés depuis 2017 pour prendre en compte l'impact de l'évolution méthodologique sur l'indicateur et sa cible).

Mode de calcul :

- Numérateur : poids vif des chiens et des chats traités aux antibiotiques x100
- Dénominateur : poids total de la population pouvant potentiellement être traitée aux antibiotiques.

ANALYSE DES RESULTATS

Indicateur 1.1.1 Nombre de doses unités de pesticides (plan Écophyto)

La stratégie Écophyto 2030, publiée en mai 2024, vise une réduction de 50 % de l'utilisation et des risques liés aux produits phytopharmaceutiques d'ici 2030, par rapport à la moyenne de la période 2011-2013.

Le suivi de cet objectif repose principalement sur l'indicateur européen HRI1. En 2025 (données 2023), le HRI1 s'établit à 51,22, soit une baisse de 3,45 points par rapport à 2024 (données 2022) et de 48,78 points par rapport à la période de référence 2011-2013. Cette évolution s'explique notamment par le retrait d'approbation de certaines substances actives ainsi que par les avancées issues des plans Écophyto successifs. Si la valeur observée pour 2023 se rapproche de la cible fixée pour 2030, la poursuite des efforts demeure nécessaire.

Le rapport de saisine confié à l'INRAE sur l'évolution de la méthodologie de calcul du HRI1 a été transmis aux ministères pilotes au premier trimestre 2025. Ses conclusions ont été présentées lors du comité d'orientation stratégique et de suivi Écophyto, puis un groupe de réflexion du COS s'est réuni le 20 juin 2025 et ses membres ont été invités à transmettre des contributions écrites, qui nourriront la position française sur l'évolution du HRI1 auprès de la Commission européenne.

Indicateur 1.1.2 Nombre d'autorisations de mise sur le marché pour l'ensemble des usages des produits contenant du glyphosate

A la suite du renouvellement d'approbation du glyphosate en 2023 (règlement d'exécution (UE) n° 2023/2660), le renouvellement des AMM est toujours en cours d'instruction par l'Anses pour l'ensemble des AMM restantes. Cependant, en novembre 2025, dans le cadre de la procédure de renouvellement, un produit a été retiré par décision de l'Anses, considérant l'absence de données suffisantes pour évaluer le potentiel génotoxique et le respect des limites maximales de résidus en vigueur. Le retrait de ce produit concerne 10 usages cumulés : 7 usages « classiques » et 3 transitoires.

Indicateur 1.1.3 Niveau de traitement des animaux à la colistine (plan Écoantibio)

La filière des animaux de compagnie était parvenue à réduire de près de 20 % l'exposition aux antibiotiques avec Écoantibio 1, mais la tendance s'est inversée entre 2016 et 2022. Le plan Écoantibio 3 vise à réduire de 15 % l'exposition des chiens et des chats aux antibiotiques en 6 ans.

Pour pallier les variations annuelles, la référence est la moyenne du triennal 2020-2022 (0,643) et l'objectif devra être atteint au triennal 2026-2028 (0,546). Les cibles 2025 et 2026 ont été calculées en utilisant une régression linéaire à partir de 2023 (ALEA₂₀₂₂ de 0,629). L'ALEA₂₀₂₄ (correspondant à la réalisation de 2025) a été calculé par l'Anses sur les données de 2024. Entre 2023 et 2024, l'exposition a diminué de 12,2 % sur un an, soit 11,8 % par rapport au triennal de référence. La cible calculée pour l'année 2025 a été atteinte.

INDICATEUR

1.2 – Promotion de l'ancrage territorial de l'alimentation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Couverture géographique des projets alimentaires territoriaux	%	100	100	100	100	cible atteinte	100

Commentaires techniques

Couverture géographique des projets alimentaires territoriaux :

Source des données :

Le calcul est réalisé à partir des résultats des appels à projets nationaux du programme national pour l'alimentation (nombre de PAT lauréats) et des données remontées à la Direction générale de l'alimentation par chacune des directions régionales qui effectue l'instruction des demandes de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux sur son territoire. Si plusieurs PAT financés ou reconnus existent au sein d'un même département, un seul PAT est retenu pour le calcul.

Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : nombre de départements comptant au moins 1 projet alimentaire territorial (PAT) financé par l'AAP national du PNA et / ou reconnu par le ministère chargé de l'agriculture ;

- Dénominateur : nombre de départements.

ANALYSE DES RESULTATS

Indicateur 1.2 Promotion de l’ancrage territorial de l’alimentation

Le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT) se poursuit selon une bonne dynamique. Durant l’année 2025, le nombre de PAT labellisés de niveau 1 a baissé, du fait de l’augmentation des plans labellisés en niveau 2. Au final, on constate un nombre relativement égal à celui de 2024 en nombre de PAT total sur le territoire. Le passage du niveau 1 au niveau 2 d’une partie des PAT est le signe d’une opérationnalisation effective des actions sur le territoire. Plusieurs départements possèdent plusieurs PAT de niveau 2. Pour maintenir un haut niveau d’engagement des collectivités, à l’approche des élections municipales de 2026, la cible reste inchangée, à 100 % de couverture nationale par un PAT.

OBJECTIF

2 – Evaluer, prévenir et réduire les risques sanitaires à tous les stades de la production

INDICATEUR

2.1 – Suivi de l’activité de l’ANSES

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de dossiers d'autorisation de mise sur le marché traités par l'ANSES dans les délais réglementaires	%	86	84	93	88	amélioration	93
Taux de saisines urgentes traitées dans les délais contractuels	%	80	67	95	Pas de saisine urgente	donnée non renseignée	95

Commentaires techniques

Taux de dossiers d’autorisation de mise sur les marchés traités par l’Anses dans les délais réglementaires

Source des données :

Base de données de l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (Anses). Pour le calcul de l’indicateur, il est tenu compte de délais indépendants de l’Anses, appelés « arrêts de l’horloge », notamment liés à la fourniture de données complémentaires par le pétitionnaire, au traitement des réclamations, à la traduction, etc.

Mode de calcul de l’indicateur :

- Numérateur : nombre de dossiers d’autorisation de mise sur le marché traités dans les délais réglementaires par l’Anses au cours de l’exercice ;
- Dénominateur : nombre de dossiers d’autorisation de mise sur le marché traités par l’Anses au cours de l’exercice.

Taux de saisines urgentes de l’Anses traitées dans les délais contractuels

Précisions méthodologiques :

Une saisine est dite « urgente » si le délai de réponse proposé par la tutelle et accepté à l’Anses est inférieur ou égal à deux mois. Le calcul de l’indicateur est réalisé sur la base d’une extraction de l’indicateur du COP de l’Anses sur les saisines urgentes.

Source des données :

Base de données de l’agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (Anses).

Mode de calcul de l’indicateur :

- Numérateur : nombre de saisines urgentes déposées par le ministère en charge de l’agriculture traitées dans les délais contractuels proposés par la tutelle et acceptés par l’Anses ;
- Dénominateur : nombre de saisines urgentes déposées par le ministère en charge de l’agriculture traitées au cours de l’exercice.

ANALYSE DES RESULTATS

Indicateur 2.1.1 Taux de dossiers d'autorisation de mise sur le marché traités par l'Anses dans les délais réglementaires

En 2025, le taux global de dossiers traités dans les délais atteint 87,56 %, en progression par rapport à 2024 (84,34 %), mais demeure inférieur à la cible fixée à 93 %.

Dans le domaine des médicaments vétérinaires, l'indicateur progresse nettement (92,54 % en 2025 contre 89,01 % en 2024), malgré une hausse du nombre de procédures. Cette amélioration résulte notamment d'un accompagnement renforcé des demandeurs afin d'améliorer la qualité des dossiers déposés et d'une réorganisation interne favorisant le respect des délais. Pour les produits phytopharmaceutiques et les matières fertilisantes et supports de culture, le taux progresse légèrement (73,94 % contre 72,69 % en 2024). Les dossiers administratifs, qui représentent plus de la moitié des décisions, sont traités à 94 % dans les délais grâce à la stabilisation du management, à l'amélioration des processus d'instruction et à un pilotage renforcé. Les dossiers relatifs aux matières fertilisantes et supports de culture sont majoritairement traités dans les délais (93 %).

Des difficultés persistent toutefois pour les dossiers phytopharmaceutiques, en raison notamment de la complexité croissante des méthodes d'évaluation et de l'évolution du cadre réglementaire européen, notamment avec le règlement (UE) 2021/383 relatif aux coformulants. Dans ce contexte, ces facteurs ont contribué à allonger les délais pour certaines nouvelles AMM et extensions d'usages majeurs par reconnaissance mutuelle.

Indicateur 2.1.2 Taux de saisines urgentes de l'Anses traitées dans les délais contractuels

En 2025, l'Anses n'a traité aucune saisine d'urgence au sens du protocole révisé relatif aux saisines ministérielles. En fin d'année, la DGAL a toutefois sollicité en urgence son expertise scientifique face à l'infestation de zones boisées des Landes par le nématode du pin. L'Anses a alors mis en place un dispositif d'expertise collective en urgence afin de répondre aux questions posées. La première saisine a été reçue en décembre 2025 et trois autres ont suivi, dont le traitement alimentera les indicateurs 2026. Par ailleurs, l'Anses a apporté de nombreux appuis aux services du ministère, ainsi qu'à Mme la Ministre, lors de réunions avec les parties prenantes (chambres d'agriculture, préfectures) sur la stratégie retenue, aux niveaux national et régional, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie. Le directeur scientifique santé animale de l'Anses a également participé à la cellule de dialogue scientifique mise en place pour la région Occitanie.

INDICATEUR

2.2 – Suivi des non-conformités constatées lors des inspections

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'inspections non conformes ayant donné lieu à une suite administrative ou pénale	%	87	86	90	90	cible atteinte	90

Commentaires techniques

Taux d'inspections non conformes ayant donné lieu à une suite administrative ou pénale :

Source des données :

Applications ministérielles SIGAL et RESYTAL (systèmes d'information de la Direction générale de l'alimentation).

Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : nombre d'inspections validées au cours de l'exercice dont la note globale est « non-conformité moyenne » ou « non-conformité majeure » et qui ont une suite associée ;
- Dénominateur : nombre d'inspections validées au cours de l'exercice dont la note globale est « non-conformité moyenne » ou « non-conformité majeure ».

À partir de 2024, l'indicateur intègre également les suites administratives gérées par les services départementaux pour les inspections réalisées par les délégataires dans le cadre de la police sanitaire unique.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le taux d’inspections non conformes ayant donné lieu à une suite administrative ou pénale s’établit à 89,7 %, en progression par rapport à 2024. La cible fixée dans le PAP 2025 est atteinte. Cette amélioration traduit un renforcement effectif du suivi des suites données aux non-conformités constatées.

Dans un contexte sanitaire exceptionnel en santé animale, marqué par plusieurs épisodes d’épizooties ayant fortement mobilisé les services déconcentrés, le niveau de traitement des suites est demeuré soutenu, le taux de suite dans le domaine de la santé animale atteint 81 % en 2025 contre 82 % en 2024 La gestion des crises sanitaires n’a pas remis en cause l’exigence en matière de réponse aux non-conformités. Ce taux demeure toutefois légèrement inférieur à celui observé dans les autres domaines ainsi qu’à la cible, reflétant les contraintes organisationnelles liées à la gestion de ces épisodes sanitaires.

Le taux de suites dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments se maintient à un niveau élevé (93 %).

Enfin, le taux de suites a progressé dans le domaine de la santé et protection des végétaux, passant de 79 % en 2024 à 86 en 2025 contribuant positivement à la dynamique globale.

Pour 2026, la DGAL poursuivra le perfectionnement de sa politique des suites administratives et pénales à travers l’amélioration des instructions et outils fournis aux services déconcentrés.

OBJECTIF

3 – S'assurer de la réactivité et de l'efficience du système de contrôle sanitaire

INDICATEUR

3.1 – Préparation à la gestion de risques sanitaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de réalisation des exercices interministériels de préparation à la gestion de crises sanitaires	%	55	72	20	35	cible atteinte	45

Commentaires techniques

Taux de réalisation des exercices interministériels de préparation à la gestion de crises sanitaires :

Source des données :

Recensement manuel par la Direction générale de l’alimentation, par enquête auprès des DRAAF.

Mode de calcul de l’indicateur :

- numérateur : nombre de départements ayant réalisé un exercice interministériel portant sur la gestion d’une épizootie sur la période de mise en œuvre du plan (2025-2027)
- dénominateur : nombre de départements.

ANALYSE DES RESULTATS

La politique d’exercices fait partie du dispositif d’amélioration continue et s’intègre dans la planification et la préparation des services à la gestion de crises sanitaires en santé animale. Déclinée en cycles de trois ans, elle adapte les objectifs en fonction du contexte sanitaire. Le cycle d’exercices en cours 2025-2027 a débuté au 1^{er} janvier 2025 pour s’achever au 31 décembre 2027. L’instruction technique DGAL/MUS/2025-252 présente la politique de mises en situation (entraînement et exercice) conduite pour 2025/2027 et précise les objectifs de cette campagne.

L'objectif du Projet Annuel de Performance vise à ce que chaque département, réalise au moins un exercice relatif à une maladie à plan d'urgence (maladies réglementées à éradication immédiate, en référence à la Loi santé Animale) dans la cadre du dispositif Orsec piloté par le ministère de l'intérieur. Cette action s'inscrit dans la planification des exercices interministériels sous l'autorité du préfet.

Pour l'année 2025 la cible prévisionnelle est atteinte avec un taux de réalisation de 35 %, ce qui correspond à 46 exercices interministériels type Orsec épizootie réalisé et répartis sur 36 départements.

Les 46 exercices type orsec épizootie se décomposent en :

- 16 exercices relatifs à la maladie de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), tous correspondant à la valorisation de situations réelles,
- 13 relatifs la peste Porcine Africaine (PPA),
- 14 relatifs à l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) tous correspondant à la valorisation de situations réelles
- et 3 relatifs à la fièvre aphteuse (FA).

En complément des exercices conduits sous l'autorité du Préfet, 163 mises en situation (exercices ou entraînements) ont été déployées.

Ce bilan quantitatif de l'année montre à la fois une volonté des départements pour se préparer notamment pour les maladies absentes sur notre territoire et la participation interministérielle des services de l'État en situation de crise dans le cadre du dispositif Orsec.

INDICATEUR

3.2 – Efficacité des services de contrôle sanitaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Délai de traitement des rapports d'inspection	jours	17	17*	18	11,7	cible atteinte	18
Taux de prélèvement dont l'analyse est exploitable	%	65	65	85	80	amélioration	85

Commentaires techniques

Délai de traitement des rapports d'inspection :

Le délai de traitement court entre la date de réalisation de l'inspection et la date d'édition du rapport final.

• Source des données :

Application ministérielle RESYTAL (systèmes d'information de la direction générale de l'alimentation).

• Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : somme des délais de traitement des rapports d'inspection
- Dénominateur : nombre d'inspections validées au cours de l'exercice.

Taux de prélèvements dont l'analyse est exploitable :

Source des données : Application ministérielle QUALIPLAN sur base de flux de données issues de SIGAL (système d'information de la direction générale de l'alimentation).

Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : nombre de prélèvements réalisés au cours de l'exercice dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôle accompagnés des données attendues ;
- Dénominateur : nombre de prélèvements réalisés au cours de l'exercice dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôle.

ANALYSE DES RESULTATS

Indicateur 3.2.1 Délai de traitement des rapports d'inspection

En 2025, le délai moyen de traitement des rapports d'inspection s'établit à 11,7 jours, pour une cible fixée à 18 jours dans le PAP 2025. Ce résultat traduit une amélioration notable, qui doit toutefois être interprétée avec prudence.

Les résultats diffèrent selon les domaines techniques d'inspection. L'indicateur est le plus favorable en sécurité sanitaire des aliments (SSA), domaine qui concentre le plus grand nombre d'inspections. Cette situation contribue

à abaisser le délai agrégé et explique en partie l'écart entre les résultats par domaine et la valeur consolidée. Depuis la mise en place de la police sanitaire unique en 2023, certaines inspections sont réalisées par des délégataires. Intégrées au calcul de l'indicateur pour la première fois en 2025, elles concernent majoritairement des établissements de remise directe au consommateur et des situations plus standardisées, conduisant à des délais de production de rapports plus courts (5,3 jours en moyenne), contre 16,8 jours pour les inspections réalisées directement par les services de l'État.

Dans le domaine de la santé et protection des végétaux, une amélioration est constatée depuis plusieurs années (19 jours en moyenne en 2025 contre 28 jours en 2019). Cette évolution favorable peut toutefois être influencée par une correction méthodologique intervenue en septembre 2024, avec l'intégration des inspections liées à la gestion des foyers dans le calcul de l'indicateur.

En santé et protection des animaux, le délai moyen se maintient à 18 jours. La multiplication des crises sanitaires animales a fortement mobilisé les services et n'a pas permis d'améliorer les délais.

Pour 2026, l'objectif est de maintenir ce niveau de performance tout en préservant la qualité des rapports d'inspection.

Indicateur 3.2.2_Taux de prélèvements dont l'analyse est exploitable

La cible fixée à 85 % pour 2025 n'est pas atteinte (80 %), dans un contexte de montée en compétences progressive des services déconcentrés et des délégataires à la suite du transfert de compétences lié à la réforme de la sécurité sanitaire des aliments (SSA), achevée au 1^{er} janvier 2024 avec la délégation des prélèvements du dispositif PSPC.

Néanmoins, une amélioration du taux de prélèvements exploitables est observée entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique notamment par la professionnalisation progressive des délégataires, désormais mieux formés et plus expérimentés dans la réalisation des actes délégués.

La délégation concerne environ 15 000 prélèvements sur les 75 000 réalisés dans le cadre du dispositif.

Elle intègre des matrices nouvelles et des modalités d'acheminement spécifiques, qui ont pu entraîner certains délais et la non-analysabilité de prélèvements. Des travaux sont engagés pour sécuriser ces délais. Enfin, la mise en place fin 2025 d'une portée d'accréditation spécifique pour les délégataires devrait favoriser l'atteinte de la cible en 2026.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Santé, qualité et protection des végétaux		10 258 309 7 766 648	53 296	24 214 891 21 341 941	34 473 200 29 161 885	36 041 825
02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal	78	76 041 769 150 646 429	-541 337	46 878 901 57 408 122	122 920 670 207 513 292	124 750 286
03 – Sécurité sanitaire de l'alimentation		63 699 394 42 584 960	28 624	48 573 185 30 404 756	112 272 579 73 018 340	115 275 905
04 – Actions transversales		101 290 977 90 333 281	20 500 000 5 588 319	3 826 649 5 294 619	125 617 626 101 216 220	125 617 626
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux				4 000 000 4 343 623	4 000 000 4 343 623	4 000 000
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	358 779 499 376 094 874	897 853 1 055 837		45 264	359 677 352 377 195 975	359 677 352
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		2 467 713 1 962 048	298 800	4 342 787 4 638 010	6 810 500 6 898 858	6 977 200
09 – Planification écologique - Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires		62 528		155 306 585 62 077 159	155 306 585 62 139 687	155 306 585
Total des AE prévues en LFI	358 779 499	254 656 015	20 500 000	287 142 998	921 078 512	927 646 779
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+51 219 944 (hors titre 2)			+51 219 944	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+18 175 589	-46 815 016 (hors titre 2)			-28 639 427	
Total des AE ouvertes	376 955 088	566 703 942 (hors titre 2)			943 659 030	
Total des AE consommées	376 094 953	294 411 730	5 427 701	185 553 495	861 487 879	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Santé, qualité et protection des végétaux		10 361 863 7 636 544	53 296	23 942 337 21 806 546	34 304 200 29 496 386	35 872 825
02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal	78	77 590 272 150 378 828	136 259	45 330 398 55 753 489	122 920 670 206 268 654	124 750 286
03 – Sécurité sanitaire de l'alimentation		57 953 177 46 155 435	28 624	48 302 950 33 457 189	106 256 127 79 641 247	109 259 453
04 – Actions transversales		107 571 062 88 422 796	6 860 000 4 288 597	3 732 571 4 849 281	118 163 633 97 560 673	118 163 633
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux				4 000 000 4 343 623	4 000 000 4 343 623	4 000 000
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	358 779 499 376 094 874	897 853 1 350 447		66 000	359 677 352 377 511 321	359 677 352

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		2 268 131 1 221 780	298 800	4 542 369 5 277 538	6 810 500 6 798 118	6 977 200
09 – Planification écologique - Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires		30 503		102 504 045 46 468 587	102 504 045 46 499 090	102 504 045
Total des CP prévus en LFI	358 779 499	256 642 358	6 860 000	232 354 670	854 636 527	861 204 794
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+51 219 944 (hors titre 2)		+51 219 944	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+18 175 589		+2 910 279 (hors titre 2)		+21 085 868	
Total des CP ouverts	376 955 088		549 987 251 (hors titre 2)		926 942 339	
Total des CP consommés	376 094 953	295 196 333	4 805 575	172 022 253	848 119 113	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Santé, qualité et protection des végétaux		11 955 087 9 130 553	64 292	29 226 156 22 768 141		41 181 243	44 005 243 31 962 986
02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal		76 286 494 196 119 699	6 600 000 856 214	45 887 125 71 457 376	200 000	128 973 619	132 392 807 268 433 289
03 – Sécurité sanitaire de l'alimentation		16 123 736 54 718 419		102 598 899 36 105 071		118 722 635	120 722 635 90 823 490
04 – Actions transversales		84 606 277 89 073 859	7 000 000 2 551 869	4 402 280 3 531 195		96 008 557	96 008 557 95 156 923
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux				4 000 000 3 800 000		4 000 000	4 000 000 3 800 000
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	390 422 289 358 214 381	897 853 1 133 254		150 530		391 320 142	391 320 142 359 498 165
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		1 072 200 1 208 569		4 838 300 8 383 346		5 910 500	5 910 500 9 591 916
09 – Planification écologique - Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires		802 698		250 000 000 202 935 008		250 000 000	250 000 000 203 737 706
Total des AE prévues en LFI	390 422 289	190 941 647	13 600 000	440 952 760	200 000	1 036 116 696	1 044 359 884
Total des AE consommées	358 214 381	352 187 052	3 472 375	349 130 667	0		1 063 004 475

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Santé, qualité et protection des végétaux		10 681 150 8 977 821	64 292	29 266 233 21 997 415		39 947 383	42 771 383 31 039 528
02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal		75 997 049 180 963 256	6 200 000 153 794	42 018 617 64 905 476	1 130 000	125 345 666	128 764 854 246 022 526
03 – Sécurité sanitaire de l'alimentation		15 992 336 42 645 277		77 179 127 24 270 552		93 171 463	95 171 463 66 915 829
04 – Actions transversales		84 606 277 88 147 229	7 000 000 2 253 480	4 402 280 3 516 756		96 008 557	96 008 557 93 917 466
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux				4 000 000 3 800 000		4 000 000	4 000 000 3 800 000
06 – Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	390 422 289 358 214 381	897 853 915 662		68 030		391 320 142	391 320 142 359 198 074
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		1 297 200 877 002		4 613 300 5 831 223		5 910 500	5 910 500 6 708 225
09 – Planification écologique - Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires		62 775		150 000 000 62 182 472		150 000 000	150 000 000 62 245 247
Total des CP prévus en LFI	390 422 289	189 471 865	13 200 000	311 479 557	1 130 000	905 703 711	913 946 899
Total des CP consommés	358 214 381	322 589 022	2 471 567	186 571 925	0		869 846 895

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	358 214 381	358 779 499	376 094 953	358 214 381	358 779 499	376 094 953
Rémunérations d'activité	228 181 399	233 929 416	237 213 410	228 181 399	233 929 416	237 213 410
Cotisations et contributions sociales	126 333 178	122 349 580	135 283 764	126 333 178	122 349 580	135 283 764
Prestations sociales et allocations diverses	3 699 805	2 500 503	3 597 779	3 699 805	2 500 503	3 597 779
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	352 187 052	254 656 015	294 411 730	322 589 022	256 642 358	295 196 333
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	274 997 673	176 223 813	217 651 843	244 917 438	178 210 156	218 318 274
Subventions pour charges de service public	77 189 379	78 432 202	76 759 887	77 671 584	78 432 202	76 878 059
Titre 5 – Dépenses d'investissement	3 472 375	20 500 000	5 427 701	2 471 567	6 860 000	4 805 575
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 039 416	0	-417 563	248 389	0	321 920
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	452 959	18 500 000	3 845 264	243 178	4 860 000	2 483 655
Subventions pour charges d'investissement	1 980 000	2 000 000	2 000 000	1 980 000	2 000 000	2 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	349 130 667	287 142 998	185 553 495	186 571 925	232 354 670	172 022 253
Transferts aux ménages	239 639	0	139 591	222 479	0	156 811
Transferts aux entreprises	211 993 977	31 336 085	95 793 284	105 751 025	31 207 293	89 121 231

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Transferts aux collectivités territoriales	20 447 587	33 499	19 531 101	11 278 533	28 200	17 084 232
Transferts aux autres collectivités	116 449 464	255 773 414	70 089 518	69 319 888	201 119 177	65 659 979
Total hors FdC et AdP		921 078 512			854 636 527	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+18 175 589			+18 175 589	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+4 404 929			+54 130 223	
Total*	1 063 004 475	943 659 030	861 487 879	869 846 895	926 942 339	848 119 113

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	35 225 529	6 568 267	16 646 161	35 225 529	6 568 267	16 646 161
Total	35 225 529	6 568 267	16 646 161	35 225 529	6 568 267	16 646 161

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025	1 143		1 143					
02/2025	20 478		20 478					
03/2025	460		460					
04/2025	7 322		7 322					
05/2025	1 704		1 704					
06/2025	1 262		1 262					
07/2025	530		530					
08/2025	3 148		3 148					
09/2025	4 245		4 245					
10/2025	554		554					
11/2025	14		14					
12/2025	3 562		3 562					
Total	44 421		44 421					

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		12 123 362		12 123 362				
02/2025		1 594 355		1 594 355				
04/2025		742 968		742 968				
07/2025		152 021		152 021				
08/2025		660 675		660 675				
10/2025		1 331 942		1 331 942				
Total		16 605 322		16 605 322				

ARRETES DE REPARTITION POUR MESURES GENERALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025	11 000 000		11 000 000					
Total	11 000 000		11 000 000					

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2025		2 734						
Total		2 734						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2025		34 573 783		34 573 783				
Total		34 573 783		34 573 783				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2025		13 575 356		34 552 804				
Total		13 575 356		34 552 804				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						29 377 087		25 182 462
Total						29 377 087		25 182 462

DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						3 582		3 582
Total						3 582		3 582

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025						122 638		122 638
03/12/2025						78 000		78 000
Total						200 638		200 638

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025						750 000		750 000
03/12/2025	7 175 589		7 175 589			1 024 729		1 024 729
Total	7 175 589		7 175 589			1 774 729		1 774 729

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						29 040 652		4 484 696
Total						29 040 652		4 484 696

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	18 175 589	64 801 617	18 175 589	85 776 331		60 396 688		31 646 107

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Santé, qualité et protection des végétaux		34 473 200 29 161 885	36 041 825 29 161 885		34 304 200 29 496 386	35 872 825 29 496 386
02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal	78	122 920 670 207 513 213	124 750 286 207 513 292	78	122 920 670 206 268 576	124 750 286 206 268 654
03 – Sécurité sanitaire de l'alimentation		112 272 579 73 018 340	115 275 905 73 018 340		106 256 127 79 641 247	109 259 453 79 641 247
04 – Actions transversales		125 617 626 101 216 220	125 617 626 101 216 220		118 163 633 97 560 673	118 163 633 97 560 673
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux		4 000 000 4 343 623	4 000 000 4 343 623		4 000 000 4 343 623	4 000 000 4 343 623
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	358 779 499 376 094 874	897 853 1 101 101	359 677 352 377 195 975	358 779 499 376 094 874	897 853 1 416 447	359 677 352 377 511 321
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		6 810 500 6 898 858	6 977 200 6 898 858		6 810 500 6 798 118	6 977 200 6 798 118
09 – Planification écologique - Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires		155 306 585 62 139 687	155 306 585 62 139 687		102 504 045 46 499 090	102 504 045 46 499 090
Total des crédits prévus en LFI *	358 779 499	562 299 013	921 078 512	358 779 499	495 857 028	854 636 527
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+18 175 589	+4 404 929	+22 580 518	+18 175 589	+54 130 223	+72 305 812
Total des crédits ouverts	376 955 088	566 703 942	943 659 030	376 955 088	549 987 251	926 942 339
Total des crédits consommés	376 094 953	485 392 926	861 487 879	376 094 953	472 024 161	848 119 113
Crédits ouverts - crédits consommés	+860 136	+81 311 015	+82 171 151	+860 136	+77 963 091	+78 823 226

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	358 779 499	568 144 013	926 923 512	358 779 499	501 702 028	860 481 527
Amendements	0	-5 845 000	-5 845 000	0	-5 845 000	-5 845 000
LFI	358 779 499	562 299 013	921 078 512	358 779 499	495 857 028	854 636 527

Dans le cadre de la loi de finances pour 2025, un amendement relatif à l'accroissement du financement du régime spécial d'approvisionnement (RSA) est venu réduire les crédits du programme 206 de 5 M€ en AE et CP afin d'abonder les crédits de ce régime qui prend en charge partiellement le coût du fret pour l'alimentation animale.

Par ailleurs, un amendement du sénat (N° II-336 rect.) est également venu réduire les crédits du programme 206 de 845 k€ en AE et CP afin de donner les moyens au Centre national de la propriété forestière (CNPF) d'assurer sa mission de dynamisation de la gestion de la forêt privée, qui représente les trois quarts de la forêt française.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette du programme 206 a été ajustée en 2025 afin de pouvoir piloter et de rendre compte au Parlement de l'exécution des crédits alloués au titre des projets alimentaires territoriaux (PAT). Il a ainsi été créé au sein de la nomenclature du programme 206 et de l'action 9 intitulée « Planification écologique – Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (SRUPP) » l'activité 020609001101 - Projets alimentaires territoriaux.

Les sous-actions suivantes n'ont pas été utilisées en 2025 :

- la sous-action « SRUPP -Accompagnement projets territorialisés-Opérateurs »
- la sous-action « Budget collectivités territoriales traitement des eaux »
- la sous-action dédiée à la « Planification écologique Outre-mer » doublon créé par erreur qui n'a de fait jamais été utilisée.

Ceci explique la présence de 10 sous actions relatives à la planification écologique sur le programme 206 au sein de la nomenclature et le fait que seules sept d'entre elles ont fait l'objet de justifications dans la partie « Justification par action ».

Le reste de la nomenclature du programme 206 est restée inchangée par rapport à l'exercice 2024.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les mouvements réglementaires intervenus sur le programme 206 au cours de l'exercice 2025 ont été les suivants :

Décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025

Loi de finances initiale : 562,3 M€ en AE et 495,9 M€ en CP (texte paru au JO du 15/02/2025)

Décret d'annulation de la réserve de précaution : 29,4 M€ en AE et 25,2 M€ en CP (texte paru au JO du 26/04/2025)

Reports d'AENE : 2,8 k€ en AE (texte paru au JO du 07/02/2025)

Reports de crédits généraux : 13,6 M€ en AE et 34,6 M€ en CP (texte paru au JO du 14 mars 2025)

Reports de fonds de concours : 34,6 M€ AE=CP (texte paru au JO du 20/02/2025)

Fonds de concours : 16,7 M€ AE=CP (le détail est consultable dans la partie relative à l'origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits)

Attribution de produits : 42 k€ AE=CP (ouverture par arrêtés en cours de gestion 2025)

Loi de fin de gestion : -29,0 M€ en AE et -4,5 M€ en CP (texte paru au JO du 09/12/2025)

Décrets de transfert pour un montant total de 201 k€ AE=CP :

-Transfert vers le programme 162 Lutte contre la pollution au chlordécone pour 88 k€ AE=CP (arrêté paru au Journal officiel le 10/07/2025) ;

-Transfert vers le programme 302 pour la plateforme France Sésame : 35 k€ AE=CP (arrêtés parus au Journal officiel le 10/07/2025) ;

-Transfert vers le programme 354 pour la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) : 78 k€ AE=CP (arrêté paru au Journal officiel le 04/12/2025).

Décrets de virement (textes parus au JO des 12/07/2025 et 04/12/2025) pour un montant total de -1,77 M€ en AE et CP. Ces décrets de virement ont eu pour but de transférer des crédits pour :

- la prise en charge de formation statutaire à l'ENSV (Programme 142) pour 50 k€ AE=CP

- la prise en charge des frais de déplacements des agents de la DGAL pour 0,75 M€ AE=CP (programme 215).

- la prise en charge de frais de système d'information supportés par le programme 215 pour 200 k€ en AE et CP

- la prise en charge de dépenses liées à la Leucose bovine à La Réunion supportées par le programme 215 pour 750 k€ en AE et CP

-la prise en charge de frais de déplacement liés à la DNC supportés par le programme 215 pour 25 k€ en AE et CP

Concernant les crédits de titre 2 :

Uniquement des mouvements règlementaires entrants : +18 175 589 €, se décomposant comme suit :

+7 175 589 € de crédits hors CAS pensions, par virement du programme 143 « Enseignement technique agricole », destiné au financement des besoins budgétaires de fin de gestion du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » [Décret n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 portant virement de crédits] ;

+11 000 000 € (dont 2 500 000 € de crédits hors CAS pensions), par transfert du programme 551 « Provisions relatives aux rémunérations publiques », destiné au financement des besoins budgétaires de fin de gestion du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » [Arrêté du 8 décembre 2025 portant répartition de crédits] ;

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les ressources liées aux fonds de concours et aux attributions de produits (ADP) s'élèvent à 51,3 M€ en 2025 dont 41 820 € d'attributions de produits et 51,2 M€ de fonds de concours.

Sur les 51,2 M€ de fonds de concours 34,5 M€ en AE et CP concerne des reports de fonds de concours en AE et CP et 16,6 M€ concernent des fonds de concours budgétés en 2025.

Les ADP correspondent à des reversements de sommes perçues au titre des redevances export et redevances phytosanitaires encaissées en 2025.

Les crédits de fonds de concours concernent, pour la plupart, les programmes vétérinaires et de surveillance des organismes nuisibles aux végétaux, ainsi que les fonds d'urgence mis en place lors de crises majeures à l'instar des crises IAHP. Ces crédits sont essentiellement en provenance de l'Union européenne.

ACTION 1 : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES INHÉRENTS À LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Sous-action 10.01 : gestion des risques pour la santé des végétaux

- Programmes végétal 2025-2027 : 0,75 M€ en AE et CP (Arrêté du 7 avril 2025) ;
- Programmes végétal 2024 : 0,6 M€ en AE et CP (Arrêté du 19 août 2025) ;

ACTION 2 : LUTTE CONTRE LES MALADIES ANIMALES ET PROTECTION DES ANIMAUX

Sous-action 20.01 : Gestion des maladies animales (hors ESST)

Des remboursements au titre des programmes vétérinaires de la DG Santé :

- Programme d'urgence IAHP 2021-2022 : 12,1 M€ en AE et CP (Arrêté du 28 janvier 2025) ;
- Programme vétérinaires 2025-2027 : 1,6 M€ en AE et CP (Arrêté du 24 février 2025) ;
- Programme vétérinaires 2024 : 1,3 M€ en AE et CP (Arrêté du 7 octobre 2025) ;

Sous-action 29.01 : Contrôle de l'alimentation animale et du médicament vétérinaire

- Programme résistance aux antimicrobiens (AMR) 2025-2027 : 0,15 M€ en AE et CP (Arrêté du 7 juillet 2025) ;

ACTION 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION

Sous-action 67.01 : Actions d'information et de communication

- Communication Écophyto II+ - Convention entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Direction générale de l'alimentation : 0,06 M€ en AE et CP (Arrêté du 12 août 2025) ;

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 793 897	29 377 087	31 170 984	1 793 897	25 182 462	26 976 359
Surgels	0	50 000 000	50 000 000	0	10 000 000	10 000 000
Dégels	-1 793 897	-79 377 087	-81 170 984	-1 793 897	-35 182 462	-36 976 359
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Le programme 206 a connu en février un décret d'annulation de sa réserve de précaution pour 29,4 M€ en AE et 25,2 M€ en CP (texte paru au JO du 26/04/2025).

La LFFG est ensuite venue réduire :

- le premier surgel d'avril 2025 qui était de 50 M€ en AE (tamponné n° 17 du 28 avril 2025) à hauteur de 21 M€ en AE
- le second surgel d'août 2025 qui était de 10 M€ en CP (tamponné n° 30 du 04 septembre 2025) à hauteur de 4,5 M€ en CP.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1014 – A - Administratifs et Techniques	0,00	1 158,00	1 200,00	0,00	1 254,77	+54,77
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	0,00	3 981,00	3 941,00	0,00	3 870,20	-70,80
Total	0,00	5 139,00	5 141,00	0,00	5 124,97	-16,03

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1014 – A - Administratifs et Techniques	0,00	0,00	+70,19	+26,58	+18,14	+8,44
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	0,00	0,00	-6,86	-103,94	-180,22	+76,28
Total	0,00	0,00	+63,33	-77,36	-162,08	+84,72

Le plafond d'emplois du programme 206 a été exécuté à hauteur de 99,7 % en 2025, avec une consommation de 5 124,97 ETPT pour un plafond fixé à 5 141 ETPT en LFI + LFR. L'écart de -16,03 ETPT traduit une quasi-exécution du plafond autorisé.

Les corrections techniques (+63,33 ETPT) intègrent les effets liés aux dates moyennes d'entrée et de sortie, qui influent sur l'extension en année pleine des flux constatés les années antérieures.

L'impact du schéma d'emplois 2025 s'établit à -77,36 ETPT. Il résulte de la combinaison de l'extension en année pleine du schéma 2024 sur 2025 (-162,08 ETPT) et de l'impact du schéma 2025 sur l'exercice (+84,72 ETPT). L'effet

en ETPT tient ainsi compte non seulement du schéma d'emplois en valeur absolue, mais également du calendrier des entrées et des sorties

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1014 – A - Administratifs et Techniques	158,75	30,52	7,15	151,25	10,00	6,19	-7,50	0,00
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	560,67	85,87	7,40	537,10	18,00	5,45	-23,57	0,00
Total	719,42	116,39		688,35	28,00		-31,07	0,00

En 2025, le programme 206 a réalisé un schéma d'emplois de –31,07 ETP à périmètre constant.

Les sorties s'établissent à 719,42 ETP, dont 116,39 ETP départs en retraite. Les entrées s'élèvent à 688,35 ETP, dont 28 primo-recrutements. Le différentiel entre entrées et sorties explique le schéma d'emplois négatif constaté sur l'exercice.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	0,00	24,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services régionaux	890,00	1 190,31	0,00	0,00	+14,00	-17,96	-37,64	+19,68
Services départementaux	4 251,00	3 908,63	0,00	0,00	+49,33	-59,40	-124,44	+65,04
Autres	0,00	1,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 141,00	5 124,97	0,00	0,00	+63,33	-77,36	-162,08	+84,72

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	24,80
Services régionaux	0,00	1 233,90
Services départementaux	0,00	3 854,00
Autres	0,00	2,00
Total	0,00	5 114,70

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	5 141,00	5 124,97
Total	5 141,00	5 124,97
Transferts en gestion		0,00

En 2025, les effectifs du programme 206 sont intégralement portés par l'action 06, intitulée « Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation », pour une consommation de 5 124,97 ETPT au titre d'un plafond fixé à 5 141 ETPT.

Les effectifs sont affectés aux services déconcentrés chargés de la mise en œuvre de cette politique. Les services départementaux (DDPP et DDETS-PP) concentrent 3 908,63 ETPT, soit l'essentiel des effectifs, tandis que les services régionaux (DRAAF) représentent 1 190,31 ETPT.

Cette répartition traduit le caractère opérationnel du programme, dont les missions sont principalement exercées au niveau territorial.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
29,00	0,51	0,00

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	228 181 399	233 929 416	237 213 410
Cotisations et contributions sociales	126 333 178	122 349 580	135 283 764
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	87 643 803	84 656 644	93 017 877
– Civils (y.c. ATI)	87 567 169	84 656 644	92 955 058
– Militaires	76 633		62 819
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	38 689 375	37 692 936	42 265 887
Prestations sociales et allocations diverses	3 699 805	2 500 503	3 597 779
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	358 214 381	358 779 499	376 094 953
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	270 570 579	274 122 855	283 077 076
FdC et AdP prévus en titre 2			

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	275,49
Exécution 2024 hors CAS Pensions	270,57
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	
Débasage de dépenses au profil atypique :	4,92
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,98
– Mesures de restructuration	-0,19
– Autres dépenses de masse salariale	6,10
Impact du schéma d'emplois	-0,09
EAP schéma d'emplois 2024	-3,89
Schéma d'emplois 2025	3,80
Mesures catégorielles	4,28
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,43
GVT positif	1,41
GVT négatif	-1,84
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,03
Indemnisation des jours de CET	0,80
Mesures de restructurations	0,23
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	2,80
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,11
Autres variations	2,90
Total	283,08

En 2025, le montant total des dépenses de personnel (hors CAS Pensions) s'élève à 283,08 M€, en progression de +2,76 % par rapport au socle d'exécution 2024 retraitée (275,49 M€).

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) « solde » s'établit à -0,43 M€, résultant d'un GVT positif de +1,41 M€ et d'un GVT négatif de -1,84 M€.

L'impact du schéma d'emplois est quasi neutre (-0,09 M€), dont +3,80 M€ au titre du schéma 2025, partiellement compensé par l'effet en année pleine du schéma 2024 (-3,89 M€). Les mesures catégorielles représentent +4,28 M€. Les rebasages de dépenses au profil atypique (hors GIPA) s'élèvent à +1,03 M€.

Les autres variations des dépenses de personnel s'établissent à +2,80 M€. Elles intègrent notamment la montée en charge de la protection sociale complémentaire (charges patronales), les effets de substitution contractuels/fonctionnaires, ainsi que divers ajustements techniques. Ces évolutions sont partiellement compensées par les RDC 2025, l'amendement « maladie 90 % CMO », ainsi que par une diminution des prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23, -0,11 M€).

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1014 – A - Administratifs et Techniques	67 761	81 205	75 227	56 402	62 733	63 297

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	41 029	45 943	42 008	37 113	34 874	37 286

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						3 333	39 996
Réforme HFP - IPEF (volet indiciaire)		A	IPEF	12-2025	1	3 333	39 996
Mesures indemnitaires						4 278 902	4 278 902
IFSE 2025		Tous	Tous	01-2025	12	4 278 902	4 278 902
Total						4 282 235	4 318 898

En 2025, les mesures catégorielles représentent pour le programme 206 une dépense de 4 282 235 € (en année pleine).

Au titre des mesures statutaires, la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique concernant les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), volet indiciaire, entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2025, représente un coût de 3 333 €.

Au titre des mesures indemnitaires, la revalorisation de l'IFSE applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 aux agents relevant du RIFSEEP représente un coût de 4 278 902 €, correspondant à une mesure mise en œuvre en année pleine.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

EXPADON 2

Expadon 2 est un projet qui vise à dématérialiser les demandes de certificats sanitaires ou phytosanitaires nécessaires à l'exportation afin, d'une part, d'en accélérer la délivrance et, d'autre part, de fiabiliser leur conformité avec les exigences des pays-tiers importateurs.

Année de lancement du projet	2013
Financement	Programme 149 (FAM)/Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	18,81	17,41	3,45	3,45	3,33	3,33	3,20	3,20	2,90	2,90	3,20	3,20	0,00	0,00	31,68	30,28
Titre 2	5,41	5,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,41	5,41
Total	24,22	22,82	3,45	3,45	3,33	3,33	3,20	3,20	2,90	2,90	3,20	3,20	0,00	0,00	37,09	35,69

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,30	35,69	+330,06 %
Durée totale en mois	37	132	+256,76 %

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et FranceAgriMer (FAM) se sont engagés dans la facilitation et la simplification des démarches sanitaires des exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires par la dématérialisation des procédures avec le développement de la plateforme numérique Expadon 2. Ainsi, après la mise en production en 2017 du service de délivrance des agréments sanitaires et phytosanitaires (agrément export requis pour l'ensemble des marchés dont Chine, États-Unis, Russie, Chili, Japon, etc.) et, début 2019, du portail d'accès de la plateforme Expadon 2 et du service d'Information & Communication, le programme Expadon 2 a concentré l'essentiel de ses travaux à partir de 2019 sur le cœur de sa cible : le service de délivrance des certificats sanitaires et phytosanitaires. Cela s'est concrétisé depuis 2020 par la dématérialisation, via l'application Certificat, des demandes de certificats sanitaires accompagnant chaque marchandise exportée pour un premier périmètre de produits (lait et produits laitiers).

A la suite d'une mission d'accompagnement diligentée par la DINUM entre avril et juillet 2021, la trajectoire Expadon2 a été revue. Le portail d'information et de communication (INFOCOM) a été finalisé avec la mise en place des lettres d'abonnement et la reprise du volet informatif d'Expadon. Pour l'application Certificat, tous les modèles de la filière « Lait et Produits laitiers » ont été déployés avec un usage obligatoire d'Expadon2 depuis juin 2022. Les modèles de la filière « Viandes et Produits carnés » ont été déployés progressivement et l'usage de Expadon2 a été

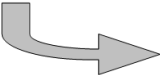
rendu obligatoire en octobre 2024. Les modèles des autres filières encore disponibles sur Expadon sont en cours de reprise pour permettre un décommissionnement d'Expadon. Un accompagnement spécifique a été mis en place pour permettre d'assurer au mieux cette transition d'Expadon vers Expadon2, avec notamment des formations dédiées et une nouvelle équipe d'assistance utilisateur.

Sur les 2,9 M€ délégués en 2025, FranceAgriMer a exécuté 1,8 M€ (répartis entre la maîtrise d'œuvre, l'hébergement et la tierce recette applicative) sur la partie fonctionnement et 1,1 M€ (répartis entre les logiciels, licences et l'hébergement, l'assistance et l'assistance à maîtrise d'ouvrage) sur la partie investissement.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 566 703 942	CP ouverts en 2025 * (P1) 549 987 251
AE engagées en 2025 (E2) 485 392 926	CP consommés en 2025 (P2) 472 024 161
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 15 006 149	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 117 885 482
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 66 304 867	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 354 138 679

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 294 169 445					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 2 833					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 294 172 278	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 117 885 482	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 176 286 797	
AE engagées en 2025 (E2) 485 392 926	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 354 138 679	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 131 254 247	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 307 541 044	
					
				Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 120 000 000	
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 187 541 044	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer correspondent à des autorisations d'engagement (AE) (exercice N-1 ou antérieur), non soldées par un paiement au 31/12/N-1. Cette notion englobe les dépenses obligatoires.

Les restes à payer au 31/12/2025 s'élèvent à 307,7 M€ sur le programme 206 répartis entre l'administration centrale (198,5 M€) et les services déconcentrés (109,2 M€). Cela représente une évolution de +13,4 M€ par rapport à 2024 (294,3 M€).

Sur le périmètre de l'administration centrale, l'évolution de +6,2 M€ relève principalement de l'action 2, « lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal ». Elle résulte notamment du marché dépeuplement volailles actionné dans le cadre de la gestion de crise IAHP et qui a généré à lui seul un volume de restes à payer de 15,2 M€. Dans le même temps, les restes à payer liés à l'achat et au stockage des vaccins IAHP ont été soldés, l'achat des vaccins IAHP n'étant plus pris en charge par l'État à compter de la campagne de vaccination 2025-2026.

Sur le périmètre des services déconcentrés, l'évolution de +7,2 M€ correspond principalement à la mesure « Projets alimentaires territoriaux (PAT) », ramenée en 2025 sur le périmètre du programme 206. L'exécution de cette mesure a été de 10 M€ en AE et de 3 M€ en CP soit un reste à payer de 7 M€.

Hors crise nouvelle et sans nouveau dispositif comme la vaccination, le volume de restes à payer devrait décroître. Pour autant, à périmètre constant, le programme 206 a intégré de nouvelles politiques publiques dont le rythme d'engagement et de décaissement impacte mécaniquement le niveau des restes à payer à l'instar de la PSU ou encore des mandats SIEG dont les conventions sont engagées en N-1, générant par conséquent des restes à payer. Autrement dit, les restes à payer sur le programme 206 sont consubstantiels aux missions mêmes portées par la direction générale de l'alimentation.

A titre conjoncturel, le programme 206 supporte également des campagnes de vaccinations pour lutter contre les maladies (FCO, MHE) ou les prévenir (IAHP) dont l'impact sur les restes à payer est conséquent. De la même manière, le déploiement de la planification écologique via des projets de longue haleine sur un temps pluriannuel augmente les restes à payer.

Justification par action

ACTION

01 – Santé, qualité et protection des végétaux

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Santé, qualité et protection des végétaux		36 041 825 29 161 885	36 041 825 29 161 885		35 872 825 29 496 386	35 872 825 29 496 386

Les montants figurants dans le tableau ci-dessus correspondent au PAP. Suite à une moindre réception de fonds de concours sur le programme, on observe un écart de 300 k€ sur ces derniers.

Les crédits ouverts en LFI 2025, 34,5 M€ en AE et 34,3 M€ en CP, ont été d'une part, complétés en gestion par des crédits ouverts par voie de fonds de concours (avec un report de 0,9 M€ en AE/CP de l'année 2024 et 1,3 M€ en AE/CP pour l'année 2025) et d'autre part, minorés de 2,9 M€ en AE/CP au titre de la LFFG du 09/12/2025.

Les crédits disponibles in fine ont été de 33,9 M€ en AE et de 33,8 M€ en CP.

La consommation, hors minoration des retraits d'engagement sur engagement juridiques basculés d'années antérieures (REJB) est de 30,5 M€ en AE et de 29,5 M€ en CP. Les données de consommation indiquées ci-après sont présentées hors minoration des REJB.

Au global en 2025, l'action 1 présente une sous-consommation de 3,9 M€ en AE et de 4,8 M€ en CP par rapport aux crédits disponibles (soit près de 13 % des AE et 16 % des CP disponibles). La sous-consommation porte essentiellement sur les contrôles officiels et la gestion des foyers de nuisibles et de maladies assurées par les services de l'État. Cette sous-consommation est toutefois à relativiser. En effet, un foyer de nématode du pin a été confirmé à l'automne dans le massif forestier des Landes. La lutte contre cet organisme nuisible qui est classé comme organisme de quarantaine prioritaire (OQP) en application de la réglementation UE et qui représente un risque majeur pour les arbres et les écosystèmes forestiers va avoir un impact budgétaire important en 2026 et les années suivantes.

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement à des dépenses exécutées par les services déconcentrés relevant de la DGAL, notamment pour mettre en œuvre les actions liées aux dispositifs de surveillance des organismes nuisibles aux végétaux dans chaque région et collectivité d'outre-mer (activité 10.01). Cette surveillance permet, d'une part de détecter les organismes nuisibles réglementés ou émergents le plus précocement possible, (plus les foyers seront détectés tôt, plus la lutte sera efficace) et, d'autre part, de déterminer avec précision le nombre et l'étendue des foyers pour lesquels une lutte collective doit être organisée. En administration centrale, les dépenses comprennent notamment une subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'opérateur FranceAgriMer (1,1 M€) à titre de compensation de la suppression de la taxe « bois et plants de vigne » (activité 10.02).

Les dépenses d'intervention sont également exécutées principalement par les services déconcentrés en région au titre de la gestion des risques pour la santé des végétaux (activité 10.01), des délégations aux organismes à vocation sanitaire (OVS) pour la surveillance des organismes nuisibles réglementés ou émergents (activité 10.02) et de la promotion de modes de production respectueux de la santé et de l'environnement (activité 15.01). En administration centrale, la consommation relève principalement de l'activité 18.01 et permet de financer les conventions de subvention en faveur d'organismes publics parmi lesquels l'Office National des Forêts (ONF) et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour la surveillance de la santé des forêts.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 826 934	7 766 648	11 930 488	7 636 544
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 726 934	6 674 998	10 830 488	6 536 544
Subventions pour charges de service public	1 100 000	1 091 650	1 100 000	1 100 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		53 296		53 296
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		53 296		53 296
Titre 6 : Dépenses d'intervention	24 214 891	21 341 941	23 942 337	21 806 546
Transferts aux entreprises	634 532	1 137 133	634 532	1 112 725
Transferts aux collectivités territoriales	33 499		23 200	19 687
Transferts aux autres collectivités	23 546 860	20 204 808	23 284 605	20 674 135
Total	36 041 825	29 161 885	35 872 825	29 496 386

Dépenses de fonctionnement

10.01 - Gestion des risques pour la santé des végétaux

4 559 145 € en AE et 4 358 661 € en CP (hors minoration des REJB)

Certains organismes nuisibles aux végétaux (insectes, nématodes, champignons, bactéries, virus, etc.) sont réglementés, car ils sont susceptibles de causer des pertes économiques ou des dégâts environnementaux importants. Les mesures de prévention et de lutte contre ces organismes nuisibles sont majoritairement imposées par la réglementation européenne et répondent aux exigences de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), adoptée en 1951 et ratifiée par la France en 1958.

Sur l'activité 10.01, les dépenses de fonctionnement sont pour l'essentiel exécutées par les services déconcentrés (4,3 M€ en AE et 4,2 M€ en CP). La sous-consommation constatée sur l'activité 10.01 s'explique par une moindre réalisation des analyses.

Par ailleurs, des dépenses de fonctionnement sont aussi nécessaires pour les inspections conduites principalement dans les pépinières en vue de la délivrance du passeport phytosanitaire européen (PPE) permettant la mise sur le marché de l'Union européenne de certains végétaux (plants, semences, etc.), ou de la délivrance des certificats phytosanitaires lorsqu'ils sont exigés pour l'exportation vers les pays tiers. Ces mesures contribuent non seulement à la surveillance du territoire, mais aussi à la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires. Des dépenses de piégeage d'organismes nuisibles aux végétaux sont effectuées dans toutes les régions, participant ainsi à la surveillance du territoire.

En administration centrale, les dépenses de fonctionnement se rapportent principalement (240 k€ en AE et 137 k€ en CP) au marché pour urgence impérieuse de lutte contre le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) Ce ver microscopique, apparu en France en novembre 2025, attaque les conifères et plus spécifiquement les pins.

10.02 - Gestion des risques pour la santé des végétaux, délégations aux organismes à vocation sanitaire (OVS)

1 952 003 € en AE et 1 817 355 € en CP (hors minoration des REJB)

Sur l'activité 10.02, les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement à une subvention pour charge de service public (SCSP) versée en administration centrale à l'opérateur FranceAgriMer (1,1 M€), à titre de compensation de la suppression de la taxe « bois et plants de vigne ». Au niveau régional, il est constaté une consommation de 0,8 résultant de l'engagement erroné d'une convention de délégation de mission FREDON.

13.01 - Contrôle des pratiques agricoles de la production des végétaux

533 354 € en AE et 492 408 € en CP (hors minoration des REJB)

Les pratiques agricoles en production végétale ont potentiellement des impacts majeurs sur la santé des consommateurs, celle des exploitants agricoles, ainsi que sur l'environnement. Le contrôle et le suivi des pratiques liées aux intrants utilisés (produits phytosanitaires, matières fertilisantes et supports de culture, principalement) revêtent donc une importance particulière pour s'assurer de la maîtrise de la sécurité sanitaire de l'ensemble de la chaîne alimentaire et de la protection de l'environnement.

En région, les services chargés de la protection des végétaux conduisent des inspections auprès des distributeurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires, de matières fertilisantes et de supports de culture pour s'assurer du respect de la réglementation en la matière. Ces inspections participent en outre à la mise en œuvre des objectifs de la politique agricole commune visant à conditionner les aides agricoles au respect de la réglementation. Dans ce cadre, des prélèvements et des analyses sont conduits pour rechercher des résidus de pesticides dans les végétaux au stade de la production. Ils permettent de vérifier notamment le respect des limites maximales de résidus fixées réglementairement. Les analyses représentent donc le principal poste de dépenses de fonctionnement. La sous exécution s'explique par un nombre de plans de surveillance et de contrôle (PSPC) moins nombreux que prévus.

15.01 - Promotion des modes de production respectueux de la santé et de l'environnement

1 252 970 € en AE et 874 547 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses concernent essentiellement l'administration centrale (1 M€ en AE et 0,7 M€ en CP). Elles portent principalement sur des actions réalisées dans le cadre du marché de soutien au Plan National d'Expérimentation (PNE) concernant les usages mineurs et orphelins (523 k€ en AE et 391 k€ en CP). L'application de la réglementation européenne en matière de protection des végétaux a en effet conduit à l'interdiction progressive d'un certain nombre de substances actives issues de l'agronomie qui restaient largement utilisées jusqu'ici. Le PNE vise, sur la base d'une programmation annuelle, à produire des données d'efficacité biologique, de sélectivité et de présence de résidus pour alimenter les demandes d'autorisations de mise sur le marché y compris pour des produits phytopharmaceutiques utilisables sur des usages non pourvus ou mal pourvus.

Les dépenses engagées par les services en région (0,2 M€ en AE et CP) portent sur des actions réalisées dans le cadre du plan national Écophyto 2030 et sur des analyses réalisées au titre des PSPC.

18.01 - Surveillance de la santé des forêts

102 218 € en AE et 93 476 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses de fonctionnement portent principalement sur les missions réalisées par les services régionaux de l'alimentation (SRAL) au titre de la surveillance sanitaire des forêts. Elles regroupent par exemple l'achat de pièges et de phéromones destinés à la surveillance et à la lutte contre les scolytes (insectes xylophages de l'ordre des coléoptères), les analyses réalisées par des laboratoires, les formations réglementaires « Certiphyto adapté à la forêt » dispensées au titre de conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires et l'achat de matériels et autres équipements.

Dépenses d'investissement

10.01 - Gestion des risques pour la santé des végétaux

22 534 € en AE et CP (hors minoration des REJB)

Les investissements réalisés correspondent à l'achat d'un véhicule technique par la DRAAF Occitanie dans le cadre de leurs missions de surveillance et d'inspection. Cette dépense n'avait pas été prévue en LFI.

13.01 - Contrôle des pratiques agricoles de la production des végétaux

30 762 € en AE et en CP (hors minoration des REJB)

Les investissements réalisés correspondent à l'achat d'un véhicule technique par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de leurs missions de surveillance et d'inspection. Cette dépense n'avait pas été prévue en LFI.

Dépenses d'intervention

10.01 - Gestion des risques pour la santé des végétaux

460 997 € en AE et 573 895 € en CP (hors minoration des REJB)

En administration centrale, les dépenses d'intervention concernent une subvention accordée au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) dans le cadre de la collaboration avec la Direction Générale de l'Alimentation en matière de santé végétale et de mise en place d'une plateforme d'épidémiosurveillance (0,23 M€ en AE et CP) et à l'INRAE dans le cadre de la gestion d'un organisme nuisible émergent pour les vignes et arbres fruitiers (0,18 M€ en AE et 0,09 M€ en CP).

L'exécution des services en région 0,2 M€ en AE et 0,3 M€ en CP correspond à des erreurs d'imputations budgétaires concernant l'engagement de conventions de délégations de missions aux FREDON relevant de l'activité 10.02.

10.02 - Gestion des risques pour la santé des végétaux, délégations aux organismes à vocation sanitaire (OVS)

19 178 884 € en AE et 18 494 602 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses des services déconcentrés correspondent aux subventions versées aux FREDON, fédérations agréées comme organismes à vocation sanitaire (OVS) (18,5 M€ en AE et 18 M€ en CP). Les FREDON interviennent en santé des végétaux conformément aux articles R. 201-13 et R. 201-14 du code rural et de la pêche maritime (CRPM). L'État peut leur déléguer des activités officielles (article L. 201-13) telles que la surveillance des organismes nuisibles réglementés, la gestion de foyers et les inspections des pépinières de production de végétaux pour la délivrance du passeport phytosanitaire européen.

En administration centrale, la dépense est principalement constituée d'une subvention accordée au Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) dans le cadre de missions liées au contrôle dans le domaine phytosanitaire du matériel fruitier certifié soumis au passeport phytosanitaire européen (PPE) (0,54 M€ AE et 0,54 M€ CP). Par ailleurs, une convention a été engagée avec FREDON France dans le cadre des missions d'appui aux OVS en tant que tête de réseau pour le domaine végétal (0,1 M€ AE et 0,06 M€ CP).

13.01 - Contrôle des pratiques agricoles de la production des végétaux

390 000 € en AE et 406 368 € en CP (hors minoration des REJB)

Il s'agit de dépenses initiées en administration centrale au profit du Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) concernant :

- Le développement des activités de laboratoire national de référence (LNR) (0,3 M€ en AE et CP) ;
- La recherche d'organismes génétiquement modifiés dans le cadre du plan de contrôle des semences à l'importation (90 k€ AE et 50 k€ CP).

15.01 - Promotion des modes de production respectueux de la santé et de l'environnement

671 622 € en AE et 980 088 € en CP (hors minoration des REJB)

En administration centrale, les dépenses d'intervention (250 k€ en AE et 553 k€ en CP) concernent principalement une subvention avec le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) (200 k€ en AE et 120 k€ en CP) concernant le Fonds de soutien aux collections et aux ressources phytogénétiques maintenues in situ ainsi que la convention relative à la subvention versée à l'association Phyto-Victimes (50 k€ en AE et 40 k€ en CP) dans le cadre du projet sensibilisation et l'amélioration des droits des opérateurs professionnels victimes des produits phytopharmaceutiques

En région, il est constaté une exécution à hauteur de 0,4 M€ en AE et en CP concernant des actions liées à la stratégie Écophyto 2030 et notamment celles liées à la surveillance biologique du territoire, via le bulletin de santé végétale.

18.01 - Surveillance de la santé des forêts

1 388 433 € en AE et 1 351 593 € en CP (hors minoration des REJB)

Sur cette activité, il s'agit de dépenses d'administration centrale. Une convention de subvention passée conjointement avec l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) et l'Office National des Forêts (ONF) a permis la mise à disposition et le déploiement de pièges et attractifs. La détermination des insectes capturés contribue à la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) dans le cadre d'une action transversale commune aux filières forêts, arboriculture fruitière, jardins espaces verts et infrastructures (0,096 M€ en AE et CP).

De plus, une convention de subvention relative à la « Santé des forêts » a été passée pour la mise en œuvre par l'ONF de la Mission d'intérêt général " santé des forêts » (0,61 M€ en AE et 0,49 M€ en CP).

Enfin, une convention relative à la modélisation de la dynamique du champignon *Diplodia sapinea* a été passée avec l'INRAE (41 k€ AE et 33 k€ CP).

ACTION

02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal	78	124 750 286 207 513 213	124 750 286 207 513 292	78	124 750 286 206 268 576	124 750 286 206 268 654

Les montants figurants dans le tableau ci-dessus correspondent au PAP. Suite à une réception plus importante de fonds de concours sur le programme, on observe un écart de 13,4 M€ sur ces derniers.

Les crédits ouverts en LFI 2025, 122,9,0 M€ en AE et en CP, ont été ajustés en gestion d'une part, par l'ouverture de crédits :

- de fonds de concours et d'attributions de produits (48,8 M€ en AE et en CP y compris les reports) et des reports de crédits généraux (13,6 M€ en AE et 34,6 M€ en CP) qui ont permis de financer la mise en œuvre de la vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ainsi que la gestion des crises IAHP et DNC ;
 - de transferts et de virements sortants d'un total de 0,8 M€ en AE et CP ;
- et d'autre part, par des annulations à hauteur de 3,8 M€ en AE et en CP suite à la LFFG 2025.

Les crédits disponibles in fine ont été de 180,7 M€ en AE et de 201,7 M€ en CP

La consommation, hors minoration des retraits d'engagement sur engagement juridiques basculées d'années antérieures (REJB) est de 214,0 M€ en AE et de 206,2 M€ en CP. Les données de consommation indiquées ci-après sont présentées hors minoration des REJB.

Au global en 2025, une sur consommation de 33,3 M€ en AE et de 4,5 M€ en CP est constatée par rapport aux crédits disponibles (soit 18 % et 2 % des crédits disponibles). Cette surconsommation provient principalement du financement des crises sanitaires DNC et IAHP.

Cette action a été fortement impactée par l'évolution de la situation sanitaire.

L'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a de nouveau touché significativement le territoire français, plaçant la France en risque élevé depuis le mois d'octobre 2025. Pour la saison actuelle 2025-2026, la France fait face à plusieurs foyers d'IAHP, 126 foyers à date, répartis sur l'ensemble du territoire, hors Corse. Ainsi, afin de mieux contrôler les épizooties d'IAHP, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a poursuivi la vaccination préventive des canards lancée en octobre 2023 en lançant une troisième campagne en octobre 2025. La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) maladie affectant les bovins, dont le premier foyer en France a été confirmé en juin 2025 dans le département de la Savoie a particulièrement touché les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Bourgogne-Franche Comté (117 foyers ont été détectés au total).

Par ailleurs, la fièvre catarrhale ovine (FCO) qui est toujours présente sur le territoire métropolitain a également eu un impact sur l'exécution 2025. Elle a nécessité au titre des mesures de surveillance, de prévention et de lutte une forte mobilisation des services.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		78		78
Prestations sociales et allocations diverses		78		78
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	77 871 385	150 646 429	79 419 888	150 378 828
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	77 783 385	150 687 151	79 331 888	150 290 828
Subventions pour charges de service public	88 000	-40 722	88 000	88 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-541 337		136 259
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-541 337		136 259
Titre 6 : Dépenses d'intervention	46 878 901	57 408 122	45 330 398	55 753 489
Transferts aux ménages		11 606		11 666
Transferts aux entreprises	20 682 857	31 268 257	20 522 189	31 018 024
Transferts aux collectivités territoriales		587 392	5 000	1 095 488
Transferts aux autres collectivités	26 196 044	25 540 867	24 803 209	23 628 312
Total	124 750 286	207 513 292	124 750 286	206 268 654

Dépenses de fonctionnement

20.01 - Gestion des maladies animales (hors ESST)

88 408 726 € en AE et 100 224 886 € en CP (hors minoration des REJB)

Cette activité concerne la gestion des maladies animales autres que les encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles (ESST) dont l'impact sur la santé animale, l'économie de l'élevage et la santé publique (zoonoses) est important.

La gestion des foyers de maladies animales réglementées recouvre deux types de crédits, des crédits généraux et des crédits spécifiques. La différence entre les deux, porte sur la prévisibilité des dépenses. Les crédits généraux programmés visent en effet à couvrir des dépenses prévisibles, notamment associées à la surveillance et à la gestion technique des maladies animales. Des délégations spécifiques de crédits de l'administration centrale vers les services déconcentrés, tout au long de l'année, visent en outre à couvrir des dépenses non prévisibles. Au titre de la gestion des foyers, les crédits spécifiques couvrent deux types de dépenses : d'une part, les dépenses d'interventions de police sanitaire (honoraires des vétérinaires sanitaires, frais d'analyses des laboratoires), et, d'autre part, les indemnisations des propriétaires dont les animaux ont été abattus sur ordre de l'administration (coûts d'abattage, de destruction, d'équarrissage des animaux, des produits animaux et des aliments pour animaux ; coûts d'expertise de la valeur marchande des animaux abattus ; valeur marchande des animaux abattus, des produits et aliments détruits ; frais directement liés au renouvellement du cheptel ; frais de désinfection). Les crédits spécifiques sont également délégués afin de couvrir les coûts des actes de la vaccination IAHP (supervision de la vaccination par les vétérinaires, surveillance active réalisée par les vétérinaires, les analyses réalisées par les laboratoires agréés) et des vaccinations FCO, MHE et DNC.

Les crédits généraux – programmés – servent à couvrir à la fois des dépenses de fonctionnement (dépenses liées à la gestion des foyers) et des dépenses d'intervention, tandis que les crédits spécifiques couvrent essentiellement des dépenses d'intervention (indemnisations aux éleveurs imputées en transferts).

Les crédits de la LFI 2025 (22,1 M€ en AE et de 24,7 M€ en CP) ont été complétés en gestion (voir supra) expliquant ainsi la surconsommation constatée.

Sur l'activité 20.01, les dépenses de fonctionnement sont pour l'essentiel exécutées au niveau des services déconcentrés (70,1 M€ en AE et 66,4 M€ en CP).

Elles sont liées aux dépenses de surveillance et de contrôle ayant pour objectif de prévenir l'apparition des maladies animales réglementées (Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), brucellose, tuberculose) et à la gestion des maladies animales ayant impacté la gestion du programme 206 en 2025, telles que l'IAHP, la DNC, et la FCO (voir supra). Les dépenses intègrent également les coûts liés aux campagnes de vaccination suivantes :

- IAHP 28,4 M€ en AE et CP au titre du solde de la campagne 2023-2024 (8,2 M€ en AE et CP), de la poursuite de la campagne de vaccination 2024-2025 (19,6 M€ en AE et CP) et 0,6 M€ pour le démarrage de la campagne de vaccination 2025-2026 ;
- DNC : 2,8 M€ en AE et 0,1 M€ en CP au titre de la vaccination 2025-2026 ;
- FCO : 2,9 M€ en AE et CP.

Contrairement à ce qui était prévu en LFI, un volume significatif de crédits a été exécuté par l'administration centrale pour les dépenses de vaccination respectivement contre l'IAHP, la FCO, la MHE et la DNC réparties comme suit :

- IAHP

L'achat de vaccins pour lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène (12,1 M€ CP).

Le stockage et l'acheminement de ces vaccins (3,6 M€ CP).

- FCO

L'achat de vaccins pour lutter contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) (12,3 M€ AE et CP).

Le stockage et l'acheminement de ces vaccins (2,7 M€ AE et 3,8 M€ CP).

- MHE

Le stockage et l'acheminement de ces vaccins (0,35 M€ CP).

- DNC

Le stockage et l'acheminement de ces vaccins (1,5 M€ en AE et CP).

20.02 - Gestion des maladies animales, délégations aux organismes à vocation sanitaire (OVS)

176 687 € en AE et 207 871 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses de fonctionnement imputées sur l'activité 20.02 résultent d'erreurs d'imputation budgétaire. S'agissant de transferts principalement vers des groupements de défense sanitaire (GDS), les dépenses auraient dû être inscrites en dépenses d'intervention. Retraitée de ces erreurs d'imputation, il n'y a pas d'écart par rapport à la LFI sur cette catégorie de crédits.

21.01 - Gestion des encéphalopathies spongiformes subaigües transmissibles (ESST)

16 348 615 € en AE et 16 256 305 € en CP (hors minoration des REJB)

La lutte contre les ESST comprend les tests de dépistage de l'ESB réalisés dans les centres d'équarrissage sur les bovins, ainsi que les tests de dépistage réalisés en abattoirs. Le programme de lutte concerne également les tests de dépistage de la tremblante des petits ruminants réalisés dans les centres d'équarrissage et dans les abattoirs. Ces dépenses sont encadrées réglementairement et correspondent pour l'essentiel au paiement des prélèvements et des analyses.

Les crédits ouverts en LFI (15,9 M€ en AE et en CP) ont été minorés par la LFFG 2024 à hauteur de 0,9 M€ en AE et CP. Ainsi les crédits disponibles ont été de 15 M€ en AE et de 15 M€ en CP. La surconsommation en AE et CP est essentiellement due à un nombre d'analyses de laboratoire plus élevé.

22.01 - Identification et traçabilité des animaux vivants

257 633 € en AE et 352 670 € en CP (hors minoration des REJB)

Pour l'administration centrale, les dépenses de fonctionnement se rattachent essentiellement au marché public relatif aux formations administrées aux vétérinaires certificateurs (0,1 M€ en AE et en CP) ainsi qu'à l'étude de cadrage du projet de Système Informatique National d'Enregistrement des Mouvements des Animaux (SINEMA) pour 0,1 M€ en AE et en CP. Par ailleurs, une subvention pour charge de service public (SCSP) de 0,1 M€ en CP a été versée à FranceAgriMer dans le cadre de la certification d'animaux vivants destinés à l'export (CERTIVETO).

En services déconcentrés, les dépenses de 0,1 M€ en AE et de 0,2 M€ en CP sont légèrement en deçà des crédits inscrits en LFI traduisant une légère baisse, en 2025, des actions réalisées en faveur de l'identification des animaux.

24.01 - Plans d'urgence contre les épizooties et visites sanitaires

35 996 421 € en AE et 20 137 993 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses de cette activité visent à préparer les services de l'État à une intervention rapide pour circonscrire les foyers de maladies animales émergentes ou ré-émergentes, en cas d'apparition sur le territoire national. Elles concernent notamment la mise en œuvre de plans d'intervention sanitaire préétablis qui ont vocation à s'inscrire dans le dispositif « ORSEC » (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Dans le cadre de ces plans d'urgence, des matériels d'euthanasie spécifiques (à destination des porcs et des volailles) sont régulièrement entretenus et mobilisables à tout moment.

Les dépenses de fonctionnement couvrent aussi la mise en œuvre de visites sanitaires obligatoires (VSO) dans les filières bovines, porcines et avicoles participant au dispositif global d'épidémiosurveillance. En effet, les vétérinaires sanitaires sont, avec les éleveurs, les premières « sentinelles » en cas d'apparition de maladies réglementées, exotiques ou émergentes sur le territoire.

En administration centrale, les dépenses de fonctionnement courant prévues en LFI sont liées à des marchés publics pour :

- Le dépeuplement de volailles en élevage : 2,1 M€ en CP au titre de la partie forfaitaire du marché ;
- Le dépeuplement des porcins en élevage (2,1 M€ en CP qui correspondent, comme pour le marché de dépeuplement des volailles, au maintien en veille des moyens du titulaire du marché) ;

Par ailleurs, la surconsommation constatée sur cette activité résulte principalement des dépenses de crises. En effet, au-delà des crises IAHP, l'exercice 2025 a été marqué par l'arrivée de la DNC conduisant le ministère à prendre des mesures. Les dépenses non prévues en LFI sont réparties comme suit :

- IAHP

Les interventions de dépeuplement en élevages (13,3 M€ AE et 11,5 M€ CP) ;

- DNC

L'achat de vaccins (4,5 M€ AE et CP) ;

Les dépenses supportées par les services déconcentrés (12,8 M€ en AE et 11,1 M€) portent sur les visites sanitaires obligatoires (VSO) dans les filières bovine, porcine, avicole, équine et des petits ruminants, et concernent également la formation obligatoire des vétérinaires sanitaires. Par rapport à la LFI, le retrait de la consommation en AE et en CP est la conséquence de la poursuite de la réforme des VSO de la filière bovine initiée en 2024. L'année 2025 a marqué le lancement de la seconde phase du dispositif, consistant en la sélection, par les vétérinaires sanitaires, de 60 % des élevages éligibles à visiter, dont 30 % en 2025 et 30 % en 2026.

27.01 - Protection des animaux

737 772 € en AE et 669 101 € en CP (hors minoration des REJB)

Conformément à l'article R. 214-17 du code rural et de la pêche maritime, si, du fait de mauvais traitements ou d'absence de soins, des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité sont trouvés gravement malades ou blessés ou en état de misère physiologique, le préfet peut prendre les mesures nécessaires pour que la souffrance des animaux soit réduite au minimum. Il peut alors ordonner l'abattage, l'euthanasie ou le placement de ces animaux. Le traitement de ces situations représente l'essentiel des dépenses. Les dépenses sont en retrait par rapport à la LFI en raison d'une moindre mobilisation des crédits spécifiques dédiés à la prise en charge par l'administration des frais dans le cadre d'opérations de retrait d'animaux maltraités.

29.01 - Contrôle de l'alimentation animale et du médicament vétérinaire

13 060 111 € en AE et 12 537 651 € en CP (hors minoration des REJB)

Pour assurer la sécurité des aliments, la réglementation de l'UE prescrit que les États membres mettent en place des plans de contrôle (PC) pour la recherche et le dosage de résidus de substances interdites (activateurs de croissance, certains antibiotiques) ou de résidus de médicaments vétérinaires chez l'animal et dans les denrées d'origine animale (viandes, lait, œufs). Des plans de surveillance (PS) des substances indésirables (résidus de médicaments, résidus chimiques) sont également réalisés dans les aliments pour animaux. L'essentiel des dépenses supportées par les services déconcentrés dans le cadre de ces PSPC correspond aux frais de prélèvement, de transport et d'analyse des échantillons prélevés.

La légère exécution en AE au-delà de la LFI est la conséquence du nombre d'analyses réalisées.

Dépenses d'investissement

20.01 - Gestion des maladies animales (hors ESST)

Immobilisations corporelles de l'État : -577 781 € en AE et 7 950 € en CP (hors minoration des REJB)

En AE, le montant en négatif est en lien avec des écritures de réimputations comptables de dépenses immobilières concernant des travaux de démontage de clôtures posées au titre de la prévention de la peste porcine africaine le long de la frontière avec la Belgique.

24.01 - Plans d'urgence contre les épizooties et visites sanitaires

63 178 € en AE et CP (hors minoration des REJB)

Non prévues en LFI, ces dépenses concernent l'achat en région de véhicules techniques, destinés aux missions d'inspection et de contrôle.

Dépenses d'intervention

20.01 - Gestion des maladies animales (hors ESST)

38 147 481 € en AE et 37 860 598 € en CP (hors minoration des REJB)

Les crédits de la LFI 2025 (31,9 M€ en AE et de 29,4 M€ en CP) ont été complétés en gestion (voir supra) expliquant ainsi la surconsommation constatée.

Exécutés à hauteur de 32,4 M€ en AE et de 32,1 M€ en CP par les services déconcentrés, ces crédits correspondent essentiellement aux indemnités versées aux éleveurs propriétaires dont les animaux ont été abattus sur ordre de l'État pour cause de maladie animale détectée (ou forte suspicion), telle que la DNC, la tuberculose bovine, la FCO, la MHE ou encore l'IAHP.

En administration centrale, cette activité comporte de nombreuses dépenses dont les principales sont les suivantes :

-1,3 M€ en AE et 1,2 M€ en CP relatifs à la coopération avec le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement de la santé animale et végétale (CIRAD) ;

-0,90 M€ en AE et 0,3 M€ en CP à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et à la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) au titre de la surveillance épidémiologique des maladies d'intérêt vétérinaire et médical et des effets non intentionnels des produits phytosanitaires dans les populations d'animaux sauvages ;

-0,5 M€ en AE et en CP à FranceAgriMer au titre de la part nationale des aides du Programme Sectoriel Apicole dans le domaine sanitaire ;

-0,4 M€ en AE et 90 k€ en CP à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) au titre de la convention relative à la chaire partenariale de biosécurité et santé aviaires ;

-0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP à la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV) et à l'Association Française des Directeurs et Cadres de Laboratoires Vétérinaires Publics d'Analyses (ADILVA) dans le cadre de la Plateforme nationale de surveillance épidémiologique ;

-67 k€ en AE et 43 k€ en CP à la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV) et à l'Association Française des Directeurs et Cadres de Laboratoires Vétérinaires Publics d'Analyses (ADILVA) dans le cadre de la Plateforme nationale de surveillance épidémiologique ;

20.02 - Gestion des maladies animales, délégations aux organismes à vocation sanitaire (OVS)

13 368 788 € en AE et 10 403 770 € en CP (hors minoration des REJB)

L'exécution des dépenses est exclusivement réalisée par les services déconcentrés. Elles concernent les subventions versées aux OVS visant à l'organisation de la préparation des prophylaxies ou encore aux contrôles nécessaires à la qualification des troupeaux.

Dans le cadre du plan de souveraineté de l'élevage, l'exécution a été marquée, par la poursuite de la mise en œuvre par les GDS, des mesures de formation, d'animation et d'audit relatives à la biosécurité dans les élevages bovins au titre de la lutte contre la contamination par la tuberculose bovine. Ces actions ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 3,4 M€ en AE et de 1 M€ en CP.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre la DNC, des missions d'activités officielles nécessaires à la vaccination des troupeaux de bovins ont été déléguées aux GDS des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse et Bourgogne-Franche-Comté. Le financement s'est porté à 2,4 M€ en AE et à 1,9 M€ en CP.

21.01 - Gestion des encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST)

350 € en AE et 211 € en CP (hors minoration des REJB)

Cette dépense effectuée en région correspond à la réalisation de tests laboratoires de dépistage des EST. S'agissant de dépenses de fonctionnement courant, il s'agit d'une erreur d'imputation.

22.01 - Identification et traçabilité des animaux vivants

4 458 432 € en AE et 4 567 450 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses de cette activité concernent toute action nécessaire au maintien de l'identification des animaux en département.

En services déconcentrés, elles concernent essentiellement les subventions annuelles accordées, dans chaque département, aux établissements départementaux de l'élevage (EDE) pour l'exercice de leurs missions de service public (3,2 M€) : saisie et traitement des notifications de mouvements d'animaux, distribution des repères d'identification, visites d'élevage, actions de communication locales relatives à l'identification et à la traçabilité des animaux de rente.

En administration centrale, des conventions ont été passées en lien avec l'établissement de documents officiels et d'information pour l'identification bovine, ovine et caprine (Institut de l'élevage) ; avec le déploiement de la base de données nationale de traçabilité des ovins et des caprins (Ovinfos), avec l'assistance technique pour la mise en œuvre de la réglementation pour l'identification porcine (Institut du Porc). La convention relative à l'identification et à la traçabilité des animaux avec Institut de l'Élevage représente la dépense la plus importante (1,3 M€ en AE et 0,7 M€ en CP).

24.01 - Plans d'urgence contre les épizooties et visites sanitaires

177 596 € en AE et 157 296 € en CP (hors minoration des REJB)

Sur cette activité, les dépenses sont essentiellement exécutées en services déconcentrés (0,2 M€ en AE et CP), il s'agit de conventions relatives aux interventions dans les opérations d'alertes sanitaires au titre du plan d'intervention sanitaire d'urgence (PISU).

Ces dépenses n'avaient pas été prévues en LFI

27.01 - Protection des animaux

1 124 478 € en AE et 1 362 243 € en CP (hors minoration des REJB)

En région, les dépenses réalisées (0,3 M€ en AE et 0,6 M€ en CP) portent essentiellement sur le financement de projets liés à la gestion des chats et des chiens errants (dispositif initié en 2024). A Mayotte, la mise en œuvre du dispositif a été décalée en 2025, en raison du passage du cyclone Chido en décembre 2024.

En administration centrale, sont principalement à noter :

- Une convention passée avec l'INRAE sur le fonctionnement du centre national de référence (CNR) en BEA (0,34 M€ en AE et 0,20 M€ en CP) ;
- Une convention passée VetAgro Sup relative à la chaire bien-être animal (0,17 M€ en AE et 0,14 M€ en CP) ;
- Une convention passée avec l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) relative à la lutte contre la maltraitance animale et à la prise en charge des animaux maltraités retirés par l'administration et confiés à l'OABA (100 k€ en AE et 50 k€ en CP)

29.01 - Contrôle de l'alimentation animale et du médicament vétérinaire

2 256 869 € en AE et 1 367 477 € en CP (hors minoration des REJB)

Exclusivement exécutées par l'administration centrale ces dépenses sont relatives au plan Écoantibio 3 (1,85 M€ en AE, 1,3 M€ en CP) visant à réduire les risques d'antibiorésistance et à promouvoir le bon usage des antibiotiques en médecine vétérinaire.

En région, il est constaté une exécution de 20 700 € en AE et de 22 747 € en CP correspondant à des réimputations comptables suite à des écritures correctives.

ACTION

03 – Sécurité sanitaire de l'alimentation

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Sécurité sanitaire de l'alimentation		115 275 905 73 018 340	115 275 905 73 018 340		109 259 453 79 641 247	109 259 453 79 641 247

Les montants figurants dans le tableau ci-dessus correspondent au PAP. Suite à une moindre réception de fonds de concours sur le programme, on observe un écart de 3 M€ sur ces derniers.

Les crédits ouverts en LFI 2025, 112,3 M€ en AE et 106,3 M€ en CP, ont été minorés en gestion, d'une part par un transfert de crédit de 0,09 M€ en AE/CP, et d'autre part par des annulations de 9,2 M€ en AE et de 8,4 M€ en CP au titre de la LFFG 2025.

Les crédits disponibles in fine ont été de 103 M€ en AE et de 97,8 M€ en CP.

La consommation, hors minoration des retraits d'engagement sur engagement juridiques basculées d'années antérieures (REJB) est de 87,7 M€ en AE et de 79,6 M€ en CP et concerne principalement le financement de la police sanitaire unique (PSU) pour 32,9 M€ en AE et 30,4 M€ en CP ainsi que les mandats SIEG pour 28,8 M€ en AE et 23,4 M€ en CP. Les données de consommation indiquées ci-après sont présentées hors minoration des REJB.

Au global en 2025, l'action 3 présente une sous-consommation de 15,3 M€ en AE et de 18,2 M€ en CP par rapport aux crédits disponibles (soit 15 % des AE et 19 % des CP disponibles) en raison de la revue à la baisse de la programmation des inspections dans le cadre de la délégation relative à la police sanitaire unique ainsi que des besoins des laboratoires agréés pour la réalisation d'analyses officielles dans le cadre des services d'intérêt économique général (SIEG).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	66 702 720	42 584 960	60 956 503	46 155 435
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	66 702 720	42 590 460	60 956 503	46 155 435
Subventions pour charges de service public		-5 500		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		28 624		28 624
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		28 624		28 624
Titre 6 : Dépenses d'intervention	48 573 185	30 404 756	48 302 950	33 457 189
Transferts aux ménages		127 985		145 145
Transferts aux entreprises	5 800 000	13 436 503	5 800 000	15 333 731
Transferts aux collectivités territoriales		11 321 849		11 167 053
Transferts aux autres collectivités	42 773 185	5 518 419	42 502 950	6 811 260
Total	115 275 905	73 018 340	109 259 453	79 641 247

Dépenses de fonctionnement

31.01 - Inspection sanitaire dans les établissements du secteur alimentaire

30 323 245 € en AE et 28 466 626 € en CP (hors minoration des REJB)

L'écart constaté par rapport à la LFI résulte essentiellement de la mise en œuvre, par les services en région, de la police sanitaire unique (PSU), volet lié à la remise directe, dont le prévisionnel est intégré à la catégorie des dépenses d'intervention.

Le financement des contrôles en remise directe, d'un total de 28,8 M€ en AE et de 26,9 M€ en CP, porte sur le lancement de la campagne 2026 pour 28,8 M€ en AE et 8,6 M€ en CP, le versement d'acomptes liés à la poursuite de la mise en œuvre de la campagne 2025 pour 17,1 M€ en CP et du solde de la campagne 2024 pour 1,1 M€.

L'exécution a été réalisée à hauteur de 24,4 M€ en AE et de 22,8 M€ en CP en dépenses de fonctionnement et à hauteur de 4,4 M€ en AE et de 4,1 M€ en CP en dépenses d'intervention.

Concernant les autres dépenses, elles correspondent à la prise en charge d'analyses de laboratoires réalisées à la demande des services vétérinaires afin de garantir la salubrité des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine. Conformément à la réglementation européenne, certains établissements, tels que les abattoirs, bénéficient d'une inspection vétérinaire permanente. La fréquence des inspections dans les autres établissements situés plus en aval de la chaîne alimentaire est déterminée sur la base d'une analyse de risques. Une attention particulière est accordée aux établissements pour lesquels l'État délivre un agrément sanitaire.

Ces dépenses correspondent également à la location et à l'entretien des équipements de protection individuelle, ainsi qu'à des prestations de blanchisserie.

Enfin, 50 k€ en AE et 72 k€ en CP ont été exécutés en administration centrale dans le cadre du marché public de prestations d'assistance-conseil en ergonomie pour des projets de conception ou de reconception de postes d'inspection vétérinaire en abattoir de boucherie.

33.01 - Lutte contre les zoonoses dans la chaîne alimentaire

2 027 001 € en AE et 1 979 452 en CP (hors minoration des REJB)

Ces dépenses couvrent essentiellement des frais d'analyses officielles de dépistage et de confirmation des foyers de salmonelles dans les élevages de volailles, analyses réalisées en services déconcentrés en plus de la surveillance à la charge des exploitants (autocontrôle). La sous-exécution résulte d'une mobilisation moindre des dépenses de fonctionnement prévues pour les foyers de salmonelles ainsi que par une moindre mobilisation des crédits spécifiques prévus au titre de la prise en charge des visites de vétérinaire, des analyses et des opérations de nettoyage et de désinfection des élevages.

35.01 - Surveillance de la contamination des denrées et gestion des alertes

14 695 659 € en AE et 11 623 148 € en CP (hors minoration des REJB)

De manière générale, les dépenses de cette activité s'exécutent dans le cadre de la surveillance de la contamination des denrées et de la gestion des alertes ; elles correspondent principalement à des frais d'analyses des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance et des plans de contrôles (PSPC) des denrées alimentaires d'origine animale. Les plans de surveillance ont pour objectif principal l'évaluation globale de l'exposition du consommateur à des risques chimiques (contaminants chimiques environnementaux, tels les dioxines, furanes, PCB - polychlorobiphényles-, éléments-traces métalliques, etc.) ou biologiques (bactéries telles que *Listeria*). Les plans de contrôle, quant à eux, portent sur des denrées ciblées représentant un risque accru de contamination et permettant ainsi d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre, et de protéger le consommateur.

L'écart constaté par rapport à la LFI résulte d'une part de la mise en œuvre, par les services en région, de la police sanitaire unique (PSU), volet lié aux plans de surveillance et aux plans de contrôles (PSPC) ainsi qu'aux retraits

rappels, dont le prévisionnel est intégré en dépenses de fonctionnement alors que certaines dépenses ont été réalisées au titre des dépenses d'intervention.

Le financement des PSPC et des retraits rappels, d'un total 4 M€ en AE et de 3,6 M€ en CP porte sur le lancement de la campagne 2026 pour 3,9 M€ en AE et 1,1 M€ en CP, le versement liés à la poursuite de la mise en œuvre de la campagne 2025 pour 0,1 M€ en AE et de 1,9 M€ en CP et le du solde de la campagne 2024 pour 0,6 M€.

L'exécution a été réalisée à hauteur de 3,6 M€ en AE et de 3,1 M€ en CP en dépenses de fonctionnement et à hauteur de 0,4 M€ en AE et de 0,5 M€ en CP en dépenses d'intervention.

L'écart avec la LFI résulte aussi de la mise en œuvre en région des mandats SIEG relatifs aux analyses et autres activités officielles confiées aux laboratoires d'analyse agréés dont le prévisionnel est intégré en dépenses de fonctionnement alors que certaines dépenses ont été réalisées au titre des dépenses d'intervention.

Le financement d'un total de 28,8 M€ en AE et 23,4 M€ porte sur le solde des compensations de l'année 2024 pour 2,3 M€ en AE et 10,2 M€ en CP et sur les compensations de l'année 2025 pour 26,5 M€ en AE et 13,3 M€ en CP

L'exécution a été réalisée à hauteur de 6,5 M€ en AE et de 4,1 M€ en CP en dépenses de fonctionnement et à hauteur de 22,3 M€ en AE et de 19,3 M€ en CP en dépenses d'intervention.

Concernant les autres dépenses, elles correspondent à la réalisation des PSPC (hors actions confiées aux délégataires PSU) et de la gestion des alertes et des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC).

37.01 - Appui à la gestion des risques sanitaires liés aux aliments

35 162 € en AE et 130 415 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses de fonctionnement de l'activité 020603003701 concernent essentiellement les analyses réalisées par les laboratoires.

En administration centrale, les dépenses relèvent principalement d'un marché pour la fourniture et la livraison de thermomètres et des matériels liés destinés à mesurer la température des denrées alimentaires (76 k€ en CP). (75 k€ en CP) ;

Une exécution à hauteur de 0,03 M€ en AE et de 0,05 M€ en CP est constatée au niveau régional résultant d'erreurs d'imputations. En effet, ces dépenses concernent la surveillance sanitaire des zones conchyliques, relevant de l'activité 020603003702.

37.02 - Surveillance sanitaire des zones conchyliques

3 905 075 € en AE et 3 873 107 € en CP (hors minoration des REJB)

La commercialisation des mollusques bivalves vivants impose un suivi sanitaire des zones de production conchyliques, conformément à la réglementation de l'Union européenne (règlement CE n° 854/2004). Ces dépenses correspondent en totalité à des frais d'analyses de laboratoires en services déconcentrés, en réponse aux exigences de la réglementation, mais aussi aux recommandations formulées par les services d'inspection et d'audit de la Commission européenne. Ces dépenses correspondent également aux conséquences de la multiplication des efflorescences d'algues toxiques et des épisodes microbiologiques ou viraux qui entraînent des fermetures administratives de zones conchyliques, ainsi que des actions menées dans le cadre de la surmortalité des mollusques bivalves. L'exécution au-delà des crédits LFI résulte d'une augmentation du nombre de prélèvements et d'analyses réalisées suite notamment à la surveillance de nouvelles zones de pêche.

Dépenses d'investissement

31.01 - Inspection sanitaire dans les établissements du secteur alimentaire

28 624 € en AE et en CP (hors minoration des REJB)

Non prévues en LFI, les dépenses concernent l'achat en région outre-mer d'un véhicule technique destiné aux missions d'inspection et de contrôle.

Dépenses d'intervention

31.01 - Inspection sanitaire dans les établissements du secteur alimentaire

4 086 710 € en AE et 4 139 109 € en CP (hors minoration des REJB)

L'écart constaté par rapport à la LFI résulte essentiellement de la mise en œuvre, par les services en région, de la police sanitaire unique (PSU), volet lié à la remise directe.

Le financement des contrôles en remise directe, d'un total de 28,8 M€ en AE et de 26,9 M€ en CP, porte sur le lancement de la campagne 2026 pour 28,8 M€ en AE et 8,6 M€ en CP, le versement d'acomptes liés à la poursuite de la mise en œuvre de la campagne 2025 pour 17,1 M€ en CP et du solde de la campagne 2024 pour 1,1 M€.

L'exécution a été réalisée à hauteur de 24,4 M€ en AE et de 22,8 M€ en CP en dépenses de fonctionnement et à hauteur de 4,4 M€ en AE et de 4,1 M€ en CP en dépenses d'intervention.

Dans le cadre de la PSU, des rétablissements de crédits ont été réalisés à hauteur de 0,3 M€ en AE et en CP minorant ainsi l'exécution.

33.01 - Lutte contre les zoonoses dans la chaîne alimentaire

7 166 469 € en AE et 7 167 64 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses d'intervention concernent le dispositif d'indemnisation des éleveurs de troupeaux de volailles faisant l'objet d'un abattage sanitaire sur ordre de l'administration suite à la mise en évidence de la présence de salmonelles. L'État prend également en charge les visites du vétérinaire, les analyses et les opérations de nettoyage et de désinfection des poulaillers avant repeuplement.

La consommation au-delà de la LFI résulte d'un versement d'indemnisation plus élevé que la prévision initiale.

35.01 - Surveillance de la contamination des denrées et gestion des alertes

23 048 163 € en AE et 19 696 646 € en CP (hors minoration des REJB)

L'écart constaté par rapport à la LFI résulte d'une part de la mise en œuvre, par les services en région, de la police sanitaire unique (PSU), volet lié aux plans de surveillance et aux plans de contrôles (PSPC) ainsi qu'aux retraits rappels, dont le prévisionnel est intégré en dépenses de fonctionnement alors que certaines dépenses ont été réalisées au titre des dépenses d'intervention.

Le financement des PSPC et des retraits rappels, d'un total 4 M€ en AE et de 3,6 M€ en CP porte sur le lancement de la campagne 2026 pour 3,9 M€ en AE et 1,1 M€ en CP, le versement liés à la poursuite de la mise en œuvre de la campagne 2025 pour 0,1 M€ en AE et de 1,9 M€ en CP et du solde de la campagne 2024 pour 0,6 M€.

L'exécution a été réalisée à hauteur de 3,6 M€ en AE et de 3,1 M€ en CP en dépenses de fonctionnement et à hauteur de 0,4 M€ en AE et de 0,5 M€ en CP en dépenses d'intervention.

L'écart avec la LFI résulte aussi de la mise en œuvre en région des mandats SIEG relatifs aux analyses et autres activités officielles confiées aux laboratoires d'analyse agréés dont le prévisionnel est intégré en dépenses de fonctionnement alors que certaines dépenses ont été réalisées au titre des dépenses d'intervention.

Pour mémoire, afin sécuriser au regard du droit de la concurrence les missions confiées aux laboratoires d'analyse agréés, l'État a modifié le décret n° 2015-1902 du 30 décembre 2015 relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyses afin de formaliser via un mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) les missions de services public confiées aux laboratoires. Ces mandats SIEG fixent les modalités de calcul et de versement de la compensation financière allouée aux laboratoires pour les activités relevant des obligations de service public qui leur sont confiées.

Le financement des mandats SIEG, d'un total de 28,8 M€ en AE et 23,4 M€, porte sur le solde des compensations de l'année 2024 pour 2,3 M€ en AE et 10,2 M€ en CP et sur les compensations de l'année 2025 pour 26,5 M€ en AE et 13,3 M€ en CP.

L'exécution a été réalisée à hauteur de 6,5 M€ en AE et de 4,1 M€ en CP en dépenses de fonctionnement et à hauteur de 22,3 M€ en AE et de 19,3 M€ en CP en dépenses d'intervention.

37.01 - Appui à la gestion des risques sanitaires liés aux aliments

2 332 956 € en AE et 2 435 620 € en CP (hors minoration des REJB)

Ces dépenses couvrent principalement les actions de l'IFREMER en tant que laboratoire national de référence « microbiologie des coquillages » et des études de surveillance sanitaire des zones de production de coquillages ainsi que sur les toxines (2,2 M€ en AE et 2,2 M€ en CP).

37.02 - Surveillance sanitaire des zones conchylicoles

34 920 € en AE et 38 516 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses exécutées, en région, portent sur des conventions relatives à la surveillance officielle des zones de production de coquillages et aux investigations des toxi-infections alimentaires collectives.

ACTION

04 – Actions transversales

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Actions transversales		125 617 626 101 216 220	125 617 626 101 216 220		118 163 633 97 560 673	118 163 633 97 560 673

Les crédits ouverts en LFI 2025, 125,6 M€ en AE et 118,2 M€ en CP, ont été d'une part, complétés en gestion par des reports d'AE non engagée sur tranche fonctionnelle de 2 734 € et d'autre part, minorés de 5,3 M€ en AE et de 4,9 M€ en CP au titre de transferts, de virements et d'annulation, de crédits par la LFFG 2025.

Les crédits disponibles in fine ont été de 120,3 M€ en AE et de 113,2 M€ en CP.

La consommation, hors minoration des retraits d'engagement sur engagement juridiques basculées d'années antérieures (REJB) est de 101,7 M€ en AE et de 97,6 M€ en CP. Les données de consommation indiquées ci-après sont présentées hors minoration des REJB.

Au global en 2025, l'action 4 présente une sous-consommation de 18,6 M€ en AE et de 15,6 M€ en CP par rapport aux crédits disponibles (soit respectivement 15 % et 14 % des AE et des CP disponibles).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	101 290 977	90 333 281	107 571 062	88 422 796
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 046 775	14 660 822	30 326 860	12 750 337
Subventions pour charges de service public	77 244 202	75 672 459	77 244 202	75 672 459
Titre 5 : Dépenses d'investissement	20 500 000	5 588 319	6 860 000	4 288 597
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		41 855		103 742
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	18 500 000	3 546 464	4 860 000	2 184 855
Subventions pour charges d'investissement	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 826 649	5 294 619	3 732 571	4 849 281
Transferts aux autres collectivités	3 826 649	5 294 619	3 732 571	4 849 281
Total	125 617 626	101 216 220	118 163 633	97 560 673

Dépenses de fonctionnement**42.01 - Moyens de fonctionnement de l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)**

Dépenses de fonctionnement : 1 908 920 € en AE et 1 881 266 € en CP (hors minoration des REJB)

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), placée sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail, est l'agence de référence pour la surveillance et l'évaluation des risques sanitaires auxquels elle consacre aussi des activités de recherche scientifique et technique dans son champ d'expertise (Cf. la partie relative aux opérateurs). Le programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » a contribué à hauteur de 74,47 M€ en 2025 à la SCSP globale de l'ANSES. L'écart avec le montant de 76,04 M€ prévu pour la SCSP dans la LFI 2025 s'explique par déduction de la réserve de précaution.

43.01 - Autres moyens scientifiques et techniques

Dépenses de fonctionnement : 1 908 920 € en AE et 1 881 266 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses de fonctionnement sont principalement relatives à la plateforme Expadon 2, outil en ligne de gestion des agréments sanitaires d'établissements d'exportation vers les pays tiers, financée par une subvention pour charges de service public (catégorie 32) à FranceAgriMer à hauteur d'1,20 M€ en AE et CP. La sous-consommation de 800 k€ en AE et CP par rapport à la LFI s'explique par deux décrets de transferts vers les programmes 215 (750 k€ AE et CP) et 142 (50 k€ AE et CP).

D'autres dépenses de fonctionnement en catégorie 31 ont été exécutées par les services déconcentrés de manière très résiduelle. Elles concernent la location et la maintenance de systèmes d'impressions numériques.

44.01 - Système d'information de l'alimentation (SIAL)

Dépenses de fonctionnement courant : 9 763 711 € en AE et 7 574 953 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses pour le maintien opérationnel des systèmes d'informations de la DGAL ont été exécutées pour un total de 8,3 M€ en AE et 6,4 M€ en CP. La sous-consommation observée s'explique essentiellement par la difficulté

de montée en compétence du prestataire du nouveau marché de maîtrise d'œuvre (MOE) du service du numérique (SNUM), qui a décalé le passage de commande dans l'année et donc les paiements sur 2026.

Par ailleurs, 1,5 M€ en AE et 1,2 M€ en CP ont été consommés pour le développement de start up, dont certaines résultent de la réforme de la sécurité sanitaire des aliments et à la reprise d'applications anciennement pilotées par la DGCCRF :

-projet SEVES : il s'agit de la reprise de l'ancienne application SORA Alertes. Cet outil permet la gestion partagée des événements sanitaires : sécurité sanitaire des aliments, santé des animaux et des végétaux. La valorisation de ces actions par l'intermédiaire de l'analyse de risque, de bilan annuel des services et d'inducteurs d'activité sera également permise par les nouveaux développements progressivement mis en œuvre ;

-projet Compl'Alim qui succède à l'application TeleICare. Celui-ci permet de déclarer l'ensemble des compléments alimentaires avec un parcours fluidifié et automatisé. La nouvelle base de données, accessible aux professionnels, leur permettra de vérifier le respect des exigences applicables en amont de leurs déclarations.

-projet Maestro : l'application a pour objectif de faciliter le processus de contrôle et surveillance des denrées alimentaires en permettant la circulation et l'accès en temps réel d'une donnée de qualité entre les différents acteurs dans le cadre des plans de surveillance / plans de contrôle (PS/PC).

4601 - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires

Dépenses de fonctionnement courant : 280 923 € en AE et 275 521 € en CP (hors minoration des REJB)

La BNEVP est une unité de la DGAL, placée sous l'autorité de la directrice générale, avec une compétence territoriale nationale.

La BNEVP a pour mission de mener à bien des investigations dans le cadre de la lutte contre la délinquance organisée dans le domaine sanitaire et d'apporter un appui technique aux services de contrôle sanitaire, notamment en cas de crise. Les attributions de la brigade couvrent donc l'ensemble des domaines vétérinaire et phytosanitaire et intéressent aussi bien les services en charge de la santé publique vétérinaire et sécurité alimentaire que les services chargés de la protection des végétaux. D'un point de vue opérationnel, ses missions se répartissent en trois catégories :

- La lutte contre la délinquance sanitaire et phytosanitaire organisée ;
- La réalisation d'enquêtes nationales pour le compte de la DGAL ;
- L'appui technique aux services de contrôle sanitaire.

Par rapport à la LFI, l'ensemble des dépenses prévues n'ont pas été exécutées. Cela s'explique notamment par la réaffectation d'une partie de l'enveloppe sur des dépenses d'investissement (voir infra).

4701 - Inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières

Dépenses de fonctionnement courant : 4 242 463 € en AE et 4 217 799 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses, de 4,2 M€ en AE et CP, concernent la mise en œuvre des contrôles sanitaires et phytosanitaires à l'importation en provenance des pays tiers. Ces contrôles, réalisés dans les postes de contrôle frontaliers (PCF) se traduisent par des inspections qui portent sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et la santé des végétaux. Il s'agit essentiellement de frais d'analyses à la suite des inspections. Les autres dépenses sont relatives à l'achat de matériels techniques, comme les équipements de protection individuelle (EPI).

Par ailleurs, afin d'assurer la protection des agents de contrôles en PCF, en plus des équipements de protection individuelle respiratoire actuellement insuffisants (récents accidents d'agents à l'ouverture d'un conteneur), des crédits pour la mise en place d'un marché de mesurage des gaz critiques dans les conteneurs avaient été prévus en LFI pour 4,9 M€.

La procédure de marché, à initier au niveau régional, n'a pas pu aboutir en 2025 et explique ainsi l'écart avec la LFI. La mise en œuvre de ce marché est décalée en 2026.

Dépenses d'investissement

4301 - Autres moyens scientifiques et techniques

2 000 000 € en AE et en CP (hors minoration des REJB)

Ces dernières correspondent à la dotation en fonds propres versée à FranceAgriMer pour le développement de la plateforme Expadon 2.

4401 - Système d'information de l'alimentation (SIAL)

3 532 735 € en AE et 2 171 125 € en CP (hors minoration des REJB)

La mise en place du système informatique national d'enregistrement des mouvements des animaux (SINEMA) a également pris du retard compte tenu de la difficile montée en compétences du prestataire du marché MOE, ce qui explique la sous-consommation.

4601 - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires

75 087 € en AE et 146 972 € en CP (hors minoration des REJB)

Ces dépenses ont été effectuées par l'administration centrale à hauteur de 80 k€ en CP. Il s'agit de dépenses relatives à l'achat de quatre voitures essentielles aux activités de la BNEVP qui avaient été commandées en 2024. L'exécution se traduit par l'achat en région outre-mer de véhicules techniques pour les services (65 k€ en AE et CP). Bien que non prévu en LFI, ces dépenses sont nécessaires et justifient l'écart sur la ventilation des crédits entre catégories de crédits.

4701 - Inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État : 62 349 € en AE et 35 629 € en CP (hors minoration des REJB)

La dépense concerne l'achat de véhicules techniques nécessaires aux missions d'inspections. Bien que non prévu en LFI, ces dépenses sont nécessaires et justifient l'écart sur la ventilation des crédits entre catégories de crédits.

Dépenses d'intervention

4301 - Autres moyens scientifiques et techniques

Transferts : 3 8326 649 € en AE et 3 732 571 € en CP (hors minoration des REJB)

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire porte la participation financière de la France auprès d'institutions internationales, dont les principales sont les suivantes :

0,7 M€ pour l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)

0,2 M€ pour l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)

0,06 M € pour Bioversity International

0,05 M€ pour la Commission européenne pour le contrôle de la fièvre aphteuse (EuFMD) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

0,02 M€ pour la FAO et plus précisément en lien avec la Convention internationale pour la protection des végétaux afin de participer au financement de la certification phytosanitaire électronique (e-phyto) ;

Par ailleurs, des conventions de subvention ont été passées avec plusieurs organismes menant des actions transversales scientifiques et techniques dans le champ de la sécurité sanitaire de l'alimentation :

1,8 M€ en AE et 1,5 M€ en CP relatifs au financement des activités de laboratoire national de référence avec Oniris-Laberca et VetAgro Sup ;

0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP pour le fonctionnement du Conseil National de l'Alimentation avec AgroParisTech Innovation ;

0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP pour les actions spécifiques de normalisation et ISO TC/34 « Produits alimentaires » conduites par l'AFNOR.

4401 - Système d'information de l'alimentation (SIAL)

Transferts : 1 605 000 € en AE et 1 178 000 € en CP (hors minoration des REJB)

Ces dépenses concernent la mise en place par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV) du système d'information Calypso. Ce système d'information est le guichet unique permettant aux vétérinaires d'accéder à des données sanitaires et techniques, il assure notamment le pilotage et le suivi de la campagne de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

ACTION

05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux		4 000 000 4 343 623	4 000 000 4 343 623		4 000 000 4 343 623	4 000 000 4 343 623

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 000 000	4 343 623	4 000 000	4 343 623
Transferts aux entreprises	4 000 000	4 343 623	4 000 000	4 343 623
Total	4 000 000	4 343 623	4 000 000	4 343 623

Dépenses d'intervention

5001 - Service public de l'équarrissage

Transfert aux entreprises : 4 343 623 € en AE et en CP

Depuis la libéralisation du service public de l'équarrissage (SPE) en 2009, les filières assurent l'essentiel de la gestion et du financement de l'équarrissage. Toutefois, restent à la charge de l'État : la collecte, la manipulation,

l'entreposage après collecte, le traitement ou l'élimination d'un ou plusieurs cadavres ou parties de cadavres d'animaux d'élevage de plus de 40 kilogrammes morts en exploitation agricole, outre-mer, ainsi que, en tous lieux, des catégories de cadavres d'animaux et de matières animales dont la liste est fixée par décret, pour lesquelles l'intervention de l'État est nécessaire dans l'intérêt général.

Trois types d'intervention sont désormais comprises dans le SPE dont le financement et la gestion ont été délégués pour partie par décret à FranceAgriMer (FAM) :

- la collecte, le transport, le stockage, la transformation et l'incinération ou la valorisation des animaux morts en dehors des exploitations agricoles en France métropolitaine, via un marché public dont le suivi est assuré par FAM ;
- la collecte et l'élimination des cadavres d'animaux dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Dans ce cas, le Préfet procède sous forme d'arrêté de réquisition ;
- le dépeçage des cadavres d'animaux (hors élevage) de très grande taille et de la collecte des cadavres d'animaux inaccessibles par voie terrestre. Ces deux actions relèvent de la compétence du Préfet qui procède par arrêté de réquisition. A noter que certaines opérations sont directement financées par les services déconcentrés et sont imputées sur l'action 2, sous-action 20.01 en dépenses de fonctionnement.

Habituellement, le transfert à FAM des crédits nécessaires pour assurer le SPE est effectué en deux versements ; un premier au premier semestre de l'exercice et le solde à la fin du deuxième semestre. En octobre, les éléments transmis au RPROG par FAM afin de justifier des sous-jacents rendant compte de son exécution ont fait apparaître un déficit. Au regard de cette situation, un ajustement de 544 k€ a été effectué par le RPROG considérant qu'il revenait à l'État de le compenser. Cet ajustement explique la surconsommation par rapport à la LFI.

ACTION

06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	358 779 499 376 094 874	897 853 1 101 101	359 677 352 377 195 975	358 779 499 376 094 874	897 853 1 416 447	359 677 352 377 511 321

Les effectifs du programme sont regroupés dans l'action 06 « Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation ». Les agents concernés sont affectés dans les services chargés de la mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et dans les directions départementales en charge de la protection des populations (DDCSPP et DDPP).

Les dépenses de l'action 6 en HT2 portent uniquement sur du fonctionnement. La consommation de 14 k€ en AE et en CP constatée en dépenses d'intervention résulte d'erreurs d'imputation budgétaire en services déconcentrés.

Les crédits ouverts en LFI 2025, 0,9 M€ en AE et en CP, ont été d'une part, complétés en gestion par le rattachement de fonds de concours (0,06 M€ en AE et en CP) et d'autre part, minorés de 0,05 M€ en AE et en CP au titre d'annulation de crédits par la LFFG 2025.

Les crédits disponibles in fine ont été de 0,9 M€ en AE et en CP.

La consommation, hors minoration des retraits d'engagement sur engagement juridiques basculées d'années antérieures (REJB) est de 1,2 M€ en AE et de 1,5 M€ en CP. Les données de consommation indiquées ci-après sont présentées hors minoration des REJB.

Au global en 2025, l'action 6 présente une sur consommation en AE de 0,3 M€ en AE et de 0,6 M€ en CP par rapport aux crédits disponibles.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	358 779 499	376 094 874	358 779 499	376 094 874
Rémunérations d'activité	233 929 416	237 213 410	233 929 416	237 213 410
Cotisations et contributions sociales	122 349 580	135 283 764	122 349 580	135 283 764
Prestations sociales et allocations diverses	2 500 503	3 597 700	2 500 503	3 597 700
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	897 853	1 055 837	897 853	1 350 447
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	897 853	1 055 837	897 853	1 350 447
Titre 6 : Dépenses d'intervention		45 264		66 000
Transferts aux collectivités territoriales		45 264		66 000
Total	359 677 352	377 195 975	359 677 352	377 511 321

Dépenses de fonctionnement**63.01 - Actions sanitaires et sociales des services de l'alimentation**

687 155 € en AE et 689 169 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses sont exécutées principalement par les services déconcentrés et portent sur la surveillance médicale des agents des services en charge de la sécurité sanitaire de l'alimentation.

En 2025, la consommation réalisée par les services en région dépasse les crédits disponibles. En effet, des frais de scolarité d'apprentis recrutés par les services en région ainsi que l'augmentation des coûts de la surveillance médicale notamment pour la médecine préventive à l'abattoir, non prévus en LFI, sont à l'origine de la surconsommation.

67.01 - Actions d'information et de communication

451 623 € en AE et 737 211 € en CP (hors minoration des REJB)

Les actions de communication en lien avec les questions sanitaires sont, depuis 2018, portées par cette activité. Il s'agit de sensibiliser le grand public et les professionnels dans le cadre du plan de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux (notamment *Xylella fastidiosa*) et les maladies animales (notamment l'influenza aviaire hautement pathogène, la peste porcine africaine, la rage et la tuberculose bovine).

Pour l'essentiel, ces dépenses sont exécutées au niveau de l'administration centrale. Dans une large proportion, il s'agit de frais d'agence de communication et de publicité, pour des prestations incluant l'ensemble du matériel et des actions nécessaires aux actions de communication, y compris la diffusion de supports.

Plusieurs campagnes de communication ont ainsi été menées en 2025 et concernent principalement :

- la Peste Porcine Africaine (0,1 M€ en AE et 80 k€ en CP) : des campagnes digitales, presse et radio afin de rappeler les enjeux de biosécurité et les gestes barrières pour créer des habitudes pérennes ;
- une campagne contre l'abandon (40 k€ en AE et CP)
- la lutte contre le gaspillage alimentaire (50 k€ en AE et CP) : sensibiliser les citoyens afin de partager des leviers d'action simples ;

- la prévention de la rage (40 k€ en AE et CP) : une campagne à l'attention des voyageurs afin de rappeler les consignes et les démarches à effectuer impérativement avant de voyager à l'étranger avec son animal de compagnie ;
- la participation du salon des Maires (30 k€ en AE et CP) : promouvoir les principales politiques publiques du Ministère.

ACTION

08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		6 977 200 6 898 858	6 977 200 6 898 858		6 977 200 6 798 118	6 977 200 6 798 118

Les montants figurants dans le tableau ci-dessus correspondent au PAP. Suite à une moindre réception de fonds de concours sur le programme, on observe un écart de 115 k€ sur ces derniers.

Les crédits ouverts en LFI 2025, 6,8 M€ en AE et en CP, ont été complétés d'une part par le rattachement de fonds de concours (0,05 M€ en AE et en CP) et minorés d'autre part de 0,4 M€ en AE et en CP au titre d'annulation de crédits par la LFFG 2025.

Les crédits disponibles in fine ont été de 6,4 M€ en AE et en CP.

La consommation, hors minoration des retraits d'engagement sur engagement juridiques basculées d'années antérieures (REJB) est de 7,3 M€ en AE et de 6,8 M€ en CP. Les données de consommation indiquées ci-après sont présentées hors minoration des REJB.

Au global en 2025, l'action 8 présente une sur consommation en AE de 0,9 M€ en AE et de 0,4 M€ en CP par rapport aux crédits disponibles.

Cette action vise à assurer l'accès de la population à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, et produite dans des conditions durables.

Mise en œuvre de façon opérationnelle par le programme national pour l'alimentation (PNA), elle repose sur quatre axes : la justice sociale, l'éducation à l'alimentation de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial. Le PNA fait également l'objet d'une déclinaison au niveau local par les DRAAF, à travers les projets alimentaires territoriaux (PAT), projets en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (publiques, privées ou associatives).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 634 413	1 962 048	2 434 831	1 221 780
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 634 413	1 920 048	2 434 831	1 204 180
Subventions pour charges de service public		42 000		17 600

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement		298 800		298 800
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		298 800		298 800
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 342 787	4 638 010	4 542 369	5 277 538
Transferts aux entreprises	218 696	216 282	250 572	182 627
Transferts aux collectivités territoriales		942 329		2 511 239
Transferts aux autres collectivités	4 124 091	3 479 399	4 291 797	2 583 672
Total	6 977 200	6 898 858	6 977 200	6 798 118

Dépenses de fonctionnement

2 009 854 € en AE et 1 221 780 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses exécutées en services déconcentrés (0,4 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) couvrent principalement des prestations de services liées à des actions de diffusion, de formation et de communication conduites par les DRAAF pour assurer le soutien des dispositifs du PNA. La sous-exécution par rapport à la LFI s'explique par la difficile projection au moment de la rédaction du PAP du type de dépense dans les appels à projets lancés en gestion.

En administration centrale (1,6 M€ en AE et 0,7 M€ en CP), à l'instar des exercices budgétaires précédents, les dépenses se sont concentrées sur la construction de la plateforme « ma-cantine.beta.gouv.fr », pour accélérer le développement de ce projet clé dans le cadre de la réforme prioritaire relative à la restauration collective. Pour rappel, cette plateforme doit permettre d'accompagner les acteurs de la restauration collective dans la mise en œuvre des dispositions de la loi EGalim pour une alimentation plus saine et plus durable, notamment pour atteindre l'objectif de servir des repas comptant 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Dépenses d'intervention

5 008 847 € en AE et 5 277 538 € en CP (hors minoration des REJB)

Les dépenses d'intervention représentent la majeure partie des dépenses supportées par le programme 206 dans le cadre du PNA. Cela s'explique par le type d'aide (subventions versées à des tiers). L'exécution 2025 est supérieure à la programmation votée en LFI en AE et en CP, respectivement de +15 % et +16 %.

En services déconcentrés, les dépenses couvrent à la fois l'engagement et le paiement des conventions relatives à l'appel à projet PNA mais aussi à l'appel à projet régional. La volumétrie des dépenses au-delà de la prévision montre l'attente forte des institutions locales et des services déconcentrés de l'État pour la qualité alimentaire. De plus, ces dépenses répondent à une volonté d'accompagner la poursuite de la dynamique du plan de relance qui a permis de soutenir les PAT. L'exécution en CP intègre également la participation du ministère de l'agriculture au projet de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis (1,3 M€ en CP).

En administration centrale, les dépenses (0,6 M€ en AE et 0,4 M€ en CP) ont permis de financer plusieurs projets dont :

- diverses conventions relatives à l'appel à projets PNA (0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP) ;
- le soutien à l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (0,08 M€ en AE et 0,02 M€ en CP) ;
- les « Journées internationales de l'agriculture » avec l'association Agridemain (0,04 M€ en AE et 0,02 M€ en CP).

ACTION**09 – Planification écologique - Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Planification écologique - Stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires		155 306 585 62 139 687	155 306 585 62 139 687		102 504 045 46 499 090	102 504 045 46 499 090

La mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et des risques associés constitue un enjeu majeur du volet agricole de la planification écologique pour le programme 206. La Stratégie Écophyto 2030 a été publiée par le Gouvernement en mai 2024 (voir site internet du MASA). La stratégie déployée permet dorénavant de mieux anticiper les impasses sanitaires et d'accompagner les plans d'actions des filières dans le cadre du plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen de certaines substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA). Les financements couvrent l'ensemble des maillons, de la recherche au déploiement de solutions alternatives sur le terrain et permettent, en tant que de besoin, de répondre à des besoins en investissements matériels nécessaires à la transition agro-écologique. Cette transformation nécessite un accompagnement des projets et des acteurs pour atteindre les objectifs en matière de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des risques associés.

Les crédits ouverts en LFI 2025 sur l'action 9, 155,3 M€ en AE et 102,5 M€ en CP, ont été minorés une première fois en tout début d'année de 43 M€ en AE et 29 M€ en CP pour permettre le financement de la vaccination contre l'IAHP qui n'était pas budgété en LFI 2025, puis une seconde fois de 50 M€ en AE et 10 M€ en CP à l'occasion des surgels d'avril et d'août 2025. L'action 9 n'a ainsi pu être exécutée qu'à hauteur de 62,2 M€ en AE et de 46,6 M€ en CP.

Lors de la rédaction du PAP, le RPROG n'était pas encore en capacité d'indiquer avec précision la programmation de ces crédits. Ils avaient donc tous été fléchés en dépenses d'intervention.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		62 528		30 503
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		62 528		30 503
Titre 6 : Dépenses d'intervention	155 306 585	62 077 159	102 504 045	46 468 587
Transferts aux entreprises		45 391 486		37 130 501
Transferts aux collectivités territoriales		6 634 267		2 224 766
Transferts aux autres collectivités	155 306 585	10 051 406	102 504 045	7 113 320
Total	155 306 585	62 139 687	102 504 045	46 499 090

Dépenses de fonctionnement

020609000601 SRUPP - Accompagnement pour la mise en œuvre de projets territorialisés - Volet DRAAF

14 513 € en CP uniquement

Cette mesure vise à soutenir les projets locaux de réduction ou d'amélioration de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en prenant en compte les spécificités de chaque territoire, en cohérence avec la stratégie Écophyto 2030. Les opérations financées dans le cadre de cette mesure sont des projets portés par des tiers, via une convention de subvention (dépenses d'intervention), ou des prestations choisies et commandées par la D(R)AAF, dans le respect des règles de la commande publique (dépenses de fonctionnement).

Les dépenses portent sur le paiement de restes à payer concernant des études commandées en région sur les actions réalisées dans le cadre du plan Écophyto 2030.

020609001101 Projets alimentaires territoriaux (PAT)

62 528 € en AE et 15 990 € en CP

En 2024, cette mesure était portée par le programme 149 via le fonds de souveraineté alimentaire. Il a été décidé de la transférer sur le programme 206 qui pilote le dispositif des PAT, toujours au sein des crédits de la planification écologique.

En 2025, les crédits permettent d'accompagner les PAT existants dans leur passage en phase opérationnelle, de répondre aux enjeux d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, durables et de qualité, de rapprochement de l'offre de production aux consommateurs, de lutte contre la précarité alimentaire, de lutte contre le gaspillage alimentaire et plus largement, aux enjeux de résilience environnementale et économique, d'accélération des transitions alimentaire et agroécologique, et de participation à la souveraineté alimentaire de la France (ceintures maraîchères, etc.).

Les dépenses de fonctionnement exécutées au niveau régional, concernent la mise en œuvre de l'animation des PAT.

Dépenses d'intervention

020609000201 SRUPP - PARSADA - Volet opérateur

45 000 000 € en AE et 13 500 000 € en CP

L'objectif de cette activité est d'appuyer les filières dans la construction et la mise en œuvre de plans d'actions spécifiques, allant de la recherche au déploiement de solutions alternatives, afin d'anticiper le retrait potentiel au niveau européen de certaines substances actives phytopharmaceutiques utilisées dans une ou plusieurs filières agricoles (PARSADA). Le PARSADA constitue un axe fort de la nouvelle stratégie Écophyto 2030 (Axe 1 – point 1.1).

Dans cette perspective, une gouvernance de ce dispositif a été établie. Elle repose sur deux niveaux :

- Une instance « politique » : le comité inter-filières (CIF) pour la protection des cultures, présidé par la Ministre de l'agriculture ;
- Une instance représentative de chacune des 8 filières du PARSADA : les huit Task forces ou groupes de travail filières présidés par la Directrice générale de l'alimentation.

Cette gouvernance s'appuie sur un comité d'experts scientifiques, le Comité scientifique et technique (CST) du PARSADA, co-présidé par l'ACTA et l'INRAE.

Après installation de cette organisation, les différentes phases de déploiement du PARSADA dans chacune des filières, ont été les suivantes : 1. Établir un diagnostic pour un usage menacé (avec une vision à 360°), 2. Élaborer un plan d'action, 3. Suivre la mise en œuvre du plan d'action. Il a également été demandé aux filières de production de prioriser leurs attentes, ce qui conduit à la production de plans d'action par vagues successives, validées annuellement.

Ces plans d'action déclinent plusieurs axes allant de la recherche au déploiement des solutions identifiées et peuvent éventuellement se déployer en inter-filières. Ils tiennent compte des spécificités des cultures ultramarines. Il est attendu des plans d'action qu'ils aient une logique d'ensemble (de la recherche au déploiement) et s'attachent notamment à :

- l'amélioration des connaissances sur les pressions en lien avec l'(les) usage(s) ciblé(s), via de l'expérimentation si besoin ;
- la recherche, fondamentale ou appliquée, et l'identification de solutions à l'échelle de la plante, notamment :
 - l'appui pour le financement des risques lors des expérimentations d'alternatives,
 - l'analyse de risques induits ;
- la recherche, fondamentale ou appliquée, et l'identification de solutions à l'échelle de la parcelle et du paysage ;
- le transfert et le déploiement de solutions aux agriculteurs, notamment la mise en place ou l'accompagnement de gouvernance idoine au niveau territorial pour prendre en compte les spécificités régionales.

Fin 2023, 14 premiers plans d'action ont été validés en comité inter-filières, présidé par le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

C'est en réponse à ces plans d'action validés que les porteurs de projet ont construit des projets de recherche de solutions alternatives à l'emploi de pesticides. L'ensemble des alternatives disponibles, chimiques et non chimiques, sont mises en perspective avec l'objectif in fine d'élargir la palette des solutions offertes aux agriculteurs. Un travail de fond était attendu pour dégager des solutions de tout type, en priorité non chimiques.

Pour déployer le PARSADA, la DGAL a choisi de déléguer une partie des crédits alloués, à FranceAgriMer. Un appel à projet visant à susciter des propositions s'inscrivant prioritairement dans les usages critiques identifiés par chacune des filières dans le cadre des plans d'actions validés par le comité inter-filières du PARSADA a été lancé avec un guichet ouvert le 12 avril 2024. Après recevabilité administrative faite par cet opérateur, le parcours d'évaluation des projets était le même que celui suivi par les projets déposés directement auprès de la DGAL (cf. ci-dessous SRUPP – PARSADA volet DGAL), et ce, afin de ne retenir que les plus pertinents d'entre eux.

Au 31/12/2025, 52 projets ont été déposés au téléservice de FAM dont 23 ont été engagés et 17 payés.

020609000301 SRUPP - PARSADA- Volet DGAL

5 007 168 € en AE et 3 805 773 € en CP

Le PARSADA, dont les objectifs ont été rappelés dans l'activité précédente sur le volet opérateur, est également mis en œuvre pour une partie directement par la DGAL. En administration centrale, des conventions ont été passées avec plusieurs instituts techniques afin de permettre l'animation du dispositif du PARSADA :

9 conventions ont été passées en 2024 avec les instituts techniques suivants, animateurs au sein de leur filière de production : ARVALIS, FNAMS, IFV, ASTREDHOR, CTIFL, UNILET, ITEPMAI, IT2 et ITAB, IT2. Ces conventions ont donné lieu à paiement en 2025 de 1,3 M€ en CP.

2 conventions ont été passées en 2025 avec :

- ASTREDHOR (3,8 M€ en AE et 1,9 M€ en CP) dans le cadre du projet ciblé « Trans'herbe : Acquisition, accompagnement et transfert de références sur les alternatives contre les adventices en horticulture »
- la Chambre d'Agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CAPNC) (1,2 M€ en AE et 0,6 M€ en CP) dans le cadre du Plan d'Action pour la Réduction des Substances Actives et le Développement durable en culture de Patate Douce et Squash de Nouvelle-Calédonie (PARSANOVA).

020609000401 SRUPP - Aide à l'investissement pour des matériels nécessaires à la transition agroécologique

23 500 000 € en CP uniquement

L'exécution est en léger retrait par rapport à la LFI. Les crédits ont été versés à FranceAgriMer pour lui permettre d'honorer les échéanciers de paiement prévus par les conventions signées avec les bénéficiaires finaux du guichet.

020609000501 SRUPP - Accompagnement des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques

94 000 € en AE et 28 962 € en CP

Cette activité a pour objectif de développer des outils pour accompagner les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques (PPP) dans le pilotage des programmes phytopharmaceutiques qu'ils mettent en œuvre (en métropole ou dans les DROM), notamment au travers du conseil et de la mise en place d'un registre PPP dématérialisé, dans la perspective d'une utilisation compatible avec le développement durable.

Il s'agit notamment de développer des guides relatifs au conseil stratégique, et deux subventions ont notamment été attribuées à cet effet en administration centrale :

Une convention avec l'Association des Producteurs d'Endives de France (APEF) en 2024 pour la mise en œuvre d'essais biologiques sur le désherbage de la chicorée racine qui a donné lieu à paiement en 2025 de 30 k€ en CP en 2025.

Une convention (0,09 M€ en AE) avec les chambres d'agriculture (CDAF) pour le « Développement d'un outil de saisie et d'enregistrement conforme aux obligations réglementaires relatives à la tenue des registres des produits phytopharmaceutiques au format numérique ainsi qu'au respect des exigences du règlement SAIO (UE) 2022/2379 en ce qui concerne les statistiques sur les produits phytopharmaceutiques ».

020609000601 SRUPP - Accompagnement pour la mise en œuvre de projets territorialisés - Volet DRAAF

2 139 478 € en AE et 1 368 142 € en CP

Au titre du soutien de projets locaux de réduction ou d'amélioration de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, selon les spécificités de chaque territoire et en cohérence avec la stratégie Écophyto 2030, les DRAAF ont conventionné, pour une durée maximale de 3 ans, avec des acteurs locaux (organismes publics ou privés), porteurs d'enjeux de réduction de l'utilisation globale de produits phytopharmaceutiques et des risques associés. Les projets ont été sélectionnés à l'issue d'appels à projets (AAP) régionaux organisés par les D(R)AAF ou de gré à gré, sur la base des grandes orientations définies par la DGAL dans son instruction technique n° 2024-367 du 28/06/24.

020609001101 Projets alimentaires territoriaux (PAT)

9 881 777 € en AE et 3 079 217 € en CP

En 2024, cette mesure était portée par le programme 149 via le fonds de souveraineté alimentaire. Il a été décidé de la transférer sur le programme 206 qui pilote le dispositif des PAT, toujours au sein des crédits de la planification écologique.

En 2025, les crédits permettent d'accompagner les PAT existants dans leur passage en phase opérationnelle, de répondre aux enjeux d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, durables et de qualité, de rapprochement de l'offre de production aux consommateurs, de lutte contre la précarité alimentaire, de lutte contre le gaspillage alimentaire et plus largement, aux enjeux de résilience environnementale et économique, d'accélération des transitions alimentaire et agroécologique, et de participation à la souveraineté alimentaire de la France (ceintures maraîchères, etc.).

Les dépenses, exécutées au niveau régional, sont conformes à la LFI.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	130 000	156 000				
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	467 000	462 000	467 000	462 000	613 000	583 000
Transferts	467 000	462 000	467 000	462 000	613 000	583 000
FranceAgriMer (P149)	169 033 498	66 656 998	109 304 290	83 002 834	54 254 415	46 254 415
Subventions pour charges de service public	2 408 000	2 408 000	2 388 000	2 388 000	2 388 000	2 388 000
Transferts	164 645 498	62 268 998	104 916 290	78 614 834	49 866 415	41 866 415
Subventions d'investissement	1 980 000	1 980 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité (P149)	1 000	1 000			1 000	1 000
Transferts	1 000	1 000			1 000	1 000
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)	77 034 530	76 201 265	76 439 202	76 667 833	75 191 919	75 029 802
Subventions pour charges de service public	74 933 739	74 958 225	76 044 202	76 044 202	74 472 459	74 472 459
Transferts	2 100 791	1 243 040	395 000	623 631	719 460	557 343
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)	13 851	12 551	15 000	11 100	9 340	12 500
Transferts	13 851	12 551	15 000	11 100	9 340	12 500
ONF - Office national des forêts (P149)	608 000	654 766	1 104 766	1 105 166	616 000	661 766
Transferts	608 000	654 766	1 104 766	1 105 166	616 000	661 766
OFB - Office français de la biodiversité (P113)	1 313 860	657 968	1 173 642	1 036 847	954 739	987 778
Transferts	1 313 860	657 968	1 173 642	1 036 847	954 739	987 778
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)			50 000	50 000		
Transferts			50 000	50 000		
Universités et assimilés (P150)	174 078	199 862		60 000	104 544	20 000
Transferts	174 078	199 862		60 000	104 544	20 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	70 000	35 000				
Transferts	70 000	35 000				
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)					42 000	12 600
Subventions pour charges de service public					42 000	12 600
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	2 201 987	1 970 987	1 268 690	1 283 560	1 835 279	1 508 823
Transferts	2 201 987	1 970 987	1 268 690	1 283 560	1 835 279	1 508 823
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	1 309 867	395 060			30 000	25 000
Transferts	1 309 867	395 060			30 000	25 000
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	2 377 114	2 231 254	2 431 989	2 735 501	1 515 802	2 448 785
Transferts	2 377 114	2 231 254	2 431 989	2 735 501	1 515 802	2 448 785
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	3 315 645	1 742 502	634 104	816 972	1 346 029	919 795
Transferts	3 315 645	1 742 502	634 104	816 972	1 346 029	919 795

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P137)	130 000	156 000				
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)		40 000		40 000	90 000	54 000
Transferts		40 000		40 000	90 000	54 000
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	1 888 901	630 760				620 760
Transferts	1 888 901	630 760				620 760
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	4 135 744	3 613 555	3 075 861	3 520 901	3 067 213	3 166 080
Subventions pour charges de service public		189 000				
Transferts	4 135 744	3 424 555	3 075 861	3 520 901	3 067 213	3 166 080
Total	264 075 076	155 661 528	195 964 544	170 792 714	139 671 280	132 306 104
Total des subventions pour charges de service public	77 341 739	77 555 225	78 432 202	78 432 202	76 902 459	76 873 059
Total des transferts	184 753 337	76 126 304	115 532 342	90 360 512	60 768 821	53 433 045
Total des subventions d'investissement	1 980 000	1 980 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail	0 0 0	1 340 1 327 1 326	111 120 122	0 0 0	21 24 23	0 0 0
Total	0 0 0	1 340 1 327 1 326	111 120 122	0 0 0	21 24 23	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	1 327	1 326

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	-20	-28

FISCALITE AFFECTEE AUX OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail	27 085 741	27 267 125	32 349 972
Total	27 085 741	27 267 125	32 349 972

Opérateurs

OPÉRATEUR

ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

En 2025, l'ANSES a poursuivi ses missions d'évaluation des risques sanitaires et son expertise scientifique sur la santé liée à l'alimentation, à l'environnement et au travail.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation d'investissements, notamment :

- la poursuite de développements informatiques au bénéfice des entités métiers ;
- l'achat d'équipements scientifiques ;
- la réalisation d'opérations en matière immobilière, notamment la suite des travaux de l'opération immobilière sur le site de Lyon.

L'année 2025 correspond à la troisième année d'exécution du COP 2023-27 signé en juillet 2023 pour une période de 5 ans. Le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) de l'Anses 2023-2027 comprend un certain nombre de jalons dont le développement de nouvelles approches en matière d'expertise et la production de référentiels méthodologiques en analyse socio-économique (ASE) sur une base biennale. PARC, partenariat européen coordonné par l'Anses dans le cadre d'Horizon Europe (2022-2029), réunit plus de 200 institutions pour améliorer l'évaluation des risques chimiques. En 2025, il constitue un jalon important à mi-parcours visant à renforcer les outils d'analyse des dangers, expositions et risques combinés pour la santé et l'environnement.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	77 035	76 201	76 439	76 668	75 192	75 030
Subventions pour charges de service public	74 934	74 958	76 044	76 044	74 472	74 472
Transferts	2 101	1 243	395	624	719	557
P113 – Paysages, eau et biodiversité			64	64		
Transferts			64	64		
P159 – Expertise, information géographique et météorologie					276	276
Transferts					276	276
P181 – Prévention des risques	9 244	10 244	9 405	9 405	9 961	9 961
Subventions pour charges de service public	9 244	9 244	9 405	9 405	9 361	9 361
Transferts		1 000			600	600
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 453	1 453			1 478	1 478
Subventions pour charges de service public	1 453	1 453			1 478	1 478

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	26 945	26 945	23 305	23 305	24 584	24 584
Subventions pour charges de service public	26 945	26 945	23 305	23 305	24 584	24 584
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	7 970	7 970	8 210	8 210	8 017	8 017
Subventions pour charges de service public	7 970	7 970	8 210	8 210	8 017	8 017
P349 – Transformation publique	9	9				
Subventions pour charges de service public	9	9				
Total	122 655	122 821	117 424	117 653	119 508	119 346

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

- Programme 206 (agriculture) :

La SCSP de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail s'est élevée à 74,5 M€ en AE et en CP.

Des transferts ont également été effectués à hauteur de 0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP, dont :

- 0,6 M€ en AE et 0,26 M€ en CP dans le cadre de l'appel à projets Écoantibio 3 ;
- 0,1 M€ en AE et 0,3 en CP au titre de la participation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire au Programme national de recherche Environnement-Santé-Travail (PNR EST).

- Programme 204 (santé)

Le montant des subventions pour charge de service public versées en 2025 s'élève à 24,58 M€. Ce montant se divise entre une SCSP de 23,37 M€ destinée à financer le fonctionnement des laboratoires et une somme versée au titre d'une convention passée entre la DGS ANSES (1,217 M€), suite à une demande du CBCM de re-ventiler les financements de missions spécifiques entre la SCSP et la convention ad hoc.

- Programme 111 (travail) :

Les crédits LFI 2025 était de 8,21 M€. Après mise en réserve, ils s'établissent à 8,02 M€. La consommation 2025 s'établit également à 8,02 M€.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	110 393	107 769	Subventions de l'État	118 481	120 812
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	8 626	8 413	– subventions pour charges de service public	118 481	120 812
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	64 280	60 149	Fiscalité affectée	27 267	32 350
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	22 225	15 784
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	6 000	7 441	Revenus d'activité et autres produits	4 494	7 939
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	6 000	7 441	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 000	278
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	900	1 260
Total des charges	174 673	167 918	Total des produits	172 466	176 884
Résultat : bénéfice		8 966	Résultat : perte	2 206	
Total : équilibre du CR	174 673	176 884	Total : équilibre du CR	174 673	176 884

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 894	14 869
Investissements	11 236	6 094	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 789	696
			Autres ressources		-406
Remboursement des dettes financières	1 130	1 181	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	12 366	7 274	Total des ressources	3 683	15 159
Augmentation du fonds de roulement		7 884	Diminution du fonds de roulement	8 684	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

La capacité d'autofinancement (CAF) d'un montant de 14,9 M€ augmente de +11 M€ par rapport au CF 2024. Le fonds de roulement de l'Agence de 36,2 M€ augmente de +7,9 M€ par rapport au Compte financier.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
71 727	57 781	102 684

La trésorerie de l'ANSÉS d'un montant de 71 726 867 € au 31/12/2024, s'établit à 102 684 366 € au 31/12/2025. La hausse du niveau de la trésorerie résulte principalement des opérations gérées au nom et pour le compte de tiers dont l'ANSÉS n'a pas la maîtrise puisque les directives émanent de tiers. En volume, il s'agit principalement des flux relatifs aux projets européens pour lesquels l'ANSÉS est coordonnateur ou en consortium.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	117 693	117 693	116 328	116 328
Fonctionnement	53 412	50 980	45 284	45 957
Intervention	0	0	0	0
Investissement	19 956	12 366	4 651	7 711
Total des dépenses AE (A) CP (B)	191 060	181 039	166 263	169 996
dont contributions employeur au CAS pensions	8 626	8 626	8 413	8 413

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	149 242	159 166
Subvention pour charges de service public	118 481	116 546
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	27 267	29 971
Autres financements publics	0	7 255
Recettes propres	3 494	5 395
Recettes fléchées	24 013	12 359
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	3 501	2 862
Autres financements publics fléchés	20 513	9 497
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	173 255	171 525
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 530
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	7 784	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité d'expertise, d'évaluation et d'autorisation	43 250 44 990	15 610 11 943	16 012 13 342	0 0	0 0	1 486 348	1 061 656	60 347 57 281	60 324 58 988
Activité scientifique des laboratoires	60 060 56 124	23 724 22 111	21 758 20 312	0 0	0 0	17 192 3 543	8 593 4 746	100 976 81 778	90 410 81 182
Soutien aux activités de l'Agence	14 383 15 214	14 078 11 231	13 210 12 303	0 0	0 0	1 277 760	2 712 2 308	29 737 27 205	30 305 29 825
Total	117 693 116 328	53 412 45 284	50 980 45 957	0 0	0 0	19 956 4 651	12 366 7 711	191 060 166 263	181 039 169 996

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	7 784	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	13 445	16 922
Autres décaissements non budgétaires	60 000	233 950
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	81 229	250 872
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	30 957
Abondement de la trésorerie fléchée	1 341	30 957
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	5 120
Total des besoins	81 229	281 829

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 530
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	10 908	46 785
Autres encaissements non budgétaires	60 000	233 514
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	70 908	281 829
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	10 321	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	5 120
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	11 662	0
Total des financements	81 229	281 829

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Concernant les subventions de l'État, le montant de subventions pour charges de service public perçu en 2025 est de 116,5 M€. Par ailleurs, les financements de l'État fléchés s'élèvent à 2,9 M€. Le solde budgétaire de l'Agence en 2025 est excédentaire de 1,5 M€ ce qui représente une amélioration par rapport au CF 2024 de +8 M€, s'expliquant par une moindre exécution des dépenses, notamment du fait :

- des mesures de réduction de la dépense mises en œuvre pour tenir compte de la baisse des recettes. Ces baisses ont été programmées dans le budget rectificatif n° 1 (BR1) adopté en avril 2025 ;
- des décalages de décaissements de certains projets.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 451	1 447	1 448
– sous plafond	1 340	1 327	1 326
– hors plafond	111	120	122
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	21	24	23
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'atterrissage 2025 en effectifs sous plafond est de 1 326 ETPT. L'autorisation d'emploi a été consommée dans sa quasi-totalité.

L'effectif hors plafond s'élève à 122 ETPT.

Du fait de la dynamique marquée des projets de recherche financés sur appels à projet compétitifs et de la dynamique des recrutements d'apprentis, les effectifs hors plafond s'établissent à 121,6 ETP au 31 décembre 2025 contre 114,6 ETP au 31 décembre 2024. Les emplois hors plafond sont recrutés dans le cadre de projets de recherche financés sur appels à projet compétitifs tels que les projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR) en santé et bien-être animal. Plusieurs de ces projets engagés continuent leur montée en charge tels que les projets PARC et PAHW, ainsi que plusieurs projets de recherche financés par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Dans le cadre de la politique de soutien à l'apprentissage mise en œuvre au sein de l'agence, le nombre d'ETPT passe de 21 à 23 de 2024 à 2025, soit une augmentation de 2 ETPT.

Le schéma d'emplois de l'ANSES, prévu à -20 ETP, a été exécuté à hauteur de -28 ETP.

PROGRAMME 215

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Cécile BIGOT-DEKEYZER

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » est un programme d'appui à l'ensemble du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire (MAASA), plus spécifiquement consacré au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle sur tout le territoire des politiques publiques portées par le ministère. Il regroupe pour l'essentiel les moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale et d'une partie des moyens en personnel et en fonctionnement des services déconcentrés.

Le programme comporte également les crédits relatifs à l'évaluation de l'impact des politiques publiques et à l'information statistique et prospective ainsi que certains crédits faisant l'objet d'un pilotage national, dans le cadre du développement de grands programmes informatiques ou immobiliers, de la formation continue, de l'action sanitaire et sociale, de l'information et de la communication institutionnelle du ministère. De manière non exhaustive, trois axes d'action du rapport annuel sont à mettre en exergue :

1) Une gestion des ressources humaines pour répondre aux enjeux ministériels

- En matière de politique salariale, le ministère a finalisé les travaux qui avaient été engagés en 2024 :
 - o Envers les agents titulaires : Le chantier de rénovation et de revalorisation du régime indemnitaire, destiné à reconnaître le travail des agents et renforcer l'attractivité du MAASA a concerné près de 12 000 agents de tous les corps et secteurs d'emploi concernés (services déconcentrés, administration centrale, enseignement technique et enseignement supérieur agricole).
 - o Envers les agents contractuels : avec la finalisation du reclassement des vétérinaires contractuels et des directeurs contractuels de centre d'enseignement et de formation professionnelle agricole dans les nouveaux référentiels.
 - o L'engagement des agents sur des périodes exceptionnelles a été reconnu avec le versement de l'indemnité de gestion de crise dans le cadre de la mobilisation des agents suite au passage du cyclone CHIDO qui a profondément désorganisé les services.
- Plus largement, en matière d'attractivité (mieux faire connaître les opportunités et perspectives au sein du ministère, afin d'attirer et de retenir les talents et compétences essentiels pour l'exercice de nos missions), plusieurs types d'action structurantes ont été réalisées : des actions de communication pour faire connaître les métiers du MAASA, des mesures d'accompagnement pour améliorer le « parcours de recrutement » (de la candidature jusqu'à l'accueil dans la structure) permettant de garantir une certaine qualité de service apporté au futur collaborateur, des actions pour améliorer les parcours des agents. Dans ce cadre, a été aussi publiée la nouvelle version du guide du recrutement qui permet de professionnaliser nos pratiques pour s'adjoindre les bonnes compétences.
- En matière d'accompagnement des agents, plusieurs faits marquants sont à mentionner dont l'entrée en vigueur des régimes collectifs obligatoires en matière de remboursement des dépenses de santé au 1^{er} janvier 2025 au bénéfice des 42 000 agents et de prévoyance.

Au titre de la réforme de la haute fonction publique, la transposition de la réforme de la haute fonction publique au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est effective, dans son volet indiciaire, depuis le 1^{er} décembre, permettant ainsi une meilleure valorisation de leurs parcours professionnels.

2) Une évolution dans la gestion des projets numériques

Le ministère souhaite faire du numérique un levier de transformation, avec les priorités suivantes :

- l'amélioration de la qualité des services numériques aux usagers et aux agents : poursuite de la dématérialisation des procédures, accessibilité en ligne en tout lieu et en tout temps, conformité au RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité), application du principe « Dites-le-nous une fois » ;
- le maintien d'un environnement de travail numérique des agents de qualité, de l'offre bureautique aux solutions d'impression, en passant par les outils collaboratifs et l'assistance de proximité ;
- la mutualisation des outils numériques au sein de la sphère publique et la recherche de solutions existantes, éprouvées, immédiatement disponibles, plutôt que le développement de solutions spécifiques.
- une plus grande prise en compte des enjeux liés à la valorisation et à l'utilisation des données produites.

Conformément à sa feuille de route « Numérique et données publiques », le MAASA a engagé une transformation de la gestion de ses projets numériques avec le développement d'approches plus agiles, orientées vers l'impact pour les utilisateurs, multipliant les cycles courts et évitant les « effets tunnels » entre la commande et la mise en service. Créé à l'été 2024, l'incubateur a lancé des projets en mode Start-up d'État, contribuant à cette plus grande rapidité dans la délivrance des produits numériques et donc dans la satisfaction des besoins des utilisateurs. 2025 a également été marquée par le déploiement d'un outil d'intelligence artificielle générative au bénéfice des agents du MAASA.

Le MAASA a poursuivi les travaux engagés dans l'allègement de sa dette technique et de sécurisation de ses systèmes et applications, au travers notamment des actions suivantes :

- le lancement d'une partie du projet de basculement du cadriciel propre au MAASA vers un cadriciel standard (Angular/Springboot) ;
- prise en compte des risques croissants en matière de sécurité informatique : élaboration et mise en œuvre d'une feuille de route de maintien en conditions de sécurité, politique d'homologation des systèmes d'information, pilotage de veille et de la gestion des alertes cyber par le centre de gestion et de réponse aux alertes de cybersécurité (CSIRT) créé en 2024.
- En étroite collaboration avec les organisations professionnelles agricoles et les services de terrain, le ministère a poursuivi le chantier pour faciliter la vie des agriculteurs, avec plusieurs projets : déploiement du « Dites-le nous une fois » au sein des procédures, mise en production d'une première version d'une plateforme de consultation des démarches et des aides.

3) Une mutualisation de la gestion dans les domaines de l'immobilier et des achats

Le ministère a poursuivi ses efforts et ses investissements, conformément aux orientations gouvernementales de mutualisation renforcée, en poursuivant les objectifs suivants :

a) Améliorer la performance économique et énergétique

Le MAASA s'est engagé dans la rationalisation et la densification des implantations d'administration centrale.

Le travail engagé pour les quatre sites parisiens du MAASA permettra au ministère de regrouper ses effectifs dans des bâtiments domaniaux. A ce titre, la rénovation du site de Varenne se poursuit avec la restauration des façades. La première phase a été engagée en 2025.

Concernant le site de Maine, le bâtiment livré respectera la norme de surface brute dans un but de diminution des consommations énergétiques. L'objectif est une finalisation au premier trimestre 2028.

Le MAASA s'est également engagé dans les études préalables concernant les sites de Barbet de Jouy à Paris et d'Auzeville à Toulouse.

Le ministère s'attache, dans le cadre de ses différents schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI), à mettre en œuvre une stratégie immobilière conforme aux objectifs de la politique de l'État et notamment au ratio cible

d'occupation des sols, tout en améliorant les conditions de travail de ses agents. Pour permettre d'atteindre ces objectifs, il a été décidé de mettre en place une expérimentation de flex-office, implantée sur le site principal de Varenne. Le projet doit permettre d'illustrer les possibilités qu'offre la mise en place du flex-office et constituera un appui précieux dans le processus d'accompagnement au changement pour étendre ces nouvelles pratiques à l'échelle du ministère. Par ailleurs, les SPSI proposent des pistes d'amélioration de la performance énergétique et environnementale. Ils s'inscrivent dans la suite du plan d'action ministériel en matière de sobriété énergétique. Cette transformation des locaux s'accompagne d'actions concrètes pour réduire l'empreinte écologique et énergétique du ministère, pour davantage de sobriété mais aussi de confort pour tous les agents, à travers le plan « État exemplaire » du ministère.

b) Renforcer le pilotage et la mutualisation des achats en cohérence avec les objectifs d'économies assignés au ministère par la direction des achats de l'État et consolider la politique d'achats durables

En lien avec les stratégies interministérielles, la part des marchés mutualisés est renforcée et l'hypothèse d'un recours à la mutualisation ou à l'UGAP est systématiquement étudiée avant chaque renouvellement de marché.

Dans le contexte de la nouvelle méthode de calcul des économies achats déployée depuis le 1^{er} janvier 2025, le ministère s'emploie à mobiliser les leviers de gains permettant d'optimiser la performance économique de l'achat : recours systématique à la négociation quand la réglementation le permet, rédaction des cahiers des charges sur la base du plus juste besoin. C'est dans cet objectif que le MAASA entend développer le recours au sourcing en amont du lancement des procédures.

Par ailleurs, le Secrétariat général s'est efforcé de renforcer la culture « achat » en proposant un appui méthodologique sur l'analyse des offres, la définition du besoin et la déontologie dans la commande publique et en dispensant une session de sensibilisation à la commande publique et aux achats durables aux agents de l'administration centrale.

Le déploiement d'APPACH constitue un levier majeur du renforcement du pilotage de la fonction achat . En 2025, un module dépense a été ajouté aux briques existantes.

Enfin le MAASA s'efforce de répondre aux objectifs fixés par le programme national achats durables 2022-2025 s'agissant de l'insertion de spécifications techniques, critère d'attribution, clause d'exécution- sociales et environnementales des marchés. Ainsi en 2025, 55 % des marchés notifiés comportaient des considérations sociales (objectif de 30 % fixés par le PNAD) et 85 % des considérations environnementales (objectif du Gouvernement 100 %).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

INDICATEUR 1.1 : Taux d'utilisation des téléprocédures

INDICATEUR 1.2 : Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

OBJECTIF 2 : Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR 2.1 : Efficience de la fonction immobilière

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la fonction achat

INDICATEUR 2.3 : Efficience de la fonction informatique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

INDICATEUR

1.1 – Taux d'utilisation des téléprocédures

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'utilisation des téléprocédures	%	81,83	88,16	99,68	99,66	cible atteinte	99,70
Nombre total de personnes ayant utilisé une téléprocédure	Nb	971 672	990 584	1 340 545	1 328 085	amélioration	1 340 795

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont issues de l'enquête annuelle auprès des maîtres d'ouvrage assistés de leurs maîtres d'œuvres.

Mode de calcul : L'unité de compte est le formulaire électronique rempli jusqu'au stade de la validation (site web) ou l'unité logique d'information échangée. L'indicateur rapporte le nombre de dossiers traités à la suite d'une téléprocédure au nombre total des dossiers traités. Sont prises en compte les procédures qui font l'objet d'une informatisation permettant aux usagers d'effectuer leur démarche à distance dans un environnement sécurisé. La notion d'utilisateur s'entend ici comme usager externe du ministère.

ANALYSE DES RESULTATS

La croissance du taux d'utilisation des téléprocédures MASA est constante et régulière avec un taux atteint en 2025 de 99,66 % contre 99,68 % de prévu pour 2025 et 88,16 % d'usage réalisé en 2024.

La majorité des téléprocédures prises en compte dans le calcul de l'indicateur, atteignent leurs objectifs avec pour un grand nombre (8/12) un taux de 100 % ou s'en approchent (2 téléprocédures avec >98 % et 99 %) sauf pour CALAMNAT (20 % au lieu de 80 % attendu).

S'agissant de CALAMNAT, l'usage est conditionné à la survenance de phénomènes climatiques exceptionnels et la déclaration de l'état de calamité naturelle. Par ailleurs certaines calamités (inondations) ont potentiellement eu un impact sur le nombre de déclarations en ligne (perte par les agriculteurs de leurs matériels informatiques)

Les dossiers sont généralement déposés en année N+1. Ainsi le chiffre de 690 accès au service pour le réalisé 2025 correspond au nombre de dossiers télédéclarés pour des calamités 2025 à la date du 10 février 2026, les télédéclarations pour les calamités agricoles ne faisant à ce stade que débuter.

A noter enfin que la téléprocédure fait l'objet d'une refonte dans le cadre du programme informatique SOROR lancé par le ministère pour en améliorer sa qualité et son usage par les agriculteurs

INDICATEUR

1.2 – Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Exploitations agricoles, forestières, entreprises aquicoles et agroalimentaires	%	34	34	40	37,7	amélioration	40

Commentaires techniques

Source des données : Les données de l'année n sont relatives à la campagne d'enquêtes de l'année n. Pour les enquêtes infra-annuelles, les données collectées portent sur l'année n et pour les enquêtes annuelles sur l'année n-1.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises (ou exploitations) auxquelles la télédéclaration est proposée / nombre d'entreprises (ou exploitations) interrogées dans les enquêtes statistiques.

Ce sous-indicateur mesure la proportion d'entreprises répondant aux enquêtes statistiques sur l'agroalimentaire auxquelles une télédéclaration est proposée. Depuis le PAP 2019, le sous-indicateur est élargi au périmètre des exploitations agricoles et forestières.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur vise à mesurer les avancées du recours à la télédéclaration pour les réponses aux enquêtes statistiques relevant du périmètre ministériel. La mesure ne porte que sur les enquêtes régulières et exclut donc les enquêtes aperiodiques.

Concernant la dématérialisation des enquêtes auprès des exploitants agricoles, elle a été mise en œuvre à grande échelle pour la première fois avec la collecte du recensement agricole qui s'est déroulée par internet entre octobre 2020 et mai 2021. Cette dématérialisation a été proposée à 392 000 exploitations agricoles. Le taux de réponse par internet a été de 78 %, ce qui est extrêmement élevé et encourageant. Cependant, il a été obtenu grâce à un outillage ergonomique et à la mise en place d'un dispositif d'assistance et de relance performant mis en œuvre par des prestataires spécialistes de la conduite de ce type d'opération. S'agissant d'une enquête non périodique, ayant lieu tous les 10 ans, ses résultats n'entrent pas dans le calcul de l'indicateur. Pour autant, les enseignements tirés de cette opération ont permis d'éclairer la réflexion menée au sein du ministère sur les conditions de réussite d'une dématérialisation sur les enquêtes périodiques (enquêtes « cheptel » auprès des éleveurs et « terres labourables » auprès des cultivateurs) auprès des agriculteurs. Une expérimentation de la collecte par internet de l'enquête sur les cheptels a été conduite en mai et novembre 2021 auprès de 2 500 éleveurs au total dans 3 régions. L'analyse approfondie du retour d'expérience de cette opération menée dans des délais courts, en termes de taux de réponse, d'outil et d'organisation a conduit au choix de reconduire depuis 2022 les modalités classiques de la collecte auprès des agriculteurs (collecte par téléphone), le ministère ne disposant ni de l'outillage ni des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une collecte multi-mode (internet et complément par téléphone ou face à face). Ceci a pour impact de diminuer le taux entre 2021 et 2022, et a conduit à actualiser les cibles sur la période 2023-2026. Des projets sont en cours avec l'Insee notamment pour disposer de ces outils à échéance 2025-2026. Concernant les enquêtes aperiodiques l'édition 2026 sera réalisée en mode CAPI, c'est-à-dire en face à face avec des enquêteurs équipés d'ordinateurs portables avec potentiellement un recours accru à la collecte par téléphone.

Concernant le secteur forestier, l'enquête annuelle régulière sur les exploitations forestières et scieries est dématérialisée depuis 2017. Les efforts se sont poursuivis en 2022 et 2023 sur la simplification du questionnaire pour essayer d'accroître le taux de réponse des enquêtés par internet et réduire l'assistance nécessaire à la réponse. Les taux de réponse par internet obtenus en 2024 et 2025 sont très bons (≥ 98 %).

Enfin, concernant les **entreprises aquicoles**, l'enquête annuelle est entièrement dématérialisée, et externalisée auprès d'un prestataire externe.

OBJECTIF

2 – Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR**2.1 – Efficience de la fonction immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Ratio SUB / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,33	11,58	20,19	20,15	cible atteinte	20,15
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	33,20	32,04	27,91	38,33	absence amélioration	34,37
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	122,13	107,23	282,81	90,71	cible atteinte	373,67
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	36,99	40,22	20,17	39,50	absence amélioration	54,65
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	33,76	33,27	6,63	9,09	amélioration	8,54

Commentaires techniques

Source des données : MAASA - Secrétariat général, sous-direction de la logistique et du patrimoine, bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul :

Les ratios entretien courant / SUB et entretien lourd / SUB (surface utile brute) prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MASA.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Ne sont considérés que les projets en dépassement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre. Les durées et budgets réactualisés sont estimés à date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

ANALYSE DES RESULTATS

- **Concernant le ratio SUB (Surface Utile Brute) /postes de travail :**

Les surfaces des bâtiments en travaux n'ont pas été comptabilisées dans le calcul. A la fin de l'année 2023, le site de Maine, a été libéré dans sa totalité. Les agents du site de Maine ont été relogés sur le site de Varenne, entraînant une densification et une diminution du ratio de SUB/postes de travail en 2024. En 2025, les implantations du MAASA n'ayant pas été modifiées, le ratio reste stable.

- **Concernant le ratio entretien courant/SUB :**

L'augmentation du ratio d'entretien courant/m²SUB s'explique par la mise en œuvre de mesures correctives à la suite d'une coupure d'électricité en juillet 2025, ainsi que par le renchérissement des coûts de maintenance en lien notamment avec l'adhésion du MAASA aux marchés interministériels de maintenance.

- **Concernant le ratio entretien lourd/SUB :**

Le ratio entretien lourd/m² SUB est très inférieur à la prévision. En effet, si les travaux de curage et dépollution du site de Maine ont pu être réalisés en 2025, cette diminution s'explique par le report du démarrage des travaux TCE sur ce même bâtiment en raison d'un appel d'offre infructueux et de l'abandon des travaux de modernisation de l'Hôtel de Villeroy. L'année 2026 verra ce ratio fortement augmenter puisqu'il traduira le démarrage des travaux du site de Maine et de restauration des façades donnant sur la rue de Varenne. Il est à noter que la totalité de la SUB est considérée pour le calcul de ce ratio.

- **Concernant le taux d'écart calendaire :**

Le taux d'écart calendaire s'explique par une mise à jour du planning des travaux de Maine dû au dépôt de bilan de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de l'élaboration du programme de l'opération engendrant un retard dans le recrutement de la maîtrise d'œuvre, ainsi qu'à la reprise du programme en cours d'études afin d'adapter ce dernier aux nouveaux modes de travail. Il s'explique également par le résultat du diagnostic détaillé des façades donnant sur la rue de Varenne, mettant en exergue des désordres plus importants que prévu et présentant des risques pour la sécurité des personnes. Ces dégradations avancées engendrent un allongement de la durée d'intervention.

- **Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure**

L'augmentation du taux d'écart budgétaire par rapport à la cible s'explique quant à lui, d'une part, par l'augmentation de l'enveloppe financière allouée à la restauration des façades de Varenne, suite à la réalisation par un architecte du patrimoine, du diagnostic détaillé évoqué ci-dessus, et d'autre part, par la décision du MAASA de raccorder le site de Maine au réseau de chaleur urbain afin d'améliorer notamment son empreinte carbone.

INDICATEUR

2.2 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Gains relatifs aux actions achat	M€	2,02	6,13	3,5	1,63	absence amélioration	3,18
Taux de performance achat	%	2,15	2,26	1,78	0,56	absence amélioration	1,78

Commentaires techniques

Gains relatifs aux achats

Source des données : le montant des gains « achats » est extrait du SIAE APPACH (APPLication ACHat). Ces gains sont saisis par le bureau de la commande publique et des achats et font l'objet d'un suivi par la Direction des achats de l'État (DAE).

Mode de calcul :

Ces économies d'achats sont mesurées à partir d'une méthode interministérielle de calcul des gains.

Cette méthode, validée par le Comité des achats de l'État en juillet 2009, est fondée sur la comparaison entre :

- des prix ou des « situations » de référence ;
- des prix nouveaux ou une situation nouvelle.

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume annuel.

Cette économie d'achat est dite « base 12 mois » car elle n'est comptabilisée qu'une seule fois l'année de notification du marché.

Taux de performance achat

Source des données : les données sont extraites du SIAE APPACH (APPLication ACHat).

Mode de calcul : Il met en perspective les gains « achats » au regard du périmètre de dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat.

ANALYSE DES RESULTATS

Pour l'année 2025, les données consolidées en programmation ont permis de recenser 33 procédures de marchés réalisant une économie d'achat sur un total de 63 procédures notifiées, soit un taux de 52 % de procédures réalisant un gain d'achat. L'ensemble des économies proratisées en base 12 mois avait été estimé à 3,5 M€. Les gains réalisés effectivement s'élèvent à 1,63 M€, dont 0,47 M€ de reliquat de l'année précédente. Si l'objectif cible n'a donc pas été atteint, plusieurs éléments viennent nuancer ce résultat. L'exercice 2025 a vu augmenter fortement le nombre de marchés réalisant une économie d'achat (28 % des marchés en 2024, 52 % en 2025) qui sont pour la première fois plus nombreux que les marchés à la performance nulle ; ceci s'explique par l'augmentation du nombre de nouveaux marchés passés, plus susceptibles d'être à l'origine d'une économie d'achat que les marchés renouvelés. Ensuite, les marchés aux montants estimatifs prévisionnels les plus élevés (marchés relatifs respectivement à la réalisation des travaux de rénovation du site du Maine, à la rénovation des façades des bâtiments du site de Varenne et à la modernisation des systèmes d'information du MAASA, dit « SOROR ») n'ont pas généré d'économies d'achat. En outre, en 2025, le MAASA a notifié 5 marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables au titre de l'urgence impérieuse. Par leur caractère imprévisible, et compte tenu de l'impossibilité de mobiliser des leviers de performance dans ces procédures, ces marchés ne peuvent porter aucun gain d'achat. Par ailleurs, il est à souligner que l'excellent résultat de l'exercice 2024 (6,15 M€ d'économies d'achat) est constitué à 81 % d'un seul marché (4,95 M€). Pour l'exercice 2025, le marché contribuant à l'économie d'achat la plus élevée ne constitue que 40 % du montant total d'économies d'achat. Les économies d'achat créées en 2025 proviennent donc d'un nombre plus élevé de marchés. Enfin, l'exercice 2025 n'a pu compter que sur un faible reliquat des gains réalisés en 2024 (0,47 M€), en comparaison du reliquat 2023 (0,97 M€) et surtout du reliquat 2025, lequel a vocation à être comptabilisé en 2027 (4,2 M€).

INDICATEUR

2.3 – Efficience de la fonction informatique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé des projets informatiques	%	272,16	Sans objet	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets informatiques	%	256,75	Sans objet	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Grands projets informatiques

Le programme Expadon est sorti du panorama des grands projets SI de l'État en fin d'année 2023. Depuis 2024, le MASA n'a plus de projet référencé dans le top 50 des projets informatiques majeurs de l'État.

Source des données : MASA – Service du numérique

Mode de calcul : conforme à la demande de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les budgets sont alignés sur les critères d'évaluation définis par la DINUM. Ils prennent en compte les coûts initiaux (dont le T2) auxquels sont ajoutées deux années de maintenance (source : arrêté du 1^{er} juin 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État).

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de démarrage du projet.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés à partir de la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

ANALYSE DES RESULTATS

Le projet Expadon est sorti des grands projets de l'État au second semestre 2023. En conséquence, l'indicateur n'est pas reconduit depuis 2024.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Moyens de l'administration centrale	157 473 155 191 972 010	22 660 288 33 566 313	216 825	2 024 913	180 133 443 227 780 061	180 696 419
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	7 916 683 11 972 512	4 351 664 5 771 462		568 299	12 268 347 18 312 273	15 338 430
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	373 030 670 308 466 407	6 954 806 9 803 442	139 089	187 125	379 985 476 318 596 063	382 202 925
04 – Moyens communs	36 829 787 42 182 955	27 183 976 34 062 935	78 353 036 13 744 154	500 000 571 078	142 866 799 90 561 122	143 838 743
Total des AE prévues en LFI	575 250 295	61 150 734	78 353 036	500 000	715 254 065	722 076 517
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+24 096	+16 913 245 (hors titre 2)			+16 937 341	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 107 710	+21 948 789 (hors titre 2)			+17 841 079	
Total des AE ouvertes	571 166 681	178 865 804 (hors titre 2)			750 032 485	
Total des AE consommées	554 593 885	83 204 152	14 100 067	3 351 415	655 249 519	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Moyens de l'administration centrale	157 473 155 191 972 010	24 012 241 25 441 597	160 733	2 106 913	181 485 396 219 681 253	182 048 372
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	7 916 683 11 972 512	3 851 664 5 181 226		668 410	11 768 347 17 822 148	14 838 430
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	373 030 670 308 466 407	7 159 044 10 080 072	231 351	180 523	380 189 714 318 958 353	382 407 163
04 – Moyens communs	36 829 787 42 182 955	26 401 151 31 241 604	14 015 202 6 214 669	500 000 571 078	77 746 140 80 210 306	78 718 084
Total des CP prévus en LFI	575 250 295	61 424 100	14 015 202	500 000	651 189 597	658 012 049
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+24 096	+16 913 245 (hors titre 2)			+16 937 341	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 107 710	+3 132 765 (hors titre 2)			-974 945	
Total des CP ouverts	571 166 681	95 985 312 (hors titre 2)			667 151 993	
Total des CP consommés	554 593 885	71 944 498	6 606 754	3 526 924	636 672 061	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	203 444 170 182 711 267	19 433 554 21 431 785	159 728	2 383 319	222 877 724	223 433 755 206 686 099
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	15 278 835 14 620 885	3 551 664 4 955 307		716 451	18 830 499	21 118 817 20 292 642
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	328 184 800 302 308 452	7 550 807 10 480 982	301 824	75 017	335 735 607	338 305 231 313 166 274
04 – Moyens communs	45 529 965 37 962 572	19 524 687 31 993 818	59 223 607 4 242 134	450 000 609 993	124 728 259	125 301 405 74 808 517
Total des AE prévues en LFI	592 437 770	50 060 712	59 223 607	450 000	702 172 089	708 159 208
Total des AE consommées	537 603 175	68 861 892	4 703 686	3 784 780		614 953 533

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	203 444 170 182 711 267	25 533 880 25 682 942	153 953	2 403 970	228 978 050	229 534 081 210 952 132
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	15 278 835 14 620 885	3 551 664 5 298 947		727 586	18 830 499	21 118 817 20 647 417
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	328 184 800 302 308 452	7 755 043 10 286 731	209 413	76 967	335 939 843	338 509 467 312 881 562
04 – Moyens communs	45 529 965 37 962 572	20 163 678 30 612 146	32 479 169 3 001 594	450 000 609 993	98 622 812	99 195 958 72 186 304
Total des CP prévus en LFI	592 437 770	57 004 265	32 479 169	450 000	682 371 204	688 358 323
Total des CP consommés	537 603 175	71 880 765	3 364 959	3 818 515		616 667 415

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	537 603 175	575 250 295	554 593 885	537 603 175	575 250 295	554 593 885
Rémunérations d'activité	341 963 650	369 396 794	348 970 282	341 963 650	369 396 794	348 970 282
Cotisations et contributions sociales	188 612 997	198 068 428	197 709 272	188 612 997	198 068 428	197 709 272
Prestations sociales et allocations diverses	7 026 528	7 785 073	7 914 331	7 026 528	7 785 073	7 914 331
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	68 861 892	61 150 734	83 204 152	71 880 765	61 424 100	71 944 498
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	67 561 296	60 175 665	82 284 821	70 523 234	60 449 031	71 015 392
Subventions pour charges de service public	1 300 596	975 069	919 331	1 357 532	975 069	929 106
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 703 686	78 353 036	14 100 067	3 364 959	14 015 202	6 606 754
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 414 303	71 686 655	8 585 507	2 923 382	8 423 969	3 964 176
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 289 383	6 666 381	5 514 560	441 577	5 591 233	2 642 577
Titre 6 – Dépenses d'intervention	3 784 780	500 000	3 351 415	3 818 515	500 000	3 526 924
Transferts aux ménages	1 800 717	0	1 478 260	1 800 717	0	1 560 260
Transferts aux entreprises	121 368	0	13 053	70 108	0	65 243
Transferts aux collectivités territoriales	638 289	500 000	648 393	638 289	500 000	650 793
Transferts aux autres collectivités	1 224 406	0	1 211 708	1 309 401	0	1 250 627
Total hors FdC et AdP		715 254 065			651 189 597	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-4 083 614			-4 083 614	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+38 862 034			+20 046 010	
Total*	614 953 533	750 032 485	655 249 519	616 667 415	667 151 993	636 672 061

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	18 369		24 096	18 369		24 096
Autres natures de dépenses	13 467 572	6 822 452	8 902 555	13 467 572	6 822 452	8 902 555
Total	13 485 940	6 822 452	8 926 651	13 485 940	6 822 452	8 926 651

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2025		1 320		1 320				
03/2025		5 911		5 911				
04/2025		49 492		49 492				
08/2025		14 400		14 400				
09/2025		406		406				
11/2025		254 112		254 112				
12/2025		34 134		34 134				
Total		359 774		359 774				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		567 694		567 694				
02/2025		359 666		359 666				
03/2025		50 223		50 223				
04/2025		1 242 678		1 242 678				
06/2025		360 409		360 409				
08/2025		2 564 117		2 564 117				
09/2025		15 300		15 300				
10/2025		924 176		924 176				
11/2025		100 000		100 000				
12/2025		1 925 391		1 925 391				
01/2026	24 096	433 129	24 096	433 129				
Total	24 096	8 542 782	24 096	8 542 782				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2025		78 556 861						
Total		78 556 861						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2025		8 010 690		8 010 690				
Total		8 010 690		8 010 690				

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025		1 960 437		1 601 437	4 904 635		4 904 635	
03/12/2025	220 537	211 410	220 537	211 410				
Total	220 537	2 171 847	220 537	1 812 847	4 904 635		4 904 635	

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025		1 070 189		1 070 189				
03/12/2025	576 388	249 729	576 388	249 729				
Total	576 388	1 319 918	576 388	1 319 918				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						60 099 837		
Total						60 099 837		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	821 021	98 961 871	821 021	20 046 010	4 904 635	60 099 837	4 904 635	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	157 473 155 191 972 010	22 660 288 35 808 051	180 696 419 227 780 061	157 473 155 191 972 010	24 012 241 27 709 243	182 048 372 219 681 253
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	7 916 683 11 972 512	4 351 664 6 339 761	15 338 430 18 312 273	7 916 683 11 972 512	3 851 664 5 849 636	14 838 430 17 822 148
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	373 030 670 308 466 407	6 954 806 10 129 656	382 202 925 318 596 063	373 030 670 308 466 407	7 159 044 10 491 946	382 407 163 318 958 353
04 – Moyens communs	36 829 787 42 182 955	106 037 012 48 378 167	143 838 743 90 561 122	36 829 787 42 182 955	40 916 353 38 027 351	78 718 084 80 210 306
Total des crédits prévus en LFI *	575 250 295	140 003 770	715 254 065	575 250 295	75 939 302	651 189 597
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-4 083 614	+38 862 034	+34 778 420	-4 083 614	+20 046 010	+15 962 396
Total des crédits ouverts	571 166 681	178 865 804	750 032 485	571 166 681	95 985 312	667 151 993
Total des crédits consommés	554 593 885	100 655 634	655 249 519	554 593 885	82 078 176	636 672 061
Crédits ouverts - crédits consommés	+16 572 796	+78 210 170	+94 782 966	+16 572 796	+13 907 137	+30 479 933

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 1 005 460 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	575 250 295	157 003 770	732 254 065	575 250 295	92 939 302	668 189 597
Amendements	0	-17 000 000	-17 000 000	0	-17 000 000	-17 000 000
LFI	575 250 295	140 003 770	715 254 065	575 250 295	75 939 302	651 189 597

Après les amendements parlementaires et l'examen en commission mixte paritaire, le programme 215 hors titre 2 a été doté en loi de finances initiale à hauteur de 140 M€ en autorisations d'engagement et de 75,94 M€ en crédits de paiement, soit une moindre ressource de 17 M€ en AE=CP, équivalente à -11 % en AE et de -18 % en CP, au regard du projet de loi de finances initiale avant dépôt devant les assemblées. La programmation des crédits a donc été réalisée en gestion dans un objectif de respect de la trajectoire des finances publiques. Pour ce faire, des arbitrages structurants ont été réalisés.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette HT2 du programme 215 n'a pas été modifiée.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Concernant les crédits hors titre 2 :

Les crédits hors titre 2 ont été abondés de la façon suivante :

- les arrêtés de reports ont ouvert 86 567 551 € en AE et 8 010 690 € en CP dont :
 - 78 556 861 € en AE au titre des autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) par arrêté du 29 janvier 2025 portant report de crédits ;
 - 8 010 690 € en AE et CP au titre des fonds de concours tardifs (arrêté du 17 février 2025 portant report de crédits de fonds de concours).
- le décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits d'un montant de 1 960 437 € en AE et 1 601 437 € en CP correspond principalement à la rétrocession de la soulte due par le ministère de la culture au titre d'un transfert de parcelle entre le conservatoire de danse et le MASA (2 100 000 € AE=CP), à l'extension des archives de Pierrefitte-sur-Seine (-439 000 €), au programme interministériel de formation à distance MENTOR (-92 169 € en AE=CP) et au remboursement de diverses prestations informatiques (52 606 € en AE=CP) ;
- le décret de virement n° 2025-632 du 11 juillet 2025 d'un montant de 1 070 189 € en AE=CP concerne principalement le remboursement des frais de déplacements des agents de la DGAL et de la DGPE (861 250 € en AE=CP) ;
- le décret n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits pour un montant de 211 410 € en AE=CP concernent principalement le financement d'une étude relative à l'évolution des systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation et de l'agriculture (164 637 €), le remboursement des enquêtes aquaculture de 2025 (90 972 €) et le financement de l'application Renoir RH (-112 742 €) ;
- le décret de virement n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 d'un montant de 249 729 € concerne principalement le remboursement de prestations informatiques et le remboursement d'un trop perçu au titre des déplacements des agents de la DGAL.

A ces dispositions réglementaires s'ajoutent les mouvements suivants :

- des fonds de concours rattachés sur l'exercice 2025 ont ouvert 8 542 782 € en AE et CP ;
- des attributions de produits ont ouvert 359 774 € en AE et en CP ;
- la fongibilité asymétrique d'un montant de 1 005 460 € en AE et CP a permis à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture, de procéder au remboursement des personnels mis à sa disposition par le ministère ;
- le montant des retraits d'engagements juridiques basculés (REJB) s'élève à 2 054 429 €.

En fin d'exercice, le programme 215 a fait l'objet d'une annulation en AE de 60 099 837 € par la loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025. Cette annulation a porté sur le projet immobilier Alfort II qui a été ajourné.

Concernant les crédits de titre 2 :

Mouvements réglementaires entrants : +1 152 428 €, se décomposant comme suit :

+55 000 € (dont 43 054 € de crédits hors CAS pensions), par transfert du programme 147 « Politique de la ville », destiné au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par le MAASA pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

+92 097 € (dont 63 398 € de crédits hors CAS pensions), par transfert du programme 354 « Administration territoriale de l'État », destiné au financement du transfert d'un emploi vers la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

+184 310 € (dont 144 278 € de crédits hors CAS pensions), par transfert du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », destiné au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par le MAASA au titre du dispositif des chefs de projets Villages d'Avenir [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

+160 537 € (dont 125 668 € de crédits hors CAS pensions), par transfert du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », destiné au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par le MAASA au titre du dispositif des chefs de projets Villages d'Avenir [Décret n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits] ;

+60 000 € (dont 46 968 € de crédits hors CAS pensions), par transfert du programme 147 « Politique de la ville », destiné au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par le MAASA pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet [Décret n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits] ;

+576 388 € (dont 400 986 € de crédits hors CAS pensions), par virement du programme 143 « Enseignement technique agricole », destiné au financement du transfert de plusieurs équivalents temps plein [Décret n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 portant virement de crédits] ;

+24 096 € de crédits hors CAS pensions, par rattachement au titre du fonds de concours n° 1-2-00017 (Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique) [Arrêté du 16 janvier 2026 portant ouverture de crédits de fonds de concours] ;

Mouvements règlementaires sortants : -5 236 042 €, se décomposant comme suit :

-403 251 € (dont -271 272 € de crédits hors CAS pensions), par transfert vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », destiné au financement du transfert d'agents dans le cadre du déploiement du centre de gestion financière d'administration centrale [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

-105 704 € (dont - 73 431 € de crédits hors CAS pensions), par transfert vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », destiné au financement du transfert d'agents dans le cadre du déploiement du centre de gestion financière de la région Auvergne-Rhône-Alpes [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

-168 764 € (dont - 111 166 € de crédits hors CAS pensions), par transfert vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », destiné au financement du transfert d'agents dans le cadre du déploiement du centre de gestion financière de la région Bretagne [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

-119 924 € (dont - 79 171 € de crédits hors CAS pensions), par transfert vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », destiné au financement du transfert d'agents dans le cadre du

déploiement du centre de gestion financière de la région Normandie [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

-435 275 € (dont – 290 329 € de crédits hors CAS pensions), par transfert vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », destiné au financement du transfert d'agents dans le cadre du déploiement du centre de gestion financière de la région Nouvelle-Aquitaine [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

-302 786 € (dont – 200 346 € de crédits hors CAS pensions), par transfert vers le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », destiné au financement du transfert d'agents dans le cadre du déploiement du centre de gestion financière de la région Occitanie [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

-3 345 968 € (dont -2 869 784 € de crédits hors CAS pensions), par transfert vers le programme 119 (hors titre 2) « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements », destiné au financement du transfert d'agents au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

-222 335 € (dont – 156 355 € de crédits hors CAS pensions), par transfert vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », destiné au financement de la nouvelle délégation de gestion et de la prise en charge de plusieurs agents [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

-132 035 € (dont – 78 712 € de crédits hors CAS pensions), par transfert vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », destiné au financement du remboursement de la mise à disposition d'un agent [Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits] ;

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours versés en 2025 (hors titre II) pour un montant total de **8 542 782 €** en AE et CP ont pour origine :

- la participation de l'Union européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA) : 2 806 986 € ;
- les participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) pour 2 718 527 € ;
- des participations diverses aux frais de fonctionnement des services : 1 807 963 € ;
- la participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER : 776 177 € ;
- la participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique pour 457 225 €, dont 24 096 € de crédits de titre 2 .

Les attributions de produits rattachées en 2025 et mises à disposition pour un montant de **359 774 €** en AE et CP ont pour origine :

- des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère : 271 004 € ;
- le produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective : 61 724 € ;

- le produit des cessions de biens mobiliers : 27 046 €.

En complément, 8 010 690 € en AE et en CP de fonds de concours 2024 ont fait l'objet d'un report de crédits en 2025 (Cf. supra : arrêté de report de 2024 sur 2025).

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 876 251	0	2 876 251	2 876 251	0	2 876 251
Surgels	0	60 099 837	60 099 837	0	1 500 000	1 500 000
Dégels	0	-60 099 837	-60 099 837	0	-1 500 000	-1 500 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 876 251	0	2 876 251	2 876 251	0	2 876 251

Concernant les crédits hors titre 2 :

Au titre de l'exercice 2025, le programme 215 n'a pas fait l'objet de la mise en réserve de précaution HT2.

En septembre 2025, un surgel d'un montant de 1 500 000 € en CP a été appliqué au programme, positionné intégralement sur les lignes immobilières.

En fin d'exercice, le programme 215 a fait l'objet annulation de 60 099 837 € par la loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025. Cette annulation a uniquement porté sur les autorisations d'engagement relatives au projet immobilier Alfort II, qui a été ajourné.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1013 – Enseignants	0,00	0,00	0,00	0,00	49,25	+49,25
1014 – A - Administratifs et Techniques	0,00	2 575,53	2 964,00	+2,46	3 068,47	+102,01
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	-17,89	3 837,62	3 629,00	-25,87	3 320,98	-282,15
Total	-17,89	6 413,15	6 593,00	-23,41	6 438,70	-130,89

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1013 – Enseignants	0,00	0,00	+49,25	0,00	0,00	0,00
1014 – A - Administratifs et Techniques	0,00	0,00	+389,28	+101,20	+31,14	+70,06
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	0,00	0,00	-441,77	-66,89	-75,66	+8,77
Total	0,00	0,00	-3,24	+34,31	-44,52	+78,83

Le plafond d'emplois du programme 215 a été exécuté à hauteur de 97,7 % en 2025, avec une consommation de 6 438,70 ETPT pour un plafond fixé à 6 593 ETPT en LFI. L'écart de -130,89 ETPT traduit une sous-consommation du plafond autorisé. Cette sous-consommation s'explique principalement par les 2 éléments suivants :

-90 ETPT de moyens d'ajustement liés au transfert FEADER pour lesquels la masse salariale avait été débasée mais pas les ETPT ;

-33 ETPT liés au transfert FEADER concernant les agents mis à disposition des Régions et qui ont quitté leur poste entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2025 (départs à la retraite, mobilités, ...). Retraitée de ces 2 éléments, la sous-consommation du programme 215 s'élève à -14 ETPT.

Les corrections techniques (-3,24 ETPT) intègrent les effets calendaires liés aux dates moyennes d'entrée et de sortie ainsi que l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025 (-44,52 ETPT). L'impact du schéma d'emplois 2025 sur l'exercice s'élève à +78,83 ETPT. Ainsi, l'impact en ETPT tient compte du schéma d'emplois en valeur absolue (-15 ETP) mais aussi du rythme des entrées et des sorties sur les années 2023 et 2024. Ainsi, l'écart constaté s'explique par la combinaison d'effets calendaires et de déformations de structure entre catégories, dans un contexte de tensions sur certains viviers de recrutement, et ne traduit pas une absence de mise en œuvre des autorisations d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1014 – A - Administratifs et Techniques	365,77 94,90	6,38	430,36 44,00	5,42	+64,59	0,00
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	531,10 118,50	7,38	451,10 12,80	6,15	-80,00	0,00
Total	896,87 213,40		881,46 56,80		-15,41	0,00

En 2025, le programme 215 réalise un schéma d'emplois de -15,41 ETP à périmètre constant.

Les flux constatés (896,87 ETP sorties pour 881,46 ETP entrées) intègrent 213,40 ETP départs en retraite

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	1 833,00	1 914,83	0,00	0,00	-3,24	+21,95	-37,77	+59,72
Services régionaux	1 269,00	1 567,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateurs	45,00	46,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	70,00	91,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	3 069,00	2 413,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	307,00	403,73	0,00	0,00	0,00	+12,36	-6,75	+19,11
Total	6 593,00	6 438,70	0,00	0,00	-3,24	+34,31	-44,52	+78,83

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	1 921,80
Services régionaux	0,00	1 517,13
Opérateurs	0,00	44,00
Services à l'étranger	0,00	92,90
Services départementaux	0,00	2 330,39
Autres	0,00	363,70
Total	0,00	6 269,92

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Moyens de l'administration centrale	1 932,00	1 876,46
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	94,00	95,15
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	4 168,00	4 012,59
04 – Moyens communs	399,00	454,50
Total	6 593,00	6 438,70
Transferts en gestion		-23,41

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
41,00	0,72	0,00

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	341 963 650	369 396 794	348 970 282
Cotisations et contributions sociales	188 612 997	198 068 428	197 709 272
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	135 425 662	143 529 247	141 457 554
– Civils (y.c. ATI)	134 589 317	142 953 068	140 712 275
– Militaires	260 166		170 290
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	576 179	576 179	574 989
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	61 283		44 337
Autres cotisations	53 126 051	54 539 181	56 207 381
Prestations sociales et allocations diverses	7 026 528	7 785 073	7 914 331
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	537 603 175	575 250 295	554 593 885
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	402 177 513	431 721 048	413 136 331
FdC et AdP prévus en titre 2			

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2024 retraitée	402,33
Exécution 2024 hors CAS Pensions	402,18
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	-0,89
Débasage de dépenses au profil atypique :	1,05
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-1,71
– Mesures de restructuration	-1,66
– Autres dépenses de masse salariale	4,42
Impact du schéma d'emplois	3,95
EAP schéma d'emplois 2024	-1,32
Schéma d'emplois 2025	5,27
Mesures catégorielles	7,30
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT solde	0,25
GVT positif	2,97
GVT négatif	-2,72
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,90
Indemnisation des jours de CET	1,61
Mesures de restructurations	0,29
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-2,59
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,89
Autres variations	-3,48
Total	413,14

En 2025, les dépenses de personnel hors CAS pensions s'élèvent à 413,14 M€, contre un socle d'exécution 2024 retraitée de 402,33 M€, soit une progression de +2,69 %.

Cette évolution intègre un impact des mesures de transfert et de périmètre de -0,89 M€ ainsi qu'un débasage de dépenses au profil atypique de +1,05 M€.

Les mesures catégorielles représentent +7,30 M€.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde contribue à hauteur de +0,25 M€ (GVT positif : +2,97 M€ ; GVT négatif : -2,72 M€).

Les rebasages de dépenses au profil atypique (hors GIPA) s'élèvent à +1,90 M€.

Les autres variations des dépenses de personnel (y compris charges) s'établissent à -2,59 M€, principalement liées à la baisse de la dépense relative aux enquêtes et aux rétablissements de crédits 2025, partiellement compensées par la montée en charge de la protection sociale complémentaire et les effets de substitution contractuels/fonctionnaires.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1014 – A - Administratifs et Techniques	69 825	81 970	77 416	52 584	58 471	55 705
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	36 793	45 172	36 089	33 837	35 329	32 509

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						38 000	38 000
Classement des emplois de DR de DRAAF		A	Direction	01-2025	12	38 000	38 000
Mesures indemnitaires						7 257 897	7 257 897
IFSE		Tous	Tous sauf enseignants	01-2025	12	7 257 897	7 257 897
Total						7 295 897	7 295 897

En 2025, les mesures catégorielles représentent pour le programme 215 une dépense de 7 295 897 € (en année pleine).

Elles comprennent, au titre des mesures statutaires, le classement des emplois de directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Au titre des mesures indemnitaires, la revalorisation de l'IFSE applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 aux agents relevant du RIFSEEP (hors enseignants) représente un coût de 7 257 897 €, correspondant à une mesure mise en œuvre en année pleine.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		1 896 891		1 896 891
Logement		335 565		335 565
Famille, vacances		1 860 073		1 860 073
Mutuelles, associations		3 048 308		3 048 308
Prévention / secours		2 181 501		2 181 501
Autres		356 328		356 328
Total		9 678 666		9 678 666

Les chiffres présentés concernent les agents relevant des programmes 215, 142 et 143. L'action sociale ministérielle vise à :

- améliorer les conditions de travail des personnels et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations et organismes qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence ou les plus difficiles.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 179 871 265	CP ouverts en 2025 * (P1) 96 990 773
AE engagées en 2025 (E2) 100 655 634	CP consommés en 2025 (P2) 82 078 176
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 68 128 737	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 21 711 933
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 11 086 893	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 60 366 242

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 35 536 477					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 1 395					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 35 537 872	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 21 711 933	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 13 825 939	
AE engagées en 2025 (E2) 100 655 634	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 60 366 242	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 40 289 392	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 54 115 330	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 35 907 459
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 18 207 871

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé des engagements non couverts au 31 décembre 2025 est de 54,11 M€, en augmentation par rapport à 2024 où ce montant s'élevait à 35,54 M€.

Les principaux postes concernés sont :

- les projets pluriannuels informatiques (20,68 M€) ;
- les investissements pluriannuels immobiliers (11,50 M€) ;
- les marchés de logistique (3,51 M€) ;
- les baux des bâtiments d'administration centrale (11,81 M€) ;
- les conventions passées dans le cadre du réseau d'information comptable agricole en services déconcentrés (3,80 M€)
- les actions sanitaires et sociales tant en administration centrale qu'en services déconcentrés (0,85 M€).

La variation avec l'exercice précédent s'explique principalement par la prolongation du bail de Vaugirard et les projets informatiques. Pour mémoire, le programme 215 conduit de nombreux projets pluriannuels et est donc concerné par d'importants restes à payer. Leur montant était de 37,25 M€ au 31/12/2023 et de 41,04 M€ au 31/12 2022.

Justification par action

ACTION

01 – Moyens de l'administration centrale

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Moyens de l'administration centrale	157 473 155 191 972 010	23 223 264 35 808 051	180 696 419 227 780 061	157 473 155 191 972 010	24 575 217 27 709 243	182 048 372 219 681 253

L'action 1 « Moyens de l'administration centrale » regroupe les postes de dépenses relatifs à l'action sanitaire et sociale de l'ensemble des personnels du ministère, au programme national de formation et, pour ce qui relève des services centraux, à la formation continue, aux loyers et charges de l'administration centrale et aux dépenses de fonctionnement courant des services.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 670 923 € pour l'action 1.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	157 473 155	191 972 010	157 473 155	191 972 010
Rémunérations d'activité	101 121 336	124 812 422	101 121 336	124 812 422
Cotisations et contributions sociales	54 220 677	65 667 741	54 220 677	65 667 741
Prestations sociales et allocations diverses	2 131 142	1 491 847	2 131 142	1 491 847
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 223 264	33 566 313	24 575 217	25 441 597
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 223 264	33 566 313	24 575 217	25 441 597
Titre 5 : Dépenses d'investissement		216 825		160 733
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		216 825		148 576
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				12 158
Titre 6 : Dépenses d'intervention		2 024 913		2 106 913
Transferts aux ménages		1 478 260		1 560 260
Transferts aux collectivités territoriales		83 204		83 204
Transferts aux autres collectivités		463 449		463 449
Total	180 696 419	227 780 061	182 048 372	219 681 253

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Ces crédits couvrent les dépenses d'action sociale gérées au niveau central pour le compte de l'ensemble des agents du ministère en charge de l'agriculture. Ils constituent un élément fondamental de la politique des ressources humaines. Ils permettent d'améliorer les conditions de vie des agents dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Ces crédits permettent aussi d'agir sur la qualité du dialogue social.

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses s'élèvent à 7 099 297 € en AE et 7 270 218 € en CP, réparties comme suit :

- 6 468 231 € en AE et 6 557 153 € en CP en fonctionnement ;
- 631 066 € en AE et 713 066 € en CP en intervention (518 000 € en AE et 600 000 € en CP de transferts aux ménages, 83 204 € en AE et en CP de transferts aux collectivités territoriales et 29 862 € en AE et en CP de transferts aux autres collectivités).

Ces dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 999 024 € en AE et de 1 310 401 € en CP.

Cette sur-exécution s'explique par :

- le mouvement de fongibilité asymétrique intervenu à hauteur de 1 005 460 € afin de permettre à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition ;
- le paiement d'une pénalité, d'un montant de 196 305 € au FIPHFP en raison de la non-atteinte du seuil des 6 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi lors de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) 2025 au titre de 2024.

Sur cette ligne, 433 129 € en AE et en CP de fonds de concours ont également été reçus au titre du FIPHFP. Ces crédits, arrivés trop tardivement pour être consommés, ont été reportés en 2026.

FORMATION CONTINUE

Cette sous-action couvre l'ensemble des moyens budgétaires alloués aux actions nationales de formation continue à destination de tous les agents du ministère, en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements publics de l'enseignement agricole (hors formation transverse au niveau local).

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses s'élèvent à 2 488 064 € en AE et à 2 453 550 € en CP, réparties comme suit :

- 1 527 804 € en AE et 1 493 290 € en CP en fonctionnement ;
- 960 260 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont supérieures aux crédits ouverts en LFI de 913 539 € en AE et de 879 025 € en CP mais en correspondance avec l'exécution des années antérieures. Pour mémoire, une minoration de crédits de 1 237 127 € en AE=CP est intervenue sur cette ligne lors du passage du PLF à la LFI. En gestion, les ressources dédiées à la formation continue ont été remises à un niveau équivalent aux années antérieures afin de garantir le niveau de formation des agents du ministère, indispensables au maintien et au renouvellement des compétences et à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère. Par ailleurs, un décret de transfert a été réalisé au titre de la plateforme interministérielle de formation à distance Mentor, minorant de 92 169 € en AE=CP les ressources sur cette sous-action.

GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE HORS LOYERS BUDGÉTAIRES

Ce poste de dépenses recouvre le paiement des dépenses inéluctables (charges, fluides et autres dépenses) afférentes aux sites occupés par l'administration centrale.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16 450 918 € en AE et 7 828 648 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 10 101 856 € en AE et de 477 202 € en CP.

L'écart à la prévision de la LFI s'explique principalement par la prolongation du bail relatif au site de Vaugirard jusqu'au 30 juin 2028, dans l'attente du déménagement des services sur le site de Maine prévu au premier semestre 2028. Le financement a été partiellement couvert par le redéploiement des crédits ouverts au titre du projet Alfort II (Cf. action 4).

AUTRES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits consommés ont permis de couvrir des dépenses obligatoires de logistique commune sur des marchés formalisés ou des contrats, les frais liés à la remise en état des bâtiments, les frais de changement de résidence et congés bonifiés des agents de l'administration centrale et des conseillers agricoles. Ils couvrent également les frais de fonctionnement du cabinet, des directions d'administration centrale et des autres structures centralisées (telles que les organisations syndicales) ainsi que les projets du comité social d'administration (CSA) et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses s'élèvent à 9 765 735 € en AE et 10 154 638 € en CP, réparties comme suit :

- 9 115 324 € en AE et 9 560 318 € en CP en fonctionnement ;
- 433 587 € en AE et 433 587 € en CP en intervention ;
- 216 825 € en AE et 160 733 € en CP en investissement.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 129 307 € en AE et de 1 028 186 € en CP, ce dépassement s'expliquant principalement par :

- des coûts de logistique commune plus importants que budgétés ;
- les décrets de virements en provenance de la direction générale de l'alimentation (DGAL), de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) et de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) qui ont permis la prise en charge des frais de déplacements des agents de ces directions, au-delà des crédits ouverts en LFI.

Sur cette sous-action, des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 27 046 € en AE et en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses, soit 216 825 € en AE et 160 733 € en CP correspondent à l'achat de véhicules, notamment électriques, et à diverses dépenses en lien avec la mise en sécurité des locaux et la détection des incendies.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 2 024 913 € en AE et 2 106 913 € en CP. Elles concernent pour 960 260 € les subventions aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère, en charge des formations des enseignants agricoles. Des subventions ont également été versées à l'Académie d'agriculture de France et à l'Académie vétérinaire de France (150 000 € en AE=CP sur la ligne « autres moyens ») et aux syndicats (273 687 € en AE=CP sur la ligne « autres moyens »). Les versements dûs aux organismes de protection sociale complémentaire référencés au titre de l'année 2025 apparaissent également dans cette section (518 000 € en AE et 600 000 € en CP sur la ligne « actions sanitaires et sociales »). En outre, 122 966 € en AE=CP ont été imputés en tant que dépenses d'intervention. Ils concernent majoritairement des transferts aux établissements au titre du FIPHFP (Fonds d'insertion pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique).

ACTION**02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	7 916 683 11 972 512	7 421 747 6 339 761	15 338 430 18 312 273	7 916 683 11 972 512	6 921 747 5 849 636	14 838 430 17 822 148

L'action 2 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » comporte les postes de dépenses suivants :

- un poste « Statistiques et RICA » (réseau d'information comptable agricole) qui vise à la réalisation du programme de statistique agricole du ministère ;
- un poste « Recensement agricole » qui concentre l'ensemble des dépenses, hors dépenses de personnel, effectuées dans le cadre du recensement agricole 2020 ;
- un poste « Études et évaluation des politiques publiques » qui sous-tend la réalisation d'études et analyses dans le domaine des politiques portées par le ministère en charge de l'agriculture, permettant de fonder le rôle stratégique que l'État doit exercer dans le pilotage de l'économie nationale.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 187 775 € pour l'action 2.

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	7 916 683	11 972 512	7 916 683	11 972 512
Rémunérations d'activité	5 083 696	7 623 714	5 083 696	7 623 714
Cotisations et contributions sociales	2 725 848	4 147 556	2 725 848	4 147 556
Prestations sociales et allocations diverses	107 139	201 242	107 139	201 242
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 421 747	5 771 462	6 921 747	5 181 226
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 421 747	5 781 237	6 921 747	5 181 226
Subventions pour charges de service public		-9 775		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		568 299		668 410
Transferts aux entreprises		13 053		65 243
Transferts aux autres collectivités		555 245		603 167
Total	15 338 430	18 312 273	14 838 430	17 822 148

STATISTIQUES ET RICA

Cette sous-action permet d'assurer le financement des enquêtes et opérations statistiques qui obéissent à des obligations réglementaires européennes.

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses engagées s'élèvent à 6 030 273 € en AE et 5 499 881 € en CP, réparties comme suit :

- 5 460 468 € en AE et 4 862 257 € en CP en fonctionnement. En service central, les dépenses exécutées concernent essentiellement les frais de maquettage et d'impression ainsi que les conventions passées avec des tiers pour l'accès à des données produites par eux, indispensables pour mener à bien les travaux statistiques agricoles. Les autres postes de dépense correspondent en services déconcentrés à l'acquisition de données, aux licences de logiciel de traitement statistique et de PAO, aux frais d'impression, aux envois postaux et aux frais de fonctionnement spécifiques en services déconcentrés liés aux enquêtes ;
- 569 806 € en AE et 637 624 € en CP en intervention (13 053 € en AE et 65 243 € en CP de transferts aux entreprises et 556 753 € en AE et 572 380 € en CP de transferts aux autres collectivités). Ces dépenses concernent des subventions permettant de recueillir les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) dans certaines exploitations agricoles.

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), relevant d'une obligation européenne, a occupé, comme les années précédentes, une part prépondérante dans les dépenses, ces dernières étant exécutées en services déconcentrés. Elles correspondent en AE à l'engagement en fin d'année des conventions signées avec les offices comptables pour la collecte du RICA 2025 (qui aura lieu en 2026) ; et en CP au paiement des avances et acomptes liés à la signature de ces conventions, ainsi que du solde des conventions couvrant la collecte de l'exercice 2024 (collecté en 2025).

Il convient également de noter que des transferts ont été effectués vers d'autres lignes du programme 215, en particulier au titre de l'informatique, pour un montant de 269 291 € en AE et 139 868 € en CP. La collecte et le traitement des données recueillies nécessitent l'utilisation de nombreuses applications, constituant le Système d'information de la statistique agricole. Des projets de modernisation de ces SI ont été conçus, afin de sécuriser et fluidifier le traitement des données. Les principaux projets de modernisation concernent les applicatifs de collecte des données, pour lesquelles un projet mutualisé avec l'Insee de construction d'outils est en cours ; une nouvelle application de gestion de la base de données à partir de laquelle sont construits les échantillons, projet qui fait l'objet d'une subvention européenne, et qui arrivera à son terme en 2026 ; un projet, subventionné par l'Office français de la biodiversité, consistant à permettre l'utilisation des données des logiciels de gestion parcellaire des exploitants agricoles pour répondre plus facilement à l'enquête de 2026 sur l'usage des produits phytosanitaires.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 5 536 012 € en AE et en CP. Une part de ces crédits, qui n'ont pu être mobilisés en gestion principalement du fait de leur arrivée tardive, a fait l'objet d'un report pour 2 263 880 € en AE et 2 298 008 € en CP. En outre, 5 437 785 € en AE=CP de fonds de concours reçus en 2024 ont été reportés en 2026. Ces crédits correspondent au financement de la Commission européenne pour la transition entre le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) et le Réseau d'Information sur la Durabilité des Exploitations Agricoles (RIDEA). Les dépenses relatives à ce projet s'étaleront jusqu'en 2027.

Les crédits exécutés sur cette activité sont supérieurs aux crédits ouverts en LFI de 1 978 609 € en AE et de 1 948 217 € en CP, compte tenu des ressources extra-budgétaires rattachées en cours d'exercice.

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Le recensement agricole a eu lieu en 2020, conformément au règlement européen voté par le Parlement Européen et le Conseil le 3 juillet 2018 (règlement dit Integrated Farm Survey – IFS). Cette opération statistique portant sur les données 2020 était obligatoire pour tous les États membres de l'UE.

En 2025, les dépenses sont faibles (2 630 € en AE et en CP) et s'expliquent par la finalisation des toutes dernières opérations de valorisation.

ÉTUDES

Le programme ministériel d'études est établi chaque année par le comité de programmation des études du ministère présidé par le ministre ou son représentant, sur proposition du secrétariat général (SSP / centre d'études et de prospective), après recensement préalable des besoins des directions.

Le programme initialement prévu pour 2025 a dû être adapté compte tenu de la nouvelle contrainte budgétaire (-200 000 € par rapport à la LFI 2024), et quatre études ont été engagées :

- Estimation du coût global de la sortie des cages pour les élevages de veaux, de porcs, de poules pondeuses et leurs reproducteurs ;
- Étude sur l'impact des importations illégales de fruits et légumes en Guyane ;
- Perspectives pour la filière chevreaux en régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur : organisation collective et modernisation économique ;
- Connaissance des propriétaires forestiers privés et des leviers d'incitation à une gestion durable de leur forêt.

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses engagées s'élèvent à 306 857 € en AE et 347 527 € en CP, réparties comme suit :

- 308 364 € en AE et 316 740 € en CP en dépenses de fonctionnement ;
- -1 507 € en AE et 30 786 € en CP en dépenses d'intervention.

Les dépenses, supérieures aux crédits inscrits en LFI de 6 857 € en AE et de 47 527 € en CP, ont été financées via les attributions de produits rattachées en cours d'exercice (51 226 € en AE=CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses concernent les subventions permettant de recueillir les données du RICA dans certaines exploitations agricoles pour 569 806 € en AE et 637 624 € en CP, ainsi que le programme ministériel d'études pour 30 785 € en CP.

ACTION

03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	373 030 670 308 466 407	9 172 255 10 129 656	382 202 925 318 596 063	373 030 670 308 466 407	9 376 493 10 491 946	382 407 163 318 958 353

L'action 3 « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer) » regroupe les postes de dépenses relatifs aux actions sanitaires et sociales, à la formation continue pour l'ingénierie des formations métiers du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation, aux loyers et charges immobilières des

Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et aux autres moyens de fonctionnement des services déconcentrés. Ces autres moyens de fonctionnement comprennent les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale et les frais de changement de résidence (pour l'enseignement agricole en métropole et pour tous les agents en Outre-mer) ainsi que les dépenses spécifiques des agents inter-régionaux ou exerçant des missions centrales.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 182 524 € pour l'action 3.

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	373 030 670	308 466 407	373 030 670	308 466 407
Rémunérations d'activité	239 541 526	189 086 665	239 541 526	189 086 665
Cotisations et contributions sociales	128 440 783	113 376 392	128 440 783	113 376 392
Prestations sociales et allocations diverses	5 048 361	6 003 350	5 048 361	6 003 350
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 172 255	9 803 442	9 376 493	10 080 072
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 172 255	9 803 442	9 376 493	10 080 072
Titre 5 : Dépenses d'investissement		139 089		231 351
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		139 089		231 351
Titre 6 : Dépenses d'intervention		187 125		180 523
Transferts aux collectivités territoriales		99 405		101 805
Transferts aux autres collectivités		87 720		78 718
Total	382 202 925	318 596 063	382 407 163	318 958 353

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Les dépenses prises en charge sur l'action 3 du programme 215 concernent :

- la contribution du ministère au coût de la restauration collective des agents des DRAAF et des établissements publics d'enseignement ne disposant pas de cantine scolaire,
- la prise en charge de la surveillance médicale des agents relevant du ministère affecté dans les DRAAF, les DAAF et les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) ainsi que les agents des programmes 142 et 143 dans les établissements d'enseignement.

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses engagées s'élèvent à 2 627 362 € en AE et 2 579 369 € en CP, réparties comme suit :

- 2 535 322 € en AE et 2 496 331 € en CP en fonctionnement ;
- 92 040 € en AE et 83 038 € en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 448 047 € en AE et de 400 055 € en CP. Par rapport à l'exécuté 2024, la consommation s'inscrit en hausse (+388 184 € en AE et +387 707 € en CP) du fait notamment de la mise en œuvre de la nouvelle convention de surveillance médicale conclue avec les caisses locales de la MSA.

FORMATION CONTINUE

Cette sous-action couvre les dépenses destinées à financer les besoins de formation continue « métier » des agents en poste dans chaque région qu'ils soient positionnés en DRAAF, en direction départementale interministérielle (DDI) ou dans les établissements d'enseignement agricole public.

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses s'élèvent à 2 254 476 € en AE et 2 279 726 € en CP, réparties comme suit :

- 2 212 517 € en AE et 2 235 367 € en CP en fonctionnement ;
- 41 959 € en AE et 44 359 € en CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 543 821 € en AE et de 569 071 € en CP. Pour mémoire, une minoration de crédits de 596 000 € en AE=CP est intervenue sur cette ligne lors du passage du PLF 2025 à la LFI 2025. En gestion, les ressources dédiées à la formation continue ont été remises à un niveau équivalent aux années antérieures afin de garantir le niveau de formation des agents du ministère, indispensables au maintien et au renouvellement des compétences et à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère.

GESTION IMMOBILIÈRE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Ces crédits concernent deux types de dépenses :

- Les charges de gardiennage et d'entretien des bâtiments pour les DAAF ;
- le paiement des loyers, des charges et fluides des services implantés ainsi que les travaux sur les bâtiments dans les collectivités d'outre-mer.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 203 091 € en AE et 183 725 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 110 762 € en AE et 130 536 € en CP.

La différence avec la cible prévue en LFI s'explique par le report à 2026 de différents travaux d'entretien de bâtiments.

En outre, 245 780 € d'AE ont été affectés sur une tranche fonctionnelle afin de mener à bien les travaux de rénovation du laboratoire d'analyses alimentaires de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces travaux permettront d'améliorer son fonctionnement.

AUTRES MOYENS

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses s'élèvent à 5 047 547 € en AE et de 5 449 694 € en CP, réparties comme suit :

- 4 855 332 € en AE et 5 165 217 € en CP en fonctionnement ;
- 139 089 € en AE et 231 351 € en CP en investissement ;
- 53 126 € en AE et en CP en intervention.

Ces dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 2 296 564 € en AE et de 2 494 882 € en CP. L'exécution importante sur ce poste « autres moyens » s'explique notamment par les crédits de fonctionnement versés aux services territoriaux de FranceAgrimer (1 748 233 AE=CP), et par les allocations aux services au titre de la mesure « assistance technique au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) » (512 000 € AE = CP).

Sur cette sous-action, 2 584 140 € en AE=CP de fonds de concours ont été perçus en 2025.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses, soit 139 089 € en AE et 231 351 € en CP, concernent principalement l'acquisition de véhicules, et des achats divers (y compris de mobilier).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses, soit 187 125 € en AE et 180 523 en CP, concernent :

- les actions sanitaires et sociales pour 92 040 € en AE et 83 038 € en CP ;
- la formation continue pour 41 959 € en AE et 44 359 en CP ;
- les autres moyens pour 53 126 € en AE et en CP.

ACTION

04 – Moyens communs

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Moyens communs	36 829 787 42 182 955	107 008 956 48 378 167	143 838 743 90 561 122	36 829 787 42 182 955	41 888 297 38 027 351	78 718 084 80 210 306

L'action 4 « Moyens communs » correspond aux moyens mis à disposition de l'ensemble de la communauté de travail du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 1 038 843 € pour l'action 4.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 829 787	42 182 955	36 829 787	42 182 955
Rémunérations d'activité	23 650 236	27 447 481	23 650 236	27 447 481
Cotisations et contributions sociales	12 681 120	14 517 583	12 681 120	14 517 583
Prestations sociales et allocations diverses	498 431	217 892	498 431	217 892
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 155 920	34 062 935	27 373 095	31 241 604
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	27 180 851	33 133 829	26 398 026	30 312 498
Subventions pour charges de service public	975 069	929 106	975 069	929 106
Titre 5 : Dépenses d'investissement	78 353 036	13 744 154	14 015 202	6 214 669
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	71 686 655	8 229 593	8 423 969	3 584 249
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 666 381	5 514 560	5 591 233	2 630 419

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	571 078	500 000	571 078
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	465 785	500 000	465 785
Transferts aux autres collectivités		105 293		105 293
Total	143 838 743	90 561 122	78 718 084	80 210 306

AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION

Une part importante des crédits est consacrée à la communication événementielle et institutionnelle notamment lors du Salon international de l'agriculture et des salons professionnels agricoles. Des actions de communication externe telles que des campagnes d'information et des actions de communication interne sont également conduites.

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses s'élèvent à 1 398 759 € en AE et 1 429 899 € en CP, réparties comme suit :

- 1 388 759 € en AE et 1 419 899 € en CP en fonctionnement ;
- 10 000 € en AE et en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 147 321 € en AE et 178 461 € en CP du fait du lancement, au 3^e trimestre, de projets de communication dédiés à l'attractivité du ministère. Ces projets sont intervenus dans le droit fil des travaux menés en 2024 et 2025 avec la mission d'appui au patrimoine immatériel de l'État (APIE) en vue de développer la marque employeur du ministère, facteur-clé de l'attractivité, la fidélisation, l'engagement et la motivation des personnels.

Le renchérissement des coûts inhérents à la participation du ministère au salon international de l'agriculture 2025 (locatif, prestation d'agence événementielle en particulier) a également contribué à l'augmentation de la dépense globale.

La trajectoire 2025 et des prochains exercices s'inscrivent dans le cadre de la circulaire relative à la politique de communication de l'État du Premier ministre en date du 4 octobre 2025.

FRAIS JUDICIAIRES ET RÉPARATIONS CIVILES

Les frais judiciaires et réparations civiles permettent de payer les condamnations juridictionnelles, les dommages, intérêts et indemnités, les honoraires d'avocats et d'auxiliaires de justice ainsi que les frais de procédure.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 041 605 € en AE et 1 095 662 € en CP. Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de -1 697 € en AE et supérieures de 89 764 € en CP.

Il est à noter que les contentieux dont les montants sont supérieurs à 250 000 € sont pris en charge par le programme dont la mise en œuvre a généré le contentieux.

REFORME DE L'ÉTAT

Les crédits « Réforme de l'État » alimentent le fonds de modernisation et de réforme du ministère. Ce fonds constitue un outil essentiel pour accompagner les agents et les structures dans les évolutions induites par la réforme de l'État et la modernisation de l'action publique.

En 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 225 513 € en AE et 223 538 € en CP. Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 53 878 € en AE et de 55 853 € en CP, du fait de la suspension, en 2025, de l'appel à projet du fonds de modernisation (FMR).

FONCTIONNEMENT DE L'INFOMA

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 929 106 € en AE et CP. L'écart à la LFI, soit -45 963 € en AE et en CP, s'explique par l'application d'une mise en réserve de précaution pour cet opérateur.

REMBOURSEMENT DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU MAASA

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 260 069 € en AE et en CP. Elles concernent le remboursement de la rémunération des agents mis à disposition du ministère (hors Mutualité sociale agricole), notamment au titre du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (214 247 € en AE=CP).

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 239 931 € en AE et en CP du fait d'un nombre moindre d'agents mis à disposition du ministère.

AUTRES FINANCEMENTS DE PERSONNEL

Tous titres confondus hors titre 2, les dépenses s'élèvent à 850 813 € en AE=CP, réparties comme suit :

- 385 028 € en AE=CP en fonctionnement ;
- 465 785 € en AE=CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Les dépenses ont notamment concerné le remboursement des agents mis à disposition du MASA par la Mutualité Sociale agricole (MSA) pour un montant de 385 028 € en AE et en CP, ainsi que la subvention allouée au Gouvernement de Polynésie (465 785 € en AE et en CP) au titre de la convention relative à la rémunération des fonctionnaires du cadre de l'État pour l'administration de la Polynésie française. Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 75 813 € en AE=CP, du fait d'une dépense en direction de la MSA en augmentation par rapport à celle constatée en 2024.

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – RENOVATION

Concernant les dépenses immobilières portées sur cette ligne, l'exécution s'établit à 10 089 647 € en AE et 4 865 765 € en CP.

Cette exécution correspond à titre principal aux projets suivants :

Site de Varenne : Au terme de la campagne de rénovation de trois bâtiments, le ministère prévoit la restauration des façades du site de Varenne ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures qui amélioreront les performances énergétiques des bâtiments. S'agissant de la restauration des façades donnant sur la rue de Varenne, les études ont démarré en 2024. Les engagements relatifs aux marchés de travaux seront réalisés par phase. Les marchés de travaux relatifs aux phases 1 et 2 ont été engagés au 4^e trimestre 2025 pour un montant de 4,4 M€ sur le programme 215. S'agissant du plan de rénovation des huisseries, démarré en 2019, l'opération s'est poursuivie en 2025 par le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour la poursuite des études de la nouvelle campagne de remplacement (114 huisseries). Les travaux correspondants ont démarré en 2025 par une première phase à hauteur de 280 k€ en AE et 200 k€ en CP.

Site de Barbet de Jouy : une première tranche de travaux de remplacement des huisseries (140 unités) a été réceptionnée en juillet 2020. Un nouvel appel d'offres a été lancé en 2022 pour débiter la réalisation de la tranche suivante de travaux en 2023 (470 unités). Les travaux de la seconde phase, financés via le programme 723, ont démarré en juin 2024 et se termineront courant du 1^{er} trimestre 2026.

Site de Maine : La réception des travaux de réhabilitation d'un bâtiment du site de Varenne a permis de libérer le site de Maine afin d'engager les travaux de sa restructuration. La phase de programmation a débuté en 2022, à l'issue d'une étude de faisabilité. L'enveloppe de l'opération est réactualisée à 30,5 M€ TTC. Les travaux de curage/dépollution ont été notifiés à la fin de l'année 2024 pour 900 k€ en AE et ont été réceptionnés en septembre 2025. Deux lots relatifs au clos et couvert ont été notifiés à hauteur de 2,2 M€ en décembre 2025.

Globalement sur cette sous-action, il est constaté, par rapport aux prévisions de la LFI, une sur-exécution de 6 297 257 € en AE et une sous-consommation de 3 612 303 € en CP.

En AE, l'écart à la prévision de la LFI s'explique par les engagements réalisés sur tranches fonctionnelles, notamment pour la restauration des façades du site de Varenne. Le montant des AENE s'établit à 20 884 518 € au 31/12/2025 et correspond pour 19 518 816 € à la tranche fonctionnelle relative au projet de réhabilitation du site Maine.

En CP, l'écart à la prévision de la LFI s'explique principalement par :

- le caractère infructueux de l'appel d'offres relatif à la restructuration du site de Maine. Seuls deux des sept lots de ce marché ont finalement pu être engagés et payés en 2025 ;
- par l'ajournement *sine die* de certains travaux de rénovation, notamment ceux de l'hôtel de Villerooy.

Sur cette sous-action, un certain nombre de transferts sont intervenus en gestion pour un montant de 2 100 000 € en AE et 1 661 000 € en CP (extension des archives de Pierrefitte-sur-Seine et rétrocession d'une soulte due par le ministère de la culture au titre d'un transfert de parcelle entre le conservatoire de danse et le MAASA).

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – MAISONS ALFORT :

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 45 312 € en AE et à 195 538 € en CP répartis comme suit :

- 2 202 € en AE et 20 157 € en CP en fonctionnement ;
- 43 110 € en AE et 175 381 € en CP en investissement.

L'écart aux crédits inscrits en LFI, soit -68 689 049 € en AE et -354 462 € en CP s'explique par l'ajournement *sine die* du projet de création du pôle agriculture de Maison Alfort II.

Pour cette raison, 60 099 837 € d'AE ont été annulées par la loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025. Les AE restantes ont été redéployées vers l'action 1 du programme afin de financer la prolongation du bail du site de Vaugirard jusqu'au 30 juin 2028.

POLITIQUE INFORMATIQUE

Le programme 215 regroupe les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information pour l'ensemble des politiques publiques soutenues par le ministère hors modernisation du système d'information de l'alimentation porté par le programme 206, et certains systèmes d'information métiers portés par les programmes 143 et 149.

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 33 538 561 € en AE et 28 178 178 € en CP répartis comme suit :

- 27 452 185 € en AE et 24 857 217 € en CP en fonctionnement ;
- 5 991 084 € en AE et 3 225 667 € en CP en investissement ;
- 95 293 € en AE et en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 4 852 500 € en AE et de 1 076 688 € en CP. L'écart à la LFI s'explique notamment par :

- les engagements sur tranches fonctionnelles, le montant total affecté s'élevant à 36 093 539 € au 31 décembre 2025, contre 43 548 334 € fin 2024. Pour mémoire, ces AENE ont principalement pour objet de financer le projet de sortie d'Orion des systèmes d'information du MASA, ce qui induit la réécriture de l'ensemble du parc applicatif du MAASA ;
- les attributions de produits, soit 271 004 € en AE=CP. Elles correspondent principalement à des prestations d'hébergement en nuage de systèmes d'information, de baies de calculs et de stockage de données ;
- les décrets de transferts et de virements, soit +588 960 € en AE=CP.

Les restes à payer constatés sur la sous-action « politique informatique » à fin 2025 sont importants. Ils s'élèvent à 20 748 712 €, et concernent à titre principal les activités « services applicatifs » et « services infrastructures ».

Services bureautiques

En 2025, les actions ont essentiellement porté sur la mise en place d'une solution de parapheur électronique, la poursuite de l'amélioration des équipements de visio et audio-conférence, ou encore les licences et la prestation d'installation des infrastructures nécessaires pour la mise en œuvre de la politique de gestion de la flotte de téléphonie mobile.

Par rapport à la LFI 2025, une sur-exécution de 743 693 € en AE et de 1 138 106 € en CP est constatée. Elle s'explique principalement par les dépenses supplémentaires en lien avec le service vocal interactif (SVI) et la téléphonie fixe.

Services infrastructures

Par rapport à la LFI 2025, une sous-consommation de 211 062 € en AE et une sur-exécution de 3 752 984 € en CP est constatée. La consommation supplémentaire en CP s'explique notamment par la couverture des restes à payer en lien avec le déploiement du réseau Wifi en administration centrale, en cohérence avec les importants travaux immobiliers en cours sur le site de Varenne.

Services applicatifs

L'exécution sur cette ligne s'établit à 14 994 954 € en AE et 10 103 722 € en CP.

Par rapport aux moyens prévus en LFI (10 666 896 € en AE et 13 918 995 € en CP), l'écart en AE s'explique par des engagements complémentaires pour le maintien en conditions de sécurité des applications existantes (SI de la pêche, SI de la police de l'eau). De plus, des travaux de modernisation des systèmes d'information métier ont été engagés. Il s'agit notamment du programme Corn visant à rénover les outils de collecte du SSP, du SIRH, et des projets IFT, LOGICS et SYLVANAT pour la DGPE. La sous exécution en CP est relative au SIRH, au SI de l'enseignement agricole, au SI Forêt et aux calamités agricoles (FNGRA), les activités correspondantes ayant pris un peu de retard au cours de l'année.

Services mutualisés

La cible de la LFI, soit 7 994 532 € en AE et 5 526 198 € en CP, a été atteinte à 8 189 € près en AE et 871 € en CP.

En 2025, les principales actions ont porté sur les projets suivants :

- Les composants transverses : redevances logiciels et licences, montées de version des briques techniques ;
- Le support et la maintenance des offres transverses : maintenance des outils de développement et des briques transverses du MAASA, notamment via le marché de support du centre de services notifié à Cap Gemini en 2022 ;
- Les outils de gestion documentaire et de communication (bulletin officiel, sites intranet et internet) ;
- Les outils d'aide au pilotage interne au service du numérique ;

- La mise en place d'une plateforme externalisée d'assistance pour les utilisateurs des systèmes d'information du MAASA.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont été précisées dans la ventilation des dépenses par activités. Elles relèvent principalement la politique informatique (5 991 084 € en AE et 3 225 667 € en CP) et immobilière (7 753 070 € en AE et 2 989 001 € en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention ont été détaillées dans la ventilation des dépenses par activités. Elles concernent principalement le Gouvernement de Polynésie pour 465 785 € en AE=CP (cf « Autres financements de personnels ») et FranceAgriMer pour 95 293 € en AE=CP (cf « Politique informatique »). Par ailleurs, 10 000 € ont été versés à des associations dans le cadre des actions de communication.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	95 293	95 293			95 293	95 293
Transferts	95 293	95 293			95 293	95 293
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)	1 320 903	1 320 903	975 069	975 069	929 106	929 106
Subventions pour charges de service public	1 320 903	1 320 903	975 069	975 069	929 106	929 106
Universités et assimilés (P150)		18 089				1 788
Transferts		18 089				1 788
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		26 800				13 295
Transferts		26 800				13 295
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		25 202				
Subventions pour charges de service public		25 202				
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	10 338	7 237				
Transferts	10 338	7 237				
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	1 159 819	1 159 819			965 210	965 210
Transferts	1 159 819	1 159 819			965 210	965 210
Total	2 586 353	2 653 343	975 069	975 069	1 989 609	2 004 692
Total des subventions pour charges de service public	1 320 903	1 346 105	975 069	975 069	929 106	929 106
Total des transferts	1 265 450	1 307 238			1 060 503	1 075 586

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture	48 45 47	6 6 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	48 45 47	6 6 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	6	6

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	0	0

Le schéma d'emplois exécuté est de 0 ETP, conformément à la prévision.

Opérateurs

OPÉRATEUR

INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

L'INFOMA a connu en 2025 un surcroît d'activités avec la reprise de la formation dispensée pour le compte de l'Office national des forêts, de la spécialité « Forêts et territoires ruraux ».

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	14	13	15	11	9	13
Transferts	14	13	15	11	9	13
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	1 321	1 321	975	975	929	929
Subventions pour charges de service public	1 321	1 321	975	975	929	929
P148 – Fonction publique	20	104			78	78
Transferts	20	104			78	78
Total	1 354	1 437	990	986	1 016	1 020

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

La subvention pour charges pour service public (SCSP) de l'INFOMA s'élève à 929K €, en baisse par rapport à 2024.

Les transferts en provenance du programme 148 permettent de financer la classe « Prépa Talents » qui accueille des élèves souhaitant préparer le concours de technicien supérieur du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Les fonds en provenance du programme 206 concernent une subvention allouée dans le cadre de l'utilisation de la plateforme GALATEE, permettant un accès direct à une réglementation mise à jour et consolidée dans les domaines d'activité de la direction générale de l'alimentation.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	320	298	Subventions de l'État	1 121	1 020
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	1 121	1 020
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 451	2 138	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	5	0
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	403	408	Revenus d'activité et autres produits	1 141	940
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	403	408	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		9
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		22
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	78	78
Total des charges	2 771	2 436	Total des produits	2 267	1 960
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	505	476
Total : équilibre du CR	2 771	2 436	Total : équilibre du CR	2 771	2 436

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	180	177	Capacité d'autofinancement		
Investissements	461	272	Financement de l'actif par l'État	5	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		22
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	641	449	Total des ressources	5	22
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	636	427

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
2 587	1 336	2 120

Le niveau final de trésorerie 2025 de l'INFOMA est arrêté à 2,11 M€, nettement en amélioration par rapport aux prévisions initiales.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	331	331	311	311
Fonctionnement	2 031	2 037	1 819	1 698
Intervention	0	0	0	0
Investissement	437	461	357	309
Total des dépenses AE (A) CP (B)	2 800	2 829	2 488	2 318
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	1 374	1 159
Subvention pour charges de service public	1 121	929
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	104	78
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	149	152
Recettes fléchées	820	690
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	820	690
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	2 193	1 850
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	636	469

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Formation initiale	116 119	1 012 886	1 012 902	0 0	0 0	0 0	0 0	1 128 1 005	1 128 1 022
2- Formation continue	206 184	512 361	512 369	0 0	0 0	0 0	0 0	717 544	717 553
3- Galatée	0 0	7 8	7 6	0 0	0 0	0 2	0 2	7 9	7 7
4- Fonctions support	7 6	456 535	467 400	0 0	0 0	437 356	461 308	899 897	935 714
5-Production et Administration de Ressources FOAD	3 2	45 30	39 21	0 0	0 0	0 0	0 0	48 32	42 23
Total	331 311	2 031 1 819	2 037 1 698	0 0	0 0	437 357	461 309	2 800 2 488	2 829 2 318

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	636	469
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	3
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	636	472
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	192
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	636	472

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	5
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	5
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	636	467
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	636	659
Total des financements	636	472

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	6	6	6
– sous plafond	6	6	6
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	48	45	47
– rémunérés par l'État par ce programme	48	45	47
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, le plafond d'emplois de l'INFOMA est exécuté à hauteur de 5,95 ETPT correspondant à 819 interventions en formation initiale et continue, et 420 intervenants.

PROGRAMME 381
**Allègements du coût du travail
en agriculture (TODE-AG)**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Cécile BIGOT-DEKEYZER

Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Responsable du programme n° 381 : Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)

Le dispositif d'exonération applicable pour l'emploi de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi (TO-DE) a vocation à participer au maintien de la compétitivité des exploitations agricoles. Ces entreprises, soumises à de nombreux risques (climatiques, sanitaires, de concurrence internationale et liés aux tensions géopolitiques), voient ainsi facilitée leur embauche de la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux agricoles, en particulier pour celles intensives en main d'œuvre. Ce dispositif, conçu spécifiquement pour les employeurs de travailleurs occasionnels, permet aux exploitations agricoles qui embauchent des travailleurs saisonniers, de bénéficier d'une exonération des cotisations patronales. Ce sont ainsi plus de 65 000 entreprises qui en bénéficient, soit près de la moitié de celles du secteur de la production agricole employant des salariés.

Le programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture » vise à compenser à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ainsi qu'à l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) une partie de l'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels en agriculture. Cette compensation, financée entre 2019 et 2022 par une fraction de la TVA, correspond au montant des exonérations si les contrats concernés n'avaient pu bénéficier que des allègements généraux renforcés. Le surplus d'exonération, spécifique au TO-DE (plateau d'exonération totale entre 1 et 1,25 SMIC), reste pour sa part financé par des crédits budgétaires du ministère chargé de l'agriculture (programme P149 – action 25).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Allègement du coût du travail de la main-d'œuvre saisonnière

INDICATEUR 1.1 : Impact des exonérations de cotisations et contributions sociales patronales sur l'emploi de la main-d'œuvre saisonnière agricole

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Allègement du coût du travail de la main-d'œuvre saisonnière

INDICATEUR

1.1 – Impact des exonérations de cotisations et contributions sociales patronales sur l'emploi de la main-d'œuvre saisonnière agricole

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Impact des exonérations de cotisations et contributions patronales de sécurité sociale sur l'emploi de la main-d'œuvre saisonnière agricole	%	Non connu	30	31	Non déterminé	donnée non renseignée	31

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques Construction de l'indicateur : l'indicateur rapporte le nombre d'heures sous contrat TO-DE au nombre total d'heures salariées dans les exploitations ou entreprises de la production agricole au cours de l'année. Source des données : Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA).

ANALYSE DES RESULTATS

Les données techniques produites par la CCMSA pour connaître la réalisation de la cible 2025 ne seront disponibles qu'à partir de juin 2026.

-

Dans le secteur agricole, et notamment dans les secteurs des fruits et légumes et de la viticulture, particulièrement intensifs en main-d'œuvre, le coût du travail, sans être le seul, est un facteur important de la rentabilité des exploitations.

Le contexte actuel, très incertain avec une inflation importante et un enchaînement inédit d'aléas climatiques qui pourrait se poursuivre, fragilise les filières agricoles et plus encore celles qui sont fortement employeuses de main-d'œuvre saisonnière, comme les filières arboricoles, maraîchères et viticoles.

La part du travail salarié progresse en agriculture et, compte tenu de la nature et de la temporalité des travaux agricoles, le travail saisonnier constitue une part importante (près de 65 % des contrats pour un peu plus de 30 % des heures travaillées) du salariat agricole avec des durées de contrat assez courtes (20 jours en moyenne).

La France, par la conjonction d'un haut niveau de salaire minimum et d'un haut niveau de charges patronales, se caractérise par un coût du travail en agriculture plus élevé que ses principaux concurrents. Dans ce contexte, l'allègement du coût du travail de la main d'œuvre saisonnière aide les employeurs à recruter les personnels utiles à la réalisation des travaux agricoles intensifs dans un laps de temps réduit comme la vendange ou la récolte des fruits et légumes.

Cet enjeu est évalué par l'indicateur « Impact des exonérations de cotisations et contributions sociales patronales sur l'emploi de la main-d'œuvre saisonnière agricole ». A noter toutefois que l'évolution de cet indicateur ne peut être exclusivement liée au seul dispositif d'exonération de cotisations et contributions sociales, la survenue d'aléas

climatiques, sanitaires ou économiques pouvant avoir des répercussions fortes sur une filière et ayant des conséquences directes sur l'emploi saisonnier.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2025 Consommation 2025		
01 – Allègements de cotisations et contributions sociales	448 500 000 422 985 964	448 500 000 422 985 964	448 500 000
Total des AE prévues en LFI	448 500 000	448 500 000	448 500 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-25 514 036	-25 514 036	
Total des AE ouvertes	422 985 964	422 985 964	
Total des AE consommées	422 985 964	422 985 964	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2025 Consommation 2025		
01 – Allègements de cotisations et contributions sociales	448 500 000 422 985 964	448 500 000 422 985 964	448 500 000
Total des CP prévus en LFI	448 500 000	448 500 000	448 500 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-25 514 036	-25 514 036	
Total des CP ouverts	422 985 964	422 985 964	
Total des CP consommés	422 985 964	422 985 964	

2024 / Présentation par action et titre des crédits votés (LFI) et des crédits consommés

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
01 – Allègements de cotisations et contributions sociales	423 000 000 438 427 824	423 000 000	423 000 000 438 427 824
Total des AE prévues en LFI	423 000 000	423 000 000	423 000 000
Total des AE consommées	438 427 824		438 427 824

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
01 – Allègements de cotisations et contributions sociales	423 000 000 438 427 824	423 000 000	423 000 000 438 427 824
Total des CP prévus en LFI	423 000 000	423 000 000	423 000 000
Total des CP consommés	438 427 824		438 427 824

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 6 – Dépenses d'intervention	438 427 824	448 500 000	422 985 964	438 427 824	448 500 000	422 985 964
Transferts aux entreprises	438 427 824	448 500 000	422 985 964	438 427 824	448 500 000	422 985 964
Total hors FdC et AdP		448 500 000			448 500 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-25 514 036			-25 514 036	
Total*	438 427 824	422 985 964	422 985 964	438 427 824	422 985 964	422 985 964

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						25 514 036		25 514 036
Total						25 514 036		25 514 036

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						25 514 036		25 514 036

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Allègements de cotisations et contributions sociales		448 500 000 422 985 964	448 500 000 422 985 964		448 500 000 422 985 964	448 500 000 422 985 964
Total des crédits prévus en LFI *	0	448 500 000	448 500 000	0	448 500 000	448 500 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-25 514 036	-25 514 036		-25 514 036	-25 514 036
Total des crédits ouverts	0	422 985 964	422 985 964	0	422 985 964	422 985 964
Total des crédits consommés	0	422 985 964	422 985 964	0	422 985 964	422 985 964
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	448 500 000	448 500 000	0	448 500 000	448 500 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	448 500 000	448 500 000	0	448 500 000	448 500 000

RÉSERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	25 514 036	25 514 036	0	25 138 754	25 138 754
Surgels	0	0	0	0	375 282	375 282
Dégels	0	-25 514 036	-25 514 036	0	-25 514 036	-25 514 036
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

La mise en réserve initiale du programme 381 s'établissait 25 514 036 € en AE et 25 138 754 € en CP - soit 5,5 % en AE et en CP de la LFI 2025 pour le P381 majorée de 0,847 M€ en AE et 0,471 M€ en CP, au titre de la mutualisation de la réserve entre PGM visant à exonérer totalement le P215 de MER. Cette mise en réserve a fait l'objet d'une annulation de crédits totale dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de fin de gestion.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 422 985 964	CP ouverts en 2025 * (P1) 422 985 964
AE engagées en 2025 (E2) 422 985 964	CP consommés en 2025 (P2) 422 985 964
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 422 985 964
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 0						
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0						
						
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 422 985 964	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) -422 985 964		
AE engagées en 2025 (E2) 422 985 964	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 422 985 964		
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 0		
						
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 0	
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 0	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Allègements de cotisations et contributions sociales

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Allègements de cotisations et contributions sociales		448 500 000 422 985 964	448 500 000 422 985 964		448 500 000 422 985 964	448 500 000 422 985 964

Les montants programmés en LFI 2025, 448,5 M€ en AE = CP, font état d'une sous-exécution de 25,5 M€ en AE et en CP, pour s'établir à **422 985 964 €** en AE et CP. Cette sous-exécution correspond à la mise en réserve initiale

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	448 500 000	422 985 964	448 500 000	422 985 964
Transferts aux entreprises	448 500 000	422 985 964	448 500 000	422 985 964
Total	448 500 000	422 985 964	448 500 000	422 985 964

EXONÉRATIONS ET PRISES EN CHARGE DE COTISATIONS SOCIALES : AE = 422 985 964 € CP = 422 985 964 €

Les crédits correspondent à la compensation, par l'État, des moindres recettes perçues par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et par l'UNEDIC au titre du dispositif d'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs saisonniers (travailleurs occasionnels – Demandeurs d'emploi / TO-DE).

Ce dispositif prévoit que les employeurs relevant du régime agricole et employant des travailleurs occasionnels pour des tâches temporaires liées au cycle de la production animale et végétale, et aux activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles, lorsque ces activités, accomplies sous l'autorité d'un exploitant agricole, constituent le prolongement direct de l'acte de production, bénéficient d'une exonération dégressive de charges sociales patronales.

L'exonération est limitée à une durée maximum de 119 jours ouvrés consécutifs ou non par année civile pour un même salarié, que ce soit en qualité d'employeur ou en qualité d'adhérent à un groupement d'employeurs. Le plafond d'exonération est passé de 1,2 à 1,25 SMIC depuis le 1^{er} mai 2024. Par ailleurs, le dispositif a été étendu à compter de 2025 aux coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) et aux coopératives agricoles de conditionnement des fruits et légumes.

En 2025, la compensation opérée sur le programme 381, tout organismes confondus, s'élève à 422 985 964 € dont **349 606 289 € à la CCMSA et 73 379 675 € à l'UNEDIC.**

Ces crédits proviennent de la LFI 2025 (448 500 000 €) minorée de la mise en réserve initiale.